Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION

Champ Organisations, marchés, normes et institutions

Université Lumière Lyon 2

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020

VAGUE A

Rapport publié le 14/10/2020

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Pour le Hcéres[1] :

Nelly Dupin, Président par intérim, Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts[2] :

Pascal Barneto, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

[1] Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020
SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2019

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le champ de formations *Organisations, marchés, normes et institutions* et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Licence Administration économique et sociale
- Licence Administration Publique
- Licence Droit
- Licence Économie et gestion
- Licence professionnelle Activités juridiques : assistant juridique
- Licence professionnelle Activités juridiques : contentieux et recouvrement
- Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit social
- Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
- Licence professionnelle Assurance, banque, finance : supports opérationnels
- Licence professionnelle Logistique et pilotage des flux
- Licence professionnelle Logistique et systèmes d'information
- Licence professionnelle Management des transports et de la distribution
- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations
- Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant
- Licence professionnelle Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle
- Licence professionnelle Métiers du BTP : travaux publics
- Licence professionnelle Métiers du décisionnel et de la statistique
- Licence professionnelle Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement
- Master Administration publique
- Master Analyse et politique économique
- Master Droit des affaires
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Droit social
- Master Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports
- Master Économie du travail et des ressources humaines
- Master Économie sociale et solidaire
- Master Ergonomie
- Master Justice, procès et procédures
- Master Management de l'innovation
- Master Management stratégique
- Master Monnaie, banque, finance, assurance
- Master Risques et environnement
- Master Sciences économiques et sociales

PRÉSENTATION

L'Université Lumière Lyon 2 faisait partie jusqu'au 1er janvier 2020 de la Communauté d'universités et d'Établissements ComUE Université de Lyon, qui comptait 12 membres (4 universités dont l'université Lumière Lyon 2 ; 7 écoles et un organisme de recherche (le Centre national de la recherche – CNRS), et 25 membres associés. La création de l'« établissement cible » en janvier 2020, dont l'Université Lumière Lyon 2 ne fera pas partie, va entraîner la mise en place d'une nouvelle coordination de site remplaçant l'actuelle ComUE Université de Lyon.

L'offre de formation de l'Université Lumière Lyon 2 se décompose en quatre champs de formations : *Psychologie, cognition, éducation et formation ; Temps, espaces et sociétés ; Arts, langues, littérature, communication et numérique* et *Organisations, marchés, normes et institutions*.

Le champ *Organisations, marchés, normes et institutions* regroupe environ 25 % des étudiants de l'Université Lumière Lyon 2, avec un peu plus de 6 000 étudiants. Le champ porte 4 licences générales, 14 licences professionnelles et 16 masters, dont 13 formations sont co-accréditées par plusieurs établissements de la ComUE : l'Université Lyon 1, l'Université Lyon 3, l'École centrale de Lyon (ECL), l'École Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE), l'École spéciale de mécanique et d'électricité (EMSE) Sudria de Lyon et l'École normale supérieure (ENS) de Lyon. L'offre de formation du champ *Organisations, marchés, normes et institutions* au sein de l'Université Lumière Lyon 2 est portée par l'Unité de formation et de recherche (UFR) Sciences économiques et de gestion (SEG), la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié (DSP) et deux instituts (Institut Universitaire de Technologie (IUT) Lumière et l'Institut d'études du travail de Lyon (IETL)).

La recherche s'appuie sur deux écoles doctorales (ED) : ED Sciences économiques et gestion et ED Droit ainsi que sur cinq laboratoires de recherche (Centre de recherches critiques sur le droit – CERCRID – Unité mixte de recherche – UMR 5137 ; *Decision and information systems for production systems* – DISP – Équipe d'accueil - EA 4570 ; Groupe d'analyse et de théorie économique – GATE – UMR 5824 ; Laboratoire aménagement économie transports – LAET – UMR 5593 ; et Conception de l'action en situation – COACTIS – EA 4161).

AVIS GLOBAL

Le champ *Organisations, marchés, normes et institutions* répond à une volonté de la part de l'Université Lumière Lyon 2 de regrouper des formations contribuant à des thématiques sociétales. En pratique, le champ regroupe des formations relevant des disciplines juridiques, économiques et de gestion de niveau licence, licence professionnelle et master.

L'offre de formation en licence est cohérente en s'organisant autour de quatre licences générales visant les grands domaines disciplinaires en droit, économie, gestion et administration. Elles sont organisées sous la forme de portail en première année de licence (L1), puis proposent une spécialisation progressive en deuxième et troisième années de licence (L2 et L3) pour préparer l'entrée en master en droit ou science politique (sept masters), en économie (six masters), en gestion (deux masters) et en sciences humaines et sociales (master *Ergonomie*). La continuité licence-master semble satisfaisante, quoique l'absence de données statistiques sur les flux par cycle et par discipline du champ ne permette pas de savoir quelles sont les formations en tension ou inversement rencontrant globalement des difficultés d'attractivité. Une telle cartographie des flux entrants/sortants en fonction de leur origine constituerait un outil de pilotage et d'affichage stratégique important pour le champ et plus globalement pour l'Université Lumière Lyon 2.

L'offre de formation en licence professionnelle (LP) est diversifiée, avec 11 LP relevant du domaine de la gestion et 3 LP du domaine du droit. Néanmoins, là encore, les passerelles entre les licences générales et les LP semblent faibles en pratique et spécifiquement en gestion, les LP semblent surtout être une continuité d'étude pour les DUT (Diplôme universitaire de technologie) ou des BTS (Brevet de technicien supérieur). Ainsi, la communication auprès des étudiants inscrits en licence semble faible. La prise en compte de la loi ORE (loi de 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants) et la mise en place des Bachelors universitaires technologiques dans la construction de la future offre de formation devrait permettre de repenser l'architecture globale du premier cycle (licence, licence professionnelle, DUT…).

Ces LP offrent une spécialisation forte et leur adossement aux milieux professionnels permet d'assurer une bonne, voire très bonne, employabilité des diplômés, à quelques exceptions près. Leur organisation dans la plupart des cas en alternance facilite ces liens avec l'environnement socioprofessionnel.

La définition des blocs de compétences pour l'ensemble des formations du champ est également un bon outil d'identification des compétences requises pour améliorer la lisibilité de l'offre et garantir aux étudiants une acquisition de compétences en lien avec les métiers visés. Néanmoins, la démarche par compétences semble actuellement se limiter au premier cycle et le suivi de l'acquisition des compétences via, par exemple, un portefeuille des emplois et des compétences, est encore trop rarement déployé. Les pratiques et outils utilisés par exemple par la LP *Métiers de la GRH : assistant* pourraient être généralisés.

En l'absence de ces différents outils (démarche compétence, données statistiques…) l'offre de formation du champ est faiblement distincte de celle proposée par les autres universités lyonnaises ou au niveau régional, voire est en concurrence avec ces formations.

De manière générale, l'initiation à la recherche est progressive dans l'offre globale. Si elle est peu développée dans les formations très professionnelles comme les LP, elle est au contraire encouragée, à compter du cycle master. Les liens avec la recherche en master sont satisfaisants tant du côté de la recherche fondamentale que de ses applications. Toutefois, peu de dossiers formation soulignent l'importance de la recherche dans les parcours pédagogiques eu égard à l'importance des liens que pourraient avoir les masters avec les unités de recherche. Un trop faible nombre d'étudiants poursuivent en doctorat en moyenne alors que certains parcours sont conçus exclusivement pour la recherche. L'exemple du parcours recherche *Sciences de l'environnement industriel et urbain* (SEIU) du master *Risques et environnement* est illustratif à ce niveau : seulement trois étudiants ont poursuivi en doctorat depuis 2016.

L'articulation avec des partenaires socio-économiques est globalement riche et satisfaisante, même si les licences manquent de liens directs avec le monde professionnel. Les nombreuses LP ont su développer des relations fortes avec les acteurs locaux à travers, notamment, l'alternance. Quant aux masters, ils sont généralement pilotés par des enseignants-chercheurs qui s'efforcent de rendre opérationnelles les formations qu'ils dirigent. C'est le cas du master *Droit public* qui bénéficie d'un important réseau de partenariats. C'est le cas aussi du master *Droit social* qui s'appuie sur l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) en charge de la formation professionnelle des fonctionnaires et agents publics des services placés sous l'autorité du ministre du travail et entend développer d'autres partenariats.

Le positionnement vis-à-vis de l'international est mitigé et est assez variable d'une formation à l'autre, voire au sein même d'une mention. Soit l'ouverture à l'international est assurée et, dans ce cas, elle est particulièrement riche (double-diplomation avec séjour à l'étranger, stages à l'international, deuxième langue vivante obligatoire, enseignements de spécialité en langue anglaise), soit elle est inexistante. L'absence d'une véritable politique d'ensemble vis-à-vis de l'international est symptomatique d'un manque d'ambition sur cet axe fort de différenciation des universités.

L'offre de formation du champ est classiquement soumise au processus de validation de l'établissement (validation des modalités de contrôle des connaissances ou encore définition des parcours et mention par la CFVU – commission de la formation et de la vie universitaire), propositions émanant *a priori* des conseils de perfectionnement lorsque ceux-ci sont en place. Malheureusement, en pratique, plusieurs formations n'ont pas de conseils de perfectionnement (par exemple LP *Métiers du BTP : travaux publics* ; LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations* ; LP *Activités juridiques : assistant juridique ;* licence *Économie et gestion*), ou alors ces derniers n'intègrent pas l'ensemble des parties prenantes et en tout premier lieu des représentants étudiants (licence *Administration économique et sociale -AES*). Enfin, en l'absence de compte-rendu, il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure ces conseils de perfectionnement ont la capacité de contribuer à l'amélioration continue des formations. De même, il est difficile de savoir quelles sont les informations communiquées au conseil de perfectionnement (en particulier les enquêtes d'insertion des diplômés ou encore la synthèse de l'évaluation des enseignements par les étudiants). Ce sont des outils d'aide à la décision et au pilotage importants qui doivent amener les conseils de perfectionnement à questionner la pertinence des compétences et des métiers visés. Les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants doivent également être améliorés et être systématisés, compte tenu de leur caractère obligatoire, dans l'ensemble des formations afin de permettre que le retour des étudiants soit pris en compte. Enfin, il importe que les statistiques relatives au suivi des étudiants soient actualisées (données communiquées souvent datées) et précisées (par parcours et non seulement par mention) pour avoir un suivi fin et pertinent du devenir des étudiants.

Entre ces deux échelons de pilotage (celui de l'établissement et celui de la mention), les composantes jouent naturellement un rôle important de coordination des équipes pédagogiques ou de mise en place de services au sein de la composante (bureau des stages par exemple). Néanmoins, pour des services plus transversaux (par exemple les langues), le pilotage se fait au niveau de l'établissement et il ne semble pas y avoir d'instance au niveau du champ qui constitue plus une modalité de regroupement des mentions qu'un réel outil de pilotage.

ANALYSE DÉTAILLÉE

Finalité des formations

L'offre globale proposée par l'université Lumière Lyon 2 est large. Elle couvre à la fois des domaines classiques du droit, de l'économie et du management et des spécialisations plus originales (transport, logistique, risque, environnement, etc.) à propos desquels l'Université Lumière Lyon 2 a acquis une forte réputation. L'offre globale est très professionnalisante, avec de nombreuses LP et masters visant une insertion professionnelle immédiate.

De manière générale, les objectifs professionnels sont clairement renseignés et cohérents. Le contenu des enseignements est conforme aux métiers visés dans la grande majorité des cas. Les compétences et connaissances que permettent d'acquérir ces formations sont également bien identifiées pour les licences et masters, à l'exception par exemple du parcours *Management de carrières d'artistes* du master *Management de l'innovation,* du master *Économie du travail et ressources humaines,* pour lesquels il existe un décalage entre l'intitulé du master ou du parcours et le contenu des formations. Avec quatre parcours, dont deux comportant deux options, le master *Management stratégique* souffre d'un manque de lisibilité et de cohérence. Ce master rassemble sous une même dénomination des parcours aussi différents que le *Marketing des assurances*, le *Management des PME* (petites et moyennes entreprises) *et ETI* (entreprises de taille intermédiaire) *à l'international*, les *Études et la recherche en management* et les *Études et conseil en marketing et stratégie*. Le terme de management stratégique paraît être un fourre-tout qui ne permet pas de garantir une progression des enseignements sur deux années cohérentes.

De même, sept licences professionnelles présentent un problème de cohérence entre les contenus des maquettes et les métiers visés, notamment au regard des fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). La LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations* est un bon exemple de ce manque de cohérence entre les objectifs et les contenus. De même, la LP *Activités juridiques : assistant juridique* mentionne une poursuite d'études possible, ce qui n'est pas en phase avec la finalité d'une licence professionnelle. Enfin, la LP *Activités juridiques : contentieux et recouvrement* a des contenus qui se recoupent avec la LP *Activités juridiques : assistant juridique*, ce qui peut expliquer les effectifs en baisse.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de l'Université Lumière Lyon 2 amène à s'interroger sur le rôle joué par la ComUE, compte tenu de la concurrence des formations entre les universités lyonnaises. Ainsi, si certaines formations du champ *Organisations, marchés, normes et institutions* ont un positionnement stratégique globalement satisfaisant dans l'offre locale, voire nationale, du fait de la spécificité de leur contenu ou de l'absence de concurrence (LP *Activités juridiques : métiers du droit social* ; LP *Métiers du BTP : travaux publics*) ; certaines formations sont à l'inverse très concurrencées au niveau local et national (licence *Droit* ; LP *Logistique et systèmes d'information ;* LP *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* ; le master *Économie du travail et des ressources humaines)*.

L'articulation avec la recherche apparaît faible sur l'ensemble du champ, pour le niveau licence et licence professionnelle, où le lien se limite à la présence d'enseignants-chercheurs rattachés à des centres de recherches. En revanche, un lien étroit avec la recherche est à souligner pour la très grande majorité des masters sauf exception (master *Administration publique)*.

Les relations avec les partenaires socio-économiques ou culturels sont importantes et légitimes, notamment pour les LP (*Logistique et pilotage des flux* ; *Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement* ; *Métiers du BTP : travaux publics*). En revanche, l'absence de partenariats (LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations)* ou encore de stages obligatoires (licence *Administration publique*) dans certaines formations montrent que des efforts restent à faire en la matière.

Les coopérations à l'international sont rares sur l'ensemble des formations du champ, sauf exception (licence *Administration publique ;* licence *Droit* ; LP *Logistique et pilotage des flux* ; LP *Assurance, banque, finance : supports opérationnels* ; master *Ergonomie*). Cette faiblesse du champ est liée à l'absence de stratégie d'internationalisation de l'Université Lumière Lyon 2 et de la ComUE.

Organisation pédagogique des formations

Les formations au niveau master respectent bien le principe de spécialisation progressive. Toutefois, il faut nuancer ce constat au niveau licence. Ainsi, la licence *Droit* propose une spécialisation progressive cohérente avec la diversité des parcours offerts aux étudiants à l'issue du diplôme ; en revanche, la spécialisation ne s'opère qu'en L3, pour la licence *AES,* sans que cette spécialisation ne permette réellement de préparer aux masters du champ. La licence *Administration publique* prépare aux concours de la fonction publique mais en orientant trop les enseignements sur les disciplines du droit public au détriment d'autres disciplines telles que la gestion et l'économie ; par ailleurs, elle n'offre pas aux étudiants la possibilité de se spécialiser dans d'autres matières. La mise en place d'enseignements optionnels à la rentrée 2020 pourrait faire évoluer cette tendance. Les LP sont conçues en cohérence avec la spécialisation professionnelle de ces dernières.

La place de la professionnalisation est forte dans les LP qui sont organisées en alternance (12 LP sur 14) et autour de projets tutorés, dont certains sont commandités par des professionnels (LP *Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement*) et de projets professionnels personnels. L'initiative de la LP *Métiers de la GRH : assistant* est à saluer : elle propose à la fois des séances de retour d'alternance suscitant une réflexivité et deux modules d'*assessment center* (centre d'évaluation), reconstituant une entreprise fictive dans laquelle les étudiants sont mis dans des situations quasi-réelles.

La professionnalisation dans les masters est variable. Le master *Administration publique* ne propose que des stages optionnels alors que le master *Ergonomie* déploie une vaste panoplie d'outils de professionnalisation : journée de fin d'études ouverte aux professionnels, séminaires professionnels, stages d'immersion et interventions en entreprise à la demande d'industriels. Des jeux d'entreprise et la réalisation d'une enquête sont deux autres moyens de professionnaliser les étudiants (master *Économie du travail et des ressources humaines*) tout comme les visites d'entreprise, un *serious game* (jeu sérieux), la participation à un salon professionnel ou la réalisation d'un projet entrepreneurial (master *Management de l'innovation*) ou la mise en place d'une clinique juridique (master *Justice, procès et procédures*).

L'approche par compétences est balbutiante. Les dossiers signalent des compétences visées mais sans mise en correspondance entre les objectifs et les maquettes pédagogiques, excepté les LP de l'IUT qui ont déjà formalisé les blocs de compétences associés à leur formation.

La place de la recherche au niveau licence et licence professionnelle est peu perceptible. Au niveau master, la formation à et par la recherche est variable, elle est particulièrement forte pour certains masters (master *Ergonomie ;* master *Management stratégique)* avec des poursuites d'études en doctorat ou l'opération *Smart Lab,* et absente ou peu développée dans d'autres (master *Administration publique*).

Les outils numériques mobilisés sont classiques (plateformes collaboratives, formations aux outils bureautiques). Globalement, les maquettes intègrent les effets du numérique sur les pratiques professionnelles ou ont mis en place des innovations pédagogiques en lien avec le numérique. Ainsi, le parcours *Management de carrières d'artistes* du master *Management de l'innovation* propose des interventions sur la digitalisation et sur l'utilisation des plateformes numériques ; d'autres formations ont développé des podcasts complémentaires aux cours (LP *Activités juridiques : assistant juridique*), proposent un projet de système d'information (LP *Logistique et systèmes d'information*), forment aux logiciels métiers (LP *Métiers du décisionnel et de la statistique*) ou aux installations techniques du domaine (LP *Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle*), en utilisant des *serious games* ou un chantier de réalité virtuelle (master *Ergonomie*) dans les enseignements, en faisant des classes inversées et en mettant à disposition des *MOOC* (*Massive open online courses*) (master *Management de l'innovation*). Il est toutefois à regretter que les maquettes des deux LP de la mention *Assurance, banque, finance* et la *LP Management des transports et de la distribution* ne montrent qu'une faible prise en compte des impacts du numérique sur les métiers.

La place de l'international se limite bien trop souvent à l'enseignement des langues (parfois une deuxième langue vivante est proposée en option) complétée par la mise à disposition de plateformes d'apprentissage. La certification des compétences linguistiques n'est pas systématiquement proposée. Une double diplomation (cas du master *Sciences économiques et sociales* avec Turin en Italie), un séjour ou un stage à l'étranger sont parfois proposés.

Pilotage des formations

Les équipes pédagogiques sont globalement équilibrées en master avec une place satisfaisante des enseignants-chercheurs et des professionnels, même si la place de ces derniers pourrait être renforcée pour les formations relevant des domaines juridiques et économiques (master *Management stratégique* par exemple).

Au niveau des licences et LP, la situation est très contrastée avec une présence des enseignants-chercheurs trop faible dans certaines formations (LP *Métiers du BTP : travaux publics*), voire inexistante (licence *AES* ne comportant aucun enseignant-chercheur en gestion ; LP *Métiers du décisionnel et de la statistique* et LP *Métiers gestion et comptabilité : comptabilité et gestion des associations* sans enseignant-chercheur en lien avec la spécialité). En outre, il conviendrait de renforcer les liens avec le monde professionnel (licence *Administration publique*) et la place des professionnels du cœur de métiers dans certaines formations (LP *Métiers de la GRH : assistant*).

Le pilotage des formations est plus souvent réalisé au niveau des parcours qu'au niveau de la mention et en cas de co-accréditation, le pilotage global est absent (master *Management stratégique*).

Dans la plupart des formations, l'équipe enseignante se réunit au moins une fois par an au sein de comités de pilotage. On peut regretter l'absence de conseils de perfectionnements dans certaines formations (LP *Métiers du BTP : travaux publics*) ainsi que, lorsqu'il est présent, sa non-conformité à la réglementation (absence de représentants étudiants, absence de compte-rendu). De manière générale, les dossiers ne restituent que peu les résultats des conseils de perfectionnement et leur impact sur les modalités de contrôle ou les contenus des enseignements par exemple. L'évaluation des enseignements par les étudiants doit également être systématisée et communiquée au conseil de perfectionnement afin de permettre une prise en compte du retour des étudiants.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques dans la plupart des formations. Le suivi d'acquisition des compétences est une démarche plutôt émergente et encore absente de certaines formations.

Les modalités de recrutement des étudiants sont rarement évoquées dans les dossiers, mais quand elles le sont, elles sont bien précisées et analysées. Les dispositifs d'accompagnement des étudiants et d'aide à la réussite se traduisent essentiellement par des modalités de suivi individuel, quand ils sont évoqués.

Résultats

Dans l'ensemble, les formations du champ apparaissent globalement attractives avec des effectifs satisfaisants. En revanche, les effectifs de certaines formations sont en baisse et doivent attirer l'attention : LP *Activités juridiques : contentieux et recouvrement* (8 étudiants en 2018-2019 contre 14 et 13 les deux années précédentes) ; LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations* (14 en 2018 contre 21 étudiants en 2016) ; LP *Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle* (9 en 2018 contre 26 étudiants en 2014) ; LP *Logistique et systèmes d'information* (9 en 2018 et 10 sur les années antérieures) ; LP *Métiers du BTP : travaux publics* (13 en 2019 contre 19 étudiants en 2014). Pour les formations portées par la ComUE, seuls les effectifs globaux sont communiqués (absence de détail au niveau des parcours et éventuellement leur répartition entre les établissements co-porteurs des mentions). Malgré tout, certaines données alertent sur la faible attractivité de masters fortement concurrencés, comme c'est le cas du master *Management stratégique* avec 46 étudiants en deuxième année de master (M2) pour 4 parcours (sans compter la présence de 4 options possibles) ou encore du master *Administration publique* (40 étudiants pour 3 parcours), *Droit privé* (75 étudiants pour 7 parcours) ou *Droit social* (67 étudiants pour 6 parcours).

Les chiffres concernant la formation continue et l'alternance ne sont pas toujours connus. La plupart des étudiants en formation continue ou en alternance sont inscrits en LP (*Logistique et systèmes d'information ; Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle* ; *Management des transports et de la distribution*).

Les taux de réussite sont globalement satisfaisants dès lors qu'ils sont communiqués. Le taux de réussite des étudiants en L1 (portail commun aux licences *Droit* et *AES*) et en licence *Économie et gestion* sont un peu faibles (autour de 30 %). En L2, ils s'améliorent (autour de 60 %) et ils remontent en L3 (autour de 70 à 80 %). En LP les taux de réussite sont compris entre 90 % et 100 %. En master, les taux de réussite sont bons, même si l'on pourrait s'attendre à des taux plus élevés, compte tenu de la forte sélection opérée en première année de master (M1) (master *Sciences économiques et sociales* ; master *Monnaie, banque, finance, assurance* ; master *Droit des affaires ;* master *Administration publique* et master *Économie du travail et des ressources humaines*).

Le suivi des diplômés est réalisé par le Service des études statistiques et d'aide au pilotage (SESAP). Certaines formations au niveau master font leurs propres analyses par les réseaux d'anciens diplômés (cas du master *Management de l'innovation*), mais ces données mériteraient d'être homogénéisées et/ou actualisées (master *Politique et analyse économique* ; master *Droit social*). Le suivi des diplômés n'est pas toujours détaillé dans les documents fournis (licence *Administration publique*), tandis que les analyses menées manquent de précision et ne permettent pas d'identifier les emplois occupés (licence *Droit ;* licence *Économie et gestion* ; *LP Activités juridiques : contentieux et recouvrement ; LP Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle ; LP*

Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement). Les taux de réponse du suivi des diplômés sont globalement satisfaisants, à l'exception des formations suivantes : *LP Activités juridiques : métiers du droit social ; LP Logistique et pilotage des flux ; LP Management des transports et de la distribution*. Ils sont même absents pour la LP *Métiers du décisionnel et de la statistique*, ce qui est surprenant pour une formation préparant de futurs spécialistes de l'enquête.

L'insertion professionnelle des étudiants est globalement satisfaisante pour les licences professionnelles et les masters, voire excellente (masters *Monnaie, banque, finance, assurance ; Droit social ; Droit public ; Droit privé ; Ergonomie ; LP Assurance, banque, finance : chargé de clientèle ; LP Métiers du BTP : travaux publics*). En revanche, les taux d'emplois sont variables selon les parcours pour le master *Administration publique* (de 60 à 90 %) et ne correspondent pas toujours au niveau de la formation validée. L'insertion professionnelle n'est pas documentée pour la LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations*.

Les chiffres concernant la poursuite d'études sont trop importants pour les licences professionnelles (supérieure à 30 % pour les LP *Logistique et pilotage des flux* et *Logistique et systèmes d'information* et supérieure à 40 % pour les LP *Activités juridiques : métiers du droit social ; Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle ; Métiers du BTP : travaux publics et Métiers de la GRH : assistant*) ou non communiqués (LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations)*. En licence et classiquement, la poursuite d'études est importante et correspond aux objectifs poursuivis par ces formations. Il faut toutefois souligner que seulement 30 % des étudiants des licences *Droit* et *AES* poursuivent leur formation au sein de l'Université Lumière Lyon 2. Au niveau master, la poursuite d'études est plus rare (excepté pour le master *Administration publique* - parcours *Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe* où 50 % des diplômés sont en poursuite d'études).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- De bons taux de réussite.
- Des formations généralistes avec une spécialisation progressive.
- Une offre de formation professionnalisante avec de nombreuses LP et masters.
- Des initiatives pédagogiques innovantes pour certaines formations.
- Une participation des professionnels et des partenaires socio-économiques forts.

Principaux points faibles :

- Une COMUE qui ne semble pas assurer une fonction de régulation et une juxtaposition de parcours sans réelle concertation entre les établissements (13 parcours pour le master *Droit des affaires*).
- Une offre de formation concurrencée au niveau local, notamment avec l'Université Jean Moulin Lyon 3.
- Une place trop faible des enseignants-chercheurs dans certaines formations.
- Des objectifs attendus mal précisés pour certaines licences professionnelles, avec une poursuite d'études trop importante
- Des effectifs trop faibles pour 5 des 14 licences professionnelles.
- Une absence de politique d'internationalisation de l'offre de formation
- Un manque de précision sur les délocalisations (finalité, organisation pédagogique, pilotage, résultats).
- Une faible place de la professionnalisation en licence et dans la filière Administration publique et une alternance faible en master.
- Un suivi des diplômés non systématique et manquant de clarté.
- Un pilotage des formations non conforme à la réglementation (conseils de perfectionnement et évaluation des enseignements).

Recommandations :

À ce jour, l'absence de pilotage ou de concertation sur l'offre de formation entre les établissements membres de la ComUE se traduit par un manque de lisibilité globale de l'offre. Les évolutions institutionnelles futures (dissociation de l'université Lumière Lyon 2 de l'université cible) doivent amener l'université à établir une offre

de formation portée par un projet stratégique clair qui fait défaut dans le dossier d'autoévaluation du champ communiqué.

L'approche par compétences, en mettant en évidence les éléments distinctifs à chaque parcours ou mention, permettrait de limiter les recoupements, la concurrence et de clarifier l'offre globale. Cette clarification de l'offre de formation doit amener à mieux positionner les mentions en fonction des métiers visés, en particulier pour les formations à faibles effectifs ou celles qui sont ou vont être fortement affectées par les usages du numérique. Elle devrait également permettre une meilleure communication autour d'une offre de formation plus rationnalisée, cohérente et attractive pour les étudiants. Le dimensionnement de l'offre en fonction des ressources en enseignants-chercheurs doit aussi permettre de renforcer leur place au sein des équipes pédagogiques.

Le renforcement de la place de l'international, avec une politique active pour favoriser les mobilités sortantes (stages ou études), une certification systématique des compétences linguistiques et le développement de cours disciplinaires en langue anglaise devrait permettre d'assurer une bonne employabilité à terme des diplômés. De même, certaines formations se distinguent par la mise en place de doubles diplômes ou de délocalisations à l'étranger. Il importe toutefois de mieux argumenter sur l'intérêt de ces délocalisations et sur les modalités pédagogiques réellement mises en œuvre.

Afin de renforcer la professionnalisation, il est recommandé de développer l'alternance en master qui reste en pratique trop marginale et de renforcer la place des professionnels du cœur de métiers au sein des équipes pédagogiques.

Le suivi des diplômés au niveau institutionnel reste trop approximatif, en particulier pour les formations co-accréditées et pour certaines LP. D'une manière générale, il importe de garantir un bon taux de retour aux enquêtes, en sensibilisant davantage les futurs diplômés sur l'importance de ces enquêtes ou en favorisant le développement d'association des diplômés. Il importe également de mettre en place un suivi avec des périodicités plus courtes (enquêtes à 12 mois pour les masters et 18 mois pour les LP et non la seule enquête à 30 mois). Par ailleurs, il est recommandé de ne pas agréger les données au niveau d'une mention portant des parcours très différenciés ou des établissements différents, ceci afin de disposer d'une information pertinente pour le conseil de perfectionnement. Enfin, le manque de fiabilité des informations lié à un taux de réponse parfois insuffisant, amène les porteurs de mention à réaliser leurs propres enquêtes statistiques les conduisant à afficher des résultats en contradiction avec ceux de l'établissement. Un meilleur dialogue entre les porteurs de mention et le SESAP (service des études statistiques et d'aide au pilotage) et une méthodologie commune doivent donc être mis en place.

Il importe également de systématiser les conseils de perfectionnement au niveau de la mention. En effet, s'il est envisageable de réaliser des réunions pédagogiques au niveau des parcours ou année, seul un conseil de perfectionnement au niveau de la mention est à même d'en garantir la cohérence globale. De même, il importe que l'Université soit en capacité de vérifier la conformité de ces conseils par rapport à la réglementation en vigueur et tout particulièrement que les différentes parties prenantes soient bien présentes.

Enfin, pour la construction de la future offre de formation, il importera de mieux documenter les dossiers (précision et clarté) et de prendre en considération les remarques faites de manière plus précise au niveau des dossiers formation.

POINTS D'ATTENTION

Licence *Administration économique et sociale* (AES)

Les deux parcours proposés en troisième année par la licence *AES* (*Gestion et droit de l'entreprise ; Marketing, management et commerce international)* sont clairement centrés sur les disciplines de la gestion et donc peu en cohérence avec les objectifs pluridisciplinaires d'une licence *AES*. La question du rattachement de ces deux parcours à la licence *Économie et gestion* se pose, surtout qu'en l'absence de master *AES*, cette licence perd en visibilité.

LP *Activités juridiques : contentieux et recouvrement*

La formation n'est pas suffisamment attractive avec un effectif trop réduit. Il devrait être envisagé de rapprocher la formation de la licence professionnelle *Activités juridiques : assistant juridique*, plus généraliste, et de développer l'alternance.

LP *Activités juridiques : métiers du droit social*

Alors qu'elle se distingue des autres formations et a une vocation professionnalisante évidente, la poursuite d'études reste trop importante (40 %) et les effectifs sont restreints (16 inscrits).

LP *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle*

Le positionnement dans l'environnement local doit être clarifié (formation concurrente proposée à l'Université Jean Moulin Lyon 3). Une réflexion sur l'évolution des métiers est nécessaire car le secteur est bouleversé par la révolution numérique, tant dans la nature des emplois à venir que sur leur nombre. Les effectifs sont déjà en baisse significative dans la banque de détail. Ces facteurs de risque ne sont pas évoqués dans le dossier d'autoévaluation. La prise de conscience est nécessaire à court terme. Enfin, il importe d'augmenter le nombre d'enseignants-chercheurs (assurant avec les enseignants seulement 16 % des heures), le risque étant de sous-traiter la formation au partenaire et de lui faire perdre son caractère universitaire.

LP *Assurance, banque, finance : supports opérationnels*

Une prise en compte de la révolution numérique dans le secteur s'impose ; qui plus est dans le domaine du back office, particulièrement exposé. L'équipe pédagogique est trop déséquilibrée en défaveur des enseignants-chercheurs (assurant seulement 8 % des heures) dont le rôle devrait justement être de donner une vision de long terme du secteur et de ses évolutions. Un rééquilibrage de l'équipe pédagogique s'avère dès lors nécessaire pour redonner une dimension académique plus marquée à la LP.

LP *Logistique et pilotage des flux*

La LP enregistre un taux élevé de poursuite d'études (30 %). Des informations complémentaires sont également attendues sur le positionnement du parcours international par rapport au parcours francophone.

LP *Logistique et systèmes d'information et LP Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle*

Dès lors que l'Université souhaite maintenir ces deux LP dans son offre de formation, accueillant pour la première seulement 10 étudiants et 9 étudiants pour la seconde, il importe de clarifier et de mettre en cohérence l'intitulé du diplôme, les objectifs et les métiers visés. De même, dans un environnement socio-économique de plus en plus ouvert et internationalisé, il serait important de renforcer l'apprentissage de l'anglais en proposant des enseignements de spécialité en anglais et en certifiant les compétences linguistiques acquises. Cela semble d'autant plus important pour les responsables de la sous-traitance.

LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations*

Si l'Université souhaite maintenir cette formation au sein de son offre de formation, il importe de renforcer l'équipe pédagogique en enseignants-chercheurs (aucun enseignant-chercheur à ce jour en sciences de gestion) et de respecter la réglementation en vigueur concernant le pilotage de la formation (création d'un conseil de perfectionnement propre à la LP, mise en place d'une évaluation systématique des enseignements par les étudiants en particulier).

L'absence d'information sur le devenir des diplômés et d'éventuelles poursuites d'études, doublée des difficultés à recruter des étudiants (14 inscrits en 2018), pose enfin de sérieuses questions quant au maintien de cette LP dans l'offre de formation de l'Université Lumière Lyon 2.

LP *Métiers de la GRH : Assistant*

Les données sur la poursuite d'études diffèrent selon les sources : 28 % à 30 mois dans le dossier et 29 à 41 % entre 2016 et 2018 après la soutenance selon les données de l'établissement. Ces derniers chiffres sont préoccupants et éloignent la licence professionnelle de sa vocation d'insertion immédiate.

LP *Métiers du BTP : travaux publics*

Si l'Université souhaite la maintenir au sein de son offre de formation, il importe qu'elle renforce la place et la présence des enseignants-chercheurs au sein de la LP et mette en conformité son pilotage, avec la réglementation en vigueur (mise en place d'un conseil de perfectionnement, évaluation des enseignements par les étudiants, suivi de l'acquisition des compétences). Enfin, il est rappelé que l'objectif de la LP est de viser une insertion professionnelle immédiate, ce qui ne semble pas être le cas.

LP *Métiers du décisionnel et de la statistique*

Il semble indispensable que la LP se dote d'outils décisionnels relatifs à l'insertion professionnelle des diplômés (protocoles de collecte d'information à présenter, enquête à 18 et 30 mois à mener). L'absence de données sur le suivi des diplômés à 18 et 30 mois est un point négatif qui ne permet pas d'apprécier objectivement la formation. Une sorte de paradoxe pour une LP dont la professionnalisation porte sur les métiers du décisionnel et de la statistique. Par ailleurs, la poursuite d'études (50 %) est bien trop importante et questionne sur le positionnement de la LP en tant que parcours d'une licence générale ou technologique.

Master *Économie du travail et des ressources humaines*

Le positionnement pluridisciplinaire du master (économie et gestion) rend certainement peu lisible cette formation par les recruteurs, car elle est en concurrence avec des masters disciplinaires clairement positionnés, tels que les masters GRH (gestion des ressources humaines). De fait, l'enquête sur le devenir des étudiants montre leurs difficultés à trouver un emploi en adéquation avec le master et à un niveau cadre.

Master *Risques et environnement*

Les effectifs du parcours recherche *Sciences de l'environnement industriel et urbain* (SEIU) du master *Risques et environnement* ont diminué de moitié depuis 2016 pour être aujourd'hui inférieurs à 10. La pertinence de ce parcours recherche pose questions car son existence ne semble justifiée que pour l'attribution d'un double diplôme de master à des élèves ingénieurs. Dans les faits, les poursuites d'études en doctorat (finalité première de ce parcours recherche) n'ont concerné que trois étudiants depuis 2016 d'après le dossier. Cette très faible poursuite d'études en doctorat avait déjà été pointée par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) en 2010 et le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) en 2015, qui avaient également souligné que le rattachement de ce parcours dans la mention était assez artificiel.

Dans une optique d'amélioration continue de la mention, il serait plus cohérent de supprimer le parcours *SEIU* et de n'afficher que les parcours *Environnement et risques industriels et urbains (ERIU)* et *Gouvernance des risques environnementaux (RISE)*. Les parcours *RISE* et *SEIU* pourraient ainsi être fusionnés en conservant des options du parcours *SEIU*, d'autant plus que ces deux parcours partagent déjà 18 crédits ECTS sur les 30 du troisième semestre (S3). Les doubles diplômes d'élèves ingénieurs seraient toujours possibles avec le parcours *RISE*. La mention en ressortirait nettement plus lisible et compréhensible, tout en gardant le côté pluridisciplinaire autour de la thématique des risques environnementaux.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Administration économique et sociale (AES)* de la Faculté de Droit de l'Université Lumière Lyon 2 est une formation pluridisciplinaire fondée sur un socle de connaissances en droit, économie et gestion. Elle a pour vocation principale de préparer à la poursuite d'études en master au sein du domaine droit, économie, gestion (DEG). Elle est construite autour d'une première année de licence (L1) commune et propose deux parcours en troisième année de licence (L3) : *Gestion et droit de l'entreprise (GDE)* d'une part, *Marketing, management et commerce international (MMCI)* d'autre part. Le dossier fait état à tort en introduction d'un troisième parcours qui n'est qu'un programme (programme international Minerve). Il existe aussi un dispositif complémentaire de préparation aux concours d'écoles de commerce, en partenariat avec un Lycée privé. La formation, exclusivement en formation initiale, est ouverte à la procédure de validation des acquis. Les enseignements se déroulent sur le campus Porte des Alpes, à l'exception de ceux du programme Minerve qui se déroulent sur le campus Berges du Rhône.

ANALYSE

Finalité
La licence *AES* propose une approche pluridisciplinaire basée essentiellement sur le droit, les sciences économiques et la gestion. La formation est complétée par des méthodes quantitatives (statistiques), de l'informatique et des langues vivantes (anglais et seconde langue au choix). En L3, les étudiants peuvent suivre une préparation aux concours d'entrée aux écoles de commerce et de management (formation en partenariat avec un lycée privé). Toutefois la licence *AES* a en principe vocation à former des personnels administratifs et préparer les étudiants qui souhaiteraient passer des concours administratifs, alors que les objectifs des deux parcours de la troisième année (*Gestion et droit de l'entreprise ;* et *Marketing, management et commerce international)* et de la « prépa-concours » consistent à octroyer des compétences essentiellement en droit et en gestion. Les compétences transversales visées par la formation sont clairement explicitées : collecte et analyse d'informations, rédaction de notes et de rapports, compétences en communication, informatiques, linguistique et compréhension des problématiques économiques et sociales. L'analyse des statistiques fournies par l'établissement concernant les poursuites d'études révèlent une déperdition importante d'étudiants, les diplômés de la licence *AES* ne s'orientant pas majoritairement vers les masters de la composante (données qui seraient contredites par les enquêtes menées au niveau du diplôme). Les débouchés professionnels à l'issue de la licence ne sont pas précisés.

Positionnement dans l'environnement

Au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une licence *Management et sciences humaines* – présentée comme une ex-licence *AES* – est proposée par l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de l'Université Jean Moulin Lyon 3. Par ailleurs, une licence *AES* relevant de l'Université Jean Monnet – Saint-Étienne existe à Roanne avec trois parcours : *Administration et gestion des organisations ; Enseignement et carrières publiques* ; et *Économie sociale et solidaire*. Enfin, une licence *Économie gestion* parcours *Management* est proposée à Valence par l'Université Grenoble Alpes. Il existe donc une concurrence au niveau régional, mais la stabilité des effectifs de la licence *AES* tend à démontrer qu'elle arrive à se démarquer.

La formation est portée par la Faculté de droit, mais a noué des interactions avec la Faculté d'économie gestion, notamment parce que le responsable de la formation est aussi responsable d'un parcours de deuxième année de master (M2) de cette même composante. Un partenariat existe aussi avec l'Institut universitaire de technologie (IUT) Lumière de l'Université Lumière Lyon 2, permettant aux étudiants de deuxième année de licence (L2) et ceux de L3 de se réorienter en licences professionnelles (LP). Le partenariat établi avec un lycée privé pour préparer les concours d'entrée en école de commerce est également cité. Cette initiative, courante pour une licence de gestion, surprend pour une licence *AES*.

Les liens ou articulations avec des partenaires socio-économiques (entreprises, associations…) ne sont pas indiqués. L'articulation avec la recherche est peu établie : Il y a peu d'enseignants-chercheurs en droit et aucun en gestion en L2 et L3.

La formation offre aux étudiants une dimension internationale forte au travers du programme international Minerve par lequel les étudiants peuvent obtenir des compétences particulières en italien, espagnol ou allemand, grâce à des cours disciplinaires assurés par des personnels universitaires locaux et étrangers. Toujours dans la perspective internationale, une dizaine d'étudiants a aussi la possibilité de partir à l'étranger au titre de leur troisième année dans le cadre des accords Erasmus en Europe, au Canada et au Japon.

Organisation pédagogique

La formation est accessible en première année par le biais d'un portail Droit ou Économie-Gestion-Droit relevant respectivement de la Faculté de droit d'une part, et de la Faculté d'économie et de gestion d'autre part. Les enseignements de L2 et L3 *AES* sont ensuite spécifiques à cette filière au sein de la Faculté de droit, avec un tronc commun en seconde année et de deux parcours en L3 (*Gestion et droit de l'entreprise* et *Marketing, management et commerce international)*. Le premier parcours forme à la fois à la gestion et au droit, ce qui est très ambitieux ; pour le second parcours, une confusion existe aussi puisque le marketing et le management relèvent d'une licence de gestion. La structuration des cours de seconde et troisième année est plus proche de celle d'une licence de gestion que de celle d'une licence *AES* classique ayant vocation en principe à former des personnels administratifs et préparer les étudiants qui le souhaiteraient à passer des concours. Le choix du libellé de la licence semble en décalage. En outre, la composante ne propose pas de master *AES* alors qu'il constitue un débouché naturel.

Sur le contenu, l'existence d'une unité d'enseignement (UE) intitulée « Préparation aux masters » est surprenante, l'objectif même d'une licence généraliste étant, par définition, de doter les diplômés de compétences leur permettant de poursuivre leurs études en master. De même, étonnamment, le dossier ne présente pas les enseignements dispensés en première année, réduisant la lisibilité de la formation (ils sont mentionnés en annexe « Portail Droit » et « Portail Économie, gestion et droit »). Enfin, l'absence d'enseignements de droit public (hors droit de l'Union européenne) en seconde et troisième année, pourtant importants dans une licence *AES*, et alors que nombre de concours administratifs requièrent des connaissances dans les différentes sous-disciplines de cette section, est dommageable.

La dimension recherche est peu présente avec une faible proportion d'enseignements assurés par des enseignants-chercheurs en droit en deuxième et troisième années. Elle est quasiment absente pour ce qui concerne les sciences de gestion (aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion en L2 et L3). Ce déséquilibre est d'autant plus préjudiciable que les deux parcours proposés en troisième année relèvent du droit et des sciences de gestion.

La place de la professionnalisation est trop faible : les stages demeurent optionnels. La mise en situation professionnelle des étudiants passe par le biais d'un travail de groupe relatif à l'entrepreneuriat.

La dimension internationale est présente, notamment au travers des cours de langues disciplinaires en économie qui se déroulent en langue étrangère, tout comme ceux relevant du programme Minerve. Une mobilité à l'international existe aussi.

La place du numérique est assurée par la mise à disposition d'une plateforme et par des modules d'enseignement consacrés aux outils numériques : Excel approfondi, modélisation informatique, logiciels de gestion, base de données web.

La licence *AES* bénéficie de dispositifs adaptés aux étudiants ayant des contraintes particulières (sportifs de haut niveau). La validation des acquis de l'expérience (VAE) est proposée mais n'a encore jamais abouti.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est déséquilibrée et sur la forme se pose la question de la qualité de l'information délivrée par le dossier d'autoévaluation, puisque la présentation de l'équipe laisse croire le contraire. En effet, le tableau fourni en annexe mentionne la présence d'un seul enseignant-chercheur en section 06 du Conseil national de universités (CNU) (gestion), qui relève en réalité de la section 05 (économie). Il est aussi fait état à tort de nombreux autres enseignants relevant de la section 06, alors qu'il s'agit de vacataires professionnels ou d'enseignants du second degré détachés, ou pas, dans l'enseignement supérieur. Sur le fond se pose la question de la légitimité des parcours de L3 clairement à orientation gestion et pourtant non adossés à une équipe d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion. L'équipe pédagogique comprend des vacataires professionnels qui assurent une forte proportion des enseignements pour une licence qui n'est pas professionnelle.

Des échanges réguliers sont mis en place au sein de l'équipe pédagogique. Des conseils de perfectionnement sont organisés mais la participation des étudiants n'est pas mentionnée. De plus, il n'existe pas d'évaluation des enseignements par les étudiants de la licence *AES,* ce qui n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Les compétences à développer durant la formation ne sont pas explicitées clairement, certaines étant succinctement citées. Il n'y a pas de suivi de l'acquisition des compétences. Le supplément au diplôme est fourni en annexes.

Résultats constatés

Les effectifs sont stables, de l'ordre de 150 étudiants en L2 et 200 étudiants en L3, avec une forte augmentation du nombre d'étudiants étrangers sur la période récente (aucune information sur la L1). Les statistiques sont lacunaires pour ce qui concerne la provenance des étudiants de seconde année, puisqu'elle est accessible à l'issue d'un portail émanant de deux composantes de l'établissement. Alors que le nombre d'étudiants en L3 est supérieur à celui en L2, laissant présager des recrutements d'étudiants titulaires de diplôme universitaire de technologie (DUT) et/ou de brevet de technicien supérieur (BTS), aucune information n'est donnée. Il n'y a pas non plus de statistiques relatives à la double diplomation résultant du Programme international MINERVE (PIM) alors que la dimension internationale est annoncée comme un objectif majeur.

Les taux de réussite respectifs sont de l'ordre de 62 % en L2 et de 78 % en L3. Il n'est pas fait état de taux de réussite par type de baccalauréat. Le manque de finesse des statistiques obère l'aptitude à anticiper des soutiens éventuellement à mettre en place.

La formation dispose d'un suivi de ses étudiants durant leur scolarité dans la composante et postérieurement à celle-ci, au niveau de l'établissement mais aussi de la composante. Cette dualité de source conduit à des résultats parfois divergents puisque, par exemple, l'annexe stipule que seulement un tiers des diplômés poursuit ses études dans la composante alors que dans le dossier d'autoévaluation, cette proportion est égale à deux tiers.

CONCLUSION

Principal point fort :

- Des enseignements spécifiques consacrés au numérique.

Principaux points faibles :

- Une équipe pédagogique déséquilibrée comptant trop peu d'enseignants-chercheurs, notamment en gestion.
- Des divergences entre les données fournies par l'établissement et celles de l'équipe pédagogique (devenir des étudiants en particulier)

- Un contenu des parcours en décalage avec les contenus usuels des licences AES.
- Une absence de suivi de l'acquisition des compétences.
- Une absence d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Une absence de master *AES* procurant un prolongement naturel de la licence.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Administration économique et sociale* de l'Université Lumière Lyon 2 pâtit d'un sous-encadrement en enseignants-chercheurs et tout particulièrement en sciences de gestion, au vu des parcours de L3 affichés.

Il paraît nécessaire de repenser l'architecture de la formation, particulièrement pour ce qui concerne les deux parcours de L3 (*Gestion et droit de l'entreprise ;* et *Marketing, management et commerce international)* pour lesquels il y a un décalage entre les libellés des parcours, leurs objectifs et le devenir des étudiants. Dans ce sens, l'identification et la mise en place d'un suivi de l'acquisition des compétences permettrait de repenser la formation. De même, impliquer les étudiants dans le pilotage de la formation au travers d'une évaluation anonyme des enseignements permettrait aux responsables de recueillir des suggestions d'amélioration. Enfin, en l'absence de master *AES*, il importe de pouvoir proposer une poursuite d'études lisible aux étudiants et de faire en sorte que les compétences acquises ou les prérequis disciplinaires soient acquis.

Dans le cadre de la réflexion sur la nouvelle offre de formation, il pourrait être utile de réfléchir, en lien avec le conseil de perfectionnement, au rattachement des deux parcours de cette licence *AES* à la licence *Économie et gestion*, rattachement qui aurait plus de pertinence sur le plan disciplinaire.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Administration publique* (LAP) est une formation pluridisciplinaire en trois ans, ouverte en formation initiale, continue et à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle a pour objectif de préparer les étudiants à la poursuite d'études, principalement, en master *Administration publique*, dans la perspective de préparer les différents concours de la fonction publique ou d'intégrer les emplois publics par la voie contractuelle. Les enseignements sont dispensés à la Faculté de droit de l'Université Lumière Lyon 2. Elle accueille chaque année une soixantaine d'étudiants en deuxième et troisième années confondues.

ANALYSE

Finalité
La formation comporte à la fois des enseignements fondamentaux et des dispositifs plus spécifiquement orientés vers l'aide à l'accompagnement et à l'insertion professionnelle. Les compétences acquises permettent de se présenter aux concours de la fonction publique (École nationale d'administration (ENA), Institut national des études territoriales (INET), Instituts régionaux d'administration (IRA), concours d'attaché territorial et celui d'inspecteur des finances publiques) ou de poursuivre des études en master, le master *Administration publique* étant cité en exemple. Les secteurs d'activités et les types d'emplois accessibles sont précisés dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et correspondent aux objectifs de la formation. Les enseignements proposés sont axés sur la préparation aux concours de la fonction publique. Les étudiants accèdent à la première année de licence (L1) en s'inscrivant dans le portail « Droit », ou le portail « Économie, gestion et droit » ou le portail « Institutions et société ». En deuxième et troisième années de licence (L2 et L3), les matières fréquemment rencontrées dans le cadre des concours sont abordées, et l'accent est mis sur la méthodologie des concours de la fonction publique. Les enseignements correspondent donc aux objectifs de la formation.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement de la formation au niveau local est analysé de façon approfondie. Elle est distinguée de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon qui prépare lui aussi aux concours de la fonction publique, mais ne s'adresserait pas au même public en étant largement ouverte. Il s'agit d'un constat classique pour les formations de ce type. La *LAP* de l'Université Lumière Lyon 2 se distingue également de celle de l'Université de Saint-Étienne par des enseignements plus nombreux et surtout par son articulation avec le master *Administration publique*, ce qui la distingue également de nombreuses autres licences *Administration publique* proposées au niveau national. Une convention a été passée avec l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Grenoble-Alpes, pour accueillir les étudiants en L3. Par ailleurs, une convention permet aux étudiants de la prépa IEP (classe préparatoire) du Lycée Notre-Dame des Minimes d'intégrer la deuxième année de la *LAP*.

L'articulation avec la recherche se fait par le biais des enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique rattachés à l'équipe d'accueil Droits, contrats, territoires (EA 4573). Le rapport d'autoévaluation souligne lucidement que ce lien est faible.

La licence n'a développé aucun lien pérenne avec des partenaires socio-économiques (entreprises ou association), ni avec les collectivités ou établissements publics locaux. Les stages ne sont pas obligatoires et cela se justifie difficilement, compte tenu du caractère raisonnable des effectifs.

Par contre, et c'est très original pour une *LAP*, la coopération à l'international est développée. Des accords de coopération existent avec trois universités (Université de Ljubljana en Slovénie, Université Mykolas Romeris en Lituanie et Université de Glasgow en Écosse). Enfin, le programme MINERVE développe des liens privilégiés avec trois universités partenaires : la *Goethe Universität* de Francfort sur le Main en Allemagne, *la Universitat de Barcelona* en Espagne et l'Università degli Studi de Bergame en Italie. Les étudiants de la *LAP* ont accès au programme MINERVE mais le dossier ne précise pas le nombre d'étudiants concernés.

Organisation pédagogique

La formation est organisée sur trois années. Néanmoins, seules les L2 et L3 sont détaillées, la L1, sous forme de portail, n'étant pas analysée dans le rapport. Les annexes détaillent cependant le contenu des différents portails qui permettent d'accéder à la L2. La licence présente un ensemble pluridisciplinaire de cours avec toutefois une très nette prédominance du droit public (droit administratif spécialement) sur d'autres matières classiques de *LAP* présentes aux concours (économie, finances publiques), ce qui la rapproche d'une licence en droit. Elle est pédagogiquement clairement orientée vers la préparation des concours de l'administration. Toutefois, des enseignements optionnels devraient permettre aux étudiants de conforter leur projet personnel à partir de la rentrée 2020. La formation est ouverte en présentiel, à distance, en apprentissage, en formation continue (un à deux par an) ou en VAE, sans que cette dernière possibilité ne soit quantifiée. Des adaptations spécifiques sont possibles pour les situations particulières (étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau, étudiants salariés, avec des charges de familles ou exerçant des responsabilités au sein des institutions universitaires). Les effectifs indiquent que la licence accueille chaque année un à trois étudiants handicapés, un à deux sportifs et un à quatre étudiants salariés.

La place de la professionnalisation comprend la préparation au concours administratifs mais aussi les interventions du Bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP). Le rapport souligne que les projets et les stages forment une modalité pédagogique essentielle, mais cela semble en contradiction avec le caractère facultatif des stages. La formation organise une semaine de déjeuners avec des professionnels pour les étudiants qui le souhaitent et les enseignements de Projet personnel et professionnel (PPP) et d'Entreprenariat mettent l'accent sur l'insertion professionnelle.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique se limite à l'intervention des enseignants-chercheurs dans la formation.

La place du numérique est classique (plateforme Moodle), un enseignement transversal des Technologies de l'information et de la communication (TIC) et la formation aux logiciels de bureautique : traitement de texte, présentation assistée par ordinateur et tableur. Les étudiants sont ainsi formés à la maîtrise d'outils informatiques.

L'ouverture internationale de la formation est très forte. Au-delà de l'apprentissage d'une langue, les mobilités sont encouragées avec des mobilités entrantes (forte en 2018 avec neuf étudiants étrangers accueillis, mais le nombre habituel d'étudiants étrangers se situe entre un et trois) et sortantes favorisées par les programmes MINERVE qui intègrent dans la formation des enseignements de spécialité en droit du pays d'accueil projeté. Les effectifs concernés ne sont cependant pas indiqués, ce qui permet de douter de l'effectivité de ces dispositifs pour les étudiants de la *LAP*.

Pilotage

L'équipe pédagogique comprend 12 enseignants-chercheurs, un professeur (PR) et un maître de conférences (MCF) associés, 3 enseignants du second degré, 2 attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), une doctorante et 12 vacataires (dont 10 professionnels et 2 enseignants). Le nombre d'enseignants-chercheurs reste faible.

Elle se réunit une fois par an dans le cadre du conseil de perfectionnement (CP). Sa composition n'est pas précisée (conseil commun pour la L2 et la L3). Ce manque de précision crée un doute sur la conformité réglementaire de ce conseil. L'Université a mis en place en 2004 un dispositif d'évaluation des formations par les étudiants mais sans que celui-ci ne semble avoir produit de résultats propres à la *LAP*.

Le suivi de l'acquisition des connaissances est varié et classique. La composition des jurys, l'attribution des crédits ECTS et la déclinaison du diplôme en compétence est conforme aux textes et aux attentes. Le dossier indique

qu'un processus de transcription de la maquette en compétences a été initié et que ce travail doit être poursuivi avec pour objectif la rentrée 2020. Ainsi, le suivi de l'acquisition des compétences semble actuellement défaillant, même si un supplément au diplôme existe et qu'il détaille les compétences acquises.

Il ne semble pas exister de dispositifs spécifiques d'aide à la réussite.

Résultats constatés

Les effectifs de la formation sont relativement stables, à un niveau tout à fait satisfaisant, et globalement en augmentation régulière. On observe toutefois une augmentation du nombre d'inscriptions en L2 : elles sont passées de 24 à 40 entre 2016 et 2018. En revanche, elles ont suivi le chemin inverse en L3, passant de 32 à 26, chiffre qui reste convenable. On ne s'explique toutefois pas pourquoi le rapport ne fait état que des L2 et L3. Les chiffres des différents portails de L1 sont indiqués en annexe mais ne sont pas analysés.

Les taux de réussite aux examens sont médiocres en L2 (57 % des inscrits) mais s'améliorent en L3 (80 % des inscrits).

Les poursuites d'études concernent la quasi-totalité des étudiants inscrits à chaque année de la licence. Près de 90 % des diplômés de 2017-2018 ont poursuivi en master (sur les neuf ayant répondu).

Le suivi des diplômés fait l'objet d'enquête menée par le Service des études statistiques et d'aide au pilotage (SESAP) de l'Université Lumière Lyon 2. La faiblesse des effectifs de la *LAP* répondant aux enquêtes rend cependant peu pertinente l'utilisation des résultats. L'insertion professionnelle des diplômés de la *LAP* n'est pas documentée.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une articulation avec le master *Administration publique.*
- Des enseignements en adéquation avec les principaux concours administratifs « généraux ».
- Une formation spécifique au niveau régional.

Principaux points faibles :

- Des taux de réussite faibles en deuxième année.
- Une absence de stages obligatoires malgré des effectifs limités.
- Des partenariats institutionnels et socio-économiques faibles.
- Une place trop faible des disciplines non juridiques (économie et gestion).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Administration publique* de l'Université Lumière Lyon 2 est une solide formation pluridisciplinaire orientée vers les métiers de la fonction publique, qui se démarque des formations environnantes. La professionnalisation de la formation reste cependant perfectible en raison de l'absence de stages obligatoires et de liens peu nombreux avec le milieu socio-professionnel. De même, il pourrait être utile de laisser une place plus importante aux disciplines non juridiques (économie ou gestion), disciplines utiles à la préparation des concours.

Il faut toutefois noter que la licence va participer à l'expérimentation de la modularisation des licences dans le cadre de l'appel à projets « Nouveaux cursus à l'université ». Dès lors, elle devrait être transformée et cela appelle un bilan lors de la prochaine évaluation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE DROIT

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La Licence *Droit* de l'Université Lumière Lyon 2 est une formation généraliste, permettant une spécialisation progressive, en trois années. La formation est marquée par une dimension internationale forte, en particulier, grâce au programme international MINERVE que les étudiants peuvent suivre sur les trois années. Il consiste en des enseignements linguistiques de spécialité en italien, allemand ou espagnol s'ajoutant au cursus classique. En troisième année de licence (L3), quatre parcours sont proposés : *Droit privé, Droit public, Droit-Science politique* et *Droit de l'art et du patrimoine culturel*. La licence *Droit* est ouverte à la formation initiale classique (aucune alternance) et continue (très peu en pratique). Les enseignements sont assurés en présentiel sur le campus de l'Université Lumière Lyon 2. La Licence *Droit* peut également s'effectuer à la Faculté de droit de l'Institut Catholique de Lyon, dans le cadre d'une convention. À noter enfin que la licence *Droit* est doublement délocalisée : d'une part, depuis 1992, au Cambodge (Université royale de droit et des sciences économiques du Cambodge à Phnom Penh) et d'autre part, depuis 2014, en partenariat avec les Universités Jean Moulin Lyon 3 et Saint-Etienne, au Brésil (Université de Sao-Paulo).

ANALYSE

Finalité
La formation se présente de manière classique avec une offre large d'enseignements et de parcours (L3), pour donner aux étudiants des compétences juridiques générales, tout en offrant à chaque étudiant des possibilités de spécialisation et d'affinement de son projet professionnel. La présentation est claire et met l'accent sur l'accompagnement de chaque étudiant dans ses choix professionnels. L'internationalisation de la formation est prégnante. Les enseignements sont en adéquation avec les objectifs de la licence. Les débouchés propres à chaque parcours sont cohérents, avec une perspective large de poursuite d'études. L'objectif de la formation délocalisée au Cambodge est comparable à la formation lyonnaise. Les étudiants diplômés (une trentaine par an) constituent un vivier important de recrutement au niveau local (collaborateurs notaire, avocat, administration) ; ils peuvent également choisir de poursuivre leurs études en master sur le site lyonnais. Les objectifs de la formation délocalisée au Brésil sont moins clairement définis. Les étudiants doublement inscrits à l'Université lyonnaise et à celle de Sao-Paulo peuvent se voir délivrer la licence *Droit* de l'Université Lumière Lyon 2. L'ouverture d'une deuxième année de master (M2) franco-brésilien de droit économique est prévue pour 2020. Pour ces deux formations délocalisées, l'investissement pédagogique de l'Université Lumière Lyon 2 est réel.

Positionnement dans l'environnement

La licence *Droit* de l'Université Lumière Lyon 2 subit une concurrence directe de formations similaires dans un rayon géographique très proche (Universités Jean Moulin Lyon 3, Saint-Etienne, Grenoble, Chambéry). La licence *Droit* se démarque toutefois par des parcours atypiques en L3 (*Droit-Science politique, Droit de l'art et du patrimoine culturel*) dont le contenu favorise certaines passerelles internes à l'offre de formation de l'Université (par exemple, mutualisation de cours en deuxième année de licence (L2) avec la Licence *Administration publique*). Une coopération étroite s'est installée entre les universités du pôle Lyon – St-Etienne ; ainsi qu'avec d'autres structures de formations locales (Faculté de droit de l'Institut Catholique de Lyon ; l'École de management de Lyon (EM *Lyon Business School*). Loin de subir la situation de concurrence, la licence *Droit* privilégie la coopération et l'esprit d'ouverture pour se démarquer.

La formation est adossée au centre de recherche Droits, contrats, territoires – Équipe d'accueil (EA 4573), avec une volonté d'articuler de façon cohérente les parcours disciplinaires et les axes de recherches développés par le centre. Le rapprochement pédagogique entre les universités Lumière Lyon 2 et de Sao-Paulo se prolonge depuis peu par une dimension recherche. La formation s'appuie également sur le Centre de recherches critiques sur le droit (CeRCriD) – unité mixte de recherche (UMR 5137) de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne. L'immersion des étudiants dans la recherche passe par des canaux classiques (interventions des enseignants-chercheurs dans la formation, manifestations scientifiques, cours de méthodologie à la recherche) mais peut-être insuffisants pour une sensibilisation accrue.

De façon regrettable, la formation entretient peu de liens avec le milieu socioéconomique et culturel. Le dossier n'en mentionne aucun. L'intervention de professionnels dans la formation permet de manière informelle de tisser ce lien mais cela reste insuffisant pour assurer un ancrage pérenne de la formation dans le tissu économique et institutionnel local.

Le positionnement international de la formation – délocalisée en Asie et Amérique du Sud – est particulièrement fort (programme Minerve ; 35 accords de coopérations conclus avec des établissements partenaires en Europe). La mobilité entrante et sortante est un objectif principal poursuivi par la formation. Malgré tout, les flux restent relativement faibles (mobilité sortante pour les L2 et L3 : 12 étudiants en 2016, 26 en 2017 et 13 en 2018).

Organisation pédagogique

La structure de la formation, exposée de façon exhaustive et pédagogique, repose sur une spécialisation progressive : la première année de licence (L1), conçue comme un portail *Droit*, est générale et permet de préparer ensuite, aussi bien une licence *Droit*, qu'une licence *Administration économique et sociale (AES)* ou encore *Administration publique*. La L2 *Droit* est conçue de façon classique (Cours magistraux (CM) et travaux dirigés (TD) obligatoires et TD optionnels) et la L3 offre une spécialisation avec le choix parmi les quatre parcours. Certains enseignements sont mutualisés. Un soin particulier est apporté à l'adaptation de la formation aux étudiants connaissant des situations particulières (handicap, sportif de haut niveau). Aucune précision n'est faite sur une adaptation pour les profils de formation continue qui ne concernent en réalité que très peu d'étudiants (un ou deux). Les dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE) et validation des acquis professionnels (VAP) sont très rapidement évoqués et semblent en pratique peu mobilisés.

Tous les semestres comportent une ou deux unités d'enseignement (UE) transversales permettant l'acquisition de compétences complémentaires : informatique, langue, entreprenariat, projet personnel et professionnel (PPP). Ces deux derniers modules proposent des ateliers intéressants (ateliers sur les *curriculums vitae* (CV) et lettres de motivation) permettant aux étudiants de mûrir leur projet professionnel. La formation n'intègre toutefois pas de stage obligatoire – ce qui constitue une lacune – mais incite tout de même les étudiants dans cette voie en les accompagnant, notamment pour des stages à l'étranger (entre 40 et 60 étudiants en L2 et L3 par an).

Mise à part les cours de méthodologie juridique centrée sur les exercices usuels et un atelier de recherche en bibliothèque, la dimension recherche est peu présente dans le contenu de la formation, ce qui peut s'expliquer à un niveau licence.

L'enseignement du numérique est intégré dans la formation tous les semestres et l'usage de la plateforme interactive Moodle est, *a priori*, devenu usuel. Des efforts particuliers sont faits sur l'enseignement linguistique (21 heures de langue par semestre) avec la possibilité de suivre le programme MINERVE, dès la première année, avec des cours et conférences dispensés en italien, allemand ou espagnol.

Pilotage
L'équipe pédagogique est très majoritairement composée d'enseignants-chercheurs représentant les principales disciplines juridiques, économiques et de gestion. Des professionnels assurent des enseignements au sein de la formation, dans une proportion non chiffrée mais cohérente (des avocats assurant des TD). Le programme MINERVE est en partie assuré par des professeurs invités des universités partenaires à l'étranger. Le pilotage de la licence *Droit* s'articule autour de responsables d'année, auxquels s'ajoute un responsable spécifique pour les échanges internationaux. Les modalités et la périodicité des réunions pédagogiques sont clairement définies. Un conseil de perfectionnement, commun aux licences *AES* et *Administration publique* a lieu chaque année au printemps. Sa composition est détaillée ; il comprend notamment trois représentants étudiants issus de chacune des trois licences. Un compte-rendu est établi et porté à la connaissance du conseil de la composante. Aucun exemple d'évolution de la formation consécutive au conseil de perfectionnement n'est cependant indiqué. Par ailleurs, il n'est mentionné aucun dispositif d'évaluation annuel des enseignements par les étudiants qui permettrait une adaptation continue aux besoins pédagogiques exprimés. L'Université Lumière Lyon 2 a mis en place un dispositif d'évaluation des formations assez générique et peu précis par les étudiants (conditions de vie, conditions d'études) conduites tous les quatre ans. Les modalités d'évaluation des connaissances et de composition des jurys d'examens sont parfaitement lisibles et font l'objet d'une bonne communication auprès des étudiants. Les modalités choisies, combinant contrôle continu et contrôle terminal, sont cohérentes avec les objectifs poursuivis. Un supplément au diplôme est délivré, mentionnant les connaissances et compétences acquises. Le programme Minerve validé en L3 donne lieu à l'obtention d'un diplôme d'université (DU) de droit allemand, espagnol ou italien. La formation déploie de façon efficace un certain nombre de dispositifs d'aide à la réussite (tutorat, ateliers de méthodologie) et prévoit des moyens pertinents pour assurer la réorientation rapide des étudiants, avec conservation de tout ou partie des crédits ECTS (*European credit transfert system*) acquis : en plus du semestre rebond, est prévue cette année la mise en place d'un forum de la réorientation.
Résultats constatés
En première année, les effectifs entrant dans le portail *Droit* sont en nettes progressions, démontrant l'attractivité de la formation, malgré une situation de forte concurrence (514 en 2016 ; 723 en 2018). Les étudiants entrant en licence *Droit* sont majoritairement titulaires d'un baccalauréat général (46 % économique et social (ES), 18 % scientifique (S) et 19% littéraire – L). La proportion des bacheliers technologiques (8 %) et professionnels (2 %) est moindre. Un seul étudiant suit la licence en formation continue et un autre étudiant dans le cadre d'une reprise d'étude. En L2 et L3, les effectifs restent relativement stables en L2 (735 en 2016 ; 643 en 2017 ; 734 en 2018), et une baisse importante constatée en L3 pour l'année 2018 (779 en 2016 ; 690 en 2017 ; 559 en 2018). Le flux d'étudiants étrangers est de l'ordre de 10 % des inscrits. Les taux de réussite constatés sont similaires à ceux d'autres formations de ce type. Si la proportion d'abandon n'est pas précisée, une progression du taux de réussite entre 2016 et 2017 peut être relevée pour les trois années (en L1 de 33,5 % à 48,5 % ; en L2 de 64,6 % à 70,5 % ; en L3 de 71,6 % à 81,9 %), gage sans doute d'une qualité accrue. Les modalités de suivi du devenir des étudiants sont peu explicites. Des tableaux statistiques opèrent la synthèse de certaines données dont il est délicat d'extraire les informations pertinentes. Parmi les 336 diplômés en 2017-2018, 110 étudiants se sont réinscrit à l'Université Lumières Lyon 2 en master (soit 30 %), les autres poursuivent majoritairement leurs études, seuls 6 % sont en emploi.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une contenu cohérent de la formation permettant une spécialisation progressive sur les trois années.
- Une diversité des parcours en L3.
- Une internationalisation de la formation.

- Un déploiement de dispositifs pertinents d'aide à la réussite et l'accompagnement constant des étudiants dans leur projet professionnel.
- De bon taux de réussite et de poursuite d'études.

Principaux points faibles :

- Une absence de liens avec le tissu socio-économique et culturel local.
- Des lacunes au regard de la mise en situation professionnelle des étudiants (absence de stage obligatoire).
- Une absence de conseil de perfectionnement propre à la mention.
- Une absence d'évaluation annuelle des enseignements par les étudiants.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Droit* de l'Université Lumière Lyon 2 est une formation attractive, malgré la concurrence prégnante, et dynamique de par les efforts constants déployés pour la faire évoluer. L'originalité des parcours et la réussite des étudiants sont deux témoins sérieux de la qualité de cette formation.

Au titre des améliorations et évolutions envisagées, un vaste chantier de refonte de l'offre de formation en L2 et L3 est annoncé eu égard au bilan tiré de l'autoévaluation. Il s'agit de repenser les modules de la formation en termes des connaissances et compétences à acquérir ; articulés autour d'un tronc commun (90 crédits ECTS) ; de cours permettant l'acquisition de compétences connexes et d'ouvertures (50 crédits ECTS) et de cours assurant la maîtrise de compétences linguistiques, préprofessionnelles et transversales (40 crédits ECTS). Cette refonte de la licence doit permettre une personnalisation par l'étudiant de son parcours de formation. La réflexion est déjà bien avancée et les propositions avancées, malgré l'absence de détails, paraissent pertinentes.

Accroître l'initiation à la recherche de la formation ainsi que favoriser les mises en situations professionnelles des étudiants sont deux paramètres à intégrer dans cette perspective de modulation de la formation. S'appuyer plus largement sur les institutions locales et les organisations pourraient aider dans cette voie.

Enfin, sur le plan du pilotage, il importe que la mention se dote d'un conseil de perfectionnement spécifique, même si des réunions de coordination peuvent subsister avec la licence *AES* et la licence *Administration publique*. Il importe également que l'évaluation des enseignements par les étudiants se fasse selon une périodicité annuelle *a minima* et non tous les quatre ans.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE ÉCONOMIE-GESTION

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Lumière Lyon 2 ; Université Claude Bernard Lyon 1

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Économie-gestion* (LEG) de l'Université Lumière Lyon 2 (UL2) est une formation dispensée en trois ans qui vise principalement à former des étudiants pour une poursuite d'études en master, principalement en économie et en gestion, ou à titre accessoire une poursuite d'études après la seconde année en licence professionnelle(L2), voire l'insertion directe après la troisième année (L3) dans le monde professionnel. Elle comporte un parcours *Economie et gestion* (EG) apportant les connaissances sur l'environnement économique et financier et sur les outils de gestion et un parcours bi-disciplinaire éco-gestion à l'international, dit MINERVE. A partir de la L3, deux parcours spécialisés sont offerts : un parcours *Diagnostic et gestion opérationnelle des entreprises* (DGOPE), co-accrédité avec l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UL1), orienté sur les méthodes d'audit et de diagnostic, et comportant un stage de deux mois en entreprise et un parcours *Banque, finance et contrôle des risques* (BFR) préparant à une entrée en master *Monnaie, banque, finance, assurance* (MBFA). La formation est dispensée à l'UL2, ainsi qu'à l'UL1 pour le parcours DGOPE. Enfin, un parcours aménagé est délocalisé à Phnom Penh au Cambodge et un double diplôme avec l'Université de Chongqing en Chine a également été mis en place avec l'accueil d'étudiants en L2.

ANALYSE

Finalité
Le dossier explicite clairement les connaissances et compétences personnelles et professionnelles à acquérir durant la formation, tout comme les spécificités des parcours de L3 proposés. Ces connaissances et compétences correspondent aux attendus d'une licence d'économie et de gestion tels que précisés dans la fiche établie dans le répertoire national des certifications professionnelles pour cette mention. Les débouchés de la licence sont classiquement ceux d'une formation *Économie et gestion*, tant en termes de poursuites d'études que de métiers visés après celle-ci. Ils sont portés à la connaissance des étudiants par divers dispositifs d'information afin de faciliter l'orientation. La structuration des enseignements est pertinente et cohérente dans le parcours classique d'EG, en conformité avec les attendus d'un tel parcours. On ne trouve cependant pas trace du contenu des enseignements pour le parcours DGOPE, censé quant à lui avoir pour spécificité de combiner des enseignements généraux de connaissance de l'entreprise et des enseignements à caractère technique. Cela s'explique probablement par le fait que la moitié des étudiants de ce parcours, est constituée d'étudiants recrutés avec un diplôme universitaire de technologie (DUT) en *Gestion des entreprises et des administrations* (GEA) et en *Techniques de commercialisation* (TC) par l'UL1, alors que les autres semblent inscrits à l'UL2. Il manque à cet égard dans le dossier les informations utiles pour pouvoir évaluer le contenu des enseignements dispensés dans ce parcours et savoir si les publics différenciés – groupe dit France et groupe dit international - qui le composent suivent le même cursus.

Positionnement dans l'environnement

La LEG est la seule licence de ce type délivrée sur l'agglomération lyonnaise. Elle est aussi proposée à Saint-Étienne par l'Institut d'administration des entreprises (IAE) et plus largement dans la région Auvergne-Rhône-Alpes à Grenoble et Chambéry. La co-accréditation de l'UL2 et l'UL1 pour le parcours DGOPE permet de le dispenser sur les deux sites.

L'articulation à la recherche de la LEG se fait par un adossement à quatre laboratoires, dont trois unités mixtes de recherche (UMR), à savoir le Groupe d'analyse et de théorie économique (GATE) ; Triangle, Action, discours, pensée politique et économique ; Laboratoire, aménagement, économie, transport (LAET) ; et l'équipe d'accueil de gestion COACTIS. Les membres de ces laboratoires dont les disciplines sont pour la plupart l'économie ou la gestion forment très largement l'équipe pédagogique de la LEG. La pluralité de laboratoires et des enseignants-chercheurs apporte à la formation un réel ancrage pluridisciplinaire.

La formation a également établi des partenariats pertinents. Une convention avec les lycées Récamier et Martinière-Duchère de Lyon permet à certains étudiants de suivre le cycle préparatoire à l'entrée à l'école normale supérieure (ENS) ou aux grandes écoles de commerce. Les liens avec les universités étrangères via la mobilité Erasmus sont confortés par des partenariats formalisés avec trois universités à Barcelone, Bergame et Francfort. Un parcours aménagé de L3 est de plus délocalisé à Phnom Penh au Cambodge, ainsi qu'un double diplôme avec l'Université de Chongqing en Chine qui lui donne un ancrage dans le sud-est asiatique.

Organisation pédagogique

La formation est accessible via trois portails de l'Université : l'un principal « Économie, Gestion, Droit » et deux autres : « Institutions et société » et Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS), ce qui favorise l'ouverture disciplinaire.

La licence est proposée selon des parcours cohérents qui donnent une bonne visibilité sur ses contenus et permettent aux étudiants une orientation et une spécialisation progressives. Il a été fait le choix d'ouvrir la licence uniquement en formation initiale en raison de la forte différenciation en termes de niveau des étudiants.

Des dispositifs pédagogiques spécifiques de formation à l'entrepreneuriat par jeu d'entreprise, *learning by doing*, sont en place.

L'accompagnement des étudiants est classiquement effectué par le Service commun universitaire d'information et d'orientation, insertion professionnelle (SCUIO-IP). Un suivi individualisé des étudiants est cependant offert aux étudiants de L3 DGOPE par les coresponsables de ce parcours, ce qui s'avère probablement nécessaire du fait de l'origine du public concerné. La formation est offerte en validation des acquis de l'expérience (VAE) ou des acquis personnels et professionnels (VAPP), mais sans réelle effectivité, ce qui n'est en rien une spécificité de cette licence.

La place du numérique est classique. Elle s'appuie sur la mise en ligne des cours par les enseignants sur un espace dédié et par une pédagogie interactive via notamment la plateforme *Moodle*. La possibilité est offerte également de recourir à l'enregistrement *videocast* pour les *postcasts*.

Les certifications offertes sont classiques, par la délivrance du Certificat informatique et internet (C2i) et du Certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur (CLES) en L2 et L3. Ce dernier ne semble cependant offert qu'en parcours BFR. Le *Test of English for international communication* (TOEIC) est également offert mais, semble-t-il, uniquement en L3 BFR. La formation offre une palette de choix de trois langues en lien avec le programme MINERVE, mis en place par l'Université. Le parcours BFR, comporte des cours en anglais et DGOPE impose une seconde langue, ce qui est propice à l'insertion professionnelle.

Il est fait état dans le dossier de problèmes logistiques (manque d'amphithéâtres et de grandes salles) qui rendent la mutualisation des cours difficile.

Pilotage

La LEG dispose d'une large équipe pédagogique, diversifiée dans les profils de ses enseignants, tant du point de vue des statuts que des disciplines. Le pilotage de la formation est assuré par les responsables pédagogiques, qui sont deux pour le parcours DGOPE du fait de son rattachement aux deux universités. Le programme international MINERVE intégré à la formation dans ses divers parcours linguistiques est quant à lui piloté par l'Université et sa direction des relations internationales.

Bien que ce soit prévu pour 2019-2020, la formation n'a pas encore réuni de conseil de perfectionnement, ce qui est quelque peu problématique. Il en est de même pour l'évaluation des enseignements par les étudiants qui doit également être mise en place en 2019-2020. Les divers dispositifs d'information et de suivi des études sont en place dans la formation.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques tout comme la détermination des compétences acquises et leur suivi.

Il est fait état dans le dossier de difficultés institutionnelles et d'un porte à faux avec des formations co-accréditées dans le cadre de l'«U-Cible » (établissement expérimental mené par le site de Lyon –Saint-Étienne) du fait que l'UL2 est exclue de ce projet.

Résultats constatés

Les données fournies montrent que la formation accueille classiquement un large public provenant des filières habituelles de baccalauréat (50 % économique et social et 20 % scientifique), ainsi que des étudiants qui s'y inscrivent après un parcours de brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un DUT, dont on ne dispose cependant pas de données précises ; 40 % des étudiants de L2 sont issus de l'extérieur et 17 % sont des redoublants, ce qui pose évidemment des problèmes d'adaptation. L'environnement territorial favorable de la formation conforte l'accès à un large vivier d'étudiants, dont les effectifs (250-270 en moyenne) restent stables depuis le dernier contrat. La réussite aux examens apparaît conforme à celle de formations de même nature (31 et 40 % des inscrits en L1 en 2016 et 2017). La réussite est proche de 65 % en L2 et de 80 % en L3, et en progrès vis-à-vis de la précédente évaluation.

La poursuite d'études en master des étudiants est logiquement l'objet de la formation. Bien que les données d'enquêtes soient insuffisantes pour avoir une vision très précise en la matière, cette poursuite d'études apparaît très importante. On peut cependant regretter que ce suivi des diplômés ne soit pas suffisamment systématisé pour faciliter le pilotage de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bon ancrage territorial et adossement à la recherche de la formation.
- Large ouverture à l'international avec une palette étoffée d'enseignement des langues.

Principaux points faibles :

- Absence de mise en place effective d'un conseil de perfectionnement et d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Parcours DGOPE avec des contenus d'enseignement hétérogènes selon le profil des étudiants et leur université de rattachement.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Il conviendra de veiller, comme annoncé dans le dossier, à la mise en place effective de l'évaluation des enseignements ainsi que d'un conseil de perfectionnement. Une nette amélioration des données de suivi des diplômés permettrait également de mener une analyse plus fine aidant au pilotage de la LEG. On pourrait également veiller à éviter qu'il y ait de trop larges différences de profils étudiants dans la L3 DGOPE, et chercher à étendre aux autres parcours certains dispositifs de suivi personnalisés qui y sont en place. Il conviendrait également de s'interroger sur la portée de la co-accréditation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITÉS JURIDIQUES : ASSISTANT JURIDIQUE

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle *Activités juridiques : assistant juridique* (LPAJ) de l'Université Lumière Lyon 2 vise à assurer la formation de collaborateurs, chargés notamment du secrétariat juridique, de divers professionnels du droit (avocat, huissier, notaires, collectivités territoriales). Elle est accessible en formation initiale et en formation continue et s'organise en alternance (trois jours hebdomadaires de cours universitaires en présentiel sur le site lyonnais et deux jours par semaine en entreprise).

ANALYSE

Finalité
La formation permet l'acquisition d'une double compétence : d'une part, des compétences juridiques générales dans une perspective appliquées (savoir et savoir-faire) et, d'autre part, des compétences en communication. L'objectif est en effet de former de véritables collaborateurs maitrisant, outre le secrétariat juridique, l'environnement disciplinaire et technique des principaux métiers du droit (avocat, huissiers, etc.). Le contenu de la formation, clairement exposé, est en parfaite adéquation avec la finalité visée, de sorte que l'insertion professionnelle directe des diplômés est largement assurée dans des structures juridiques variées. La poursuite d'études est tout de même mentionnée comme débouché envisageable pour les meilleurs étudiants, ce qui n'est pourtant pas la finalité des LP.
Positionnement dans l'environnement
La LP constitue un complément utile dans l'offre de formation locale. Elle est une alternative professionnalisante pour les étudiants de deuxième année de licence générale (L2) et constitue un prolongement d'autres formations locales, de type brevet de technicien supérieur (BTS), permettant un perfectionnement juridique avant emploi. Un partenariat avec l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Grenoble s'est instauré afin de faciliter le passage vers la LP. Au niveau local, l'École nationale de droit et de procédures, pour les personnels des avocats et avoués, propose une formation au contenu proche mais ne ciblant pas directement le même public (davantage en formation continue ou en reprise d'études). À noter que l'Université Jean Moulin Lyon 3 a créé en 2017 une LP *Activités juridiques : assistant juridique,* parcours *Collaborateur polyvalent en droit des sociétés et comptabilité*, ce qui a eu pour effet une baisse significative des candidatures (40 % de baisse constatée).

La formation est en partie dispensée par des enseignants-chercheurs rattachés au centre de recherche Droits, contrats, territoires, Équipe d'accueil (EA 4573), seul lien visible avec la recherche.

La formation entretient des liens étroits et solides avec le milieu socio-économique et culturel. L'intervention de nombreux professionnels spécialisés au sein de la formation, leur participation ponctuelle à son pilotage (réunions, commissions, recrutements) et l'investissement réel des acteurs locaux pour offrir des structures d'accueil des stagiaires en alternance sont autant d'éléments probants de l'ancrage de la formation dans le tissu économique local.

Organisation pédagogique

La structure de la formation repose sur un tronc commun sans option. Cela n'est guère surprenant dans une maquette de LP, comptant un effectif restreint (23 étudiants) et dont les compétences, précisément ciblées, doivent être acquises par tous. Le choix de l'alternance (par semaine, trois jours à l'université ; deux jours en entreprises) apparaît pertinent pour conjuguer de façon progressivement savoir et savoir-faire tout au long de l'année. Cette immersion professionnelle continue favorise l'intégration, et partant la maîtrise, des connaissances et compétences par les étudiants. Un soin tout particulier est apporté à l'adaptation de la formation pour les étudiants en situation de handicap. Par ailleurs, le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) est actif (une vingtaine de VAE depuis 2010 demandées, dont six sont allées au terme de la procédure, avec comme résultat : quatre validations totales, une validation partielle et un refus).

La professionnalisation est prégnante via des stages et plus rarement par la conclusion de contrats de professionnalisation (quatre en 2016 et 2017 ; deux en 2018). Au sein même de la formation, le contact avec le monde professionnel est constant par le fait de l'alternance et de l'intervention de juristes praticiens dans les enseignements ayant une perspective pratique. Les périodes en entreprise donnent lieu à la rédaction d'un rapport et font l'objet d'un co-encadrement par un tuteur universitaire et un tuteur professionnel de la structure d'accueil. Par ailleurs, les étudiants sont chargés de mener un projet tutoré, dirigé par un intervenant universitaire ou professionnel, permettant de mener une réflexion autonome.

La place de l'enseignement linguistique est satisfaisante : 28 heures d'anglais obligatoire, axé sur la communication orale spécialisée sur la matière juridique. L'accent est mis sur la formation aux outils numériques nécessaires à l'acquisition des compétences de bureautique, que les étudiants expérimentent immédiatement en entreprise. L'utilisation des nouvelles technologies comme outils pédagogiques est totalement intégrée dans la formation, avec des outils connus (Moodle) ou plus originaux (podcast).

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est équilibrée avec 60 % d'enseignants-chercheurs et 40 % d'intervenants professionnels, spécialisés dans les domaines juridiques pertinents pour la formation et enseignant principalement les matières dites pratiques. Ces derniers participent aussi au pilotage de la formation, puisqu'ils sont conviés aux réunions pédagogiques et sont associés au recrutement des étudiants.

Si aucun conseil de perfectionnement ne paraît avoir été institutionnalisé, une commission pédagogique, composée du responsable de la formation, des enseignants-chercheurs disponibles et de quelques professionnels, se réunit chaque année pour opérer un bilan de l'année écoulée et envisager les évolutions de la formation. Peu d'indications sont en revanche fournies sur les suites données à ces réunions annuelles. À la fin de l'année, les étudiants sont invités à répondre à un questionnaire sur les modalités de fonctionnement de la LP, dont les résultats sont exploités par l'équipe pédagogique pour dresser le bilan de la formation. Par ailleurs, au niveau de l'Université, une évaluation des formations est menée reposant sur des questions relatives aux conditions de vie et conditions d'études, dont certaines réponses permettent de jauger la satisfaction des étudiants (qualité de l'encadrement des stages ; satisfaction globale…) ; des extraits de ces enquêtes figurent utilement dans le rapport. Ces différentes évaluations ne semblent pas intégrer l'évaluation des enseignements par les étudiants.

S'il est affirmé que les modalités d'évaluation des connaissances sont connues des étudiants, le dossier n'en donne aucune information précise, ce qui est regrettable dans la mesure où la pertinence de l'évaluation de connaissances ou compétences dépend largement de la modalité choisie. Les compétences à acquérir sont clairement détaillées et l'obtention du diplôme donne lieu à la délivrance systématique d'un complément de diplôme (en partie rempli par le responsable de formation), reprenant ces compétences.

L'accompagnement des étudiants tout au long de l'année est réel et sérieux. Il est d'ailleurs favorisé par le cadre d'apprentissage limité à un effectif d'une vingtaine d'étudiants, permettant, si ce n'est un accompagnement individualisé pour chacun, au moins un soutien personnel si nécessaire.

Résultats constatés
Bien qu'elle ait connue une baisse importante des candidatures en 2017, de 40 %, justifiée par l'ouverture d'une LP à l'Université Jean Moulin Lyon 3, la formation demeure attractive (une soixantaine de candidatures par an). Les parcours des recrutés sont diversifiés (en majorité, issu de la formation initiale, mais parfois, de la formation continue, des reprises d'étude). Les effectifs inscrits sont constants (23 étudiants). Le taux de réussite est bon : 87 % en 2016 ; 91 % en 2017. Les enquêtes, menées par l'Université Lumière Lyon 2 sur le devenir des étudiants, fournissent des informations précises et précieuses pour mesurer les résultats effectifs de la formation. Attention toutefois, car les taux de retour ne sont pas toujours satisfaisants pour pouvoir tirer des conclusions et que les données sont datées (statistiques sur les diplômés de 2014 et 2015). Globalement, les taux d'emploi à 6 mois des étudiants diplômés (formation initiale) varient entre 55 % et 75 % selon les années ; taux qui augmentent à 30 mois. Pour les diplômés en formation continue, le faible taux de retour ne permet pas de tirer de conclusion. Les emplois occupés paraissent correspondre, pour une part importante, à la formation dispensée. Le dossier souligne un taux de poursuite d'études de 20 %, la justification avancée étant la qualité des recrutements amenant ces bons étudiants à choisir des masters. Il est précisé qu'un effort sera fourni au moment du recrutement pour davantage cibler les profils dont l'objectif est une entrée sur le marché du travail à très court terme ; perspective encouragée, eu égard à l'objectif professionnel de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- L'ancrage de la formation dans le tissu socio-économique local.
- Un suivi réel et sérieux des étudiants.
- Une professionnalisation assurée par divers moyens pertinents.

Principaux points faibles :

- Un manque de lisibilité sur les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences à acquérir.
- Un taux de poursuite d'études relativement élevé pour une licence professionnelle.
- Une absence de conseil de perfectionnement.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Activités juridique : assistant juridique* est une formation utile car répondant à un besoin exprimé dans le bassin d'emploi et de qualité, attestée par son attractivité et ses bons taux de réussite.

La réflexion menée sur l'amélioration du contenu de la formation est pertinente, dans la mesure où elle est guidée par le souci de répondre aux besoins constatés (par exemple, mise en place d'une certification Voltaire pour répondre à un niveau d'orthographe jugé parfois insuffisant). Le contenu de la formation pourrait plus largement intégrer des innovations pédagogiques, notamment pour les compétences pratiques à acquérir. Une attention particulière devra être apportée sur le choix des modalités d'évaluations des connaissances et des compétences devant être acquises et leur suivi (par exemple, mobilisation d'un portefeuille des emplois et des compétences).

Quant à la poursuite d'études, il paraît important de sonder les futurs étudiants au moment du recrutement pour s'assurer de leur volonté d'insertion professionnelle immédiate. Enfin, il importe formellement de mettre en place un conseil de perfectionnement.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITÉS JURIDIQUES : CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Activités juridiques : contentieux et recouvrement* se compose d'un seul parcours *Droit, procédures et métiers du contentieux.* La LP est tournée vers l'initiation des étudiants aux procédures de recouvrement et du contentieux afin de les professionnaliser dans les secteurs socio-économiques correspondants. Elle est structurée en deux semestres et comporte 400 heures d'enseignement, auxquelles s'ajoutent le projet tutoré et un stage d'une durée minimum de quinze semaines.

ANALYSE

Finalité
La LP est tournée vers la maîtrise des fondamentaux en droit civil, droit des affaires et, surtout, droit judiciaire privé, et tente ainsi de répondre à un besoin général des professions judiciaires et à une demande spécifique des huissiers de justice qui cherchent à améliorer leur spécialisation. Le supplément au diplôme permet de fixer les exigences du programme d'abord en listant les activités visées par le diplôme (gestion et traitement de dossiers contentieux complexes, collecte des informations nécessaires à la prise de décision...), ensuite en identifiant les compétences et capacités évaluées (connaître le droit judiciaire privé, maîtriser la méthodologie et les outils de recherche, maîtriser la psychologie de la négociation...). Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études sont explicites. Les informations mentionnées sur les perspectives professionnelles des diplômés visent des secteurs d'activités (professions judiciaires, huissier de justice, métiers du contentieux...), sans toutefois identifier des métiers en particulier. Les domaines mentionnés sont en adéquation avec l'intitulé et le contenu scientifique de la formation.
Positionnement dans l'environnement
La mention se positionne, sans doublon, au sein de l'offre de formation globale propre à l'Université Lumière Lyon 2. Elle couvre un champ spécifique de formation, les métiers du contentieux, et vient en complément de la LP *Activités juridiques : Assistant juridique*. Elle n'a pas pour objectif, comme cette dernière, de former les étudiants aux seuls métiers du secrétariat juridique, mais les initie aux procédures du recouvrement et du contentieux. La LP est, au niveau national, proposée également à Lille.

La formation bénéficie d'une bonne notoriété auprès de la Chambre régionale des huissiers de justice du ressort de la Cour d'appel de Lyon et est connue, à travers l'accueil de stagiaires, de plusieurs entreprises pratiquant les services de recouvrement (Banque de France, sociétés amiables de recouvrement...).

Tournée vers une insertion professionnelle immédiate de ses diplômés, la formation n'entretient pas de lien étroit avec la recherche. Cette dimension n'est toutefois pas occultée (exemple : rédaction de travaux, inclusion des étudiants de la formation dans certains colloques, part d'enseignants-chercheurs dans l'enseignement juridique du programme...) bien qu'elle n'en représente pas l'une des caractéristiques premières.

La dimension internationale n'est pas présente au sein de cette formation.

Organisation pédagogique

La LP *Activités juridiques : contentieux et recouvrement* compte un parcours *Droit, procédures et métiers du contentieux*. Elle permet la poursuite d'études après un diplôme universitaire de technologie (DUT) *Carrières juridiques* ou une licence en droit. Sa structure pédagogique est axée sur deux blocs de compétences : l'un concerne des enseignements généraux en droit (grands principes de droit civil en lien avec le recouvrement, famille et patrimoine...), l'autre poursuit un objectif de spécialisation de la formation (paiement et garantie, statut des baux d'habitation et commerciaux...). La maquette des enseignements laisse une place à l'apprentissage de l'anglais et à la maîtrise des outils numériques. La formation peut être suivie en formation initiale ou continue (accueil de salariés du domaine du recouvrement de créances et des services de contentieux). Les candidats ne suivent, dans ce cas, que les unités d'enseignement (UE) dont ils ont besoin. La formation est également ouverte à la validation des acquis de l'expérience (VAE). En revanche, l'alternance n'est pas proposée. Des aménagements *ad hoc* sont organisés pour l'accueil et le suivi des étudiants en situation de handicap ou pour les sportifs de haut niveau.

La place de la professionnalisation peut être qualifiée de sérieuse. Les projets tutorés et les stages sont intégrés au cursus de formation. La recherche du stage de 15 semaines est encadrée par un atelier « préparation à la recherche de stage et de premier emploi » et ce en plus de l'appui que peut fournir le bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP). Un suivi individuel est organisé par l'équipe pédagogique et les tuteurs en entreprise. Des séminaires et des ateliers dédiés à l'insertion professionnelle sont également organisés (atelier dédié à la rédaction de *curriculum vitae* (CV) et de lettres de motivation).

L'articulation de la formation avec la recherche passe, essentiellement, par son association à l'organisation des colloques co-organisés avec la chambre régionale des huissiers de justice de la Cour d'appel de Lyon.

Les étudiants de la formation bénéficient d'un enseignement informatique (24 heures) et chacun dispose d'un environnement numérique de travail (ENT) qui lui permet d'accéder aux documents déposés sur la plateforme.

La place de l'international dans l'organisation pédagogique semble ne passer que par l'enseignement de l'anglais, sans qu'il ne soit mentionné une évaluation systématique des compétences acquises via une certification. Il n'est pas fait mention d'une quelconque dimension internationale qui serait donnée aux enseignements dispensés (exemple : signification internationale des actes).

Pilotage

Les enseignants-chercheurs assurent plus de la moitié du volume horaire de la formation. Ils proviennent de différentes disciplines (droit, anglais, informatique et sciences de l'éducation). Un tableau de l'équipe pédagogique est fourni et met en relief le nombre d'heures conséquent (plus de 141 heures), assuré par des praticiens spécialisés (huissiers de justice, clerc d'huissier de justice, formateur de l'École nationale de police (ENP) et avocats). Chaque intervenant est chargé d'une spécialité, clairement identifiée.

La formation est pilotée par deux enseignants-chercheurs qui assurent des missions d'enseignement, d'encadrement de travaux, de coordination de l'équipe pédagogique. Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique, leur objet et leur périodicité sont bien établis et se tiennent en début d'année universitaire et à l'issue du stage lors de la soutenance des projets tutorés et du rapport de stage. Un bilan de l'année est effectué à l'issue des jurys. Le conseil de perfectionnement existe et sa composition est conforme à la réglementation. Outre ses membres, ce conseil associe dans ses perspectives d'évaluation de la performance de la formation, des acteurs socio-professionnels incontournables dans le secteur du recouvrement. L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas mise en œuvre, ce qui n'est pas conforme à la réglementation.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques (contrôle terminal, contrôle continu, avec épreuves écrites et orales). Le regroupement des enseignements par unités thématiques permet, même si cela est classique, la lisibilité du découpage entre enseignements généraux et spécialisés. Le suivi de l'acquisition de

compétences prend la forme d'entretien individuel avec les responsables pédagogiques de la formation : il n'y a donc pas de recours à un outil permettant de les formaliser, tel que le portefeuille des emplois et des compétences. Les compétences et capacités évaluées sont décrites de manière détaillée et explicite dans le supplément au diplôme.

Le dossier mentionne une poursuite d'études possible, en licence générale en droit, bien que la vocation première de la formation reste la professionnalisation immédiate dans le secteur du recouvrement. Aucun accompagnement spécifique à l'entrée dans la LP, tel qu'un dispositif de mise à niveau, n'est mentionné.

Résultats constatés

En termes d'effectif, la LP, semble manquer d'attractivité. Seuls 8 étudiants se sont inscrits pour l'année 2018-2019 contre 14 et 13 les deux années précédentes. Le dossier ne précise pas l'origine de la baisse des effectifs ni la provenance des étudiants qui relèvent majoritairement de la formation initiale. Le taux de réussite au diplôme est bon (plus de 92 %).

Le suivi des diplômés est réalisé et montre un taux d'emploi sur le long terme satisfaisant (83 %). Néanmoins, les informations communiquées relatives aux enquêtes sur l'insertion professionnelle manquent de détails (types d'emplois occupés, adéquation avec le niveau de la formation, salaire médian…) et ne sont pas établies sur plusieurs années.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation au contenu pédagogique spécifique et riche.
- Une professionnalisation ciblée sur des métiers et non seulement sur des secteurs généraux d'activités.
- Une assise solide dans les milieux professionnels liés à la formation.

Principaux points faibles :

- Un manque d'attractivité certain.
- Une absence d'accueil des étudiants sous le format de l'alternance.
- Une absence de suivi de l'acquisition des compétences formalisé.
- Un manque d'information sur le suivi des diplômés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Activités juridiques : contentieux et recouvrement* est bien intégrée dans les milieux professionnels. Néanmoins, la LP souffre de plusieurs points faibles clairement identifiés par l'autoévaluation réaliste menée par l'équipe pédagogique et en tout premier lieu d'effectifs trop restreints.

Pour pallier le manque d'attractivité de la licence professionnelle, plusieurs propositions concrètes sont formulées et témoignent de la volonté à rendre la formation plus visible et, par voie de conséquence, plus attractive. La piste d'une ouverture à l'alternance figure parmi les solutions envisagées et elle ne peut qu'être encouragée. Il pourrait aussi être envisagé de rapprocher la formation de la LP *Activités juridiques : assistant juridique*, plus généraliste.

De même, un suivi de l'acquisition formalisé des compétences acquises (tant professionnelles, transversales ou linguistiques) par les étudiants pourraient les rendre plus actifs dans le développement de ces compétences et leur fournir via un outil tel que le portefeuille des emplois et des compétences (PEC) un outil de valorisation utile à leur insertion professionnelle.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITÉS JURIDIQUES : MÉTIERS DU DROIT SOCIAL

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Activités juridiques : métiers du droit social* comporte un parcours type *Collaborateur en droit social et prévention des risques professionnels.* Elle a vocation à former non seulement des collaborateurs juridiques en droit social mais aussi des professionnels en capacité d'intervenir tant dans le domaine de l'ergonomie que dans celui des relations sociales dans l'entreprise. La formation vise l'acquisition de compétences variées afin de rendre les diplômés polyvalents, spécialement dans les métiers du droit social. La LP est ouverte en formation initiale et en formation continue. Elle peut être suivie en alternance sur la base de contrats de professionnalisation ou de conventions de stage.

ANALYSE

Finalité
La formation vise à former de professionnels polyvalents sur différents niveaux d'expertise (exemple : maîtrise des mutations du droit du travail, appréhension de la question de la santé et de la sécurité des salariés au travail, compréhension des divers aspects des relations sociales dans l'entreprise). La LP s'appuie sur un supplément au diplôme détaillé, lequel est en parfaite corrélation avec les types et niveaux des emplois visés (assistant au sein des services juridiques ; responsable de formation permanente ; assistant en ergonomie ; adjoint en ressources humaines ; accès aux emplois administratifs des hôpitaux, de l'administration du travail...). Les enseignements dispensés sont à la fois pertinents et cohérents par rapport à l'objectif de la LP, tourné vers l'acquisition de compétences polyvalentes en droit, ergonomie et l'appréhension de la complexité des relations de travail (exemple : méthodes d'enquête en sciences sociales, gestion des ressources humaines, santé et sécurité au travail, concepts fondamentaux de l'ergonomie...).
Positionnement dans l'environnement
Au sein de l'Université Lumière Lyon 2, la LP *Activités juridiques : métiers du droit social* ne semble pas en concurrence, bien que certaines LP présentent des thématiques voisines (notamment LP *Métiers de la GRH : assistant* ; LP *Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement*). L'identité de la licence professionnelle en question est réelle, notamment par sa dimension ergonomie. Au niveau national, des formations voisines existent (notamment : Institut régional du travail, Université de Lorraine ; Institut universitaire de technologie (IUT) de Rouen site Pasteur, Université de Rouen Normandie), mais aucune n'allie le droit, la GRH et l'ergonomie.

Même si les liens entre une licence professionnelle et la recherche ne sont pas des plus étroits, il n'existe pas de volonté de placer cette LP dans l'environnement de la recherche. L'accent est manifestement mis sur les liens nombreux et polymorphes avec les partenaires socio-économiques ou culturels qui prennent la forme, entre autres, de « journées métiers », de l'événement « Objectif Stage Emploi » ou de liens tissés spécialement avec l'association pour l'emploi des cadres (APEC).

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la LP combine enseignements théoriques et pratiques. La spécialisation se veut progressive avec l'assurance de l'acquisition des bases justifiant, dès l'entrée dans la formation, que tous les étudiants suivent des enseignements de mise à niveau en droit civil et droit commercial. La spécialisation des étudiants se fait, particulièrement, en droit du travail et de la sécurité sociale, tandis que la recherche de compétences transversales passe notamment par l'enseignement de la sociologie des relations de travail et de l'ergonomie (cet enseignement est complété par des interventions de professionnels spécialisés dans le domaine de l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail).

L'organisation de la formation permet d'accueillir des publics en formation initiale ou continue ainsi qu'en alternance (sous la forme de contrats de professionnalisation). Les validations des acquis professionnels (VAP) ou de l'expérience (VAE) représentent également un mode d'accueil d'étudiants, bien que la VAP (une à deux par année universitaire) soit plus courante que la VAE (la dernière remontant à 2013) au sein de la formation. Tout étudiant en situation de handicap peut bénéficier d'un accompagnement individualisé.

La place de la professionnalisation est bien présente via le stage professionnel d'une durée de 12 semaines au moins, ainsi qu'à l'ouverture à l'alternance.

La formation n'accorde pas de place spécifique au numérique. Les étudiants ont cependant accès à l'environnement numérique de travail (ENT), la plateforme pédagogique Moodle, le système Audiovideocast, des webconférences et *chats* (« rendez-vous ; « Rocket chat » ...).

La place de l'international dans l'organisation pédagogique prend la forme d'une incitation à effectuer le stage professionnel à l'étranger, notamment au sein des pays limitrophes (notamment pour les étudiants frontaliers). Il prend, en outre, la forme d'un enseignement de l'anglais (20 heures équivalent travaux dirigés (HETD) au premier semestre (S1) – les étudiants de la formation peuvent en outre passer le TOEIC – *test of English for international communication*).

Pilotage

L'équipe pédagogique est structurée en rapport avec le double objectif scientifique de la formation : l'enseignement des bases du droit et la spécialisation en droit social, d'une part, et l'appréhension des relations sociales en entreprise et de l'ergonomie, d'autre part. Il existe un équilibre entre les enseignants-chercheurs, majoritaires sur l'enseignement des bases ainsi que du droit social, et les vacataires professionnels disposant de l'expérience pratique relative aux matières relevant des relations sociales et de l'ergonomie (formateur en communication, ergothérapeute, avocat spécialisé en droit de la protection sociale, ergonome, médecin, Directeur des ressources humaines (DRH)...).

La direction de la LP est assurée par deux enseignants-chercheurs. Les réunions de l'équipe pédagogique sont organisées, de manière classique, sous les formes de jurys d'examen et d'assemblées organisées suivant les besoins identifiés. Des réunions plénières sont organisées une fois par an, en présence des étudiants (pas de compte-rendu fourni ou d'ordre du jour). L'ensemble des informations fournies fait état de modalités d'organisation adaptées au rythme de la formation.

Un conseil de perfectionnement a été créé. Il est composé de l'ensemble des enseignants-chercheurs de la formation, des professionnels, membres de la commission pédagogique (cette dernière n'est pas détaillée quant à sa composition et ses missions) et d'un ou deux représentants étudiants. Les autres intervenants de la formation sont invités à participer au comité de perfectionnement. Aucun document relatif aux travaux et résultats de ce comité n'est joint. Il n'existe pas, *a priori*, d'outils dédiés à l'évaluation des enseignements par les étudiants.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont précisées et classiques. Il faut tout de même relever le caractère bienvenu de quelques modalités moins courantes d'évaluation des étudiants ou de vérification d'acquisition des compétences (exemple : la soutenance du projet tutoré se fait en présence de l'ensemble des étudiants de la promotion, travail de groupe, pédagogie inversée...).

Le suivi des compétences, notamment lorsqu'elles présentent une dimension transversale, ne fait pas l'objet d'une formalisation. Il n'est nullement fait mention, par exemple, de la mise en place d'un portefeuille d'expériences et de compétences.
Résultats constatés
Les effectifs, assez restreints, illustrent très clairement la diversité des types de formation suivis. C'est ainsi que, sur 16 étudiants inscrits en 2017, 10 étaient issus d'une formation initiale, 2 étaient en reprise d'études et 4 relevaient de la formation continue (dont 3 titulaires d'un contrat de professionnalisation). Le taux de réussite est très bon (95.2 % en 2016, 100 % en 2017). Le suivi des diplômés est assuré par le Service études statistiques et d'aide à la prise de décisions (SESAP) qui réalise une enquête annuelle auprès des diplômés. Le taux de réponse est toutefois inférieur à 50 % et ne permet pas de projeter fidèlement la réalité de l'insertion professionnelle des étudiants de la formation. Une initiative de la formation pour améliorer le taux de réponse et obtenir des résultats à plus court terme pourrait être utile. La poursuite d'études en master (sans en préciser le champ de formations) concerne 40 % des répondants, ce qui est très important pour une licence professionnelle visant une insertion immédiate. Ces chiffres sont en contradiction avec les objectifs affichés et les besoins avancés de la part du milieu professionnel.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation au contenu original, tournée vers l'acquisition de compétences plurales, bien qu'avant tout d'ordre juridique.
- Une diversification recherchée du public accueilli, notamment par l'ouverture à l'alternance.
- Des débouchés professionnels clairement ciblés et porteurs d'emplois à court terme.

Principaux points faibles :

- Un taux de poursuite d'études trop important (40 %) en contradiction avec les objectifs et les besoins avancés.
- Une absence de présentation et d'analyse des résultats du conseil de perfectionnement.
- Une absence d'évaluation anonyme des enseignements par les étudiants.
- Un taux de réponse faible aux enquêtes d'insertion.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Activités juridiques : métiers du droit social* est à la fois attractive et riche d'un contenu atypique, donnant accès à des emplois diversifiés et utiles à l'entreprise. Toutefois, en dépit des objectifs affichés, le taux de poursuite d'études reste trop important pour une LP et pose la question du positionnement de cette formation en tant que parcours d'une licence générale. De même, les chiffres fournis sur le devenir des diplômés posent la question de l'adéquation de la formation aux besoins du secteur professionnel.

Il importe également que le conseil de perfectionnement puisse s'appuyer sur des évaluations anonymes des enseignements par les étudiants et qu'il intègre des représentants du monde socio-professionnel afin qu'il soit à l'origine de propositions visant à l'amélioration continue de la formation.

Enfin, des actions auprès des étudiants et des diplômés doivent être engagées pour améliorer le taux de réponse des diplômés aux enquêtes. La création d'une association d'anciens étudiants pourrait également être envisagée, et ce afin de faire des diplômés des ambassadeurs de la formation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTÈLE

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* forme les étudiants au métier de conseiller de clientèle de banque de détail ou en cabinet d'assurance. Cette formation est portée par l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Sciences économiques et de gestion (SEG) de l'Université Lumière Lyon 2.

La LP est déclinée en alternance auprès de publics en formation initiale et en formation continue pour les salariés en poste.

ANALYSE

Finalité
La finalité de la LP est clairement expliquée et conforme à son objectif de former des chargés de clientèle particuliers en banque de détail et en assurance. La formation est proposée tant à des étudiants de formation initiale qu'à un public de professionnels. Les compétences visées par cette formation sont énoncées et détaillées dans le supplément au diplôme. Les métiers auxquels la LP forme sont également détaillés de manière précise et correspondent à ce qui est attendu de cette formation.
Positionnement dans l'environnement
L'Université Jean Moulin Lyon 3 propose une LP équivalente, sans pour autant que des précisions ne soient apportées sur leur complémentarité. Des éléments d'information seraient nécessaires sur les publics, les partenaires et l'orientation de ces formations qui interviennent sur un même territoire et sur un même domaine. La LP est adossée à deux laboratoires : le Groupe d'analyse et de théorie économique – GATE (laboratoire de recherche en économie, unité mixte de recherche – UMR 5824 du Centre national de la recherche scientifique – CNRS) et COACTIS (laboratoire de recherche en sciences de gestion, Équipe d'accueil – EA 4161). Des enseignants-chercheurs (EC) interviennent sur les cours théoriques. La LP bénéficie d'un partenariat avec les professionnels du secteur par le biais du Centre de formation de la profession bancaire (CFPB) et l'Association pour la formation aux métiers de la banque et de la finance (AFAMBF). La LP n'a pas développé de partenariats à l'étranger, malgré le positionnement géographique de la formation proche de la Suisse.

Organisation pédagogique

Sur le contenu des enseignements, il est à noter un souci de couvrir tous les domaines nécessaires à l'exercice du métier de chargé de clientèle, incluant la formation aux risques. Une réflexion est en cours sur les évolutions du métier afin d'aligner les compétences acquises par les étudiants aux besoins de la profession.

Des conférences métiers sont organisées pour permettre aux étudiants de se renseigner dès les premières semaines de cours. De plus, les alternants réalisent un projet tutoré par équipe tout au long de l'année. L'alternance se fait sur le rythme de deux semaines en entreprises, deux semaines à l'Université. Les mois de juillet et août sont consacrés à l'entreprise.

L'articulation avec la recherche s'effectue par la présence d'enseignants-chercheurs au sein de l'équipe pédagogique. En outre, les étudiants doivent remettre des travaux de recherche documentaires, notamment dans le cadre du projet tutoré. Enfin, un mémoire lié à la période en entreprise est également rédigé, sous l'encadrement d'enseignants-chercheurs.

Il n'est pas mentionné de complément de formation sous la forme de certification. En particulier, la place du numérique paraît très faible aux regards des enjeux dans les métiers de la banque et de l'assurance.

La place de l'international, pour le public de formation initiale, se fait par le biais des enseignements d'anglais qui sont dispensés pour permettre de répondre à une clientèle anglophone. Ces cours ne donnent pas lieu à une certification des compétences linguistiques. Aucun cours de langue n'est proposé en formation continue, ce qui n'est pas conforme à la réglementation.

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est mentionnée mais elle concerne un très faible nombre de candidats, seul une expérience de VAE est mentionnée dans le dossier.

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose de 9 enseignants-chercheurs ainsi que 5 enseignants du second degré, assurant un total de 239 heures. Le CFPB assure de son côté 1 218 heures. Les équipes pédagogiques sont les mêmes pour les deux groupes. Les cours sont effectués pour la majeure partie par des professionnels du CFPB, ce qui permet d'ancrer la formation dans les besoins et les évolutions de la profession mais, d'un autre côté, fait perdre à la LP son caractère universitaire du fait du sous-encadrement en enseignants-chercheurs.

Un conseil de perfectionnement (CP) est tenu chaque année mais les annexes ne précisent pas la liste des membres ni leur qualité. Il est à noter que le responsable pédagogique de la formation était absent lors du dernier conseil qui s'est tenu. Le dossier précise que le CP se réunit trois fois par an. Par ailleurs, l'équipe enseignante se réunit deux fois par an. Il n'est pas fait mention d'évaluation de la formation par les étudiants.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques (contrôle continu, examens terminaux et de soutenance de mémoire). L'identification des compétences à acquérir au cours de la formation sont en cours d'élaboration et n'ont pas été communiquées, ni les modalités de suivi de cette acquisition des compétences.

Résultats constatés

De façon classique, la formation accueille des étudiants d'origines diverses, allant du brevet de technicien supérieur (BTS) à des formations universitaires. En revanche, le nombre d'étudiants annoncé dans la promotion 2018-2019 (89 étudiants dont on ne connaît pas la répartition entre formation initiale et formation continue) se traduit par un sous-encadrement universitaire des étudiants, du fait du nombre réduit d'enseignants-chercheurs au sein de l'équipe pédagogique.

Le taux de réussite a décru entre 2013 et 2017 passant de 97 % et 89 %. Aucune explication n'est apportée sur cette baisse.

Un fort taux d'emploi des étudiants à la sortie est affiché : près de 90 % à moins de 6 mois pour les promotions 2012-2013 et 2014-2015 (enquête à 30 mois menée par l'Université). Une enquête de satisfaction est menée auprès des étudiants. Le taux de réponse est faible (16 %) et aucune information n'est livrée sur les mesures prises pour l'améliorer. Le taux de satisfaction des personnes interrogées est de 68 % ce qui est assez moyen.

À ce jour14 % des étudiants poursuivent en master. Il faudra veiller à ce que ce taux reste limité.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un partenariat de confiance avec le CFPB.
- Une formation en adéquation avec les métiers auxquels elle forme.
- Une formation très attractive au regard du nombre d'étudiants par promotion.

Principaux points faibles :

- Une équipe pédagogique déséquilibrée (16 % des heures assurées par des EC ou enseignants de l'université contre 84 % assurés par le CFPB).
- Un manque de visibilité sur le positionnement de la LP dans son environnement.
- Une non prise en compte des évolutions du secteur bancaire et assurance (en particulier sur le numérique).
- Une identification et un suivi des compétences professionnelles non réalisés.
- Une absence de cours d'anglais pour le groupe en formation continue.
- Des taux de réussite en baisse.
- Des outils de pilotage insuffisamment développés (évaluation des enseignements par les étudiants, insertion professionnelle à 18 mois en particulier).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* est globalement bien positionnée dans sa version actuelle mais une analyse de son positionnement dans l'offre de formation régionale et nationale doit être menée.

Par ailleurs, il conviendrait de développer une réflexion sur l'adaptation de la formation aux évolutions des spécificités propres aux métiers auxquels forme cette LP et non de compter uniquement sur les efforts des professionnels. La révolution numérique en marche dans ce secteur a et aura un impact massif sur l'évolution des métiers. Cela demande une réflexion d'ampleur sur l'évolution de l'organisation pédagogique de la LP. Cela sera également l'occasion d'identifier les compétences professionnelles et transversales que doivent acquérir les étudiants et d'en faire un suivi à travers par exemple un portefeuille d'expériences et de compétences. Il importera aussi que l'enseignement des langues et l'évaluation des compétences linguistiques des étudiants soit réalisé pour l'ensemble des étudiants (formation initiale et formation continue).

Une réflexion devrait également être menée pour comprendre l'évolution à la baisse du taux de réussite depuis 2013 et son potentiel lien avec la croissance des effectifs. D'une manière générale, le pilotage de la mention ne pourra que s'améliorer en développant des outils de gestion tels que l'évaluation des enseignements par les étudiants et un suivi de l'insertion professionnelle à 18 mois (et non seulement à 30 mois). Enfin, il importe d'augmenter le nombre d'enseignants-chercheurs (assurant avec les enseignants seulement 16 % des heures), le risque étant de sous-traiter la formation au partenaire et de lui faire perdre son caractère universitaire.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : SUPPORTS OPÉRATIONNELS

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Assurance, banque, finance : supports opérationnels* comprend un parcours unique *Gestion des opérations de marchés financiers et de réseau* (GOMFI-R), portée par le département Gestion des entreprises et des administrations (GEA) de l'Institut universitaire de technologie (IUT) Lumière depuis 2002. Elle forme aux métiers de back-office bancaire. Elle est proposée exclusivement selon le mode de l'alternance en apprentissage et en formation continue. Cette LP constitue une possibilité de poursuite d'études pour les étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) de l'Université ou d'un brevet de technicien supérieur (BTS).

ANALYSE

Finalité
La LP forme les étudiants aux métiers de gestionnaire back-office dans le secteur de la finance intermédiée et désintermédiée (réseau bancaire et marchés financiers). À l'issue de la formation, les étudiants intègrent les établissements de crédit et les compagnies d'assurances. Ils reçoivent une information claire sur ces débouchés à l'entrée dans la LP. Ces métiers sont en phase avec le contenu de la licence. De même, les compétences et connaissances que permettent d'acquérir la LP sont clairement exposées aux étudiants.
Positionnement dans l'environnement
Le parcours est bien positionné au sein de l'offre de formation de l'IUT et de l'Université Lumière Lyon 2. À l'échelle de l'agglomération, une plaquette commune des licences professionnelles des différents établissements a été réalisée afin d'assurer une offre de formation diversifiée et cohérente sur le même territoire. Des partenariats ont été noués, d'une part, avec le master *Finance*, parcours *Management des opérations de marché* porté par l'Uunité de formation et de recherche (UFR) de sciences économiques et gestion (SEG) (échanges d'informations sur les métiers et les partenaires et intervention d'enseignants) et, d'autre part, avec l'Association française des professionnels des métiers de titres.

L'articulation formation-recherche est assurée essentiellement par les interventions de quatre enseignants-chercheurs (qui interviennent à hauteur de 22 % des heures dispensées) de l'IUT ou de l'UFR SEG. Il est mentionné que le pôle recherche, transfert et innovation de l'IUT assure le rôle d'outil d'articulation formation-recherche. Pour autant, il n'est pas indiqué d'actions concrètes de recherche en lien avec cette LP. Un poste d'enseignant-chercheur est demandé par l'IUT pour renforcer le lien avec la recherche.

Les professionnels du secteur bancaire participent à la définition des contenus des enseignements à parité avec les enseignants, accueillent des stagiaires/alternants et siègent aux jurys de soutenance des mémoires.

La mobilité internationale entrante ou sortante est possible, bien que difficile à mettre en œuvre dans le cadre de l'apprentissage. Toutefois, des voyages d'études dans des pays européens permettent une ouverture internationale pour les étudiants (la durée et le contenu des voyages ne sont cependant pas mentionnés).

Organisation pédagogique

Ce parcours est construit conformément aux exigences du cadre national des formations. Il est organisé sur une approche fondée sur les compétences. La formation est dispensée en alternance mensuelle (un mois en cours et un mois en entreprise) pour répondre à une demande étudiante de limiter les déplacements pour ceux notamment en provenance de la région parisienne, alors que les entreprises préfèreraient une alternance tous les 15 jours. Pédagogiquement, une alternance par quinzaine permettrait un meilleur retour d'expérience. Un suivi individualisé par un maître d'apprentissage ainsi que par un tuteur de l'IUT a été mis en place et donne lieu à la rédaction d'un livret électronique d'alternance. La place de la professionnalisation est de fait très importante, tant à travers les enseignements (avec une forte présence des professionnels) et la place réservée aux projets, qu'à travers l'alternance.

Les maquettes prévoient la rédaction d'un mémoire de fin de formation suivie d'une soutenance.

Des cours de langue sont offerts aux étudiants pour se préparer aux échanges en anglais dans le cadre de leur travail (40 heures), auxquels s'ajoute une formation en ligne et un enseignement disciplinaire en langue anglaise assuré en présentiel. Les étudiants disposent également d'une plateforme d'autoformation. Ils bénéficient également de l'environnement numérique. Toutefois, il n'y a pas une réelle prise en compte de l'évolution des métiers autour du numérique (du moins, ce n'est pas mis en évidence dans le dossier d'autoévaluation).

Le développement de compétences favorisant l'insertion professionnelle est proposé (*curriculum vitae* (CV), profil sur un réseau professionnel, simulations d'entretiens…).

Une attention est portée à l'accueil des publics spécifiques et une adaptation des enseignements est prévue, mais non précisée cependant. Des cours de mise à niveau sont inscrits dans la maquette (unités d'enseignement (UE) socle commun de compétences) pour tenir compte de la diversité des publics accueillis. La LP est ouverte aux dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE) et compte trois VAE validées en 2016 et une en cours de validation.

Pilotage

L'équipe pédagogique fait intervenir une faible proportion d'enseignants-chercheurs (EC) (3 EC et 1 doctorant) relevant tout à la fois de l'économie et de la gestion pour 52 heures sur un total de 627,5 heures. Ce déséquilibre semble trop prononcé pour une formation universitaire.

Des réunions sont régulièrement organisées pour faire le point sur la promotion en cours de formation et envisager l'amélioration continue de l'offre. Un conseil de perfectionnement regroupant les enseignants, les responsables de la formation et des élus étudiants a été mis en place. Il existe également un comité de pilotage qui associe responsables, équipe enseignante et les représentants du monde professionnel (ce comité se réunit au moins une fois par an). Un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants est effectué chaque année.

Les modalités de contrôle des connaissances et d'acquisition des compétences sont explicitées. Une fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) identifie les compétences acquises des étudiants. Le suivi est réalisé via le livret électronique d'apprentissage.

Résultats constatés
La formation est assez attractive (entre 51 et 96 dossiers de candidature sont déposés par an) et les effectifs de la formation sont assez stables sur la période (entre 22 et 26 étudiants). Le taux de réussite est systématiquement supérieur à 90 %. Les statistiques d'insertion professionnelle sont bonnes. Elles montrent que les diplômés trouvent pour 80 % d'entre eux un emploi à l'issue de la formation et presque 100 % à deux ou trois mois.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une très bonne insertion professionnelle.
- Une formation ouverte à la formation initiale (apprentissage) et formation continue.
- Un bon accompagnement des étudiants.

Principaux points faibles :

- Une absence de prise en compte des impacts du numérique sur l'évolution des métiers.
- Une équipe pédagogique déséquilibrée avec trop peu d'enseignants-chercheurs (8 % des heures).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Assurance, banque, finance : supports opérationnels* s'appuie sur une forte professionnalisation des étudiants qui se traduit par une excellente insertion professionnelle à court terme.

Néanmoins, il importe que l'équipe pédagogique, en lien avec le conseil de perfectionnement, prennent en compte l'arrivée de l'intelligence artificielle et la gestion des données massives qui vont transformer en profondeur les métiers de back office.

Le renforcement de l'équipe pédagogique par des enseignants-chercheurs pourrait améliorer ce point en incluant une dimension plus prospective dans les enseignements. C'est aussi une condition pour que cette LP garde son caractère universitaire.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE LOGISTIQUE ET PILOTAGE DES FLUX

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Logistique et pilotage des flux*, délivrée par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lumière Lyon 2, se compose d'un seul parcours intitulé *Logistique globale* (LG). Elle forme les étudiants au pilotage des opérations logistiques telles l'approvisionnement, l'ordonnancement, le transport et la distribution ainsi qu'à l'achat, au marketing et au commerce.

La LP est une formation réalisée exclusivement en alternance, en partenariat avec le centre de formation d'apprentis (CFA) FormaSup Ain-Rhône-Loire. Elle vise une insertion professionnelle rapide sur des emplois de niveau intermédiaire du *Supply Chain Management* (gestion de la chaîne logistique).

ANALYSE

Finalité
L'intitulé du diplôme est en lien avec le contenu de la formation. La maquette des cours, les compétences visées, les objectifs scientifiques et les débouchés sont renseignés et très cohérents. La poursuite d'études immédiate (essentiellement en alternance) est stable mais élevée autour de 30 %, alors que la finalité de la LP est l'insertion professionnelle immédiate.
Positionnement dans l'environnement
La LP est rattachée au département Gestion logistique et transport de l'IUT, en lien avec le pôle Recherche, transfert et innovation (RTI), pour ce qui a trait à l'ingénierie pédagogique. Il n'y a pas de redondance avec d'autres LP de l'Université Lumière Lyon 2. En revanche, trois autres formations de niveau équivalent (Bac +3) sont proposées dans un périmètre géographique proche (Grenoble, Annecy et Villette d'Anthon). On ne dispose pas davantage d'informations sur ces formations au regard de l'offre de la LP (si ce n'est qu'aucune coopération n'est établie avec ces formations) ni sur le positionnement au plan national. De par l'alternance, le CFA FormaSup Ain-Rhône-Loire est un partenaire privilégié (délégation de compétences) et fait partie du conseil de perfectionnement de la formation. La LP est en lien avec plusieurs associations professionnelles : l'Association française de transport et de logistique (AFTL), l'AFT-IFTIM (Organisme de formation professionnelle en transport et logistique) et le PIL'ES (Pôle d'intelligence logistique). Elle est à l'initiative du Club logistique globale et a fait partie jusqu'en 2017 (date de sa disparition) du *Cluster* (regroupement) logistique Rhône-Alpes. En outre, au-delà de la participation des professionnels dans le cadre de la formation (intervention, conférences), plus de 100 entreprises différentes ont accueilli depuis 2014 des étudiants en alternance.

La participation des structures de recherche, à savoir le Laboratoire décision et information pour les systèmes de production (DISP) et le Laboratoire aménagement économie transport (LAET) se fait surtout à travers les enseignants-chercheurs inscrits dans ces laboratoires (ou par le biais de chercheurs invités) qui font cours dans la LP. On notera que la collaboration avec le LAET a tout de même débouché depuis 2016 sur la création de deux parcours optionnels dans le cadre d'une chaire d'enseignement orientée vers la logistique urbaine, soutenue par le pôle de compétitivité *Lyon Urban Trucks and Bus* (LUTB) à travers son Institut des transports et de la mobilité urbaine (ITMU).

L'IUT s'efforce de mettre en place des dispositifs pour encourager la mobilité des étudiants à l'international que ce soit entre le diplôme universitaire de technologie (DUT) et la LP ou au cours de la LP, avec une partie de l'alternance qui pourrait être réalisée dans une filiale étrangère (une réflexion est en cours pour octroyer des aides à la mobilité).

Organisation pédagogique

La maquette comporte 550 heures de cours sur 12 mois, dont 127 heures pour les projets tutorés et avec deux options de 30 heures : « Logistique urbaine et intermodalité » et « Logistique et transports internationaux ». La planification des cours se fait de manière progressive pour permettre aux étudiants issus de différents parcours d'acquérir un socle commun de connaissances. Les dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap sont classiques : quatre étudiants ont bénéficié de ce dispositif entre 2014 et 2018.

En matière de validation des acquis de l'expérience (VAE), l'IUT s'est doté d'un dispositif spécifique en particulier en termes d'accompagnement (référent et équipe pédagogique) et d'identification des compétences (livret VAE).

La professionnalisation est très présente : alternance, interventions de professionnels, projets tutorés, cycles de conférences et pédagogie active (jeu de simulation). Le suivi des alternants se fait à l'aide du Livret électronique d'apprentissage.

Il n'y a pas de cours liés à la recherche en dehors des ateliers mémoire, dont une des compétences à acquérir est de « faire preuve de capacité de recherche d'information, d'analyse et de synthèse ».

Les étudiants bénéficient de l'environnement numérique classique et suivent également des cours liés au logiciels de logistique et de bureautique. Dans le cadre des cours, les étudiants participent au Jeu informatique simulation d'une entreprise logistique (JISEL).

Les étudiants bénéficient également d'une plateforme de cours d'anglais, « *Tell Me More* », qui les aide à se préparer au passage de la certification en langue anglaise : Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur CLES1 ou CLES2. Les enseignements sont délivrés en français, à l'exception des cours d'anglais et de conférences réalisées par des intervenants étrangers ou professeurs invités (ils représentent entre 5 % et 10 % du volume global). Depuis la rentrée de 2018, la LP a mis en place un parcours international, comprenant 12 étudiants, avec 30 % (50 % en 2019) des cours en anglais. À terme, l'IUT mise sur deux groupes, un en français et un en anglais. Les étudiants titulaires du DUT peuvent faire une année de césure entre le DUT et la LP, sous forme d'un DUETI. Dans le cadre du programme Erasmus +, l'IUT favorise la « *staff mobility* », pour avoir des professeurs invités, qui font cours en anglais. Enfin, le service stage tente de développer avec les entreprises partenaires des alternances pour la LP dans des filiales étrangères des entreprises.

Pilotage

Environ 35 % des cours sont donnés par des enseignants-chercheurs, le reste par des vacataires professionnels. L'équipe pédagogique est bien diversifiée et adaptée aux objectifs de la formation. On peut simplement noter qu'il peut être difficile de coordonner 29 intervenants différents, notamment en termes de cohérence pédagogique.

Le responsable pédagogique de la LP est un maître de conférences en informatique, réalisant 160 heures de cours dans la LP, ce qui est très conséquent. La LP est pilotée par un comité de pilotage et un conseil de perfectionnement qui se réunissent chacun deux fois par an et qui regroupent les partenaires professionnels, l'équipe d'animation du diplôme, le CFA et des représentants étudiants pour le conseil de perfectionnement. Les étudiants participent également au pilotage de la formation à travers la participation des délégués (réunion bilan intermédiaire de juin) et par l'évaluation des enseignements. Cela fait partie de la démarche qualité globale de l'IUT qui a été certifiée par l'Association française de normalisation (AFNOR) en décembre 2017 sur la base du référentiel QUAL'IUT.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques : devoirs surveillés, soutenances orales ou encore dossiers professionnels. Le suivi des compétences s'effectue à travers le Projet personnel et professionnel (PPP), l'utilisation d'un outil numérique Skilvioo et de l'élaboration d'un e-portfolio. Un référentiel de formation indique pour chaque module les objectifs et compétences visées. Les compétences listées dans le supplément au diplôme ne correspondent pas tout à fait dans leur formulation à celles indiquées dans le dossier d'autoévaluation : dans un cas, on est sur un niveau de « maîtrise » tandis que dans l'autre, il s'agit de « connaître et comprendre ».

Au niveau des aides à la réussite on notera le module de mise à niveau en début d'année, celui d'accompagnement à l'alternance tout au long de l'année et les dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle (séminaire-forum, intervention de recruteurs et agences d'intérim, dispositif BEELYS, en faveur de l'esprit d'entreprendre…).

Résultats constatés

La LP recrute essentiellement des étudiants titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) ou d'un DUT, globalement à égalité avec de légères variations selon les années. Environ 20 % des étudiants relèvent de la formation continue. Les effectifs de la LP se situent entre 28 et 38 étudiants, en croissance entre 2014 et 2019.

Le taux de réussite est proche de 100 %, selon les années (en légère baisse néanmoins sur 2017 et 2018).

L'enquête de suivi des diplômés est très sommaire. Il n'y a pas d'enquête à 18 et 30 mois communiquées (simplement évoquée dans le dossier d'autoévaluation). Le taux d'insertion professionnelle immédiate est de 60 % dont 62 % environ sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI). En revanche, on ne connaît pas la proportion d'étudiants ayant été recrutés au sein des entreprises où ils ont effectué leur alternance. En résumé, l'insertion professionnelle est assez bonne.

Le taux de poursuite d'études se situe autour de 30 %, ce qui est assez important.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une cohérence entre l'intitulé du parcours, les objectifs, la maquette et les débouchés.
- Un bon positionnement dans l'environnement universitaire et économique.
- Un renforcement de la place des enseignements en langue anglaise avec l'ouverture du *parcours International.*
- Un bon suivi de l'acquisition des compétences.

Principaux points faibles :

- Un manque de clarté sur la répartition des heures de cours et les effectifs, par rapport au nouveau parcours *International*.
- Un taux significatif d'étudiants en poursuite d'études (30 %).
- Un manque de visibilité sur les postes occupés (en détail) à la sortie et sur le devenir des diplômés à 18 et 30 mois.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Logistique et pilotage des flux*, parcours *Logistique globale* est très bien organisée. Elle a trouvé son public, à la fois d'étudiants et d'entreprises partenaires. Il y a une bonne cohérence entre les objectifs, la maquette et les débouchés, qui sont réels. L'IUT a d'ores et déjà mis en place un parcours international avec 50 % des cours en anglais. C'est une initiative à encourager.

Les recommandations sont à considérer à la lumière de cette analyse. Il importe de continuer à développer davantage le parcours international. Il serait toutefois opportun d'expliquer le positionnement à terme de celui-ci, au regard du parcours francophone en termes de stratégie, d'organisation des cours, d'intervenants, de répartition des effectifs étudiants et de recrutement.

De même, l'équipe pédagogique, en lien avec le conseil de perfectionnement, doit mener un travail de réflexion pour limiter la poursuite d'études, par exemple, en recrutant des diplômés dont l'ambition est bien une insertion professionnelle immédiate.

L'enquête sur le devenir des diplômés est trop sommaire et doit être renforcée, tant sur les données qualitatives à collecter que sur la périodicité.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE LOGISTIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Logistique et systèmes d'information*, délivrée par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lumière Lyon 2, se compose d'un seul parcours intitulé *Coordinateur de projets en systèmes d'information* (CP-SI) qui forme principalement à la gestion de projets et au système d'information. La LP accueille des étudiants en alternance exclusivement (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation et reprise d'études) et vise une insertion professionnelle rapide. Elle est proposée en partenariat avec le Centre de formation d'apprentis (CFA) FormaSup Ain-Rhône-Loire.

ANALYSE

Finalité
Le diplôme a pour objectifs de développer des compétences en termes de management de projet et de système d'information. De ce point de vue, les enseignements apparaissent cohérents au regard de ces deux blocs de compétences. Cependant la dimension logistique présente dans l'intitulé du diplôme est absente du contenu des unités d'enseignements (UE) présentées en annexe. Les métiers accessibles à l'issue de la formation ne sont pas aisément identifiables, du fait de la diversité des débouchés dans de nombreux secteurs d'activité. Les métiers évoqués concernent plutôt la gestion et organisation logistique, sans que ces aspects ne soient présents dans la formation. Il est difficile de se faire une idée précise des débouchés en gestion de projet, en système d'information (SI) ou en logistique, ce qui est pénalisant pour une LP. La formation, qui se déroulait exclusivement à l'IUT de Bron, a ouvert à la rentrée 2019 une antenne sur le campus du Martelet, près de Villefranche-sur-Saône, en partenariat avec la Maison familiale rurale (MFR), dans le but de recruter les étudiants de Bac +2 de la MFR (un objectif de 10 à 12 étudiants d'ici 2 à 3 ans est évoqué). Seul un tiers des enseignements sera commun avec le site de l'IUT : il n'est pas fait mention du contenu global de la formation et de son positionnement dans l'offre de la MFR, ni du rôle que joue l'IUT Lumière dans cette formation.
Positionnement dans l'environnement
La LP s'inscrit dans une logique de filière disciplinaire (logistique) et est rattachée au département Qualité logistique industrielle et organisation de l'IUT, ce qui fait qu'elle n'entre théoriquement pas en concurrence avec les autres formations internes. On peut toutefois s'interroger sur la proximité avec la LP *Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle,* parcours *Coordinateur de projets de gestion de la sous-traitance : chargé d'affaires*, avec laquelle elle partage d'ailleurs des UE pour environ 100 heures (20 % du volume total). Elle est en

lien avec le pôle Recherche, transfert et innovation (RTI), pour ce qui a trait à l'ingénierie pédagogique. Par ailleurs, il existe une concurrence indirecte avec deux autres LP : *Métiers de l'informatique,* de l'agglomération lyonnaise, qui visent des métiers autour des SI. Un rapprochement avec ces deux LP a été mené en 2016 afin de créer un « Campus systèmes d'information » qui a pour objectif de communiquer sur les trois LP en montrant les points communs (le système d'information) et les spécificités de chacune des spécialités. Au niveau national, il existe également de nombreuses LP en gestion de projets des systèmes d'information. Il est par conséquent difficile de distinguer ce qui constitue la réelle spécificité de cette LP, car l'orientation métiers industriels évoquée ne se retrouve pas nécessairement, que ce soit dans les enseignements ou dans le recrutement des étudiants qui est ouvert à de nombreuses spécialités et à des profils généraux en économie et gestion.

La participation des structures de recherche, majoritairement le laboratoire Décision et information pour les systèmes de production (DISP) et à la marge quelques structures en sciences humaines, se fait surtout à travers les enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique, rattachés à ces laboratoires. Les projets tutorés sont aussi un moyen de développer la formation par la recherche, en impliquant conjointement des partenaires industriels et des chercheurs.

La LP compte 43 entreprises partenaires appartenant à des secteurs d'activité très divers, dont seules quatre sont présentées comme fidèles (deux contrats d'alternance sur la période, ce qui est peu). Il est difficile de comprendre comment ces partenariats permettent à la LP de répondre aux besoins en emplois actuels et futurs.

Il n'est pas fait mention de dispositifs pour encourager la mobilité des étudiants.

Organisation pédagogique

La LP compte 550 heures d'enseignement (dont 112 heures de projets tutorés) en tronc commun dispensés exclusivement en travaux dirigés et travaux pratiques (TD et TP) sur deux semestres. La LP est élaborée en articulation avec la LP *Métiers de l'industrie* de l'IUT Lumière, puisqu'elles forment toutes deux à des compétences en gestion de projet. L'alternance se fait selon un rythme de deux semaines à l'IUT et deux semaines en entreprise (le temps en entreprise est de 36 semaines). Le suivi des alternants se fait à l'aide du Livret électronique d'apprentissage. La professionnalisation est en outre, développée par les interventions d'une dizaine de vacataires aux profils très variés.

La formation à la recherche s'effectue au travers des « ateliers mémoire » dont une séance de deux heures est dédiée à la recherche documentaire.

La place accordée aux outils numériques est classique (maitrise de l'espace numérique de travail (ENT) et des logiciels bureautiques) et les étudiants sont incités à créer des documents de travail interactifs via des outils collaboratifs.

Les cours d'anglais représentent 5 % du volume global et seuls deux autres cours intègrent quelques termes techniques en anglais. Les étudiants bénéficient également d'une plateforme de cours d'anglais, *« Tell Me More »*, qui les aide à se préparer au passage de la certification de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES), en langue anglaise, CLES1 ou CLES2.

En termes de pratiques pédagogiques innovantes, trois *serious games* (jeux sérieux) de deux à quatre jours sont organisés chaque année. Ces jeux ont pour vocation de mettre en situation les étudiants selon trois axes de la formation : développement d'une approche projet en entreprise, simulation de suivi de projet et gestion des aléas, mise en œuvre d'un projet de système d'information. Les dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap sont classiques et il existe un dispositif spécifique d'accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Pilotage

L'équipe pédagogique comprend 16 enseignants et enseignants-chercheurs (représentant respectivement 17 % et 39 % du volume horaire) et 13 vacataires assurant 44 % des heures (dont 10 professionnels) dans des matières cœur du diplôme. Le profil de ces derniers apparaît adapté aux enseignements. Les disciplines des enseignants-chercheurs sont très diverses : économie, gestion, informatique, génie informatique, automatique et traitement du signal et sciences de l'éducation. Il est légitime de penser que ce panachage ne facilite pas la cohérence des enseignements ni des projets communs.

Le responsable pédagogique est un enseignant-chercheur en informatique qui assure 63 heures de cours dans la LP. À noter qu'il y a également un responsable de diplôme, un professeur certifié assurant 30 heures de cours dans la LP, sans que la répartition des rôles soit précisée. Un comité de pilotage et un conseil de

perfectionnement (ce dernier est constitué des différents responsables pédagogiques, d'enseignants, d'étudiants élus, de représentants du monde professionnel) sont mis en place. Ces deux instances se réunissent deux fois par an. Toutefois, ne disposant pas de compte-rendu de ces réunions, on ne connaît pas le rôle effectif du conseil de perfectionnement en termes d'évaluation des enseignements et d'actions prises. Les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Cela fait partie de la démarche qualité globale de l'IUT.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques. Le suivi des compétences s'effectue à travers le Projet personnel et professionnel (e-portfolio Skilvioo). Les procédures d'évaluation et de validation des compétences, sont apparemment bien appliquées. Les compétences listées dans le supplément au diplôme ne correspondent pas dans leur formulation à celles indiquées dans le dossier d'autoévaluation.

Résultats constatés

L'effectif de la LP est stable sur la période 2014-2018 mais très faible, autour de 10 inscrits en moyenne, dont 50 % en contrat d'apprentissage et 50 % en contrat de professionnalisation. Les taux de réussite de la LP CP-SI sont bons, de l'ordre de 90 % à 100 %.

Le suivi des diplômés porte sur un nombre significatif de répondants (29 sur les 34 diplômés des 4 dernières promotions, soit un taux de retour de 85 %). Le taux d'insertion professionnelle immédiate est de 69 % dont 50 % de contrats à durée indéterminée (CDI). On ne dispose toutefois pas d'information sur les emplois occupés.

La poursuite d'études concerne 34 % des étudiants diplômés : 24 % en contrat de professionnalisation et 10 % en contrat d'apprentissage, ce qui est significatif au regard des objectifs d'insertion professionnelle d'une LP.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un bon taux d'insertion professionnelle.
- Une équipe pédagogique équilibrée entre enseignants-chercheurs et professionnels.
- Un bon suivi de l'acquisition des compétences.

Principaux points faibles :

- Un manque d'attractivité de la LP et des effectifs faibles (10 étudiants).
- Une finalité et un positionnement dans l'offre de formation locale et nationale à clarifier.
- Un manque de visibilité sur les postes occupés à la sortie et sur le devenir des étudiants ayant poursuivi leurs études.
- Une poursuite d'étude trop importante (34 %).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Logistique et Systèmes d'Information* parcours *Coordinateur de projets en systèmes d'information* attire très peu d'étudiants du fait de son positionnement peu lisible dans l'offre locale, voire nationale, de formation. Il en ressort que les effectifs accueillis sont très faibles (environ 10 inscrits par an) et pose la question du maintien au sein d'une offre de formation riche. Dans ce contexte, l'ouverture d'une nouvelle antenne sur le campus du Martelet près de Villefranche sur Saône ne semble pas très réaliste ni pertinent au vu des effectifs actuels.

L'équipe pédagogique envisage des perspectives de développement via l'utilisation de la nouvelle halle informatique portée par l'Université Lumière Lyon 2 et spécialisée dans l'informatique pour l'entreprise, la plateforme associée offrant des services aux entreprises. Même si ce projet parait attractif, il ne semble toujours pas relié concrètement aux métiers de la logistique et des système d'information et on ne comprend pas vraiment comment ce flou pourrait servir de levier à l'insertion professionnelle des diplômés.

De même, si l'évolution envisagée est d'accompagner les étudiants vers « l'usine 4.0 » sous l'angle de l'adaptation des systèmes d'information, il conviendrait sans doute de repositionner cette LP dans le champ disciplinaire des systèmes d'information et non plus celui de la logistique (d'autant que cette composante est absente de la maquette actuelle).

Enfin, l'absence d'informations précises sur le devenir des diplômés ne permet pas au conseil de perfectionnement de se saisir de la problématique de l'insertion, en ayant des outils précis de pilotage. De même, afin d'améliorer l'employabilité des futurs diplômés, il importe de renforcer la dimension internationale de la formation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES TRANSPORTS ET DE LA DISTRIBUTION

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Management des Transports et de la Distribution (MTD)* est organisée en deux parcours : un parcours *Gestion des réseaux ferrés* (GRF) qui forme aux métiers relatifs à la gestion des circulations ferroviaires et un parcours *Management des services de transport de voyageurs* (MSTV) qui prépare aux métiers de l'exploitation, de la gestion de parc, en transport de voyageurs urbain et interurbain. Cette formation accueille des étudiants en alternance exclusivement (contrats de professionnalisation). Elle se déroule à l'Unité de formation et de recherche (UFR) des Sciences économiques et de gestion (SEG) à Lyon.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs scientifiques du diplôme sont exposés au travers des maquettes. Il s'agit de développer des compétences pluridisciplinaires via l'acquisition des connaissances fondamentales en économie (enjeux du secteur), en droit (droit social, droit public, droit du transport) et en gestion (outils de gestion et de relation commerciale). Ces compétences sont en adéquation avec les objectifs professionnels visés pour des gestionnaires capables de comprendre les enjeux du secteur des transports ferroviaires et leurs conséquences opérationnelles en termes de services aux voyageurs. Les métiers accessibles à l'issue de la formation sont identifiés. Le parcours GRF, réalisé en collaboration avec la Société nationale des chemins de fer français (SNCF), vise à former des futurs techniciens dans les métiers relatifs à la gestion des circulations ferroviaires. Le parcours MSTV prépare aux métiers de l'exploitation, de la gestion de parc, en transport de voyageurs urbain et interurbain. Les deux parcours sont inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Les enseignements délivrés sont en adéquation avec les emplois visés.
Positionnement dans l'environnement
La LP s'inscrit dans une offre de formation globale de l'Université Lumière Lyon 2 sur le secteur des transports, qui propose également un diplôme universitaire de technologie (DUT) *Gestion logistique transport* (GLT) et un master *Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports* portée par l'UFR SEG. Aucune réelle concurrence n'est signalée. La formation est plutôt présentée comme un débouché pour les diplômés du DUT *GLT*.

La formation est adossée à un laboratoire de recherche, le Laboratoire aménagement économie transports (LAET), Unité mixte de recherche (UMR 5593), ce qui se traduit par une implication de six enseignants-chercheurs (EC) dans les enseignements de la LP (trois EC en économie et trois en sciences de gestion).

Plusieurs partenariats sont engagés avec les milieux socio-économiques via les conventions signées entre l'Université Lumière Lyon 2 et des organisations professionnelles du transport. Le parcours GRF a signé en 2014 une convention de partenariat avec la SNCF. Le parcours MSTV est réalisé en partenariat avec la Fédération nationale des transports de voyageurs – FNTV-Rhône-Alpes et avec l'AFT-IFTIM (Organisme de formation professionnelle en transport et logistique). Ces partenariats permettent notamment à la LP de se rapprocher des besoins du secteur.

Aucun accord de partenariats avec des universités étrangères n'est mentionné ; une réflexion sur l'ouverture à l'international pourrait s'avérer opportune, en regard de l'évolution du secteur du transport dans le cadre de l'ouverture à la concurrence voulue par l'Europe.

Organisation pédagogique

L'architecture de la LP est structurée de manière classique en deux semestres, avec une spécialisation progressive. En ce qui concerne le parcours GRF, deux unités d'enseignements (UE) sont dédiées chaque semestre à l'acquisition de compétences transversales en communication, langues et informatique et deux autres UE sont dédiées à l'acquisition de connaissances et de compétences professionnelles liées au domaine du transport. Quant au parcours MSTV, les UE sont plus généralistes et couvrent les domaines de l'économie, du droit et de la gestion, tout en étant relatives au secteur du transport de voyageurs, via des techniques mobilisables en entreprise dans des activités autour de l'exploitation, de la planification ou de la gestion de parc. Le rythme de l'alternance (deux semaines à l'Université et deux semaines en entreprise) semble adapté.

La professionnalisation est développée par les interventions de 17 professionnels dans le parcours MSTV et six dans le parcours GRF. Elle est complétée par l'immersion en entreprise pour les alternants et par un projet tutoré. L'intervention de six enseignants-chercheurs permet une articulation avec la recherche qui demeure marginale.

La place accordée au numérique est classique : maitrise de l'environnement numérique de travail (ENT) et des logiciels bureautiques. La digitalisation croissante des métiers liés au transport pourrait justifier un renforcement de la place du numérique au sein de la maquette pédagogique.

Pilotage

En GRF, les trois enseignants-chercheurs assurent 192 heures sur un volume horaire global de 500 heures, soit 38 % de la formation et six professionnels en effectuent 62 % (dont un formateur SNCF qui délivre 168 heures, ce qui apparait excessif). Dans le parcours MSTV, sur un volume horaire global de 500 heures également, 300 heures sont assurées par des EC, soit 60 % et les 40 % restant sont confiées à 17 professionnels. Cette répartition est globalement satisfaisante et les niveaux de compétence et de responsabilité de ces professionnels sont en adéquation avec la formation.

La LP est pilotée par un responsable de mention et par deux responsables pédagogiques, un pour chaque parcours. Les modalités de réunion de l'équipe pédagogique, leur objet et leur périodicité sont clairement exposés. Chaque parcours a son comité de pilotage qui se réunit *a minima* deux fois par an. Par ailleurs, il existe un conseil de perfectionnement (CP) commun avec celui de la mention de master *Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports*, portée par l'UFR SEG. Il semble difficile qu'un même CP puisse s'emparer des spécificités de chacun d'une LP et d'un master. Une évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée chaque semestre, depuis deux ans.

Les modalités de contrôle des connaissances sont communiquées et explicitées aux étudiants lors de la réunion de rentrée. Le suivi réel de l'acquisition des compétences n'est pas précisé, si ce n'est le dispositif mis en place d'un livret de suivi en entreprise.

Résultats constatés

La formation semble attractive au vu du nombre de dossiers de candidature traités (entre 25 et 60 dossiers pour chacun des parcours). En MSTV, l'effectif est stable autour de 15 inscrits en moyenne, dont la quasi-totalité en contrats de professionnalisation. Seuls deux étudiants ont été inscrits en formation initiale en 2018-2019. En GRF, l'effectif était également stable, sur les dernières années, autour de 20 inscrits, avec un fléchissement sur

2018-2019, avec 16 inscrits, tous en contrat de professionnalisation. Cette répartition des effectifs correspond au caractère de niche des parcours et aux débouchés dans ces domaines du transport.

Les taux de réussite de la LP MTD sont très satisfaisants (97 % en 2016 et 92 % en 2017).

Quant au suivi des diplômés, les enquêtes annuelles portent sur un petit nombre de répondants (moins de la moitié des diplômés), mais affichent de bons taux d'insertion professionnelle (75 % en moyenne) et les emplois occupés sont en adéquation avec le niveau de formation. Les enquêtes disponibles ne sont pas récentes et ne sont pas menées au-delà d'un an.

En termes de poursuite d'études, les indicateurs fournis indiquent que très peu de diplômés continuent en master, ce qui est bien l'objectif d'une LP.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation bien positionnée avec deux parcours bien ciblés.
- Une formation attractive, avec des effectifs stables.
- Un bon taux d'insertion professionnelle.
- Un pilotage bien réparti entre enseignants-chercheurs et professionnels.

Principaux points faibles :

- Un dispositif à renforcer sur le suivi de l'évaluation des connaissances et des compétences.
- Un suivi des diplômés insuffisants (absence d'enquête à 18 et 30 mois).
- Un conseil de perfectionnement commun aux formations portées par l'UFR SEG.
- Une place limitée consacrée au numérique.
- Un manque d'ouverture à l'international.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Management des transports et de la distribution* attire un petit effectif d'étudiants, mais qui correspond aux attentes du secteur des transports. L'alternance convient apparemment bien aux partenaires de ce secteur d'activité, mais il importerait de renforcer le suivi des diplômés, notamment en fournissant les statistiques d'insertion à 18 et 30 mois.

Par ailleurs, il importe de mettre en place un conseil de perfectionnement propre à la mention, afin qu'il puisse se saisir des problématiques propres à la LP. Ce conseil de perfectionnement, pourra en particulier mener une réflexion sur la prise en compte au sein des maquettes pédagogiques de l'impact de la digitalisation des métiers du transport, ainsi que sur l'évolution de ce secteur à la concurrence internationale.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ : COMPTABILITÉ ET GESTION DES ASSOCIATIONS

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la gestion et la comptabilité* : *Comptabilité et gestion des associations* de l'Université Lumière Lyon 2 forme des gestionnaires de niveau intermédiaire à destination du secteur associatif. Cette LP s'adresse prioritairement à des étudiants titulaires d'un brevet de technicien supérieur (BTS) en comptabilité et gestion ou d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) en gestion des entreprises et des administrations (GEA). Elle peut être suivie en formation initiale ou en formation continue. La LP est portée par la Faculté de droit et est dispensée sur le campus porte des Alpes de Bron.

ANALYSE

Finalité
La LP a pour objectif de former des gestionnaires du secteur associatif ou des collaborateurs de cabinet d'expertise comptable, spécialisés dans ce secteur, ou des collaborateurs d'organismes financeurs des associations. Les finalités sont clairement exposées. Par contre, les connaissances et les compétences à acquérir en gestion et en droit, dans le cadre particulier des associations, nécessitent d'être davantage précisées pour permettre de juger de leur cohérence avec la finalité de la formation. Les aptitudes visées sont peu précises, parfois générales. La formation est présentée comme une formation spécialisée sur le secteur associatif, alors que son contenu l'oriente plutôt comme une LP en comptabilité-finance avec quelques spécificités associatives. Ce manque de spécificité pour une LP se retrouve au niveau des débouchés. Les emplois visés sont classiques pour les formations comptables, alors que dans le milieu associatif les profils recherchés peuvent être davantage polyvalents (responsables de structure petite enfance, de structure d'insertion, coordinateur de dispositifs en animation, sport, santé, tourisme…), informations corroborées par la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Cette formation est présentée comme permettant d'obtenir des dispenses sur cinq unités d'enseignement (UE) du droit, comptabilité et gestion (DCG) : droit social, droit fiscal, introduction à la comptabilité, anglais, et relations professionnelles, alors que le volume et le contenu des enseignements est incompatible, pour les quatre premières UE, avec l'objectif de spécialisation sur les associations.

Positionnement dans l'environnement

La LP fait partie des rares formations qui affichent une spécialisation en gestion des associations (il existe en France 10 licences professionnelles dans la gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire).

Le dossier ne comporte pas d'information qui pourrait justifier l'intérêt du monde socio-économique pour les profils proposés. L'absence de partenariat officiel avec des acteurs du monde associatif ou leurs représentants pose question à plusieurs niveaux, que ce soit en termes d'insertion professionnelle rapide ou encore en termes d'ancrage avec les particularités du territoire.

L'adossement à la recherche apparaît inexistant dans cette formation, ce qui est problématique.

Organisation pédagogique

La formation est construite autour de sept UE dont deux pour le projet tutoré et une pour le stage. Le volume total de la maquette en présentiel est de 400 heures. La formation est accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE), mais il n'y a pas de données effectives disponibles. La formation est proposée en formation initiale et en formation continue. Dans les statistiques apparaît un alternant en 2016 mais cette voie de formation semble être arrêtée. Le dossier ne précise que les intitulés des cours, sans plus de détails quant à leur contenu et leurs finalités. Les intitulés des matières sont classiques pour des formations générales de gestion comptable et financière, avec en plus une adaptation aux associations mais pour laquelle il n'y a pas de précisions. Le supplément au diplôme est satisfaisant, mais aucun travail n'est mené à ce jour autour des blocs de compétences.

La professionnalisation des étudiants repose sur trois piliers : les études de cas réalisées en cours, la réalisation d'un projet tutoré (sur deux UE) et le stage de fin d'études. Aucune information n'est mentionnée dans le dossier quant aux types de cas étudiés, aux sujets de projet tutoré ou encore aux missions de stage réalisées. L'organisation et le suivi des étudiants pour le projet tutoré n'est pas suffisamment détaillé pour évaluer leur contribution à la professionnalisation des apprenants. Le stage d'une durée minimum de deux mois se déroule soit dans une association soit dans un cabinet d'expertise comptable. Le tableau qui liste les entreprises ayant accueilli des stagiaires ne permet pas d'évaluer la cohérence des missions remplies avec les objectifs de la formation, particulièrement dans le cas des étudiants travaillant en cabinet.

La place du numérique se résume à l'utilisation d'un pack bureautique et de l'accès à la plateforme Moodle.

La formation par la recherche et à la recherche doit être présente dans tout diplôme universitaire. Pour la LP, elle se résume à la présence d'un enseignant-chercheur en droit. L'absence d'un adossement à la recherche et le manque d'enseignants-chercheurs de cœur de métier dans l'équipe pédagogique pose problème.

On note une absence de mobilité ou de partenariat avec des universités étrangères, alors même que la formation parle d'enjeux nationaux, européens et internationaux. La dimension internationale se résume à des cours d'anglais. La possibilité d'une seconde langue étrangère se fait en UE libre, en fonction de places disponibles. Il n'y a pas de données sur ce point.

Une possibilité est offerte de mise à niveau, sans qu'aucune information ne soit donnée sur ce point. L'Université propose un programme d'accompagnement pour les étudiants en situation de handicap. La LP a accueilli un étudiant en situation de handicap en 2016.

Pilotage

L'équipe pédagogique est constituée d'un enseignant-chercheur en droit qui réalise 6,7 % des enseignements, d'enseignants du secondaire et d'un doctorant contractuel pour 31,4 %, et de professionnels pour 49,1 % des heures, le solde étant réalisé par des vacataires. La part des enseignements réalisée par des professionnels est très satisfaisante et les matières enseignées sont cohérentes avec les fonctions et les niveaux de responsabilité occupés. Ce point est néanmoins à relativiser avec la faible représentation de professionnels issus du monde associatif, une seule personne. On regrette également l'absence d'enseignants-chercheurs directement en lien avec le cœur de métier de la formation par ses enseignements ou par ses travaux de recherche.

Les règles de délivrance des crédits ECTS et des diplômes sont clairement exposées. L'évaluation des connaissances et compétences est cependant peu documentée, en particulier en ce qui concerne le projet tutoré.

Les modalités de pilotage de la formation sont perfectibles. Un conseil de perfectionnement propre à la formation est obligatoire, il ne peut être remplacé par un conseil commun à l'ensemble des formations. L'absence de professionnels issus du (ou en lien avec le) milieu associatif est également problématique. L'absence de représentants d'étudiants au pilotage, par exemple, de même que l'absence d'une évaluation des enseignements par les étudiants, n'est pas conforme à la réglementation en vigueur.

Résultats constatés
Le dossier n'indique pas le nombre de candidats ni leur profil, ce qui empêche d'évaluer le niveau de sélectivité à l'entrée. On peut néanmoins constater une baisse régulière des effectifs : 21 en 2016, 16 en 2017 et 14 en 2018, pour une capacité d'accueil de 20 étudiants et un objectif à 24. Malgré les actions de communication engagées auprès des BTS, la formation peine à attirer de futurs étudiants, ce qui est problématique. Le taux de réussite de 90,5 % en 2016 et le 100 % en 2017 est très satisfaisant. L'absence totale d'information sur le devenir des étudiants, leur insertion professionnelle, la cohérence des emplois obtenus avec la formation, les niveaux de rémunération ou alors les éventuelles poursuites d'études nuit sérieusement à la qualité du dossier. Même s'il n'y avait pas la possibilité de mener des enquêtes à trois ans, une étude à six mois ou encore un travail de recherche d'information par l'équipe pédagogique était nécessaire. Aucune information n'est indiquée quant à la volonté d'insertion rapide des étudiants à l'issue du parcours.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une présence importante de professionnels dans l'équipe pédagogique.
- Un taux de réussite élevé.

Principaux points faibles :

- Des finalités peu claires en termes de débouchés.
- Un manque d'éléments à même de garantir une professionnalisation des étudiants, cohérente avec les emplois visés.
- Une absence d'enseignants-chercheurs en sciences gestion et dans le domaine associatif.
- Une absence de conseil de perfectionnement spécifique à la formation.
- Une absence d'évaluation systématique des enseignements par les étudiants.
- Une absence d'information sur le devenir des diplômés.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers de la gestion et la comptabilité* : *comptabilité et gestion des associations* propose une coloration gestion des associations avec la participation de nombreux professionnels.

Les associations œuvrent très majoritairement dans le secteur de l'économie sociale et solidaire. Cette approche sectorielle est totalement absente du dossier, que ce soit dans les finalités, dans l'organisation pédagogique ou encore à travers un fort ancrage local, traduit par des partenariats avec des représentants du monde associatif. Un travail sur ces différents points aurait dû être mené par l'équipe pédagogique en partenariat avec des professionnels du milieu associatif ou leurs représentants.

Si l'Université souhaite maintenir cette LP au sein de son offre de formation, il importe également de renforcer l'équipe pédagogique en enseignants-chercheurs en sciences de gestion et de respecter la réglementation en vigueur concernant le pilotage de la formation (création d'un conseil de perfectionnement propre à la LP, mise en place d'une évaluation systématique des enseignements par les étudiants en particulier).

L'absence d'information sur le devenir des diplômés et d'éventuelles poursuites d'études, doublée des difficultés à recruter des étudiants, pose enfin de sérieuses questions quant au maintien de cette LP dans l'offre de formation de l'Université Lumière Lyon 2.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DEPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GRH : ASSISTANT

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION :

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la GRH : Assistant* est une formation à la gestion des ressources humaines (GRH) de niveau troisième année de licence (L3), intégralement en alternance, en partenariat avec le Centre de formation d'apprentis (CFA) Forma-Sup Ain-Rhône-Loire. Elle se compose d'un parcours unique : *Collaborateur en gestion des ressources humaines* (CGRH). Elle forme des collaborateurs capables de prendre en charge des missions courantes de GRH. Les enseignements ont lieu au sein l'Institut universitaire de technologie (IUT) Lumière.

ANALYSE

Finalité
La LP vise à former des professionnels de la GRH à des niveaux intermédiaires, assurant des missions liées à la paie et l'administration du personnel. Les compétences visées sont bien détaillées et clairement exposées à travers les dix unités d'enseignements (UE). Elles sont cohérentes par rapport aux métiers que les diplômés peuvent exercer. La formation permet de maîtriser des compétences spécifiques au domaine des ressources humaines (RH) (principes techniques de paie, droit du travail, politiques de l'emploi et des compétences…) mais également plus génériques (projet collectif, langues, communication…).
Positionnement dans l'environnement
La LP *Métiers de la GRH : assistant,* parcours CGRH, complète l'offre de formation au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes de sept autres licences professionnelles dans le domaine des ressources humaines. Trois de ces LP sont localisées au sein de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université de Lyon, deux au sein de l'Université Grenoble Alpes, une au sein de l'Université Jean Monnet Saint-Étienne, une autre pour l'Université Savoie Mont Blanc et la dernière au sein de l'Université Clermont Auvergne. La LP se trouve également en concurrence avec des organismes de formation privés proposant des Bachelor. Enfin, l'offre de formation de niveau Bac +5 au niveau local et régional conduit les étudiants à poursuivre de plus en plus leurs études à l'issue de la formation. L'adossement à la recherche est présent avec la prise en charge de 190 heures d'enseignements par cinq enseignants-chercheurs (EC) issus, pour trois d'entre eux, des sciences de gestion et les autres du droit privé et des sciences économiques. La LP bénéficie du pôle Recherche, transfert et innovation (RTI) hébergé par l'IUT. De façon plus spécifique, la LP bénéficie des activités et travaux de recherche de la Chaire Management et santé au travail.

La LP compte plus de 130 partenaires dont 38 % sont très fidèles sur les cinq dernières années. Ces partenaires interviennent dans les jurys, les réunions de travail, prospective, animation de modules de formation, adaptation du contenu aux évolutions du marché de l'emploi.

Organisation pédagogique

La LP comprend 470 heures de formation et fonctionne en alternance (contrat de professionnalisation et contrats d'apprentissage) sur un rythme hebdomadaire de deux jours à l'IUT et trois jours en entreprise. Elle est également ouverte aux personnes en formation continue (en moyenne 17 % sur les cinq dernières années). Les objectifs de la formation sont rédigés en termes de compétences.

L'alternance et les modalités pédagogiques contribuent à la professionnalisation des étudiants (étude de cas, jeu d'entreprise, logiciels, projets tutorés, organisation d'une conférence à destination de professionnels…). Les étudiants bénéficient d'un accompagnement dès leur admissibilité, via un séminaire pédagogique et tout au long de l'année lors des ateliers « retours d'alternance » permettant de proposer une posture réflexive. De plus, deux modules « assessment RH » mettent les étudiants en situation professionnelle afin de mettre en pratique les connaissances acquises et de faire le lien entre les matières enseignées. Ces modules évaluent la posture de l'étudiant en situation au plus proche du réel, dans une entreprise fictive, avec des tâches concrètes à réaliser.

Pour leur insertion professionnelle, les étudiants sont accompagnés dans le cadre des projets professionnels personnalisés (PPP) afin de construire ou de réactualiser leurs supports tels que le *curriculum vitae* (CV), leur profil sur les réseaux sociaux, le portefeuille de compétence, lettres de motivations et simulation d'entretien. La LP propose un module « Esprit d'entreprendre » afin de les sensibiliser à l'entrepreneuriat.

L'utilisation du numérique a pour objectif d'amener les étudiants à maîtriser l'espace numérique de travail (ENT)et la manipulation des fichiers et des données numériques (utilisation de tableur dans le cadre des missions RH).

La dimension internationale semble limitée aux cours de langues et à l'auto-formation via une plateforme de e-learning. Il ne semble pas exister de certification des compétences linguistiques acquises.

La LP mobilise l'ensemble des outils et dispositifs permettant la validation des acquis de l'expérience (VAE) (31 dossiers déposés sur les quatre dernières promotions avec quatre validations totales, une partielles, neuf en étude).

Pilotage

Les enseignements sont assurés à plus de 43 % du volume horaire par des professionnels et à 38 % par des enseignants-chercheurs. La présentation de l'équipe pédagogique révèle une majorité de professionnels ayant le statut d'avocats, de consultants et de retraités. Il n'y a pas de professionnel exerçant dans un poste de GRH, ce qui est dommageable.

La formation est pilotée par trois responsables: la responsable de la LP (n'assurant aucune heure dans cette LP), la responsable pédagogique (réalisant 98 heures au sein de la LP) et une responsable des partenariats entreprises (contractuelle, réalisant 22 heures au sein de la LP). Les rôles de chacun sont clairement énoncés et semblent reposer principalement sur la responsable pédagogique et la responsable des partenariats entreprises, ce qui interroge d'autant plus le statut de contractuelle de cette dernière.

Le pilotage de la formation se décline en quatre instances : un comité de pilotage au niveau de l'IUT, réunissant quatre représentants d'entreprises partenaires, le directeur du CFA Forma-Sup Ain-Rhône-Loire et des représentants de l'IUT (directeur de l'IUT, chef du département et responsables de la formation et un enseignant dans le cœur de métier du diplôme), un conseil de perfectionnement, rassemblant enseignants, représentants du monde socio-professionnel et étudiants, pour traiter d'éléments pédagogiques et des modalités du contrôle des connaissances, un séminaire de fin d'année propre à l'équipe pédagogique et quatre réunions par an réunissant les principaux protagonistes de la formation. Des perspectives en ressortent et sont clairement indiquées dans le dossier : poursuite de la démarche de blocs de compétences, évolution de la maquette sur certains éléments (gestion des conflits notamment). Une enquête de satisfaction est réalisée auprès des étudiants.

Les modalités de contrôle des connaissances suivent un processus parfaitement établi. De plus, l'évaluation des compétences acquises en entreprise est réalisée en autoévaluation, via un outil numérique (la plateforme Skilvioo), permettant d'alimenter un e-portefolio de compétences.

Résultats constatés
La LP est attractive avec en moyenne 201 candidats pour un effectif moyen de 37 admis. Les étudiants proviennent principalement de titulaires de diplômes universitaires de technologie (DUT,47 %) ; de brevet de technicien supérieur (BTS, 31 %) ; de deuxième et troisième années de licence (L2 et L3, 13%). L'étude de la provenance sur les cinq dernières années montre une augmentation de 20 % des étudiants titulaires d'un DUT et une tendance à la baisse des étudiants titulaires d'un BTS. De même, la LP connaît une baisse de 26 % du nombre de candidatures depuis 2013-2014, en raison de l'augmentation du nombre d'organismes de formation privés. Le taux de réussite des étudiants est élevé puisqu'il est en moyenne de 97,5 % sur les quatre promotions précédentes. Les emplois occupés par les diplômés sont globalement cohérents avec les objectifs énoncés et correspondent bien à une insertion professionnelle de niveau LP. La durée d'accès à l'emploi est courte puisqu'elle est en moyenne de 3,3 mois. On constate des disparités entre les données d'insertion présentées dans le dossier d'autoévaluation par les responsables de la LP et la restitution de l'enquête d'insertion effectuée par l'établissement. Alors que les responsables présentent une moyenne d'insertion dans l'emploi à 30 mois de 72 %, ce qui est moyen, et un taux de poursuite d'études de 28 % (dont 85 % en alternance) sur les cinq dernières années. Les données de l'établissement ne permettent pas de recouper ces données. L'enquête locale réalisée après la soutenance montre un taux de poursuite allant de 29 à 41 % entre 2016 et 2018, ce qui est très préoccupant car non conforme à la finalité de la LP.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un taux de réussite élevé.
- Une pédagogie favorisant la professionnalisation.
- Un réseau de partenaires fidèles.

Principaux points faibles :

- Un taux de poursuite d'études élevé (28 % *a minima*, jusqu'à 40 %).
- L'absence de professionnels exerçant dans la fonction RH en entreprise.
- Des données sur l'insertion des diplômés contradictoires selon les sources.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS :

La licence professionnelle *Métiers de la GRH : Assistant* bénéficie de nombreux atouts (alternance, professionnalisation des enseignements, proximité des milieux professionnels, pédagogie favorisant la réflexivité). Son pilotage à plusieurs niveaux et la démarche qualité sont de nature à favoriser l'autoévaluation. Les différentes instances de pilotage, dont le conseil de perfectionnement, pourront s'emparer à l'avenir du taux de poursuite d'études préoccupant pour une LP, de manière à réfléchir à son positionnement au sein de l'offre de formation.

Sur un autre plan, l'absence de professionnels exerçant le métier d'assistant RH ou de collaborateur interroge sur les liens de la LP avec les anciens diplômés. Au regard de l'ancienneté de la LP, il serait souhaitable de puiser parmi les diplômés de nouveaux intervenants en lien avec la formation. Une association des anciens diplômés faciliterait cette mise en relation.

Enfin, la fiabilisation des données relatives à l'insertion professionnelle est nécessaire à l'établissement d'un diagnostic clair.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'INDUSTRIE : GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle*, délivrée par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de l'Université Lumière Lyon 2, se compose d'un seul parcours, intitulé *Coordinateur de projets de gestion de la sous-traitance : chargé d'affaires,* qui forme les étudiants à la gestion de la sous-traitance et la gestion d'affaires. La formation est organisée en alternance, en formation initiale via des contrats d'apprentissage et en formation continue via des contrats de professionnalisation, et vise une insertion professionnelle rapide sur des postes de chefs de projet. Elle est proposée en partenariat avec le centre de formation d'apprentis (CFA) FormaSup Ain Rhône Loire.

ANALYSE

Finalité
La LP vise à former des collaborateurs capables de mettre en œuvre des projets transversaux d'amélioration de l'organisation de l'entreprise et de l'ensemble des processus intra et inter-entreprises, y compris l'achat, le service après-vente (SAV), la production ou le bureau d'études et méthodes. Les métiers accessibles à l'issue de la formation (coordinateurs qualité, chef de projet logistique, chargé d'affaires, technicien méthodes et plannings de la production, technico-commercial, responsable relation client ou assistant chef de projet) ne sont pas aisément identifiables, du fait de la diversité des débouchés dans de nombreux secteurs d'activité. Le nom du parcours du diplôme de la LP devrait être harmonisé avec la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). De plus, une mise en cohérence des objectifs, de la maquette des cours, et des débouchés devraient être faite avec la formation réellement dispensée.
Positionnement dans l'environnement
La LP s'inscrit dans une logique de filière disciplinaire (logistique) et est rattachée au département Qualité logistique industrielle et organisation de l'IUT, ce qui fait qu'elle n'entre théoriquement pas en concurrence avec les autres formations internes. On peut toutefois s'interroger sur la proximité avec la LP *Logistique et systèmes d'information,* parcours *Coordinateur de projets en systèmes d'information*, avec laquelle elle partage d'ailleurs des unités d'enseignement (UE) pour environ 100 heures (20 % du volume total).

Elle est en lien avec le pôle Recherche, transfert et innovation (RTI) pour ce qui a trait à l'ingénierie pédagogique. Au niveau externe, l'IUT Lumière travaille avec les quatre autres IUT de l'académie (IUT Lyon 1, Lyon 3, Roanne et Saint-Étienne) sur la cartographie des formations. Au niveau national, le positionnement n'apparaît pas très clair car la LP est comparée à des LP aux parcours très variés telles que des LP en logistique, organisation et gestion des achats, Lean management (méthode de gestion allégée) / *manufacturing* (fabrication), etc. Il est par conséquent difficile de distinguer ce qui constitue la réelle spécificité de cette LP, car l'orientation métiers industriels évoquée ne se retrouve pas nécessairement que ce soit dans les enseignements ou dans le recrutement des étudiants qui est ouvert à de nombreuses spécialités et à des profils généraux en économie-gestion.

L'articulation avec la recherche est relativement faible et se fait par la participation des enseignants-chercheurs aux enseignements. Les projets tutorés et le mémoire de fin d'études peuvent aussi comporter des éléments de recherche.

La LP compte 79 entreprises partenaires (la liste des entreprises n'est pas communiquée), dont seules 4 sont présentées comme fidèles (avec 3 contrats d'alternance sur la période). Il est difficile de comprendre comment ces partenariats permettent à la LP de répondre aux besoins en emplois actuels et futurs.

Un projet d'internationalisation est à l'étude dans le cadre de l'apprentissage européen, sans autre précision.

Organisation pédagogique

La LP compte 550 heures d'enseignement (dont 112 heures de projets tutorés) en tronc commun, dispensés exclusivement en travaux dirigés et travaux pratiques (TD/TP) sur deux semestres. La LP est élaborée en articulation avec la LP *Logistique et systèmes d'information* de l'IUT Lumière puisqu'elles forment toutes deux à des compétences en gestion de projet (la maquette montre que la majorité des cours, 60 %, est orientée vers la gestion de projet, le reste portant sur des compétences spécifiques de coordination de sous-traitant et gestion de SAV).

La LP est professionnalisante par nature avec des périodes en entreprises au rythme de deux semaines en formation et deux semaines en entreprises, avec une augmentation progressive pour atteindre 36 semaines au global, et la réalisation de projets tutorés. Le suivi des alternants se fait à l'aide du Livret électronique d'apprentissage (LEA).

L'initiation des étudiants à la recherche se fait par des « ateliers mémoire » dont une séance de deux heures est dédiée à la recherche documentaire.

La place accordée aux outils numériques est classique via les outils de collaboration disponibles sur l'espace numérique de travail (ENT), la plateforme Moodle et la suite bureautique Office 365. Les cours d'anglais représentent 5 % du volume global et seul un autre cours intègre quelques termes techniques en anglais. Les étudiants peuvent aussi suivre des cours d'anglais en ligne grâce à la plateforme « *Tell Me More* » et passer la certification CLES (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur).

En termes de pratiques pédagogiques innovantes, les étudiants participent à trois *Serious Games* (jeux sérieux) de deux à quatre jours. Les dispositifs d'accompagnement des personnes en situation de handicap sont classiques. En matière de validation des acquis de l'expérience (VAE), l'IUT s'est doté d'un dispositif spécifique d'accompagnement (référent et équipe pédagogique) et d'identification des compétences (livret VAE).

Pilotage

Huit enseignants-chercheurs assurent 111 heures de cours (20 %), 88 heures (16 %) sont données par des enseignants et 15 vacataires assurent 342 heures (62 %). Les disciplines des enseignants-chercheurs sont très diverses : sciences de gestion, informatique, génie informatique, automatique et traitement du signal et sciences de l'éducation. Ce panachage ne facilite pas la cohérence des enseignements ni des projets communs. La part des cours assurée par des enseignants-chercheurs est faible par rapport au taux élevé des cours assurés par des vacataires.

La gouvernance de la LP est assurée par un comité de pilotage et par un conseil de perfectionnement qui se réunissent deux fois par an. La LP dispose à la fois d'un responsable de diplôme (un professeur certifié assurant 20 heures de cours dans la LP) et un responsable pédagogique de la formation (un maître de conférences en informatique qui assure 13 heures de cours dans la LP), sans que la répartition des rôles soit précisée. Les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques. L'IUT a mis en place le Projet personnel et professionnel (20 heures), pour que les étudiants identifient leurs compétences acquises à l'IUT et en entreprise. Un outil numérique (Skilvioo) aide les étudiants à identifier leurs compétences et leur e-portfolio de compétences. Les compétences listées dans le supplément au diplôme ne correspondent pas dans leur formulation à celles indiquées dans le dossier d'autoévaluation (elles sont d'ailleurs plus claires car plus synthétiques).
Résultats constatés
Les effectifs étudiants montrent une tendance baissière, passant de 26 en 2014, 17 en 2016 et 9 en 2018, dont 50 % en contrat d'apprentissage et 50 % en contrat de professionnalisation. Le nombre très faible d'étudiants en 2018 est analysé comme étant un épiphénomène, sans autre explication. Les étudiants ont pour origine un diplôme universitaire de technologie (DUT) (40 à 60 % selon les années) ou un brevet de technicien supérieur (BTS) et parfois une deuxième année de licence (L2). Les taux de réussite de la LP sont très satisfaisants, de l'ordre de 95 % à 100 %. Les enquêtes annuelles de sortie portent sur un nombre significatif de répondants (68 sur les 85 diplômés des 4 dernières promotions, soit un taux de retour de 80 %) ; 56 % des diplômés sont insérés professionnellement (71 % en contrat à durée indéterminée (CDI), 24 % en contrat à durée déterminée (CDD) et 5 % en intérim) mais on ne dispose pas d'information sur les emplois occupés, l'information étant très sommaire. L'insertion à 18 mois et 30 mois n'est pas communiquée. La poursuite d'études concerne environ 40 % des étudiants diplômés, ce qui est significatif au regard des objectifs d'insertion professionnelle d'une LP.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation professionnalisante.
- Un bon suivi de l'acquisition des compétences acquises.

Principaux points faibles :

- Des effectifs étudiants en chute (9 étudiants).
- Un taux de poursuite d'études trop élevé (40 %).
- Un manque de clarté et de cohérence entre l'intitulé du parcours, les objectifs, les débouchés et la maquette des cours.
- Une finalité et un positionnement dans l'offre de formation locale et nationale peu clair).
- Une absence de certification systématique des compétences linguistiques.
- Un manque de visibilité sur les postes occupés par les diplômés en activité.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle* voit son nombre d'inscrits diminuer depuis ces dernières années, avec une chute significative en 2018. Son positionnement peu lisible dans l'offre locale, voire nationale, de formation n'y est pas étrangère. Il convient, en lien avec le conseil de perfectionnement, d'identifier concrètement la cause de la désaffection et du taux de poursuite d'études, bien trop important, montrant que la formation ne remplit pas ses objectifs de professionnalisation immédiate.

Dès lors que l'Université souhaite maintenir cette LP dans son offre de formation, il importerait de clarifier et de mettre en cohérence l'intitulé du diplôme, les objectifs et les métiers visés. De même, dans un environnement socio-économique de plus en plus ouvert et internationalisé, il serait important de renforcer l'apprentissage de l'anglais en proposant des enseignements de spécialité en anglais et en certifiant les compétences linguistiques acquises. Cela semble d'autant plus important pour les responsables de la sous-traitance.

Enfin, l'enquête sur le devenir des diplômés est trop sommaire, il convient de l'étoffer et de réaliser une enquête à 18 et 30 mois.

Département d'évaluation des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU BTP : TRAVAUX PUBLICS

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers du BTP : travaux publics*, délivrée par la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié (FDJVD) de l'Université Lumière Lyon 2, comporte un seul parcours *Droit et techniques des réseaux hydrauliques (DTRH)*, lequel compte deux spécialisations de 74 heures de cours chacune : *Études et conception de réseaux hydrauliques* et *Réalisations de réseaux hydrauliques*. La LP forme les étudiants aux connaissances dans les domaines du management, du droit et des techniques de réseaux hydrauliques. La LP est délivrée en partenariat avec la Faculté de droit de l'Université Lumière Lyon 2 et les lycées La Martinière Monplaisir de Lyon et Agrotec de Vienne Seyssuel. La formation est principalement organisée en alternance (contrat de professionnalisation), mais elle est aussi ouverte en formation initiale.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs du diplôme sont clairement explicités. La LP forme les étudiants aux connaissances dans les domaines du management, du droit et des techniques de réseaux hydrauliques. La formation présente une double spécificité : un volet technique d'une part, via les techniques liées aux réseaux hydrauliques, et un volet juridique, d'autre part. La maquette est composée de trois unités d'enseignement (UE) qui sont en cohérence avec ces objectifs : l'environnement législatif (127 heures), les techniques hydrauliques (295 heures, dont deux options de 74 heures) et un petit bloc management et langues (52 heures), pour un total de 400 heures de cours par étudiant. Il se rajoute un projet tutoré de 150 heures et la période en entreprise. Les débouchés mentionnés sont en phase avec la formation (chargé d'études, chef d'équipe, chef de chantier, technicien de réseaux, technico-commercial). Il y a une bonne cohérence entre l'intitulé, les objectifs, la maquette et les débouchés réels. La LP est inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), mais les éléments qui y figurent diffèrent de ceux indiqués dans le dossier d'autoévaluation notamment en termes de métiers et de compétences visées.
Positionnement dans l'environnement
Au regard de l'offre locale et nationale, aucune autre LP ne présente cette double spécificité (droit et techniques hydrauliques). L'articulation avec la recherche repose quasi exclusivement sur la participation d'enseignants-chercheurs à la formation. D'autres initiatives sont présentées comme des formation à la recherche (journée mondiale de l'eau) et une initiative autour du BIM (*Building Information Modeling*, Modélisation des Informations ou données des infrastructures).

La LP semble bien insérée dans l'environnement économique local, avec une liste de 68 entreprises partenaires qui accueillent des étudiants en contrats de professionnalisation. La LP a établi une coopération active avec les fédérations professionnelles du secteur d'activité (fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique (CINOV), fédération professionnelle de l'ingénierie (SYNTEC-INGENIERIE), syndicat canalisateurs de France et fédération régionale des travaux publics). Une participation au salon POLLUTEC est également prévue dans le cadre de la formation.

Il n'y a aucune coopération internationale.

Organisation pédagogique

La LP compte 400 heures d'enseignement, auxquelles s'ajoutent 150 heures de projets tutorés, dispensées exclusivement en travaux dirigés (TD), avec une spécialisation progressive, notamment via le choix d'une option qui permet d'adapter la formation au projet professionnel de l'étudiant.

La formation est organisée en alternance, en contrat de professionnalisation, permettant une bonne professionnalisation. Quelques étudiants suivent la LP en formation initiale (1 ou 2 en moyenne), ils ont dans ce cas un stage d'une durée de 16 semaines à effectuer. En outre, la professionnalisation s'effectue par la réalisation d'un projet tutoré, construit en partenariat avec l'entreprise. Le suivi des alternants est effectué au moyen d'un livret. Au cours de la formation, l'étudiant a également la possibilité de passer la certification AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux), obligatoire pour les personnels intervenant à proximité des réseaux.

Les étudiants bénéficient des outils numériques habituels comme l'espace numérique de travail (ENT). Les deux lycées partenaires disposent de plateformes informatiques contenant les principaux progiciels utilisés dans la profession ainsi que d'un hall hydraulique et d'un hall de travaux publics avec des équipements en adéquation avec les évolutions technologiques de la profession. En outre, l'étudiant peut compléter sa formation par une formation en e-learning sur « les bases du pompage ».

Hormis 20 heures de cours d'anglais (5 % du volume global), il n'y a aucun dispositif d'internationalisation prévu pour la LP. La validation des acquis de l'expérience (VAE) semble peu développée (un seul dossier depuis 2008).

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose de 35 intervenants aux profils variés. Dès lors, on peut s'interroger sur la difficulté de gérer ces intervenants et d'assurer une bonne cohérence pédagogique entre toutes les interventions courtes de deux, trois, quatre ou six heures. Sur 474 heures de cours de la maquette (en comptant les 2 parcours et hormis les projets tutorés), 173 heures (36 %) sont données par des enseignants des lycées partenaires, 57 heures (12 %) par des enseignants-chercheurs, exclusivement en droit, et 237 heures (50 %) par des vacataires professionnels (177 heures soit 37 %) et des formateurs du centre de formation d'apprentis (CFA). La part des cours assurés par des enseignants-chercheurs est trop faible pour conserver à la LP son caractère universitaire.

Le responsable pédagogique de la LP, enseignant-chercheur à la Faculté de droit de l'Université Lumière Lyon 2, ne donne que 6,5 heures de cours équivalent TD dans la LP, ce qui apparait très peu. La LP est pilotée par un comité de coordination, dont font partie le doyen de la Faculté de droit, les deux directeurs des lycées partenaires et les responsables pédagogiques. Ce comité assure l'animation pédagogique de la LP, la coordination entre les trois établissements, y compris financier, et organise le recrutement des étudiants. Il y a aussi un comité de pilotage, qui rassemble les entreprises partenaires, les fédérations professionnelles ainsi que les doyens et directeurs des trois établissements partenaires, l'équipe pédagogique et le personnel administratif. Le comité de pilotage se réunit « dès qu'une question d'organisation de la LP l'exige », sans que la fréquence réelle soit mentionnée. Le dossier d'autoévaluation ne mentionne pas l'existence d'un conseil de perfectionnement, ce qui n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. En matière d'évaluation des enseignements, seul un dispositif d'enquêtes mis en place par l'Université, portant sur les conditions de vie et conditions d'études des étudiants et conduites tous les quatre ans, est évoqué. Il n'existe donc pas une évaluation systématique des enseignements par les étudiants.

L'évaluation des connaissances est classique et ne semble pas prendre en compte l'approche par compétences, contrairement à ce qui est attendu, bien qu'un ensemble de compétences aient été clairement identifiées dans le supplément au diplôme. Seules les compétences développées dans le cadre de l'alternance ou stage semblent être suivies au travers du livret de formation. Les procédures d'évaluation des connaissances sont bien explicitées. Il n'y a aucune indication sur les dispositifs d'aide à la réussite. Le supplément au diplôme est clair et fournit les informations essentielles.

Résultats constatés

Le nombre de candidatures et la procédure de sélection ne sont pas connus.

Les effectifs inscrits sont faibles et globalement en baisse, passant de 19 en 2014 à 13 en 2019. Ce nombre est d'autant plus faible que les étudiants se répartissent sur deux parcours. Le dossier d'autoévaluation indique trois raisons pour expliquer la baisse des inscrits : la multiplication des LP, le développement des écoles d'ingénieurs et la baisse des effectifs en brevet de technicien supérieur (BTS). L'origine des étudiants inscrits en LP n'est pas précisée, même s'il semble que la LP soit une poursuite d'études pour les étudiants des deux lycées partenaires.

Le suivi de l'insertion des diplômés est réalisé via une enquête à 30 mois (la dernière communiquée porte sur les diplômés de 2015). Elle montre une bonne insertion professionnelle (11 sur12 répondants), pour un salaire médian de 1 474 Euros par mois. L'enquête de 2017 montre un taux d'emploi de 100 % (7 sur 7 répondants), pour un salaire médian de 1 950 Euros par mois.

Le taux de poursuite d'études est d'environ 40 %, dont 25 % en master, ce qui est problématique.

CONCLUSION

Principal point fort :

- Une bonne cohérence entre les objectifs professionnalisant, la maquette des cours et les débouchés.
- Une formation très professionnalisante (en alternance majoritairement).
- Un bon taux d'employabilité à 30 mois et un salaire médian assez bon.

Principaux points faibles :

- Un dossier d'autoévaluation mal rempli et évasif.
- Des effectifs faibles (13), répartis sur deux spécialisations de 74 heures de cours, et en baisse.
- Un trop faible nombre d'heures de cours donnés par des enseignants-chercheurs.
- Un nombre très important d'intervenants (35), rendant *a priori* difficile la coordination pédagogique.
- Une absence de conseil de perfectionnement et d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Une absence d'approche par compétences.
- Une poursuite d'études trop importante des diplômés de la LP (40%).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La maquette des cours, les objectifs professionnels et les débouchés réels de la licence professionnelle *Métiers du BTP : travaux publics*, parcours *Droit et techniques des réseaux hydrauliques* semblent au premier abord cohérents et intéressants. Cependant, il est difficile d'analyser les perspectives, car le dossier d'autoévaluation est très sommairement rempli. Il manque de nombreuses données essentielles, telles que l'endroit où se déroulent les cours (a priori au sein des lycées partenaires), le rythme exact de l'alternance, le nombre de candidatures, le taux de sélection, l'origine des étudiants, parmi d'autres. Le dossier est évasif sur de trop nombreux points. Le tout donne l'impression que l'Université Lumière Lyon 2 délivre une LP dont la gestion est déléguée.

Pour augmenter l'effectif faible, le dossier d'autoévaluation mentionne qu'un des lycées partenaires a sollicité le CFA à Vienne pour obtenir plus de places en apprentissage à partir de la rentrée 2020. Cette perspective renforce le sentiment général d'une faible implication de l'Université Lumière Lyon 2.

Si l'Université souhaite maintenir au sein de son offre de formation la LP, il importe donc qu'elle renforce la place et la présence des enseignants-chercheurs au sein de cette dernière et mette en conformité son pilotage avec la réglementation en vigueur (mise en place d'un conseil de perfectionnement, évaluation des enseignements par les étudiants, suivi de l'acquisition des compétences). Enfin, il est rappelé que l'objectif de la LP est de viser une insertion professionnelle immédiate, ce qui ne semble pas être le cas.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU DÉCISIONNEL ET DE LA STATISTIQUE

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers du décisionnel et de la statistique* a pour objectif de former des chargés d'études statistiques, capables de mener une analyse des besoins, de concevoir et de mettre en œuvre des outils décisionnels au service d'une entreprise mais aussi de réaliser des études socio-économiques.

La LP est composée d'un seul parcours *Chargé d'études statistiques* et est exclusivement ouverte à l'alternance. Les périodes d'enseignement sont localisées à l'Institut universitaire de technologie (IUT) Lumière, sur le campus de Porte des Alpes.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs professionnels visés par la LP sont clairement exposés. Les connaissances sont présentées de manière cohérente, mais les blocs de compétences sont, quant à eux, peu lisibles et mériteraient d'être mieux formalisés. Le métier de chargé d'études statistiques est présenté de manière lisible et correspond pleinement à la formation présentée. Les unités d'enseignement (UE) permettent d'acquérir les savoirs nécessaires à l'exercice des métiers visés par cette formation.
Positionnement dans l'environnement
La LP s'insère sans redondance dans l'offre de formation de l'université Lumière Lyon 2. De nombreuses (17) LP *Métiers du décisionnel et de la statistique* existent en France. La grande majorité d'entre elles (15) sont portées par des départements Statistique et informatique décisionnelle (STID) et c'est le cas pour cette LP. Des réunions de la mention au niveau national existent afin d'assurer une cohérence sur l'ensemble de l'hexagone. La LP est en interaction avec le laboratoire Entrepôts, représentation et ingénierie des connaissances (ERIC), spécialisé en datamining et méthodes d'analyse de données ainsi qu'avec le pôle Recherche, transfert et innovation (RTI) de l'IUT Lumière, lieu d'expérimentation de recherches pluridisciplinaires. La LP étant exclusivement ouverte en alternance, elle bénéficie d'une centaine de partenariats. Cette interaction est également renforcée lors de projets tutorés proposant aux organisations partenaires de jouer le rôle de commanditaires. Une étude quantitative et qualitative de ces partenariats aurait permis de mieux appréhender les entreprises partie-prenantes de cette LP et donc l'écosystème. Malgré les dispositifs mis en place pour favoriser les relations à l'international, il n'y a quasiment aucune mobilité étudiante, entrante ou sortante.

Organisation pédagogique

La LP a pour vocation d'accueillir des publics variés, titulaires d'un diplôme de niveau Bac +2, aussi bien dans les filières générales que dans les filières techniques. Dans ce contexte, l'importance du tronc commun pour homogénéiser le niveau des étudiants n'apparaît pas clairement dans la structuration des enseignements. De manière pertinente, des modules de remises à niveau sont proposés en début d'année sur des matières jugées fondamentales. La LP ne propose qu'un seul parcours, accessible uniquement en alternance et à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

Des nombreux dispositifs tels que les stages, les projets tutorés, le projet personnel et professionnel (PPP), des actions en lien avec le dispositif Beelys, Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (Pépite), mais aussi l'alternance laissent une place importante à la professionnalisation.

Plusieurs enseignants-chercheurs issus de laboratoire de l'Université apportent au sein de leurs modules des éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche et de ses résultats. La majorité des enseignements en statistique et datamining sont assurés par des enseignants-chercheurs du laboratoire ERIC.

Les étudiants disposent d'un environnement numérique de travail (ENT) générique et ont également accès à une plateforme dédiée de ressources numériques. Ils sont également formés sur l'utilisation de logiciels métiers (20 % du temps d'enseignement).

Les étudiants bénéficient de deux modules d'enseignements d'anglais et la possibilité de se présenter à une certification CLES 1 ou CLES 2 (Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur). La LP propose un voyage pédagogique chaque année durant lequel les étudiants participent à des conférences en langue anglaise.

Pilotage

L'équipe pédagogique est constituée d'enseignants-chercheurs (9), majoritairement issus de mathématique et d'informatique (5), et de sociologie (2), de sciences de l'éducation (2). On peut s'étonner de l'absence d'enseignants-chercheurs en gestion alors que le marketing et le commerce sont des débouchés clairement identifiés. Les professionnels vacataires assurent environ 45% des heures y compris les heures de suivi des projets (30% si on exclue les heures de projets tutorés).

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement, mais aucune information n'est donnée sur le rythme des réunions. Le conseil de perfectionnement se réunit deux fois par an et a pour objectif d'étudier le programme pédagogique et les modalités de pilotage et de fonctionnement. La Liste des membres permettrait une meilleure appréciation de sa composition. La formation ainsi que l'ensemble des enseignements sont évaluées par les étudiants, mais la grille d'évaluation n'est pas communiquée.

Les modalités de contrôle de connaissance sont classiques. L'approche par les compétences est peu développée, ce qui rend difficile la lisibilité de celles devant être acquises, et notamment des compétences transversales. Même si l'approche compétences est peu développée, un portefeuille des compétences est mis à disposition de chaque étudiant et utilisé dans le cadre du PPP.

Résultats constatés

Sur la période 2014-2018, le nombre d'inscrits est relativement stable autour de 20 étudiants par an. Une grande majorité, plus de 75 % des étudiants, possèdent un diplôme universitaire de technologie (DUT) à l'entrée de la LP. Une analyse de leur origine géographique permettrait de mieux évaluer l'ouverture de la formation. Les titulaires de deuxième année licences (L2) et de brevet de technicien supérieur (BTS) représentent respectivement 13 % et 12 % des effectifs. Le taux de réussite est très bon, 93 % en moyenne.

L'absence de données sur les enquêtes réalisées (absence d'enquête à 18 mois et 30 mois et de protocole de collecte d'information) est un point négatif qui ne permet pas d'apprécier objectivement le suivi des diplômés et donc de juger des résultats atteints. Une sorte de paradoxe pour une LP dont la professionnalisation porte sur les métiers du décisionnel et de la statistique. Les seules données statistiques communiquées (une moyenne sur trois ans sans précisions des périodes concernées) montre une insertion professionnelle faible de 50 % et une poursuite d'études anormalement élevée de 50 %.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une LP orientée sur une thématique porteuse.
- Une formation ouverte à l'alternance.

Principaux points faibles :

- Une structuration des enseignements et des compétences qui manque de lisibilité.
- Une insuffisance dans le suivi des diplômés (absence de données sur les enquêtes d'insertion).
- Un taux de poursuite d'études anormalement élevé (50 %).
- Un pilotage peu formalisé.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP propose aux étudiants une poursuite d'études sur une thématique d'actualité, organisée en lien avec un écosystème présent. Elle est organisée pour permettre le recrutement d'une grande diversité d'étudiants. Une amélioration est à rechercher pour rendre le tronc commun plus visible ainsi que la mise en évidence des compétences requises.

Le pilotage de la formation reste un axe d'amélioration important. Il est indispensable que la formation se dote d'outils décisionnels, de protocoles de collecte d'information, d'enquête à 30 mois et 18 mois sur l'insertion professionnelle des diplômés. En tout état de cause, le taux de poursuite d'études avancé (50 %) montre que la finalité d'insertion professionnelle immédiate de la LP n'est pas remplie et pose la question de la transformation de cette LP en parcours d'une licence.

Enfin, il serait bien de formaliser les rôles et la coordination des acteurs, notamment lors des réunions pédagogiques et du conseil de perfectionnement.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE QUALITÉ, HYGIÈNE, SECURITÉ, SANTÉ, ENVIRONNEMENT

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement* (QHSSE), parcours *Coordinateur de projets en gestion des risques* (CPGR) de l'Université Lumière Lyon 2, vise à former des cadres intermédiaires ayant des compétences en gestion de projet appliqué aux risques professionnels et industriels. Les diplômés assureront le pilotage opérationnel de projets en santé et sécurité au travail, ainsi qu'en maîtrise des risques industriels et protection de l'environnement.

Cette formation est dispensée à l'Institut universitaire de technologie (IUT) Lumière Lyon 2, au sein du département Hygiène, sécurité, environnement (HSE), exclusivement par la voie de l'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) en partenariat avec le Centre de formation par d'apprentis (CFA) FormaSup Ain-Rhône-Loire.

ANALYSE

Finalité
Le programme très complet de la LP permet d'acquérir les connaissances et compétences visées. Sa structure autour des facettes de la gestion de projet permet de déployer ensuite la prévention et la maîtrise des risques. Les compétences clairement explicitées correspondent au niveau licence professionnel, en adéquation avec les métiers exposés dans la fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Les cadres intermédiaires formés auront en charge le pilotage de projets transversaux en gestion des risques dans tous les secteurs d'activité, confirmé par le bilan global de l'insertion. On peut toutefois regretter un manque de détails sur les postes et les entreprises ayant recruté ces diplômés.
Positionnement dans l'environnement
L'environnement dans lequel évolue cette LP est particulièrement remarquable. Travaillant en réseau au sein des universités et IUT de Lyon, ainsi que de la grande région Ain-Rhône-Loire, cette LP par sa spécificité gestion de projet est non concurrente des deux autres LP QHSSE (*Systèmes de management* à l'Université Claude Bernard Lyon 1, *Qualité* à Roanne). Des échanges d'information, de candidats et d'offre de contrats s'opèrent entre les trois LP. Le réseau national des IUT HSE permet un travail collaboratif des chefs de département et responsables de LP du domaine. Une communication explicite des forces et atouts de chacun a été élaborée, conduisant à la candidature d'étudiants de chacun des IUT vers une autre ville pour sa spécialité.

L'IUT Lumière Lyon 2 s'est doté d'un pôle Recherche, transfert et innovation (RTI) qui permet aux enseignants-chercheurs et aux intervenants de développer des approches liées à la professionnalisation, favoriser l'approche pluridisciplinaire, et d'entretenir des liens avec différents laboratoires connexes.

L'IUT HSE possède des liens forts avec les entreprises locales et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS). La LP les a consolidés à travers l'organisme régional chargé de l'apprentissage, le CFA FormaSup Ain-Rhône-Loire. Ce fut bénéfique pour la professionnalisation de la maquette, ainsi que pour le développement de l'apprentissage avec 51 entreprises différentes. Des exemples de noms ou secteurs d'activité auraient été un plus.

Organisation pédagogique

La formation, en présentiel, est déclinée en un seul parcours, CPGR, et est exclusivement proposée en alternance (85 % en contrat d'apprentissage, 15 % en contrat de professionnalisation). Elle est accessible aux personnes en formation continue et aux demandeurs d'emploi ainsi qu'à la validation des acquis de l'expérience (VAE). Plusieurs dispositifs permettent un aménagement adapté aux étudiants à profil particulier (situation de handicap, sportif de haut niveau) non mobilisés à ce jour. La maquette comprend une unité d'enseignement (UE) dédiée aux projets tutorés. La progression des UE disciplinaires est logique entre les semestres.

Le projet tutoré répond aux besoins d'un commanditaire extérieur et impose une mise en situation réelle qui mobilise les compétences et la responsabilité des étudiants. Les exemples de sujets et partenariats confirment l'importance de ces projets.

L'alternance est efficacement encadrée et suivie. Tout au long de l'année, l'alternant est amené à réfléchir sur sa progression et montée en compétence, à l'aide de visites du tuteur IUT, d'évaluations intermédiaires et surtout du livret d'alternance. Ces dispositifs conduisent à une professionnalisation certaine. Le Projet personnel professionnel (PPP) complète efficacement l'ensemble à l'aide de différentes séances encadrées par une enseignante spécialisée, aidée par des professionnels impliqués.

Des dispositifs complémentaires sont proposés : entreprenariat avec le pôle Pépite, projet pluridisciplinaire avec d'autres établissements. Des outils numériques sont proposés, tels que la plateforme d'apprentissage des langues « *Tell me more* ».

Pilotage

L'équipe pédagogique est bien équilibrée et comprend 10 enseignants-chercheurs, 5 enseignants, ainsi que 17 professionnels, assurant 40 % du volume horaire. Leurs fonctions sont en parfaite cohérence avec l'apport de compétences demandé, dans des modules pertinemment co-construits avec des enseignants, ou pour des conférences spécifiques ponctuelles. L'équipe pédagogique élargie se réunit deux fois par an, mais sans précision sur la participation de chacun, ni les thèmes abordés.

Il existe un comité de pilotage de la formation par apprentissage. Sa composition est précisée et les résumés des réunions annuelles fournis permettent d'appréhender le travail réalisé. Le conseil de perfectionnement est bien décrit (constitution, objectifs généraux). L'absence de compte-rendu ne permet pas de juger la présence effective, les points discutés et les décisions validées. L'évaluation des enseignements est réalisée.

Les modalités de contrôle des connaissances sont portées à la connaissance de chaque nouvelle promotion. L'approche compétence est abordée lors du projet personnel professionnel, afin que les étudiants élaborent leur e-portfolio.

Résultats constatés

La formation présente une attractivité certaine avec un taux de pression de 3,5 pour une promotion de 20 étudiants. Les effectifs sont bien analysés par l'équipe qui reconnait une diversité limitée des profils inscrits : environ 65 % de diplômes universitaires de technologie (DUT) (13 étudiants), des brevets de techniciens supérieurs (BTS) en augmentation (7 étudiants contre 2 l'année précédente), mais une difficulté de recrutement des étudiants de niveau deuxième année de licence (L2).

Les rares abandons sont expliqués par la réussite au concours de sapeur-pompier. Le taux de réussite est excellent (un échec sur deux promotions sortantes).

Le suivi des diplômés montre un bon taux d'insertion à 70 % à la sortie du diplôme, sur des emplois en cohérence avec la formation. L'enquête a été réalisée avec succès par l'IUT (93 % de retours) à 6 et 18 mois, car il n'y avait pas de diplômés depuis plus de deux ans pour répondre à l'enquête à 30 mois.

Le processus de sélection écarte logiquement les candidats désirant poursuivre, même en alternance. Néanmoins, sur la dernière promotion, 25 % étaient en poursuite d'études (3 sur 12 répondants), ce qui est significatif.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une excellente professionnalisation des étudiants (projet tutoré concret, PPP efficace et alternance bien encadrée).
- Une équipe pédagogique riche et cohérente, avec une forte implication des professionnels.
- Une forte synergie avec le milieu professionnel.
- Un taux de réussite élevé.

Principaux points faibles :

- Un manque de précisions sur les emplois des diplômés (intitulés des postes, entreprises d'embauche) et sur les entreprises partenaires prenant des apprentis.
- Une absence de compte-rendu des conseils de perfectionnement.
- Un taux de poursuite d'étude élevé (25 %).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement,* parcours *Coordinateur de projets en gestion des risques* est une bonne formation, en phase avec son environnement économique. Ses nombreux liens avec les entreprises locales, tant pour l'apprentissage que pour l'aide au pilotage, en font une formation très professionnalisante.

L'équipe pédagogique élargie est parfaitement équilibrée en nombre et en compétences, réalise une analyse pertinente de ses points forts et sait identifier ses perspectives d'amélioration. Il faudrait travailler la communication vers les formations sources de candidats potentiels, pour diversifier le public entrant, notamment les L2 avec une adaptation du module de mise à niveau qui existe déjà.

Le dossier, bon et complet, le serait davantage avec plus de détails sur l'insertion des diplômés (postes, entreprises) et la mise à disposition des comptes rendus du conseil de perfectionnement. Enfin, il faudra faire attention à la poursuite d'études qui ne correspond pas à la finalité d'une LP.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Administration publique* de l'Université Lumière Lyon 2 a pour objectif de préparer les étudiants à intégrer l'administration publique par la voie des concours ou par la voie contractuelle. La formation comprend une première année de master (M1) qui complète la formation initiale des étudiants, notamment acquise en licence *Administration publique*. La seconde année de master (M2) comprend trois parcours : *Compétences juridiques des collaborateurs politiques* (CJCP) ; *Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe* (AECCTE) et *Droit et gestion des ressources humaines dans les services publics* (DGRHSP). Les enseignements se déroulent à Lyon. Le master accueille habituellement chaque année 80 étudiants.

ANALYSE

Finalité
Ce master a vocation à former, dans une logique clairement professionnalisante, des juristes maitrisant le droit public à destination des institutions publiques, collectivités territoriales ou des entreprises, associations et établissements qui développent leurs activités dans ce domaine. Ces objectifs correspondent à la formation dispensée. La formation affiche clairement les connaissances attendues tant au plan théorique que pratique. Les enseignements sont orientés vers les domaines professionnels visés par la formation. Les objectifs en termes de débouchés et de poursuite d'études correspondent à la formation. La mention n'est pas délocalisée.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement de la formation tant au niveau local que national est précisément analysé. Même si d'autres formations préparant aux concours publics sont concurrentes, notamment au niveau local, le master *Administration publique* s'en distingue par son caractère pluridisciplinaire, là où d'autres formations sont spécifiquement juridiques. De plus, il existe assez peu de masters *Administration publique* au niveau national. L'articulation avec la recherche est limitée. Elle tient à la présence d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique et au fait que les étudiants soient invités à assister à des colloques. Les liens avec la recherche mériteraient donc d'être développés.

Une convention de partenariat a été conclue avec l'Institut régional d'administration (IRA) pour permettre à ses stagiaires de valider le master. Une convention de partenariat doit être signée avec la plateforme ressources humaines de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour que les agents publics formés par cette structure valident un diplôme d'université (DU) *Management public,* délivré par l'Université Lumière Lyon 2. Ces partenariats ont le mérite d'exister mais ils ne démontrent pas d'apports spécifiques en faveur des étudiants du master *Administration publique*.

La formation reste peu ouverte à l'international, avec un seul étudiant en mobilité sortante pour 2017 et pour 2018. Des accords de coopération existent pourtant avec 28 établissements partenaires.

Organisation pédagogique

La spécialisation progressive de chaque parcours est bien conçue. Les étudiants bénéficient des mêmes enseignements en première année de master. Ces derniers portent à la fois sur les matières essentielles du droit de l'action publique et du management public et sur la préparation aux concours de la fonction publique. En deuxième année, les étudiants se spécialisent en fonction de leurs parcours. Toutefois, il existe un cours en commun pour les trois parcours et les enseignements des parcours *Compétences juridiques des collaborateurs politiques* et *Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe* ont été partiellement fusionnés.

L'organisation est lisible et offre des possibilités variées : en présentiel, à distance, en apprentissage, en formation continue ou en validation des acquis de l'expérience (VAE). Il est fait mention de deux VAE en cours de réalisation.

La place de la professionnalisation et de la mise en situation professionnelle est importante et semble classique. Elle est bien encadrée avec une politique dynamique en faveur des stages : un stage d'un mois doit être effectué en M1 et un stage de six mois en M2. Néanmoins, paradoxalement, le rapport semble indiquer que ces stages restent optionnels, les étudiants pouvant notamment décider de rédiger un mémoire à la place.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique se limite à l'intervention des enseignants-chercheurs dans la formation et à une initiation à la recherche.

La place du numérique semble limitée, avec un seul parcours formant à des logiciels spécifiques.

L'ouverture internationale de la formation reste limitée aux enseignements de langues vivantes, avec 21 heures d'anglais ou d'espagnol en première année, et de 12 heures à 21 heures de langues, suivant les parcours en deuxième année.

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose d'enseignants-chercheurs (dont deux d'autres établissements), chargés des cours magistraux, et de vacataires professionnels chargés d'enseignements techniques de spécialité. L'équipe pédagogique est composée de 16 enseignants-chercheurs et de 25 cadres professionnels, ces derniers assurant moins d'heures de cours, l'ensemble reste équilibré. Les profils des enseignants correspondent aux enseignements.

Un conseil de perfectionnement, dont la composition est précisée, se réunit mais sans que ses résultats ne soient détaillés. L'équipe pédagogique se réunit trois fois par an (dont celle du conseil de perfectionnement).

Le suivi de l'acquisition des connaissances est classique. Les compétences acquises figurent dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et dans le supplément au diplôme. Tous les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont retranscrits en compétences. Toutefois, s'il est indiqué que les compétences acquises sont listées dans une annexe, celle-ci n'est pas accessible.

Les modalités de recrutement se fondent sur une sélection sur dossier. Le master constitue le débouché naturel pour les titulaires de la licence *Administration publique* de l'Université Lumière Lyon 2. Des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite existent au niveau de l'Université, sans que cela ne soit spécifiquement développé dans le cadre du master.

Résultats constatés

Les effectifs sont stables : autour d'une quarantaine (aussi bien en première qu'en seconde année). La répartition entre les trois parcours en M2 des effectifs n'est pas donnée, mais il apparaît qu'en moyenne le nombre d'inscrit dans les parcours est faible (de l'ordre de 13 à 15 inscrits si leur répartition est uniforme).

Les taux de réussite sont assez faibles pour une formation sélective à l'entrée : autour de 70 % en première année, ils varient entre 70 % en 2017 et plus de 90 % en 2016 pour la seconde année. Ces chiffres ne sont pas commentés.

Le suivi des diplômés est assuré par le Service des études statistiques et d'aide au pilotage (SESAP) de l'Université Lumière Lyon 2. Les taux de réponses sont parfois très bons. L'insertion professionnelle présente plusieurs faiblesses. Le taux d'emploi à 30 mois est variable selon les parcours (de 60 % pour le parcours CJCP à 90 % pour le parcours DGRHSP) et les emplois obtenus en début de carrière ne correspondent pas nécessairement au niveau de la formation, ce qui est décevant. Ainsi, pour le parcours DGRHSP, les annexes font état, pour les diplômés de 2015, de seulement 40 % d'emploi en adéquation avec le niveau d'étude.

Les poursuites d'études ne sont pas rares (de 1 à 8 dans le parcours AECCTE, soit 50 % des effectifs), ce qui pose question, alors que la formation doit permettre un accès rapide aux emplois du secteur public (par recrutement direct ou par concours).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation complète et bien adaptée à la préparation des concours administratifs.

Principaux points faibles :

- Une adéquation faible des emplois occupés par rapport au niveau et au contenu de la formation.
- Une insertion professionnelle faible pour le parcours *Compétences juridiques des collaborateurs politiques* (60 % à 30 mois).
- Des effectifs faibles pour trois parcours en M2.
- Des liens quasi-inexistants avec la recherche.
- Des stages non obligatoires systématiquement.
- Une place limitée du numérique.
- Une manque d'information sur le conseil de perfectionnement.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Si le master *Administration publique* de l'Université Lumière Lyon 2 propose une solide formation professionnalisante, adaptée à la préparation aux emplois en droit public, plusieurs améliorations sont envisagées : les stages doivent être rendus systématiquement obligatoires et les liens avec la recherche mériteraient d'être développés. De plus, la place et les enjeux du numérique mériteraient d'être intégrés à la formation. Cela semble indispensable pour corriger l'adéquation des emplois obtenus par les diplômés à leur formation et pour favoriser une insertion professionnelle plus importante. Des informations précises sont également attendues s'agissant du conseil de perfectionnement.

Par ailleurs, il importe de réfléchir au positionnement du master *Administration publique* par rapport au master *Droit public* et tout particulièrement à deux de ses parcours : *Carrières publiques ; Droit et administration.*

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ANALYSE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Établissements : Université de Lyon (*ComUE Lyon*) ; École normale supérieure de Lyon, Université Jean Monnet - Saint-Étienne ; Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention de master *Analyse et politique économique* (APE) est une formation co-accréditée par l'École normale supérieure de Lyon (ENSL), les universités Jean Monnet - Saint-Etienne (UJM) et Lumière Lyon 2 (UL2). Elle apporte des compétences ayant trait au pilotage des politiques économiques, à la conduite de projets, et à la mobilisation et la sécurisation des données. La mention compte cinq parcours. L'un est dispensé par les trois établissements : *Économie et finance* (EF). Un autre par deux établissements : *Advanced economics* (AE) par ENSL et UJM, a été ouvert à la rentrée 2018. Dans ces deux parcours tous les cours sont en anglais. Les autres parcours relèvent d'une seule université : *Chargé d'études économiques* (CEE) par UL2 ; *Conseil en développement territorial* (CDT) par UJM (sous le régime de l'apprentissage) ; *Intelligence économique et gestion de l'innovation* (IEGI) par UJM. La mention est accessible en formation initiale classique, sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, en formation continue et par validation des acquis.

ANALYSE

Finalité
L'objectif de la mention est de former à une pluralité de métiers qui sont clairement précisés. Les plus transversaux aux parcours sont : analyste ; chargé d'études socio-économique ou de développement économique ; responsable d'études socioéconomiques. D'autres sont plus spécifiques à certains parcours tels que : chargé d'études de marché ou marketing ; responsable de veille stratégique et de projet R&D ; développeur économique des territoires ; *data scientist* ; économètre-statisticien, chercheur et enseignant-chercheur. Les contenus, différents d'un parcours à l'autre sont mis en concordance avec les attendus et en particulier avec les débouchés professionnels visés.
Positionnement dans l'environnement
La mention APE est la seule délivrée en région Auvergne-Rhône-Alpes, et ne l'est à l'échelle nationale que sur Compiègne, Paris, Reims et Strasbourg. Si l'on descend au niveau des parcours, des recoupements existent cependant avec différentes autres mentions en région (hormis le parcours AE). Ces autres formations sont clairement identifiées dans le dossier et pour chacun des parcours sont précisées des différences de contenu et d'objectifs. La formation bénéficie d'un bon adossement scientifique à l'unité mixte de recherche (UMR) Lyon-Saint-Étienne, Groupe d'analyse et de théorie économique (GATE), des Universités Claude Bernard Lyon 1, UL2, UJM, et de l'ENSL. Cet aspect se trouve renforcé pour la seconde année de master (M2) parcours IEGI par les liens entretenus avec le Laboratoire Hubert Curien (UMR UJM-CNRS).

Les professionnels participent également aux enseignements en ayant cependant une présence différenciée selon les années et parcours. On peut cependant regretter qu'il n'existe pas de partenariat formalisé avec le monde socioéconomique.

Les coopérations à l'international sont quant à elle très développées et formalisées. Elles ont donné lieu au déploiement de doubles diplomations avec : l'Université du Delaware aux Etats-Unis pour les parcours EF et CEE, qui ouvre la possibilité de cotutelles de thèse ; l'Université du Québec à Chicoutimi au Canada pour le parcours IEGI ; l'Université de Leipzig en Allemagne pour les parcours EF et CEE. De plus, des échanges d'étudiants résultent d'accords avec la *Business school* de la Beijing normal *university* en Chine pour le parcours EF et, avec l'École polytechnique nationale de Quito en Equateur pour le parcours EF. Enfin, des accords Erasmus existent avec l'Université Federico II de Naples en Italie pour le parcours EF, avec les universités du Luxembourg, de Naples-Parthenope en Italie et d'Eindhoven aux Pays-Bas pour la première année de master (M1).

Organisation pédagogique

Par la multiplicité des parcours et leur mise en œuvre à géométrie variable selon les établissements, la structure de la mention est complexe. Les structures sont cependant bien détaillées selon le parcours et l'université d'accueil. En M1, les unités d'enseignement sont identiques à l'IUJM pour ce qui débouche sur les parcours CDT et IEGI d'une part, sur les parcours CEE et EF d'autre part, avec des différences sur une seule unité d'enseignement entre ces deux groupes. La structure est très différente à l'UL2, avec ici également une organisation commune pour ce qui débouche sur les parcours CEE et EF. Cette structuration par établissement n'est pas de nature à faciliter la mobilité étudiante du M1 au M2. Les M2 ont, au contraire, une structuration unique pour chacun des cinq parcours, et sont ainsi identiques lorsqu'ils concernent plusieurs établissements (ENSL et UL2) : parcours AE et EF.

La professionnalisation s'exerce tout d'abord dans les modalités de mise en œuvre des stages et des projets. On indique dans le dossier qu'elle s'appuie notamment sur plusieurs types de dispositifs : l'application P-stage qui permet de gérer les stages et facilite l'accompagnement des étudiants, la plateforme *Career center by job teaser*. Elle est pourtant très variable d'un parcours à l'autre, puisqu'est indiqué, sans précision sur le mode de calcul, que 20 à 66 % du temps et de 5 à 55 crédits y sont consacrés. Il n'est pas fait état d'implication du bureau d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP), mais de la présence de professionnels (sans plus de détails) qui font le lien avec le monde socioéconomique.

La place de la recherche dans la formation est forte par son adossement à l'UMR GATE. Elle s'exerce dans la pédagogie par une forte présence des enseignants-chercheurs. Le rôle de la recherche s'exerce de plus en M2 EF par une obligation de présence aux séminaires de recherche et pour le M2 IEGI par un lien avec le Laboratoire Hubert Curien.

Des pratiques pédagogiques innovantes sont à l'œuvre à l'UL2 via des démarches expérimentales, des *serious games* et classes inversées. La pédagogie par projet est également déployée en M1, ainsi que des travaux de groupes dans les parcours CDT, CEE et IEGI. L'usage du numérique est particulièrement développé pour le parcours IEGI par l'usage de logiciels de traitement de données et de veille, ainsi que des MOOC (Massive open online courses).

Concernant la place de l'international dans la pédagogie, l'anglais occupe une large place dans la formation : cours totalement en anglais pour les parcours AE et EF, existence de tels cours par ailleurs en M1 et pour les M2 CDT, CEE et IEGI. Des stages à l'étranger sont également possibles pour CEE et IEGI.

Pilotage

Les responsabilités dans le pilotage sont clairement établies par année, parcours et établissement. L'équipe pédagogique est également bien répartie entre les enseignants-chercheurs de chacun des établissements. Les professionnels sont présents mais de manière différenciée selon les années et les parcours.

Un conseil de perfectionnement a été mis en place durant la période récente dans chaque parcours, ce qui donne un caractère opérationnel au dispositif dans le cadre de la structure complexe de la mention, mais un tel comité n'existe pas au niveau de la mention. On ne dispose cependant pas d'information sur la composition de ces conseils, leur fonctionnement et les résultats de leurs délibérations. Il n'y a pas non plus de questionnaires d'évaluation des enseignements dans tous les parcours, ce qui permettrait de disposer de sources communes de pilotage.

Les modalités de suivi des connaissances sont classiques, relèvent des règles établies par les établissements et sont diffusées aux étudiants.

En termes de suivi des compétences, il est fait état de la démarche compétences de l'UJM et de l'UL2 en partenariat avec l'environnement socioéconomique et d'une volonté d'articulation par blocs de compétences.

On n'a cependant pas d'informations au niveau de la mention quant à la traduction de ces orientations, il est vrai récentes, des universités. Les services communs des universités jouent un rôle actif en M1 et en parcours CEE à l'UL2 et par le Projet professionnel et personnel (PPP) à l'UJM dans la préparation à l'insertion professionnelle. Il n'est pas fait état de l'existence de portefeuilles de compétences ou de livrets de l'étudiant dans la formation. Le supplément au diplôme de type Europass est fourni à titre d'exemple pour le parcours CDT et est conforme aux attentes.

Les dispositifs d'aide à la réussite procèdent, à l'échelle des parcours de la mention, d'entretiens individuels sur le projet professionnel et de réorientations de parcours sous l'égide de leurs responsables.

Résultats constatés

La mention accueille un peu plus de 150 étudiants qui se répartissent de manière assez équilibrée entre le M1 et le M2 et entre les deux universités, l'ENSL ayant un nombre assez réduit d'étudiants inscrits. Par ailleurs, les effectifs du parcours CDT sont passés de 26 en 2016 à 3 en 2017.Les autres parcours de M2 comptent de 12 à 25 étudiants sauf dans le parcours émergent AE avec six étudiants pour sa première année d'existence. On ne dispose pas de données concernant la sélectivité du M1, ce qui ne permet pas d'évaluer réellement l'attractivité de la mention.

La réussite aux examens apparaît fluctuante d'une année sur l'autre en M1 et M2 à l'UL2 (respectivement 83 % et 52 % des inscrits en M1, en 2016 et en 2017 et 59,3 % contre 71,1% en M2). A l'UJM, cette réussite est établie sur la base des données de la seule année 2016, et apparaît aussi très variable d'un parcours à l'autre et faible en M1 (44 %).

Les indicateurs de suivi de l'insertion des diplômés manquent d'homogénéité et d'actualisation. Il est donc difficile d'évaluer de manière précise l'insertion dans les métiers visés à partir des données fournies. On dispose en annexe d'une enquête d'insertion à trente mois de l'UJM (aux résultats de décembre 2016) sur les inscrits de 2013-2014, donc un peu ancienne et portant sur les parcours CDT et IEGI. Les taux de répondants y sont corrects et l'insertion se fait de manière relativement satisfaisante en termes de durée d'accès à l'emploi et de statut des diplômés en emploi. Le dossier principal fournit d'autres informations, concernant le parcours CEE pour UL2, cette fois deux mois après la sortie de formation. L'insertion y apparaît satisfaisante en termes d'accès à un emploi d'encadrement et sous contrat à durée indéterminée.

Dans l'ensemble, les poursuites d'études en doctorat des étudiants de la mention sont satisfaisantes depuis 2014-2015 : 17 étudiants dont 6 avec contrat doctoral.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Partenariats internationaux très solides.
- Bon adossement de la mention à la recherche.

Principaux points faibles :

- Manque d'outils de pilotage commun et informations parfois fragmentaires (seulement spécifiques à certains parcours) rendant difficile la mise en œuvre du processus d'amélioration progressive et de pilotage à l'échelle de la mention.
- Manque de partenariats formalisés avec le monde socioéconomique et d'outils de mise en œuvre de la professionnalisation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Aussi intéressante soit la formation, il conviendrait de veiller à développer et harmoniser des outils de pilotage de la mention afin de contribuer à son amélioration progressive, notamment par une coordination plus étroite des parcours.

Une approche commune associant pleinement l'ensemble des parties prenantes dans un conseil de perfectionnement propre à la mention et une analyse transverse reposant sur des questionnaires d'évaluation des enseignements dans chacun des parcours s'avèreraient utiles à cet égard.

On pourrait également chercher à renforcer les liens avec l'environnement socioéconomique en déployant des partenariats formalisés et des certifications professionnelles. Il serait également utile de veiller à améliorer la réussite aux examens, tout particulièrement en M1, et d'élaborer des indicateurs harmonisés via des enquêtes propres sur le suivi de l'insertion professionnelle. Il conviendrait enfin de s'interroger sur la portée de la co-accréditation entre les trois établissements.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Établissements : Université de Lyon (*ComUE Lyon*) ; Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3 ; Université Jean Monnet – Saint-Étienne.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit des affaires* des universités Lumière Lyon 2 (UL2), Jean Moulin Lyon 3 (UL3) et Jean Monnet Saint Étienne (UJM) est une formation qui se déroule sur deux années dont l'objectif est d'enseigner aux étudiants les savoirs fondamentaux du droit des affaires avant de leur permettre de se spécialiser dans divers domaines. La formation comprend 13 parcours répartis entre les différentes universités à savoir *Droit de l'entreprise* (UL3), *Droit des affaires et fiscalité* (UL3), *Droit des affaires approfondi* (UL3), *Droit du cinéma et de l'audiovisuel* (UL3), *Droit et fiscalité du marché de l'art* (UL3), *Ingénierie financière* (UL3), *Propriété intellectuelle* (co-accréditation UL2 et UL3), *Droit des transports et de la logistique* (UL2), *Droit des affaires comparé* (UL2), *Droit et éthique des affaires* (UL2), *International business law* (UL2), *Droit et entreprise* (UJM) et *Droit des affaires appliqué au monde de la santé* (UJM). Compte tenu des effectifs et de la réalité des territoires, les formations ne sont pas mutualisées en première année de master (M1) entre les universités. Au sein de celles-ci, par ailleurs, les enseignements varient selon les parcours choisis dès le M1. Seul le parcours *Droit des affaires comparé* connaît une délocalisation ; en deuxième année (M2), les étudiants assistent aux cours à Lyon au premier semestre et à Montréal au second.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs professionnels et scientifiques de la formation sont exposés de façon satisfaisante à l'exception des parcours de l'Université Jean Monnet Saint Étienne pour lesquels il est renvoyé en complément d'une présentation très générale au site internet de l'établissement. Les différents parcours permettent aux étudiants d'acquérir en première année les connaissances fondamentales du droit des affaires et de débuter leur spécialisation à travers un choix d'options approprié. En seconde année les étudiants poursuivent leur spécialisation à travers des enseignements en rapport avec le parcours choisi et dispensés pour une part importante par des praticiens, choix qui s'avère tout à fait approprier compte tenu de l'orientation principalement professionnelle du diplôme. Davantage tourné vers la recherche, le M2 *Droit des affaires approfondies* participe d'une approche plus transversale, ce qui là encore se justifie pleinement. Les débouchés en matière de métiers et poursuites d'études sont très bien renseignés avec des orientations qui, pour chaque parcours, sont en rapport avec les objectifs fixés à la formation. Les études relatives à l'insertion des diplômés confirment que les métiers exercés à la sortie du diplôme sont en rapport avec les buts assignés à chacun des parcours.

Quoique la plupart des parcours ait un caractère professionnalisant, la poursuite d'études en doctorat est possible. Tel fut le cas pour la promotion 2014/2015 de trois diplômés des parcours UL2 et de deux diplômés de parcours UL3. S'agissant des parcours dépendant de l'UJM, aucune information chiffrée n'est communiquée dans le dossier.

S'agissant de la délocalisation du parcours *Droit comparé des affaires* auprès de l'Université de Montréal, les informations communiquées permettent difficilement d'en apprécier les modalités ainsi que les objectifs même si la démarche se justifie pleinement afin d'ouvrir les étudiants à une approche comparatiste du droit. Le dossier indique seulement que les étudiants suivent auprès de l'Université canadienne des enseignements de niveau M2 lesquels doivent probablement correspondre à l'unité d'enseignement (UE) « Droit canadien des affaires » pour lequel aucun volume horaire n'est indiqué.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit des affaires* occupe une place appropriée au sein de l'offre de formations. Le dossier affirme que les établissements se concertent pour éviter les doublons et l'illustre par la mise en commun du parcours *Propriété intellectuelle* ; mais cette affirmation n'est pas convaincante dans la mesure où certains parcours sont très similaires, comme le parcours *Droit de l'entreprise* (UL3) et le parcours *Droit et entreprise* (UJM). A l'échelle nationale, en revanche, il est vrai que certains parcours sont assez originaux en particulier les parcours *Droit des affaires appliqué au monde de la santé* (UJM) ; *Droit des transports et de la logistique* (UL 2) ; *Droit et fiscalité du marché de l'art* ou *Droit du cinéma et de l'audiovisuel* (UL3). Enfin, le master *Droit des affaires* a su nouer des partenariats bienvenus avec d'autres établissements ou d'autres formations. Ainsi en est-il du parcours *Droit des affaires approfondi* qui entretient un partenariat avec l'école de commerce EM Lyon *Business School* grâce auquel des étudiants venus d'EM Lyon intègrent le M2 et des étudiants du M2 suivent des enseignements d'EM Lyon au second semestre ou du parcours *Droit des affaires appliqué au monde de la santé* qui a noué un partenariat avec la Faculté de Médecine de Saint-Étienne. Par ailleurs le parcours *Droit des affaires et fiscalité* est associé au diplôme universitaire DJCE (Diplôme de juriste conseil en entreprise).

Les relations du master avec la recherche sont pour la plupart des parcours relativement limitées et consistent pour l'essentiel dans l'intervention d'enseignants-chercheurs ou dans la participation des étudiants à des colloques. Ce parti se justifie parfaitement dans la mesure où le diplôme a un caractère essentiellement professionnalisant. Deux parcours, cependant, entretiennent un rapport plus marqué avec la recherche : le parcours *Droit des affaires approfondi* d'une part, le parcours *Droit et entreprise* d'autre part. Le premier amène les étudiants à avoir une vision transversale de droit des affaires et impose la rédaction d'un mémoire de recherche. Le second dispose d'une spécialisation recherche qui intègre les étudiants à un projet de recherche collective mené au sein du laboratoire et à un atelier de recherche franco-allemand organisé tous les ans avec l'université Erlangen-Nuremberg. Dans ce parcours, les étudiants sont également tenus à la rédaction d'un mémoire de recherche.

La formation semble très bien implantée au sein de son environnement socio-économique. Outre de multiples liens tissés avec les institutions ou des organismes professionnels, le master a noué des partenariats avec les barreaux de Lyon et Saint Etienne, l'association française des juristes d'entreprise ou d'importantes entreprises régionales. La relation avec les milieux professionnels se construit autour des praticiens intégrant les équipes pédagogiques, des stages généralement facultatifs en première année et obligatoires en seconde ainsi qu'avec l'ouverture de certains parcours à l'alternance.

La coopération à l'international est également poussée. Seul le parcours *Propriété intellectuelle* est ouvert en double diplomation dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Sherbrooke. D'autres doubles diplomations devraient voir le jour : l'une dans le cadre du parcours *Droit et éthique des affaires* là encore avec l'Université de Sherbrooke avec qui un partenariat existe depuis 2007, l'autre dans le cadre du parcours *Droit comparé des affaires* avec l'Université de Montréal, qui déjà accueille les étudiants de M2 au second semestre. Les différents parcours sont ouverts à la mobilité internationale dans le cadre de partenariats avec des universités étrangères mais aussi dans le cadre du programme ERASMUS.

Organisation pédagogique

Dans l'ensemble, la formation est correctement structurée et permet une spécialisation progressive des étudiants. Classiquement, la première année est dédiée à des enseignements fondamentaux de droit des affaires auxquels s'ajoutent des options permettant un début de spécialisation. Cette dernière s'accentue en deuxième année à travers des cours et des séminaires abordant les points plus techniques du parcours choisi. Les étudiants bénéficient par ailleurs chaque année de cours de langue ce qui s'avère nécessaire au regard de la pratique du droit des affaires.
Les enseignements sont délivrés pour l'essentiel en présentiel sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés du moins pour les parcours dépendant des universités UL2 et UL3. S'agissant de l'UJM, les tableaux d'UE ne sont pas joints ce qui ne permet pas de connaître précisément les conditions dans lesquelles les enseignements sont donnés. Quelques cours sont délivrés à distance dans les parcours de l'UL2, probablement via l'espace numérique de travail, mais sans que la précision ne soit donnée dans le dossier.

Le dossier de présentation indique que différentes formations sont ouvertes à l'alternance. S'il ressort clairement du dossier que cette option est ouverte aux étudiants des parcours dépendant de l'UJM, cette information n'est pas donnée concernant les parcours dépendant des universités lyonnaises ce qui s'avère regrettable pour des formations à caractère extrêmement professionnalisant. Au demeurant, le tableau des effectifs de l'UL3 semble indiquer qu'aucune inscription n'est intervenue en alternance sur la période 2016-2019. De la même façon, aucune information n'est donnée s'agissant des parcours ouverts auprès de l'UJM concernant les modalités de mise en œuvre et de suivi de l'alternance alors qu'il est indiqué que deux tiers de la promotion 2018/2019 du parcours *Droit et entreprise* a le statut d'alternant.

La formation est également ouverte à la formation continue. Cependant, les tableaux des effectifs montrent que sont principalement concernés les parcours de l'UL3 pour lesquels les étudiants concernés représentent entre 4 et 5 % des effectifs.

La place de la professionnalisation dans la formation est satisfaisante. La place des praticiens dans le master augmente avec la spécialisation des enseignements en M2 et ces derniers sont associés au pilotage de la formation. La mise en situation professionnelle se fait par ailleurs à travers l'obligation de suivre un stage d'une durée minimale de trois mois durant le master principalement en deuxième année. Chaque stage obligatoire est sanctionné par la rédaction d'un mémoire qui, selon les parcours, donne lieu ou non à soutenance. Enfin, les étudiants bénéficient de rencontres avec des professionnels qui exposent leur métier ou leur structure d'exercice.

La place de la recherche s'avère également satisfaisante dans la formation. Si dans les parcours les plus professionnalisant, cela se traduit par des cours dispensés par des enseignants-chercheurs ou la participation à des colloques, les parcours les plus orientés vers la recherche (*Droit des affaires approfondi* ainsi que *Droit et entreprise*) accentuent cette dimension. Outre la rédaction d'un mémoire, les étudiants sont formés aux méthodes de recherche en plus de bénéficier d'un accompagnement de l'équipe pédagogique pour la préparation d'un éventuel projet de thèse. Plus généralement, les étudiants de ces parcours semblent associés aux projets de recherche des laboratoires auxquels les formations sont adossées.

Dans l'ensemble des parcours la place du numérique est satisfaisante avec la présence d'une plate-forme d'enseignement à distance proposant diverses ressources en ligne. Quant aux pratiques pédagogiques innovantes, différentes démarches ont été engagées en ce sens en particulier dans les parcours dépendant de l'UL2 avec des initiatives de type clinique juridique.

Concernant l'ouverture du diplôme à l'international, les différents parcours accordent une place tout à fait appropriée aux langues étrangères. Outre des enseignements dédiés, certains parcours proposent des enseignements en anglais (parcours *Droit des transports et de la logistique*, parcours *Droit des affaires appliqué au monde de la santé*, parcours *Droit et entreprise*, parcours *International business law*). Par ailleurs, les différents parcours donnent aux étudiants la possibilité d'une mobilité sortante grâce aux partenariats avec de nombreuses universités étrangères. Mais en pratique cette possibilité paraît peu exploitée par les étudiants, sans que les raisons

de cette faible attractivité soient recherchées et analysées. Pour les parcours de l'UL3, la part des étudiants sortants dans le cadre d'un échange international a varié entre 7 et 4 % des effectifs de M1. Pour l'UL2, le nombre d'étudiants sortants a varié en M2 entre 24 en 2016 et 2 et 2018 sans que ces différences ne soient expliquées. En M1, en revanche, la mobilité sortante est limitée puisque comprise entre un et deux étudiants. Quant aux parcours de l'UJM, aucun élément chiffré n'est fourni. Pour ce qui concerne la mobilité entrante, les éléments chiffrés s'avèrent limités puisqu'il est seulement indiqué que deux étudiants étaient concernés en 2016 auprès de l'UL2. L'UL3 à beau préciser le nombre d'étudiants étrangers dans ses parcours, cette donnée ne permet pas d'apprécier s'il s'agit ou non d'une mobilité entrante.

Pilotage

Seules les équipes pédagogiques des universités UL2 et UL3 sont portées en annexe du dossier de sorte qu'il n'est pas possible de prendre position sur la composition de celles se rapportant aux parcours de l'I'UJM. Ceci étant précisé les parcours des universités lyonnaises disposent d'équipes pédagogiques se composant d'enseignants-chercheurs et de professionnels dont la pratique est en lien avec les spécialités enseignées. La place des professionnels augmente en M2 ce qui s'avère tout à fait satisfaisant compte tenu du caractère professionnalisant de la plupart des parcours. Pour ceux qui sont davantage orientés vers la recherche, les enseignants-chercheurs occupent une place plus importante, ce qui là encore se justifie tout à fait.

Le master *Droit des affaires* ne semble pas faire l'objet d'un pilotage global mais par parcours ce qui mériterait d'être amélioré. En effet, le dossier présente des formations qui existent en parallèle selon leurs propres objectifs et contraintes mais sans position globale sur des points pourtant essentiels comme par exemple la formation professionnelle. Pour le reste, chaque parcours dispose d'un responsable pédagogique et d'un comité de perfectionnement composé de membres de l'équipe pédagogique, de personnels administratifs ainsi que de représentants étudiants. La fréquence avec laquelle se réunissent ces comités varie selon les parcours mais s'avère d'au moins une fois par an.

L'évaluation des enseignements varie selon l'université dont dépend le parcours. S'agissant des parcours de l'UL2 les étudiants sont interrogés annuellement sous forme de questionnaires afin de connaître leur position sur la qualité de l'enseignement et les conditions dans lesquelles ceux-ci sont dispensés. Au vu des réponses apportées, les responsables des formations apportent les modifications nécessaires.

Les modalités selon lesquelles s'opère le suivi de l'acquisition des compétences ne sont pas clairement précisées dans le dossier. S'agissant des parcours de l'UL2, les modalités d'évaluation semblent variées et classiques reposant sur des examens terminaux et du contrôle continu. S'agissant des parcours des deux autres universités, le dossier renvoie aux sites internet de sorte qu'aucune information n'est donnée sur les modalités d'examen sinon l'existence d'un grand oral pour les parcours dépendant de l'UJM.

Enfin, pour l'ensemble des parcours, aucun dispositif particulier d'aide à la réussite n'est mis en place sinon le suivi des étudiants par le responsable pédagogique de la formation. Ce parti peut s'expliquer par le niveau que doivent avoir atteint les étudiants à leur entrée dans le master.

Résultats constatés

La formation s'avère dans l'ensemble attractive avec des effectifs ayant varié en M1 pour l'UL3 entre 438 et 514 étudiants entre 2016 et 2019 et pour l'UL2 entre 131 et 142 étudiants entre 2016 et 2018. En M2, les effectifs sont également stables et de bon niveau puisque compris entre 153 et 170 étudiants pour l'UL3 entre 2016 et 2019 et 100 et 108 étudiants entre 2016 et 2018 pour l'UL2. Quant aux effectifs de l'UJM, ceux-ci n'étant pas communiqués, il n'est pas possible de porter d'appréciation.

L'entrée dans le master repose sur une sélection en première année pour deux parcours de l'UL3 (*Droit des affaires et fiscalité ; Droit et ingénierie financière*) ainsi que pour l'ensemble des parcours de M1 ouverts auprès de l'UL2. Quant aux parcours dépendant de l'UJM, il est fait état d'une sélection en master sans préciser le moment où cette sélection s'opère. Plus généralement, les modalités selon lesquelles la sélection s'opère ne sont pas précisées

ce qui aurait été intéressant compte tenu du faible taux de réussite observé en M1 dans les parcours dépendant de l'UL2 (56, 5 % en 2016 et 52, 1 % en 2017).

Le suivi des diplômés s'avère dans l'ensemble satisfaisant pour l'ensemble des parcours avec des enquêtes menées auprès des anciens diplômés. Le niveau des réponses est correct et l'insertion dans l'emploi à 30 mois satisfaisant avec des variations entre formations confortant celles particulièrement tournées vers le monde professionnel notamment le parcours *Droit des transports et de la logistique* qui présente un taux d'insertion de 100 %.

Quant aux taux de réussite, celui-ci s'avère très variable entre les universités en M1 étant précisé que les chiffres ne sont pas communiqués concernant l'UJM. Si les taux de réussite sont tout à fait satisfaisants en M2 ainsi qu'en M1 pour les parcours relevant de l'UL3, il en va différemment de l'année de M1 à l'UL2. Le dossier montre que les responsables pédagogiques ont pris conscience de la situation mais aucune mesure ne semble avoir été prise notamment à travers de nouveaux dispositifs d'aide à la réussite. Plus généralement, aucune réflexion n'est livrée quant aux raisons de ce taux de réussite sensiblement bas entre 52,1 et 56, 5 % des inscrits.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La diversité des parcours qui permet d'appréhender l'ensemble des aspects du droit des affaires et de répondre aux besoins de la pratique.
- Les relations du diplôme avec les milieux professionnels à travers différents partenariats.
- L'existence de parcours fortement adossés à la recherche à travers les parcours *Droit des affaires approfondi* et *Droit et entreprise*.
- La politique dynamique de la formation sur le plan international.

Principaux points faibles :

- L'absence de fonctionnement global de la formation (notamment absence de conseil de perfectionnement) d'où, parfois, un sentiment de redondance entre les offres des différents établissements.
- L'absence de précisions sur un certain nombre de parcours de l'UJM et sur certains partenariats et associations évoqués sans donner aucun détail.
- La faiblesse anormale et non explicitée du taux de réussite en M1 dans les parcours relevant de l'UL2.
- La place limitée de l'alternance dans une formation qui est à caractère principalement professionnel.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit des affaires* est une formation regroupant des parcours qui pris individuellement sont de bonne qualité et couvrent un domaine classique et essentiel de formation. C'est une formation bien implantée, qui a su tisser des liens avec le monde professionnel pour préparer efficacement les étudiants à un panel varié de carrières tout en mettant en place des parcours dédiés à la recherche. Cependant, la principale faiblesse de cette formation réside dans le fait qu'il n'existe guère d'unité de pilotage au niveau du master. En réalité, chaque établissement gère ses parcours sans réelle concertation, ce qui conduit à s'interroger sur la portée exacte de la co-accréditation. Par ailleurs il conviendrait de mener une réflexion sur les moyens de remédiation à la faiblesse anormale et non explicitée du taux de réussite en M1 dans les parcours de l'UL2 et, de manière générale, sur la place de l'alternance.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT PRIVÉ

Établissements : Université de Lyon (*ComUE Lyon*); Université Lumière Lyon 2, Université Jean Moulin Lyon 3 ; Université Jean Monnet – Saint-Étienne.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit privé* est une formation de deux années accessibles à l'issue du parcours de *Droit privé* de licence des universités Lumière Lyon 2 (UL2), Jean Moulin Lyon 3 (UL3) et Jean Monnet - Saint-Étienne (UJM). Elle propose, lors de la première année de Master (M1) des enseignements généraux en droit civil, procédure civile et droit commercial et des affaires et propose sept parcours en seconde année (M2) : *Droit et pratique des contrats* ; *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* ; *Droits de l'enfant et des personnes vulnérables* ; *Droit immobilier* ; *Droit rural* ; *Droit de la famille* ; *Droit civil fondamental*. L'enseignement de M1 est réalisé sur chacun des trois sites. En fonction de l'établissement, les matières ne sont pas identiques, seul un socle commun est imposé. Le lieu d'enseignement du M2 est fonction du parcours choisi mais n'est pas systématiquement précisé dans le dossier. Les enseignements du parcours *Droit rural* ont lieu sur les sites de Bourg-en-Bresse (UL3) et de Mâcon (Université de Bourgogne) car il est géré en partenariat avec l'université de Bourgogne. Le parcours *Droit des enfants et des personnes vulnérables*, est dispensé sur le campus Saint Paul de l'Université catholique de Lyon (UCLY). La mention est passée à la sélection en M1 à la rentrée 2019.

ANALYSE

Finalité
L'ambition de la formation, volontairement généraliste, est de permettre l'accès aux différents métiers juridiques et judiciaires sans imposer, lors de la première année, de spécialisation. Celle-ci s'acquiert en seconde année, en fonction du parcours suivi par l'étudiant. Les parcours sont eux-mêmes plus (*Droit civil fondamental*) ou moins (*Droit rural)* généraux. Ils permettent des débouchés communs (avocat généraliste, juriste d'entreprise, magistrat, huissier, notaire, greffier, enseignant-chercheur…) mais également certains spécifiques au parcours choisi. Par exemple, l'accès aux services publics de l'aide sociale est préparé par le parcours *Droit de la famille*. Au sein de chaque parcours, les débouchés sont clairement exposés et correspondent à l'intitulé des différentes formations de M2. Le contenu de la formation est en adéquation avec ses finalités.

Positionnement dans l'environnement

Le master *Droit privé* résulte d'une opportune coopération entre les universités lyonnaises et St Étienne afin de proposer une offre de formation cohérente et non redondante. Certains parcours reposent sur les trois établissements tandis que d'autres ont fusionné des formations anciennement concurrentes entre les établissements. Cependant, la possibilité offerte aux étudiants de M1 formés dans une Faculté de poursuivre en M2 dans une des deux autres Facultés est un point essentiel et il faudrait s'assurer que les étudiants aient véritablement connaissance de cette opportunité, pour que l'accréditation commune de ces formations ait un sens.

Par ailleurs une interrogation subsiste concernant le parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* dont le rattachement à la mention *Droit privé* n'est pas forcément évident, étant donné l'existence d'une mention *Justice, procès, procédures*.

Le positionnement au niveau régional et national est également très satisfaisant. Le parcours *Droit civil fondamental* est concurrencé au niveau national, ce qui s'explique par sa vocation généraliste. Les six autres parcours sont dépourvus de concurrence au niveau régional.

L'articulation avec la recherche est classique. Cette articulation est particulièrement présente au niveau du M2 et dépend essentiellement de l'établissement qui accueille le parcours, quand bien même l'École doctorale de droit, qui regroupe les 3 universités organise une réunion d'information sur la thèse et des cours de méthodologie de la thèse ouverts aux étudiants de M2 réalisant un mémoire. À l'UL2, la mention est rattachée à l'équipe d'accueil *Droits, Contrats et Territoires* et les interactions se réalisent à l'occasion de colloques ou de la rédaction d'un mémoire. A l'UL3, elle est rattachée à l'équipe de recherche *Louis Josserand*, elle-même divisée en différents centres, et les liens se tissent davantage entre le Centre et l'un des parcours, en fonction de sa thématique. Tel est le cas, par exemple, entre le parcours *Droit de la famille* et le Centre de droit de la famille, lequel favorise les liens entre les étudiants de la formation et les doctorants ainsi que leur présence, voire leur implication, à l'occasion de colloques.

Les relations avec les partenaires socio-économiques s'illustrent par des partenariats spécifiques aux différents parcours. Il s'agit essentiellement de l'intervention de professionnels en lien avec la formation, parfois de l'organisation ou de la participation à des évènements (par exemple, participation des étudiants du M2 *Droit de l'immobilier* au Salon de l'immobilier ou de l'organisation d'un colloque dans le parcours *Droit et pratique des contrats*). Rien n'est cependant précisé sur cet aspect en ce qui concerne le parcours *Droits de l'enfant et des personnes vulnérables*.

L'ouverture à l'international s'appuie classiquement sur les structures existantes dans l'établissement (Erasmus en M1). L'UL2 se démarque néanmoins, notamment par la création très récente en 2019, d'une bourse estudiantine incitant à la mobilité ou par des accords de coopérations (notamment Sherbrooke et Montréal) permettant une mobilité des étudiants dès la troisième année de licence sur le modèle d'Erasmus. Par ailleurs, seul le parcours *Droit immobilier* fait l'objet d'une délocalisation avec adaptation, dans le cadre d'une coopération avec l'Université Royale de droit et des sciences économiques de Phnom Penh, au Cambodge.

Organisation pédagogique

L'année de M1 n'est pas commune à l'ensemble des parcours, chaque établissement proposant des enseignements en présentiels sur son site. Sur un même site, elle peut être commune à différents parcours de la mention. Tel est le cas pour les parcours *Droit de la famille, droit civil fondamental* et *Droit et pratique des contrats*. D'autres parcours imposent des enseignements distincts ou proposent des options en fonction du parcours choisi. Certains enseignements sont mutualisés avec d'autres mentions, telle celle de *Droit des affaires* ou de *Justice, procès, procédures*. Ces modalités sont censées permettre des enseignements cohérents par rapport aux débouchés des parcours. Un socle de quatre enseignements impératifs quel que soit le site existe néanmoins (droit des sûretés, régimes matrimoniaux, successions, procédures civiles d'exécution).

On peut néanmoins douter qu'il suffise à assurer « une cohérence pédagogique forte de la Mention » comme l'affirme la maquette de présentation de la mention. La structure de la formation est ainsi très confuse au niveau du M1. Demeure avec évidence une spécialisation marquée au niveau du M2, mais cette spécialisation trahit une juxtaposition des parcours plus qu'une véritable concertation entre les établissements.

Les modalités d'enseignement varient en fonction du parcours : deux sont ouverts à l'alternance (*Droit rural*, *Droit immobilier*). Il est en outre indiqué que la formation délivre « régulièrement » le diplôme par la validation des acquis d'expérience (VAE) ; elle est ouverte, à la Validation des Acquis Personnels et Professionnels et à la validation des études supérieurs (VES) (sauf pour les diplômes de l'UL2), mais cette voie n'est guère exploitée. Enfin, la formation offre des aménagements aux étudiants ayant des contraintes particulières.

La professionnalisation de la formation est assurée, classiquement, par la mise en place de stages et par l'intervention de professionnels au sein des parcours. Pour la bonne réalisation des stages, les parcours s'appuient sur des facilités communes aux établissements (logiciels, un moteur de recherche « Calendrier des stages » et le « Pôle Stages & Insertion » qui organise des « journées métiers » ou l'événement « Objectif Stage Emploi », permettant aux étudiants de rencontrer des DRH ou des professionnels). En certains parcours, les cours sont partiellement dispensés par des professionnels au cœur des métiers visés (par exemple, les huissiers de justice dans le parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution*), ce même parcours accordant une très large place au stage.

Les liens avec la recherche se traduisent classiquement par les liens assez étroits avec l'équipe de recherche à laquelle le parcours est adossé et la présence des enseignants-chercheurs membres de ces équipes. Le master permet la poursuite d'études en doctorat.

La place du numérique est remarquable. Outre la mise en ligne des ressources pédagogiques, l'établissement de l'UL2 propose des développements au bénéfice des enseignants (kiosque des services numériques et différentes applications de téléphonie mobile pour les plateformes de cours, emplois du temps, bibliothèques numériques…) mais également des étudiants (plateforme *Moodle* qui permet d'interagir, de mutualiser, de stocker et d'organiser son espace de travail ; système « audiovideocast » permettant l'enregistrement audio/video (*Podcast*) d'un cours et sa diffusion en direct ou différé ; BUL permettant le stockage et partage des documents facilitant le travail collaboratif). Au-delà, les étudiants de l'ensemble de la mention bénéficient d'un enseignement transversal aux Technologies de l'information et de la communication (TIC) afin d'assurer une bonne pratique de l'utilisation de trois types de logiciels de bureautique : traitement de texte, présentation assistée par ordinateur et tableur.

A moins d'une mobilité de l'étudiant, possible au sein de la mention, l'ouverture à l'international est essentiellement organisée par l'apprentissage des langues durant un minimum de trois semestres, selon une importance variant en fonction des parcours, certains proposant des enseignements disciplinaires en anglais.

Pilotage

Les précisions relatives au pilotage divergent selon le parcours. Celui du parcours *Droit rural*, organisé en partenariat avec l'Université de Bourgogne et dont les enseignements sont dispensés sur deux sites Bourg-en-Bresse (UL 3) et de Mâcon (Université de Bourgogne)) aurait appelé plus de précisions. Etonnement, les parcours *Droit civil fondamental* et *Droit de la famille* sont annoncés « *gérés par le secrétariat des masters de la faculté de droit de Lyon 3* », sans que des enseignants-chercheurs ne soient mentionnés, alors que tel est le cas des autres parcours.

Les équipes pédagogiques intègrent des professionnels dans une proportion variables. Dans le parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* la moitié des enseignements est assurée par des professionnels. Les modalités de réunion des équipes pédagogiques ne sont précisées que pour le parcours *Droit et pratique des contrats*, au sein duquel elles sont clairement et opportunément formalisées.

Des conseils de perfectionnement sont évoqués, mais non détaillés : l'existence d'un conseil de perfectionnement global est suggérée mais de façon très implicite alors qu'il s'agit d'un point capital. Il est également évoqué des rencontres régulières entre les responsables pédagogiques des parcours et les étudiants « pour faire le point sur le déroulement de la formation ».

Enfin, les universités concernées ont mis en place des évaluations de leurs enseignements. Seules les évaluations de l'UL2 sont communiquées et ne renseigne guère car il s'agit d'une évaluation menée sur l'ensemble des masters.

Les modalités de suivi des connaissances sont réalisées sous forme de contrôle continu et/ou d'examens terminaux. Au sein de chaque parcours, les modalités de contrôle sont opportunément variées (exposés oraux, travaux de recherche, sujets écrits, grand oral). Les règles de délivrance des crédits ECTS sont classiques (120 ECTS). Il n'y a pas de dispositif de mise à niveau, ce qui est classique au niveau master. Aucune passerelle n'est évoquée.

Résultats constatés

Les effectifs sont importants, avec une moyenne de 600 étudiants, tous parcours confondus, avec une répartition moyenne de 525 étudiants en M1 et de 75 étudiants en M2. Entre les parcours, de grandes différences existent néanmoins : d'après les annexes, qui mentionnent toutefois des intitulés de parcours un peu différents de ceux de la formation ce qui les rend difficilement lisibles, le parcours « droit privé et judiciaire » attire à lui la plus grande partie des effectifs (autour de 400), tandis que le parcours « droit du patrimoine-droit notarial » regroupe presque 100 étudiants, les autres parcours quant à eux variant entre des moyennes de 10 à 20 étudiants. De manière globale, la formation est donc de fait attractive, même si cette attractivité semble tenir plus à certains parcours pris individuellement qu'à la formation dans son ensemble. On peut en effet noter des chutes d'effectifs dans deux parcours (*Droit civil fondamental* et *Droit du patrimoine-droit immobilier* qui ne porte pas dans les annexes le même nom que celui donné en présentation), qui peuvent sembler en perte de vitesse.

Les taux de réussite, tous parcours confondus, sont à environ 75 % pour le M1 et montent à 95% pour le M2. Mais seulement 25 % des étudiants de M1 passent dans le M2, d'après les statistiques, sans que l'on sache clairement si cette annexe ne concerne que les étudiants de l'UL3.

La formation s'en remet au service statistique de l'université pour le suivi des étudiants. Ainsi, à l'UL2, le service d'application pour la gestion des étudiants et des enseignements (APOGÉE) et le service des études statistiques et d'aide au pilotage (SESAP) assurent-ils le suivi des étudiants. Mais il n'y a pas d'information sur les moyens mis en œuvre par les autres établissements.

Le suivi des étudiants du parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* est toutefois précisé et présente un taux d'insertion professionnelle excellent (plus de 80 % des étudiants en CDI en fin d'année universitaire). Les annexes présentent des enquêtes d'insertion par parcours assez hétérogène selon les établissements ce qui rend délicate toute analyse d'ensemble.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Mention proposant un large panel de parcours offrant aux étudiants des débouchés en adéquation avec le monde du travail et de l'emploi.
- Bonne articulation avec la recherche avec notamment l'existence du parcours *Droit civil fondamental* favorisant la poursuite en doctorat.

Principaux points faibles :

- Mention commune aux trois établissements à l'heure actuelle artificielle, chaque établissement juxtaposant ses parcours sans véritable cohérence.
- Positionnement du parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* au sein de la mention *Droit privé* qui interroge alors qu'il existe une mention *Justice, procès, procédures*.
- Manque de précision et de soin apporté à la rédaction du dossier sur des points très importants : sur le lieu de déroulement des différents parcours, sur l'existence et le fonctionnement du conseil de perfectionnement global, sur la dénomination même des parcours qui se contredit selon les documents fournis.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La co-accréditation entre les trois établissements du master *Droit privé* ambitionne opportunément une offre de formation cohérente et non redondante au niveau local. Néanmoins, ce caractère commun nuit à sa présentation comme une formation unique, alors qu'il paraît à plusieurs égards très artificiel. Le détail du M1 est largement délaissé au profit des M2. La perspective évoquée d'un nouvel élargissement de la mention afin d'accueillir de nouveaux parcours interroge sur son opportunité alors que la première année de master paraît d'ores et déjà dépourvue d'unité. La présentation serait bien davantage compréhensible en exposant le rattachement des parcours aux établissements. De plus, il paraît capital de mettre en place de manière claire un conseil de perfectionnement global au niveau de la mention. Enfin il convient d'expliciter la place du parcours *Droit processuel, procédures et voies d'exécution* au sein de la mention *Droit privé* alors qu'il existe une mention *Justice, procès, procédures*.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT PUBLIC

Établissements : Université de Lyon (*ComUE Lyon*) ; Université Jean Moulin Lyon 3 ; Université Lumière Lyon 2 ; Université Jean Monnet - Saint-Étienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public* offre aux étudiants une formation diversifiée leur permettant d'approfondir leurs connaissances en droit public et de se spécialiser grâce aux parcours proposés en deuxième année (M2). Plus précisément deux parcours sont proposés en première année de master (M1) : un parcours général *Droit public* et, à l'Université Jean Moulin Lyon 3, un parcours spécialisé *Droit public des affaires*. En M2, huit parcours sont offerts en: *Droit public des affaires* dans le prolongement du parcours de M1 dédié ; *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* ; *Contrats publics* ; *Droit public fondamental* ; *Carrières publiques* ; *Droit public des secteurs stratégiques et affaires* ; *Droits de l'Homme* ; *Droit et administration*. Parmi ces derniers, deux (*Droit public fondamental* et *Contrats publics*) sont co-accrédités par les universités Jean Moulin Lyon 3 (UL3), Lumière Lyon 2 (UL2) et Jean Monnet Saint-Étienne (UJM) et ont lieu en présentiel sur les trois sites, les autres sont spécifiques à un établissement. Le parcours *Droit public des secteurs stratégiques et affaires* est délocalisé au sein de la section française de l'Université Ain Shams au Caire (Egypte). Le master permet aux étudiants d'affiner leurs niveaux d'expertises dans les grandes branches du droit public. Elle forme les étudiants aux métiers du droit public (fonction publique, juriste d'entreprise ou auprès de collectivité, avocat, consultant ou carrière universitaire…)

ANALYSE

Finalité
Les finalités scientifiques et professionnelles du master sont clairement exposées et identifiées, notamment grâce aux annexes descriptives rédigées utilement par parcours, qui détaillent les objectifs et métiers visés, les compétences à acquérir et le public cible. Pour l'ensemble de la mention, l'approfondissement des connaissances, la professionnalisation et l'initiation à la recherche font partie des objectifs visés et permettent grâce aux compétences acquises (conseil juridique, stratégie contentieuse, veille) d'insérer les étudiants sur le marché de l'emploi (fonction publique, entreprise du secteur public, magistrat, conseil…). Les emplois visés à l'issue de la formation sont parfaitement indiqués. Des rencontres régulières sont organisées entre les étudiants du master et des professionnels pour leur permettre de connaître la diversité des métiers du droit public.

Ces débouchés sont en adéquation avec le niveau offert par la formation (cadre de la fonction publique d'État catégorie A, juriste, avocat, magistrat…). Ils sont spécifiés par parcours ce qui permet une meilleure orientation des étudiants dans leurs choix pédagogiques.

Eu égard aux objectifs scientifiques et professionnels affichés, l'offre pédagogique est très bien adaptée permettant aux étudiants de parfaire leur culture de publicistes et de se spécialiser et se professionnaliser progressivement.

Positionnement dans l'environnement

Sur le plan local, régional et national il faut distinguer les disparités entre la M1 dispensée dans les trois établissements co-accrédités et les parcours de seconde année. Pour les premiers, des formations comparables sont offertes au niveau régional et national du fait de la dimension généraliste de cette première année de master. En revanche, pour les parcours de M2, le master *Droit public des affaires* n'a pas d'équivalent, il est très attractif, fort de son taux d'employabilité (un diplômé trouve un emploi dans les cinq mois qui suivent l'obtention du diplôme). De même le parcours *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* est unique dans la région et recrute plus d'une vingtaine d'étudiants chaque année. Pour le parcours *Droit public fondamental* réunissant les trois établissements, son unité et originalité dans son positionnement est favorisé par la création d'une école doctorale de droit unique et commune aux trois établissements. Le parcours *Droits de l'homme* aussi se distingue des autres formations au niveau régional et national par son approche philosophique, sociologique, tandis que le parcours M2 *Droit et administration* se distingue au niveau local, régional et national par son approche pédagogique originale (dossier professionnalisant et séminaires de réflexion en lieu et place des cours magistraux). Le parcours *Carrières publiques* se distingue des autres formations en administration publique de la région par son dispositif de préparation aux concours administratifs. Le parcours *Contrats publics* présente la particularité de dispenser des enseignements sur tous les types de contrats de la commande publique, ce qui n'est pas le cas des diplômes équivalents proposés à Poitiers, Nancy ou Montpellier.

L'articulation avec la recherche est très importante, chaque parcours de M2 est adossé à un laboratoire ou un axe de recherche d'un des différents centres de recherches des trois établissements auxquels se rattache le master. Par ailleurs, les étudiants assistent aux manifestations scientifiques organisées par les enseignants-chercheurs titulaires.

L'articulation avec des partenaires socio-économiques est très riche. Le master *Droit public* bénéficie d'un important réseau de partenariats avec des cabinets d'avocat, juridictions administratives, administrations générales, territoriales, associations. Les associations d'anciens étudiants participent utilement à alimenter le réseau de la formation. Toutefois, les partenariats ne sont pas toujours formalisés par des accords-cadres.

Sur la coopération à l'international, on observe une mobilité entrante des étudiants étrangers via campus France notamment. Une délocalisation existe en Egypte pour le parcours *Droit public des secteurs stratégiques et affaires* et une prochaine délocalisation est prévue pour le parcours *Droit public des affaires* au Liban. Par ailleurs, les conventions conclues avec des établissements étrangers assurent une mobilité sortante en M1 (ex : Canada, Cambridge), mais le dossier ne fournit pas de chiffres précis sur la mobilité internationale des étudiants, enseignants et personnels administratifs.

Organisation pédagogique

La spécialisation est progressive ; toutefois la cohérence et la lisibilité d'ensemble de la mention pourraient être améliorées. Ainsi, en M1, il faut distinguer entre le M1 *Droit public*, à vocation généraliste qui offre aux étudiants des connaissances solides et une culture publiciste soutenue et qui leur permet de s'inscrire dans tous les parcours de M2 susmentionnés et le M1 *Droit public des affaires* (propre à l'UL3) qui permet déjà en première année de master d'opter pour une orientation particulière, ce dernier étant très sélectif en comparaison du M1 Droit public et des différents parcours. Certains cours sont mutualisés en M1 et en M2.

Les modalités d'enseignement sont très disparates, au point que l'on ne peut pas affirmer une véritable unité de la mention *Droit public*. Ainsi, le M2 *Contrat public* peut être suivi en formation continue comme le master *Droit public des affaires* (M1 et M2) ; tel n'est pas le cas pour le M1 *Droit public* et tous autres parcours de M2, ce qui peut être questionné.

Les étudiants à statuts particuliers (handicap ou sportif de haut niveau) peuvent bénéficier des services dédiés au sein de l'établissement.

La professionnalisation a une place importante mais inégale. Si le stage n'est obligatoire qu'en M2 pour la quasi-totalité de la mention, il est obligatoire dès le M1 à l'Unité Jean Monnet Saint Etienne. Pour le parcours *Droit public fondamental* à vocation recherche, la durée et les exigences liées au stage sont logiquement réduites. La professionnalisation s'exprime également à travers différentes organisations (forum des métiers publics, dans certains parcours 50 % des cours sont assurés par des intervenants professionnels, participation à un concours de plaidoirie, simulation de procès, travail sur des cas pratiques).

Une recherche très dynamique est à mettre au crédit du master *Droit public*. En témoignent de nombreuses et régulières conférences organisées à destination des étudiants. En outre, dans certains parcours (*Droit public fondamental* et *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*) les étudiants de M2 suivent des unités d'enseignement (UE) spécialisées recherche. Les étudiants ont l'obligation de réaliser un mémoire recherche dans les parcours *Droit public fondamental, Droits de l'homme*, *Droit Public des affaires* ainsi que dans le parcours *Droits de l'environnement et de l'urbanisme* s'ils choisissent la voie recherche. Dans les autres parcours, le mémoire de recherche reste facultatif.

Le numérique est présent de manière traditionnelle à travers l'existence d'un environnement numérique de travail (ENT) et l'utilisation par les intervenants de la plateforme *Moodle*. Par ailleurs de nouvelles pratiques pédagogiques sont utilement expérimentées (podcast, wiki collaboratif, jeux de rôle).

Concernant l'ouverture à l'international, la mobilité des étudiants est accompagnée par un service dédié ; l'enseignement d'une langue étrangère est obligatoire et certains cours dans certains parcours (*Droit public des affaire ou Contrats publics)* sont dispensés en anglais. De tels enseignements en anglais mériteraient d'être offerts dans l'ensemble des parcours.

Pilotage

L'équipe pédagogique est riche et diversifiée, parfaitement adaptée aux objectifs de la formation. Les intervenants professionnels occupent logiquement un métier dans le secteur d'activité visé (avocat, magistrat, attaché territorial) par la mention et dispensent un volume conséquent mais relativement inégal par parcours, ce qui peut toutefois se comprendre compte tendu des priorités de chacun (les parcours *Droit public fondamental* et *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* sont davantage tournés vers la recherche que les autres qui ont une visée plus professionnelle).

De nombreuses et régulières rencontres entre les différents responsables permettent un bon fonctionnement du diplôme et une autoévaluation pertinente ; en revanche les modalités de pilotage ne sont pas uniformisées ni coordonnées pour l'ensemble de la mention. Enfin, les nombreuses manifestations permettant les échanges entre les étudiants et les enseignants ne compensent pas l'absence de conseil de perfectionnement. Sa mise en place doit être une des priorités. L'évaluation des enseignements par les étudiants mérite aussi d'être systématisée.

Les modalités de suivi et d'acquisition de compétences sont classiques et cohérentes. Certains étudiants bénéficient d'un suivi individuel (Université Jean Moulin Lyon 3 – UL3) mais les résultats de ce suivi apparaissent contrastés. Le dossier ne mentionne pas d'outil précis de suivi des compétences (portefeuille de compétences ou livret de l'étudiant).

Résultats constatés
Le master *Droit public* est très attractif ; en témoigne un effectif global très satisfaisant (plus de 260 inscrits), avec une répartition classique d'une vingtaine d'étudiants par parcours de M2. L'essentiel des étudiants se retrouve dans le M1 *Droit public* (avec une moyenne d'environ 145 étudiants ces trois dernières années contre 22 dans le M1 *Droit public des affaires*). Près d'un étudiant sur deux (46 %) provient d'une autre université française. La grande majorité (90 %) des inscrits de la mention sont titulaire d'un baccalauréat général. Les taux de réussite sont dans l'ensemble satisfaisants avec toutefois des taux beaucoup plus faibles en M1 à l'UL2 (41 % en 2017-2018) et des données manquantes pour l'université de Saint-Étienne. Le suivi des diplômés est réalisé par les services statistiques propres à chaque établissement, et pour certains parcours, par un réseau d'anciens diplômés. Pour l'Université Jean Moulin Lyon 3, 20 % des inscrits poursuivent en doctorat et 79 % sont insérés dans la vie professionnelle, la grande majorité en contrat à durée indéterminé occupant un emploi en adéquation avec le niveau de diplôme. Pour l'Université Lumière Lyon 2 les chiffres montrent une insertion professionnelle également satisfaisante même si le taux de répondants est plus faible. Pour l'Université Jean Monnet Saint-Étienne, les chiffres sont plus contrastés mais globalement satisfaisants. Les enquêtes sur le devenir des étudiants sont de qualité et permettent d'apprécier finement l'insertion professionnelle de ces derniers.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une offre de formation riche et attractive.
- Une professionnalisation importante.

Principaux points faibles :

- Faiblesse du pilotage global de la mention (absence de conseil de perfectionnement).
- Une structure de la mention relativement complexe ce qui peut nuire à sa lisibilité.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit public* est une offre de formation attractive. Forte de son équipe pédagogique investie, la formation permet de parfaire la culture publiciste des étudiants et de les insérer sur le marché de l'emploi grâce notamment à une spécialisation progressive et la part accordée à la professionnalisation. La mention doit se doter cependant d'un conseil de perfectionnement et plus largement réduire les disparités inutiles entre parcours, ce qui permettrait de gagner en cohérence et lisibilité et donnerait davantage de sens à la co-accréditation. Il convient aussi de mettre en place un suivi des compétences par le biais d'un livret de l'étudiant par exemple.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT SOCIAL

Établissements : Université de Lyon (*ComUE Lyon*) ; Université Jean Moulin Lyon 3 ; Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit social* forme des juristes spécialisés en droit social. La mention est commune aux universités Lumière Lyon 2 (UL2) et Jean Moulin Lyon 3 (UL3) et comprend six parcours. Quatre parcours sont rattachés à l'UL2 : *Théorie et pratique du droit social* (TPDS), qui est un parcours *Recherche* ; *Droit et relations sociales dans l'entreprise* (DRESE), *Mobilité internationale des travailleurs* (*Mobilité*) ; *Juriste en droit social et en ingénierie sociale* (*Ingénierie*), parcours en alternance. Un parcours est rattaché à l'UL3 : *Droit social et relations du travail* (DSRT), ouvert à l'alternance. Un parcours est co-accrédité par les deux établissements : *Droit de la protection sociale* (DPS). La première année est commune aux différents parcours et dispensé dans chaque établissement. Le master est ouvert à la formation continue. Les lieux de formation semblent être ceux des établissements de rattachement, tandis que le parcours co-accrédité paraît être enseigné dans les deux établissements.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues sont clairement exposées et les débouchés, par ailleurs très bien détaillés, sont en parfait accord avec celles-ci. La formation expose clairement la spécificité de chacun des six parcours, quand bien même tous ont vocation à permettre l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études. Les parcours ont des objectifs en accord avec leur intitulé et ciblent des débouchés spécifiques. Ainsi le parcours *Mobilité* privilégie une insertion professionnelle au sein d'entreprises multinationales, tandis que le parcours *Ingénierie* facilite l'insertion directe en entreprise en raison de son apprentissage en alternance. Toutefois la spécificité du parcours DSRT n'apparaît pas avec évidence. Par ailleurs, l'absence totale de communication quant au supplément au diplôme de la mention et en l'absence de détail des enseignements de ce parcours, il est impossible d'en apprécier plus clairement la finalité.
Positionnement dans l'environnement
La collaboration des établissements UL2 et UL3 pour proposer une mention commune octroie un excellent positionnement local au master *Droit social*, qui englobe ainsi l'ensemble de l'offre de formation lyonnaise en la matière.

La diversité des parcours proposés singularise également ce master au niveau national car si l'existence d'une mention en droit social est fréquente, rares sont les établissements à proposer une offre aussi complète. Au demeurant, le parcours *Mobilité* est unique en France tandis que la spécialisation en protection sociale demeure rare.

L'articulation avec la recherche proposée par ce master est cohérente. D'une part, il propose un parcours recherche, par la deuxième année de master (M2) TPDS, d'autre part la majorité des parcours, dispensés à l'UL2, sont adossés à un laboratoire de recherche, le CERCRID (centre de recherches critiques sur le droit), qui comprend une importante équipe *Mutations des Organisations et du Travail*. En revanche, les parcours rattachés à l'UL3 sont adossés à l'équipe de recherche *Louis Josserand*, pluridisciplinaire, et dont les axes de recherches transversaux ne paraissent pas intéresser directement la spécialité du master. Est ainsi seule mise en avant la recherche sur les interactions entre le droit social et les autres disciplines juridiques. A cet égard, l'articulation entre le master et cet environnement de recherche aurait mérité d'être davantage précisée.

L'environnement socio-économique de la formation est excellent. Le master s'appuie sur un riche partenariat avec l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) en charge de la formation professionnelle des fonctionnaires et agents publics des services placés sous l'autorité du ministre du travail et entend en développer d'autres. Également, riche d'un diplôme ancien et continument soutenu par des équipes spécialisées dynamiques, la formation bénéficie d'un réseau professionnel important, partiellement composé d'anciens diplômés, et entretenu notamment par la réalisation des stages, obligatoires en chaque parcours.

Les coopérations internationales sont favorisées par les partenariats entretenus par l'Institut d'études du travail de Lyon (IETL) qui est à l'origine du diplôme. Néanmoins, les liens formels entre l'IETL et le master n'étant pas précisés, il est parfois difficile d'en apprécier la portée. Ainsi est-il mentionné que l'IETL entretient un partenariat avec l'Université Laval de Québec, permettant chaque année à trois étudiants « de l'IETL » d'y effectuer un semestre d'études, sans qu'il ne soit précisé si le dispositif profite aux étudiants du master *Droit social*. La mobilité des étudiants est toutefois avérée notamment grâce au programme Erasmus.

Organisation pédagogique

La structure de la formation dispensée à l'UL2 est cohérente et propose une spécialisation progressive sur les deux années. La première année est davantage générale bien que déjà très orientée sur la spécialisation de M2, tandis que les différents parcours ciblent clairement des spécialisations très marquées et identifiables par leurs intitulés. Dès la première année, les étudiants sont sensibilisés à une approche du travail dans sa globalité, à travers des matières non juridiques, telle la sociologie ou la gestion des ressources humaines. Les maquettes sont bien lisibles.

La structure des formations dispensées à l'UL3 ne peut pas être appréciée, faute de la moindre communication sur ce point. La présentation suggère simplement que les enseignements des deux années du parcours co-accrédité, celui de DPS, sont dispensés dans les deux établissements, ce qui étonne car l'unicité du master peine à se concilier avec l'existence de deux M1, dont les enseignements sont dispensés dans les deux établissements. D'ailleurs, cette unicité paraît très artificielle dès lors que la maquette indique que les enseignements n'y sont pas identiques (une centaine d'heures intéressant des enseignements complémentaires interdisciplinaires sont dispensés à l'UL2 mais non à l'UL3).

Le master est régulièrement suivi en formation continue par un à trois étudiants. Certains parcours sont ouverts à l'alternance, tel celui en ingénierie, suivi en apprentissage et en contrat de professionnalisation. Le master est éligible au dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE), même s'il se concrétise rarement. La validation des acquis personnels et professionnels (VAP) est également une voie possible et régulièrement mise en œuvre pour permettre une entrée en M1.

Le master s'appuie sur les services des deux établissements dédiés aux étudiants en situation particulière, notamment en raison d'un handicap.

La place de la professionnalisation est correctement assurée par les stages, obligatoires en chaque parcours, dont la durée annoncée est souvent allongée à l'initiative de l'étudiant. Ces stages sont sanctionnés à la fois par un rapport de stage et un mémoire destiné à l'approfondissement d'un point traité par l'étudiant au cours de son stage (à l'exception des étudiants orientés en recherche au sein du parcours TPDS, qui réalisent un mémoire de recherche). Mémoire et rapport sont soutenus à l'oral en septembre. Des ateliers pédagogiques sont également organisés ainsi que des cas pratiques proposés par des professionnels.

Bien que largement professionnalisant, le master ne néglige pas pour autant la place de la recherche, à travers notamment le mémoire, bien qu'orienté sur une problématique liée au stage effectué. A la frontière entre la professionnalisation et l'innovation pédagogique, le master, dès sa première année, pratique une pédagogie inversée, conduisant de petits groupes d'étudiants à préparer les principaux points du thème abordé, qu'ils présentent sous le contrôle de l'intervenant.

La place du numérique n'est évoquée qu'à travers les services proposés par l'UL2, à savoir l'environnement numérique de travail, une plateforme interactive de communication, diffusion de documents, un système d'enregistrement et stockage des interventions, un outil de partage de document destiné au travail collaboratif, un service de webconférences. Rien n'est précisé en ce qui concerne l'UL3. Il convient de souligner que les enquêtes de satisfaction des étudiants du master font état de larges critiques sur ce point (insuffisance du nombre de prises, place insuffisante accordée au numérique).

La mention favorise les échanges ERASMUS en M1 et accueille chaque année des étudiants étrangers. Surtout, le parcours *Mobilité* a logiquement développé des partenariats favorisant la réalisation de stages à l'étranger. Il accorde en outre une large place à l'anglais (entretien d'admission en anglais, 42 heures d'anglais (selon les annexes, mais 35 heures selon la présentation de la formation) en plus de cours disciplinaires en anglais). L'anglais juridique est également largement dispensé dans d'autres parcours, tel le parcours *Ingénierie* (36 heures).

Pilotage

L'équipe pédagogique de chacun des établissements accueillant la mention est équilibrée et diversifiée, tant en ce qui concerne les affectations d'origine des enseignants (essentiellement mais non exclusivement de droit privé), que dans l'importance des intervenants extérieurs, essentiellement des praticiens intervenant en M2, et assurant la moitié des enseignements dans chacun des établissements accueillant le master. Les équipes pédagogiques se réunissent, outre une réunion de rentrée, deux fois par an et ajustent, à ces occasions, les modalités de la formation lorsque besoin en est. Des réunions mensuelles intégrant le personnel administratif sont également l'occasion d'un point sur la gestion des parcours.

Le master a mis en place un conseil de perfectionnement auquel participent annuellement des enseignants-chercheurs des deux établissements, des professionnels et quatre représentants des étudiants (deux de chaque établissement). Les enseignements, leur contenu et leurs modalités, sont également annuellement évalués par les étudiants.

Les modalités d'évaluation sont opportunément variées : contrôle continu, examen terminal, écrits, oraux, évaluation de dossiers préparés par les étudiants. En l'absence de précision et de communication des suppléments au diplôme, la formation ne permet pas que soient appréciées les modalités de délivrance des crédits ETCS. Le suivi de l'acquisition des compétences, bien qu'informel, paraît réel et perceptible à travers de nombreuses modalités du master témoignant d'un réel accompagnement des étudiants par l'équipe pédagogique, tel le fait que les travaux dirigés, en deux unités d'enseignement, soient assurés par des enseignants titulaires ou qu'il existe un tutorat des stages.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation pourrait être discutée en raison de la nette diminution des effectifs inscrits en M1 (121 inscrits en 2016, seulement 67 en 2018 selon le document fourni par l'UL2).

L'équipe pilotant la mention cible également cette diminution qu'elle concède peiner à expliquer, si ce n'est peut-être par un faisceau d'éléments occasionnés principalement par la sélection en M1 opérée dès 2017. Au demeurant, l'attractivité des parcours demeure bonne, comme en témoigne la constance des effectifs. Les taux de réussite sont très élevés pour le M1 (entre 87 % et 90 %), usuels pour le M2 (au-delà de 95 %).
Le master, s'il communique les tableaux établis par les services statistiques de l'université, organise également un suivi des étudiants par un questionnaire, retourné anonymement. La démarche est opportune car le taux de réponse est bien davantage élevé (entre 65 % et 85 %, contre 54 % pour le service universitaire) alors que le questionnaire, bien davantage ciblé, autorise des statistiques que la formation ne manque pas d'exploiter. Seuls sont communiqués les synthèses des trois parcours les plus attractifs (*Ingénierie, Mobilité* et DSRE). Ils révèlent un bon taux d'insertion professionnelle à six mois, très bon à 30 mois (92 %, 81 %, 91 %) et un excellent taux de satisfaction des étudiants (systématiquement supérieur à 90 %). Il convient toutefois de regretter une absence totale de communication quant au suivi des diplômés des autres parcours.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Offre de formation particulièrement complète sur une mention incontournable de droit privé.
- Formation professionnalisante dont certains parcours présentent un excellent taux d'insertion professionnelle.
- Pilotage dynamique de la formation avec un très bon encadrement des étudiants.
- Bonne ouverture à l'international

Principal point faible :

- Quelques manques d'informations notamment sur les parcours dispensés à l'UL3.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit social* est une formation très complète bénéficiant d'un bon pilotage et globalement attractive. Elle répond à un réel besoin du monde professionnel et se distingue dans un secteur pourtant très investi par le monde académique. En dépit de la qualité de cette formation, certains points de la présentation pourraient être améliorés. Les liens formels entre le master et l'IETL auraient gagnés à être précisés tant il est évident que la formation repose sur cet institut dont l'historique est présenté mais non le cadre universitaire. Par ailleurs, la présentation des parcours dispensés à l'UL3 est clairement délaissée.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS

Établissements : Université de Lyon (*ComUE Lyon*) ; Université Lumière Lyon 2 ; École nationale des travaux publics de l'État

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports* (3ET) est une formation d'une durée de deux ans, spécialisée en transport et logistique. Il est co-accrédité par l'Université Lumière Lyon 2 (UL2) et l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE). Les cours sont dispensés au sein de la Faculté de Sciences économiques et de gestion mais également de l'ENTPE. La mention comporte trois parcours. Le parcours *Transport, réseaux, territoires* (TRT) présente un positionnement recherche plus marqué et n'est accessible qu'en formation initiale. Les deux autres parcours, *Transport et logistique industrielle et commerciale* (TLIC) et *Transports urbains et régionaux de personnes* (TURP), ont une orientation plus professionnelle et sont accessibles en formation initiale et continue. L'objectif de ce master est de former des cadres du secteur du transport et de la logistique (voyageurs et marchandises, urbains et interurbains).

ANALYSE

Finalité
Les compétences visées à l'issue de la formation ainsi que le contenu des enseignements sont clairement exposés. Il convient de souligner que cette présentation est réalisée par parcours et seulement pour les enseignements de la deuxième année du master (M2). Ceci peut s'expliquer par le fait que la première année du master (M1) 3ET est mutualisée avec la mention de master *Management stratégique*. On peut regretter que les débouchés professionnels de la formation ne soient pas plus clairement exposés. Par ailleurs, les parcours TURP et TLIC donnent droit à l'équivalence d'attestation de capacité professionnelle (capacité transport), ce qui constitue un atout indéniable pour les diplômés.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement de la formation dans son environnement constitue un atout indéniable. Les formations de niveau master en transport et logistique sont plutôt rares dans le paysage académique français, compte-tenu des débouchés réduits.

La formation contrecarre les difficultés potentielles d'insertion, en interagissant de manière active avec les entreprises et organismes de transports.

Les parcours de la mention sont adossés à un laboratoire de recherche reconnu dans le domaine – le Laboratoire aménagement, économie, transports (LAET) et à une école d'ingénieur (ENTPE). Selon les parcours et leur finalité, la participation des enseignants-chercheurs, chercheurs et professionnels du secteur de transports et de la logistique est plus ou moins forte mais bien réelle. Via le LAET, la formation entretient des liens étroits avec l'écosystème local de formation et de recherche (IDEX Lyon, écoles doctorales, Institut transport et mobilité urbaine, Labex IMU, École urbaine de Lyon, etc.)

Le positionnement des parcours vis-à-vis du milieu socio-économique est clair. L'ancienneté des formations proposées (plus de 25 ans d'existence pour certains parcours) constitue un atout indéniable. Les relations et partenariats entretenus avec le milieu socio-économique offrent des opportunités d'emploi qui ne sont pas négligeables et permettent une adaptation régulière de la formation.

Organisation pédagogique

Le master 3ET adopte une organisation en T, avec une première année commune aux trois parcours et un début de spécialisation au second semestre de la première année via le choix de deux unités d'enseignement (UE) dites d'orientation parmi quatre (PME, marketing, outils statistiques, transport et territoire). La deuxième année offre véritablement une spécialisation et une professionnalisation (parcours TLIC et TURP) ; elle est plus marquée recherche pour le parcours TRT. L'organisation globale et les volumes horaires proposés sont cohérents avec les objectifs de formation. Néanmoins, on peut regretter qu'il n'existe pas de compétences transversales aux trois parcours, notamment dans les domaines auxquels la mention fait référence (environnement, énergie et transports).

En M1, un conseil d'orientation, courant mars, permet aux étudiants de finaliser leur projet personnel et de choisir un des trois parcours de M2. Les étudiants font l'objet d'un suivi par le responsable de la mention à l'issue des jurys de M1. Ces éléments contribuent sans aucun doute à la réussite des étudiants.

Les interventions des professionnels sont complétées par des visites sur site, ce qui constitue un atout indéniable pour les étudiants. Les stages entre quatre et six mois sont une composante essentielle de la formation puisqu'ils débouchent sur une embauche à hauteur de 50 %.

Le numérique occupe une place importante au sein de la mention 3ET. Les étudiants ont à leur disposition des supports pédagogiques via la plateforme *Moodle*. De manière générale, les enseignements incorporent l'aspect numérique ou digital en relation avec les thématiques du secteur des transports et de la logistique (*Big data*, *open data*, systèmes d'information géographique, …). Le numérique est également très présent dans le cadre des projets tutorés.

Aucun élément n'est fourni sur la mobilité entrante et sortante des étudiants. Il est donc impossible de l'apprécier.

Enfin, il convient de souligner que deux des trois parcours sont ouverts en formation initiale et en formation continue et que l'équipe pédagogique a engagé une réflexion sur un enseignement en alternance ou en apprentissage pour au moins un des deux parcours à orientation plus professionnelle (TURP et TLIC). Compte tenu de la forte implication du milieu socio-économique, ce passage à l'alternance apparaît comme possible à brève échéance. Le rapport d'autoévaluation mentionne une demande de validation des acquis de l'expérience (VAE) par an en moyenne, ce qui est finalement assez peu pour les trois parcours.

Pilotage
L'équipe pédagogique du master 3ET est composée d'une centaine d'intervenants : 28 enseignants-chercheurs ou chercheurs (principalement en économie, gestion) assurant 75 % du volume horaire total et 72 intervenants professionnels assurant 25 % du volume horaire des enseignements. Elle est donc bien équilibrée et les intervenants professionnels exercent pour la plupart des responsabilités d'encadrement au sein de leur entreprise, ce qui est un élément positif lorsqu'on souhaite former des cadres du secteur du transport et de la logistique. Les étudiants sont informés du rôle et des responsabilités de chacun des membres de l'équipe pédagogique. Il existe par ailleurs un comité de pilotage de la mention, qui se réunit trois à quatre fois par an, chaque comité donnant lieu à un compte rendu écrit (documents non fournis dans le présent dossier). Un comité de perfectionnement a été constitué au niveau de la mention dont la composition est précisée dans la convention de co-accréditation entre l'UL2 et l'ENTPE (non fournie dans le dossier). Il se réunit une fois par an et donne lieu à un compte rendu écrit (documents non fournis dans le dossier). Tous les enseignements de master font l'objet d'une évaluation par les étudiants. Ces évaluations sont transmises aux enseignants concernés et un bilan est effectué en fin d'année par l'équipe pédagogique. On peut regretter cependant que les taux de retour ne soient pas précisés ainsi que les éventuelles actions mises en œuvre à l'issue de ces évaluations. Les modalités de contrôle de connaissances sont clairement affichées. Elles sont en parfaite adéquation avec les objectifs poursuivis. La transcription des enseignements en compétences n'est pas encore effective mais une réflexion et des actions ont été engagées. Les étudiants sont recrutés, soit au niveau M1, soit au niveau M2. Le M1 étant assez généraliste, ce recrutement à double niveau n'est pas un problème. Le taux de sélectivité est de 36 % en M1 et varie de 25 à 50 % selon les parcours en M2. Au niveau M2, les modalités de recrutement se fondent sur l'étude du dossier (pour tous les étudiants) et d'un entretien pour les étudiants pré-sélectionnés. En M1, seule l'étude du dossier est réalisée, ce qui est légitime compte tenu du nombre de candidats. Ce dispositif de sélection est efficace puisque les taux de réussite sont élevés en M2 comme en M1.
Résultats constatés
Les effectifs du M1 comme du M2 sont relativement stables, autour de 40 à 45 étudiants. En M2, le parcours TRT (recherche) attire de 10 à 15 étudiants chaque année. Ces chiffres apparaissent dans la norme des masters en économie, du moins pour la mention 3ET. Les taux de réussite sont élevés (70 % en moyenne en M1 et 92 % en M2). Le suivi de l'insertion professionnelle des diplômés est de très bonne qualité et est réalisé à un triple niveau : au niveau de l'université via le service des études statistiques et d'aide au pilotage (*SESAP*), par les professionnels du secteur via l'Association française du transport (AFT), et par les responsables de chaque parcours. A l'exception du parcours TURP où les postes occupés sont en adéquation avec les objectifs, les taux et modalités d'insertion des diplômés dans les autres parcours sont difficiles à évaluer en raison du faible taux de réponses (entre 6 et 7 %). La poursuite d'études concerne principalement le parcours TRT et est en moyenne de 20 %.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation qui entretient des liens étroits avec le milieu socio-économique.
- Formation ayant su se renouveler dans la durée pour s'adapter aux exigences des métiers visés.

Principaux points faibles :

- Aucun parcours proposé en alternance.
- Dossier d'auto-évaluation parfois insuffisant pour évaluer certains items.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master 3ET de l'Université Lumière Lyon 2/ENTPE constitue une formation de qualité, existant depuis plus de 25 ans, bien intégrée dans l'environnement socio-économique. Ces éléments positifs ne doivent pas occulter les améliorations possibles (portefeuille de compétences, alternance, mobilité internationale des étudiants). Il conviendrait enfin de réfléchir à la synergie entre parcours, notamment à travers la mutualisation d'un certain nombre d'enseignements fondamentaux pouvant leur être communs.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ÉCONOMIE DU TRAVAIL ET DES RESSOURCES HUMAINES

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Économie du travail et des ressources humaines* (ETRH) est un master d'économie retenant une approche pluridisciplinaire. La première année du master (M1) mutualise une grande majorité des cours avec d'autres masters. En deuxième année de master (M2), il existe un seul parcours intitulé *Expertise-intervention sur le travail, l'emploi et les ressources humaines* (EITERH). Il vise à former des étudiants dans le domaine des ressources humaines et de l'emploi. Le master est délivré à des étudiants en formation initiale mais aussi en formation continue. La formation est portée par l'Unité de formation et de recherche (UFR) Sciences économiques et de gestion (SEG).

ANALYSE

Finalité
Le master a un objectif professionnel, même si une option recherche est possible. Les emplois visés sont des emplois de cadres dans les domaines des ressources humaines et du travail, ce qui les met en concurrence avec les diplômés de masters en gestion, tels que le master *Gestion des ressources humaines*. Ainsi, les métiers semblent viser des postes de gestionnaires en ressources humaines et non d'économistes. Les connaissances et compétences sont ainsi en décalage par rapport aux métiers visés.
Positionnement dans l'environnement
Ce master a un concurrent sur la région, à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (IAE de Lyon) qui propose un master *Gestion des ressources humaines*. Le master ETRH s'en distingue par son orientation économique et pluridisciplinaire. L'adossement à la recherche est clair. Il mobilise des enseignants-chercheurs (EC) en socio-économie (laboratoire Triangle, Unité mixte de recherche – UMR 5206), en droit (laboratoire Cercrid, UMR 5137) et en gestion (laboratoire Coactis, Équipe d'accueil – EA 4161). Cette formation est aussi adossée aux acteurs locaux, avec un partenariat avec Sciences Po Lyon (Institut d'études politiques – IEP) : la convention lie le master avec le parcours *Économie et management des organisations et des ressources humaines* (EMORH) et la quatrième année de l'IEP, en termes de contenu et d'équipe pédagogique. Cette convention spécifique permet l'accueil d'étudiants de l'IEP en M2 (réalisation de la cinquième année d'IEP dans le cadre du M2 EITERH) et positionne le master ETRH dans le programme de masters de Sciences Po – IEP Lyon. Il existe aussi des partenariats professionnels (Institut national du travail de

l'emploi et de la formation professionnelle – INTEFP, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi – DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes, Missions Locales Decines-Meyzieux).

La mobilité étudiante à l'international est possible en M1 et les stages à l'étranger sont possibles en M2. Le master bénéficie de partenariats avec la Chine et surtout avec le Cambodge, pour accueillir des étudiants de ces pays.

Organisation pédagogique

La spécialisation est progressive, avec plutôt des enseignements transversaux mutualisés en M1 et une spécialisation prononcée en M2.

La place de la professionnalisation est importante. Des mises en situation et des projets tutorés, suivis et évalués, s'ajoutent aux stages et les enseignements sont également évalués. La mobilité entrante et sortante est présente. De la même façon, la place de la recherche est présente (techniques quantitatives, méthodologie, éthique).

Le master a une salle dédiée qui permet de mettre en place de nouvelles pédagogies de type travaux collaboratifs. Des jeux d'entreprise et la réalisation d'une enquête sont proposés aux étudiants dans le cadre des innovations pédagogiques et de la professionnalisation. La pédagogie par projet est privilégiée en M2.

Le numérique n'est pas développé au-delà de la plateforme Moodle et de l'environnement numérique de travail (ENT), proposés par l'Université.

Pilotage

L'équipe pédagogique comprend 16 enseignants-chercheurs (EC) et 11 intervenants extérieurs (10 EC et 9 intervenants en M2, les EC sont très majoritaires en M1), qui ont tous une activité liée aux domaines couverts par cette mention. Les postes de responsabilités sont bien définis et occupés par des enseignants-chercheurs (EC).

Le conseil de perfectionnement, dont la composition est équilibrée et conforme à la réglementation, se réunit chaque année. Toutefois, rien n'est dit si un compte rendu écrit est réalisé. L'évaluation des enseignements par les étudiants est faite.

Les modalités de contrôle des connaissances se fait suivant les règles classiques. La logique de compétences a été initiée mais doit être développée.

Résultats constatés

Les effectifs sont autour de 30 étudiants par année de master. La part d'étudiants étrangers est inférieure à 20 %.

Le taux de réussite en M1 a fortement baissé entre 2016 et 2017 (de 93 à 76 %, seules deux années sont disponibles), il est stable en M2 (89 %). Il est souligné que les échecs en M2 sont dus à la disparition de la sélection à l'entrée du M2, ce qui semble assez étrange puisque la sélection existe désormais en M1 et que le taux d'échec augmente aussi en M1.

Concernant l'insertion professionnelle à 6 mois, 70 % des répondants trouvent un emploi, dont un tiers dans l'entreprise d'accueil de leur stage. L'insertion professionnelle à 30 mois est de 90 %. Le salaire médian est de 1 600 euros. Seuls 11 % des étudiants ont un statut cadre, contre 33 % ayant un statut d'employé. Les autres occupent des postes de profession intermédiaire. Les emplois sont principalement localisés dans la région.

Sur la période étudiée, un seul diplômé a poursuivi ses études en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une équipe pédagogique équilibrée entre enseignants-chercheurs et intervenants professionnels.
- Un adossement à la recherche qui a le mérite d'être affiché.
- Un pilotage du master bien encadré.

Principaux points faibles :

- Des métiers visés peu en rapport avec les connaissances et compétences et l'intitulé du diplôme.
- Une insertion professionnelle de faible qualité (niveau de qualification des emplois inadapté et niveau de rémunération faible).
- Une absence de compte-rendu des réunions du conseil de perfectionnement permettant d'attester la réalité de son fonctionnement.
- Une absence de synthèse écrite des évaluations des enseignements par les étudiants.
- Une place du numérique insuffisante.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Économie du travail et des ressources humaines* bénéficie d'une équipe pédagogique de qualité, lui permettant d'offrir une formation pluridisciplinaire bien adossée à la recherche.

Le suivi des diplômés devrait être significativement amélioré pour avoir des taux de réponse plus élevé. Le problème de correspondance de l'emploi trouvé avec le niveau d'étude est identifié mais aucune proposition d'amélioration n'est faite pour résoudre ce problème. Cela pose la question de la disponibilité d'emplois de cadre dans ce domaine en France ou d'éventuelles concurrences d'autres formations. Cela pose également la question de l'adéquation de la formation avec les compétences réellement recherchées sur le marché.

Le maintien de ce master au sein de l'offre de formation suppose la mise en place d'actions probantes pour remédier au problème d'adéquation entre les finalités de la formation et les emplois proposés sur marché du travail.

Enfin, la pédagogie devrait faire une place plus importante au numérique, en accompagnant l'évolution des métiers sur le plan numérique et mieux familiariser les étudiants avec ces outils. Cela pourrait être un élément de différenciation aidant les étudiants à trouver des emplois de meilleure qualité.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Établissements : Université de Lyon (*ComUE Lyon*) ; Université Lumière Lyon 2 ; Université Jean Monnet - Saint-Étienne

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Économie sociale et solidaire* est une formation créée en 2004. Dispensé en deux ans, délivré en formation initiale et en formation continue, il prépare essentiellement à une insertion professionnelle dans les organisations de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Après un tronc commun en première année de master (M1) il se diversifie en seconde année de master (M2) en trois parcours fondés sur le statut des étudiants : ESS en formation initiale, ESS en formation continue et *Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire* (GOESS) en alternance.

Alors que cette formation est inscrite dans une co-accréditation des universités Lumière Lyon 2 (UL2) et Jean Monnet Saint-Étienne (UJM), il n'est fait état dans le dossier d'auto-évaluation que de celle qui est dispensée par l'UL2, la seule mention l'UJM étant pour préciser qu'elle « s'est retirée », sans que l'on en sache davantage.

ANALYSE

Finalité
L'objet premier de la formation étant de former des cadres polyvalents destinés à piloter des organisations, accompagner les projets de financement ou de développement à l'international, ou encore créer des structures dans le secteur de l'ESS, le master transmet des savoirs généraux et techniques à caractère transversal, et apporte des connaissances et des compétences à caractère pluridisciplinaire. Il est ouvert dans cette perspective à des publics ayant des profils divers tant du point de vue de leur cursus disciplinaire d'origine que de leur immersion professionnelle en cours avec la formation continue. Les contenus de la formation sont en adéquation avec les objectifs fixés en couvrant une large palette de connaissances et de compétences, pour un volume d'enseignement de ce fait peu important par matière, notamment en M1 avec pour la plupart 12, 15 ou 16 heures par semestre. La formation est bien en phase avec les métiers visés et, au-delà de l'acquisition de compétences, permet de bien appréhender les spécificités de l'ESS, en ayant le souci constant que celles-ci soient prises en compte dans l'ensemble des approches.

Positionnement dans l'environnement

La formation se place dans un environnement comptant au plan national un nombre croissant de masters ESS. Le déploiement de tels masters a en effet été très dynamique durant les quinze dernières années, caractérisant un réel engouement régional, national et sociétal pour ce champ et ce type de formations.

Comme le montre précisément le dossier, à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, il existe diverses formations de ce niveau dans les universités (Grenoble : université et Sciences po) et un certain nombre d'organismes (Arobase à Villeurbanne et Grenoble, Institut régional universitaire polytechnique (IRUP) – à Saint-Étienne ; École supérieure de commerce et développement Afrique Amériques. Asie (ESCD 3A) - à Lyon. Le master ESS ici considéré trouve pleinement sa justification vis-à-vis de ces autres formations en raison de son positionnement transversal, plus généraliste et de son rayonnement qui lui confèrent spécificité et attractivité, même s'il est un peu exagéré d'affirmer que c'est « *la seule formation, en France, qui s'intéresse à l'ensemble du champ académique et scientifique de l'ESS* ».

Le master est adossé à deux laboratoires : l'unité mixte de recherche (UMR) TRIANGLE, et notamment son axe « Economie des institutions et économie sociale », de l'Université Louis Lumière et du CNRS et l'équipe d'accueil en gestion « Coactis » et son axe « Innovations durables : sociales, managériales et entrepreneuriales ». L'organisation, depuis plus d'une dizaine d'années, de séminaires annuels communs avec l'Institut d'études politiques (IEP) de Grenoble et l'Institut national des sciences agronomiques (INSA) de Lyon renforce l'adossement à la recherche.

Le master prend par ailleurs appui, ce qui est très positif, sur la Chaire d'entrepreneuriat en ESS, qui sert de plateforme de mise en relation de la formation comme de la recherche avec de nombreuses organisations du champ.

Les partenariats existants à l'échelle internationale sont également source de rayonnement de la formation : avec l'Université royale de droit et sciences économiques de Phnom Penh pour la délivrance d'un double diplôme de M2 en ESS au Cambodge (on peut toutefois s'interroger sur le degré d'adaptation nécessaire pour prendre en compte une réalité économique et sociale très différente, et sur l'usage, présenté comme exclusif, de la langue anglaise) et avec l'École supérieure de la francophonie à Sofia, en coopération avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et un consortium d'universités francophones. Les perspectives de nouveaux doubles diplômes avec les universités de Yaoundé 2 et Tunis complètent la dimension internationale.

Les formations délocalisées, qui représentent près de la moitié des effectifs totaux, auraient dû faire l'objet d'une présentation permettant de comprendre ce qui relève d'une adaptation à des situations locales très différentes, et ce qui relève de la conception construite en France : intervenants, conditions d'enseignement …

Organisation pédagogique

La structuration de la formation est cohérente : elle permet une pédagogie adaptée à des publics aux profils divers et de régime d'études différents (formation initiale, continue et, dans le parcours GOESS, en contrat de professionnalisation).

Les enseignements sont organisés de façon à permettre une spécialisation progressive passant d'une multiplicité de contenus traités de manière assez généraliste à des questions spécifiques adaptées à chaque type de parcours. La formation prend de plus en compte la situation personnelle des étudiants et l'immersion professionnelle de son public.

Elle permet à une partie de son public de bénéficier de la validation des acquis personnels et professionnels (VAPP), mais a peu développé la validation des acquis de l'expérience (VAE) (une seule terminée, un en cours en trois ans). Il semble par ailleurs nécessaire de veiller à ce que la diversité très souhaitable des parcours n'aboutisse pas à réduire les interactions entre les différentes catégories d'étudiants.

La formation à la gestion de projet et au développement durable, particulièrement utiles pour les organisations de l'ESS, sont logiquement mis en exergue dans les enseignements. La professionnalisation est satisfaisante par les dispositifs pédagogiques mis en place (connaissance de l'entreprise, initiation à l'entrepreneuriat, mise en adéquation des stages aux besoins professionnels…).

Le master est doté d'une solide équipe d'enseignants-chercheurs spécialisés en ESS, ce qui confère un bon adossement à la recherche, mais gagnerait à voir renforcée l'approche territoriale qui permettrait d'élargir encore l'approche de l'ESS

La formation au numérique est classique avec des enseignements aux outils et au travail collaboratif via des plateformes, telle *Moodle*, proposées par l'Université.

L'enseignement en langue se résume à un cours d'anglais en M1 puis en M2 (hors formation continue), ce qui peut sembler assez faible pour une formation affirmée comme ouverte à l'international. Cette remarque vaut d'autant plus que, d'une part, certains étudiants du master s'inscrivent dans le M2 ESS délocalisé de Phnom-Penh où les enseignements sont en anglais (de quatre à sept par année), d'autre part, un objectif important est l'accompagnement de projets à l'international, avec la participation à un programme « Interreg » sur l'innovation dans l'Arc Alpin.

Les perspectives de nouveaux doubles diplômes avec les universités de Yaoundé 2 et Tunis complètent la dimension internationale mais imposent de renforcer le cadre d'exigences pour l'attribution de diplômes par l'UL2.

Pilotage

L'équipe pédagogique est nombreuse et diversifiée ; les professionnels ont cependant pour la plupart d'entre eux un statut de consultant et il est difficile d'apprécier sur cette base l'adéquation de leur profil aux besoins des organisations de l'ESS. Le master dispose d'un comité de pilotage opérationnel constitué des deux responsables de mention, enseignants-chercheurs en économie et en gestion, d'un professeur associé qui fait le lien avec le monde professionnel ainsi que des responsables d'année et de parcours.

Le conseil de perfectionnement est de création récente (2018). Il intègre comme il se doit les représentants des différentes parties prenantes du master et a également vocation à orienter la formation eu égard aux besoins d'amélioration progressive. On ne trouve pas dans le dossier de compte rendu du premier conseil de perfectionnement pour appréhender l'effectivité du rôle pertinent qu'on lui a assigné. On ne trouve pas non plus trace de l'évaluation des enseignements effectuée auprès de l'ensemble des étudiants. Une enquête de satisfaction a cependant été réalisée en 2018-2019 par l'Université qui montre une assez large satisfaction d'ensemble concernant la formation. Il convient également de souligner que le dossier montre qu'un solide travail d'autoévaluation de la formation a été réalisé dans lequel les perspectives d'amélioration progressive qui y pointées paraissent tout à fait pertinentes.

Les conditions de mise en œuvre des crédits européens et de contrôle des connaissances sont classiques. On ne trouve cependant pas trace dans le dossier de supplément au diplôme ni du livret de l'étudiant. Il n'existe pas non plus de portefeuille de compétences. Les modalités de suivi de l'acquisition des compétences auraient mérité une présentation plus précise dans le dossier.

Résultats constatés

Les résultats observés proviennent d'extractions Apogée, de données du Service des études statistiques et de l'aide au pilotage (SESAP) de l'UL2 ainsi que de données d'enquêtes de l'association étudiante « Essentiel ». Curieusement les données fournies en annexe sur les inscriptions dans le master font apparaître des discordances (notamment une forte différence en 2018 pour le M1) au regard de celles fournies dans le dossier principal, différence qui n'est pas explicitée dans le dossier.

Au vu des informations du dossier principal assez bien détaillées et analysées, le master est attractif et très sélectif : le dossier indique qu'en M1 30 % des candidats ont été sélectionnés sur la période 2016-2018. Les effectifs se situent à un niveau élevé et progressent en particulier en M2 où ils passent, tous groupes confondus, à 97 étudiants en 2018-2019, contre 59 en M1. Les inscriptions dans les formations délocalisées du diplôme rendent compte largement de ces différences d'effectifs. On peut ainsi noter seulement six étudiants sous contrat de professionnalisation en 2018-2019 dans le parcours de M2 GOESS.

Les taux de réussite aux examens sont assez satisfaisants (en 2017-18, 68 % en M1 ; de 83 à 95 % selon les parcours en M2, hormis au Cambodge où ils se situent à 75 %). On peut s'étonner qu'il ne soit nullement fait état dans le dossier de poursuites d'études en doctorat, alors que la qualité des mémoires en M2 est soulignée.

Elle bénéficie d'une attractivité importante, tant au niveau national, pour le M1 comme pour le M2 qu'international

L'enquête 2018 sur l'insertion professionnelle réalisée par l'association « Essentiel », dont les taux de répondants est cependant un peu faible (40 % en formation initiale et 1/3 en formation continue), traduit des résultats satisfaisants en termes de taux d'insertion (60 % à quatre mois après la sortie d'études et 84 % à six mois), dans des activités trouvées pour moitié dans le secteur associatif et très largement par ailleurs dans les autres types de structures de l'ESS et les établissements publics. Les contrats sont cependant pour moitié en contrat à durée déterminé, et logiquement plus favorables, notamment quant au niveau de rémunération, pour les diplômés de la formation continue.

On peut, au passage, s'étonner qu'un dossier officiel d'auto-évaluation considère comme une référence un classement des masters par une officine privée, sans aucune interrogation sur les fondements de ce classement effectué dans un champ RSE/ESS mal défini.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation répondant par sa transversalité aux attentes de l'environnement socioéconomique local et adossée à une chaire ESS.
- Une diversité des possibilités pour suivre la formation.
- Des partenariats internationaux solides.
- Une articulation étroite avec la recherche.
- Une organisation et une structuration cohérentes et pertinentes.

Principaux points faibles :

- La faiblesse des informations relatives aux délocalisations au regard des effectifs concernés.
- Une enquête sur l'insertion professionnelle aux taux de répondants un peu faibles au regard de la spécificité de la formation.
- Une formation en alternance encore très faible, aucune mention de l'apprentissage, et une VAE marginale.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cette formation de qualité est bien située dans le paysage de l'ESS, au plan régional, national et international.

Il conviendrait de chercher à bénéficier pleinement de la mise en place du conseil de perfectionnement pour contribuer à l'amélioration progressive de la formation. Il s'avèrerait utile de systématiser et de préciser dans cette perspective les outils d'analyses issus notamment d'enquêtes d'insertion annuelles pour aider au pilotage de la formation et d'instaurer une plus grande formalisation des dispositifs pédagogiques de suivi de l'acquisition des compétences. Une réflexion sur le renforcement de l'enseignement de l'anglais et de cours en anglais, ou encore une plus large utilisation des outils du numérique pourraient également conforter l'orientation internationale de la formation. Le développement de l'alternance et de la VAE permettrait de diversifier encore des parcours, en veillant toutefois à un accroissement des interactions entre ceux-ci. Enfin, la perspective de la poursuite en doctorat pour certains étudiants mériterait d'être valorisée.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ERGONOMIE

Établissement : Université Lyon 2 Lumière

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Ergonomie* s'adresse à un public à la recherche d'une spécialisation ou d'une reconversion professionnelle. L'objectif est de former des cadres en ergonomie (en entreprises, cabinets conseils, services de santé au travail, etc.), en capacité d'analyser les situations professionnelles et d'usage en vue de leur transformation, tout en offrant la possibilité aux étudiants désirant poursuivre leurs études de se préparer à la recherche en ergonomie. La formation est portée par l'Institut d'études du travail de Lyon.

ANALYSE

Finalité
L'objectif de la formation est de former des cadres en ergonomie pour exercer dans des organisations publiques ou privées bien identifiées. La maquette pédagogique est justifiée par le métier visé, qui articule connaissances sur le travail et sur les systèmes de production et méthodes et démarches d'actions. La recherche constitue une perspective du master via un doctorat en ergonomie (cours sur l'activité de recherche en ergonomie, sur les conditions de réalisation d'une thèse et les débouchés).
Positionnement dans l'environnement
Le master est bien positionné au niveau local (seule mention *Ergonomie* de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des régions voisines de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Centre). Les porteurs de la mention sont engagés dans des actions de promotion du diplôme à un niveau national (Collège des enseignants-chercheurs en ergonomie et Société d'ergonomie de langue française) et à un niveau européen. À cet égard, la mention permet d'acquérir le titre d'Ergonome européen en exercice, délivré par l'Association pour la reconnaissance du titre d'ergonome. L'adossement recherche (unité mixte de recherche – UMR 5600 – Environnement ville société) constitue un point fort, bien documenté. L'équipe « Anthropologie – Ergonomie corps travail territoire » permet une mutualisation d'enseignements et favorise l'organisation de séminaires sur des problématiques contemporaines (transformation du cycle de conception par les démarches de type fab lab, travail et changement par exemple), la mention étant force de proposition d'axes de recherche. Les enseignants-chercheurs en ergonomie du master bénéficient également d'un rattachement secondaire au Laboratoire d'Excellence (LabEx) *Imaginaire des mondes urbains*.

La maquette pédagogique rend compte de l'adossement des contenus d'enseignement au tissu économique et social et à ses enjeux. Des travaux sont menées en partenariat avec des acteurs économiques et sociaux, notamment dans le cadre de projets de fin d'études.

Enfin, de par son adossement universitaire, le master jouit d'une relation structurée et ancienne avec l'Université fédérale de Rio de Janeiro (des étudiants brésiliens suivent les cours du master), offrant l'opportunité de l'ouverture de la formation à l'international.

Organisation pédagogique

La formation comprend un ensemble d'unités d'enseignement (UE) cohérent avec les objectifs du master, avec une progression de la première à la deuxième année du master (M1–M2) clairement. Les deux mémoires du projet de fin d'étude rendent également compte de cette cohérence : l'un à finalité professionnelle et l'autre articulé à la recherche. On note la présence de compétences transversales pertinentes : capacités d'analyse et de synthèse, à communiquer et développer une argumentation écrite et orale, à circonscrire un objet de recherche ; anglais orienté sur une lecture d'ouvrages étrangers. Cependant, la maquette est rédigée de manière disciplinaire et ne fait pas apparaître distinctement les compétences visées.

La professionnalisation est favorisée par la mise en situation professionnelle au travers de stages d'immersion professionnelle, de séminaires professionnels, de demandes d'interventions d'industriels (à hauteur de 35 demandes en moyenne par an), de projets de fin d'études (M2), journées d'étude ouvertes aux partenaires professionnels. Malgré ces forts partenariats, le master n'a enregistré que quatre contrats de professionnalisation en 2017-2018 et n'en a pas compté l'année suivante.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique est un point fort. La mention est mutualisée avec des enseignements de la filière *Anthropologie*. Elle développe un partenariat sur les sciences de la conception avec le diplôme d'ingénieur en mécanique de l'École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne (ENISE) – École Centrale de Lyon.

La formation accorde une place significative au numérique et aux autres innovations pédagogiques : pédagogie inversée (*serious games*, jeu de conception…), chantier école, plateforme de réalité virtuelle. Elle est également organisée pour faire face à la diversité des publics provenant de sciences humaines et sociales et de droit, économie et gestion.

Pilotage

Le noyau dur de l'équipe pédagogique est constitué principalement de deux enseignants-chercheurs en ergonomie, renforcés par deux autres extérieurs à l'Université Lumière Lyon 2. Les deux enseignants-chercheurs dispensent environ 60 % du volume horaire des cours sur les deux années, ce qui aboutit à une répartition du volume horaire déséquilibrée. L'équipe pédagogique est complétée d'enseignants-chercheurs en sciences humaines et sociales (économie, anthropologie, sociologie, psychologie) et renforcée d'un enseignant du second degré et de 13 ergonomes, pour des interventions allant de 3,5 heures pour 8 d'entre eux à 56 heures pour 2 ergonomes. Le faible volume horaire attribué à certains intervenants, par ailleurs ergonomes, permet des témoignages de pratiques mais n'autorise pas une montée en compétences sur les domaines d'intervention dont ils sont experts.

Le conseil de perfectionnement est composé de représentants du corps enseignant, des étudiants et anciens étudiants et du monde socio-économique. Il se réunit une fois par an. L'évaluation des enseignements par les étudiants se fait au travers de réunions à l'échelle de la composante, où sont évoquées les difficultés vécues par les étudiants représentés au sein du conseil, et au travers de réunions annuelles avec les étudiants. Un questionnaire, lancé l'année de l'évaluation constituera un complément utile et nécessaire à cette évaluation. L'autoévaluation, qui est mentionnée au travers des réunions annuelles de l'équipe pédagogique et de l'évaluation de la professionnalisation des étudiants, mériterait d'être renforcée dans ce questionnaire notamment.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences, qui se font au travers de fiches de lecture, d'études de cas, de travaux de groupes, etc., considèrent les deux publics (formation initiale – formation continue). Les regroupements disciplinaires des UE sont cohérents, mais ne sont pas rédigés sous forme de blocs de compétences, davantage lisibles vis-à-vis des objectifs de la professionnalisation.

Enfin, concernant le recrutement, les passerelles et les dispositifs d'aide à la réussite, on constate l'existence de modules de mise à niveau, de passerelles mises en place entre deux diplômes d'université (DU) et le master. Le parcours intègre la validation des acquis professionnels (VAP) et de l'expérience (VAE) et est en capacité d'accueillir des étudiants en situation de handicap.

Résultats constatés
L'attractivité du master est bonne avec 100 candidatures en 2016 et 266 en 2018. Les effectifs du master fluctuent entre 19 et 25 étudiants par an pour chacune des années du master, avec une proportion croissante d'étudiants en formation initiale. Le taux de réussite en M1 et M2, autour de 80 %, constituent un point positif. Les données d'insertion produites par l'établissement sont datées (ancien contrat où la formation était alors un parcours et non une mention). Elles signalent pour la seule promotion 2014-2015 une insertion à 30 mois de 75 % alors qu'un sondage réalisé par les porteurs de la formation sur la promotion 2016-2017 indique une insertion à 15 mois de 82 % (et 12 % de poursuite d'études). Cette dernière étude précise les lieux de l'insertion professionnelle, à savoir des services de santé au travail, des entreprises et des cabinets conseil. Cela souligne le besoin de rééquilibrer, la part de l'enseignement dispensée par des professionnels de l'ergonomie.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation bien ancrée régionalement.
- De nombreux partenariats avec les milieux professionnels.
- Un adossement recherche solide, permettant son développement (recherches portées et menées par l'équipe enseignante).
- Une formation adaptée pour des étudiants de différentes origines (sciences humaines et sociales et droit, économie et gestion).

Principaux points faibles :

- Une part trop faible de professionnels (intervenants extérieurs) en volume horaire attribué.
- Une formation reposant essentiellement sur deux enseignants-chercheurs.
- Des données d'insertion ne permettant pas un pilotage de la mention.
- Un usage faible de l'alternance, alors que l'organisation de la formation le permet.
- Une maquette rédigée sous un angle disciplinaire et faisant peu apparaître les compétences visées.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les responsables souhaitent consolider l'adossement à la recherche qui est pourtant déjà significatif. La lecture du dossier d'autoévaluation incite à donner une priorité au rééquilibrage de la maquette dans le sens d'un renforcement du volume horaire attribué aux intervenants professionnels, d'une part, et au renforcement de l'équipe pédagogique, d'autre part. L'annonce de la création d'un poste de maître de conférences irait dans le bon sens si elle est confirmée.

Ce poste pourrait faciliter la création d'un événement annuel à destination des milieux professionnels, comme c'est l'intention des porteurs de la mention. Cependant, la voie de l'alternance est aussi à envisager, d'autant plus que l'organisation de la formation est compatible avec cette formule. C'est un autre moyen de renforcer la professionnalisation des étudiants.

Le besoin de renforcer le suivi de l'insertion professionnelle est souligné à juste titre, en mettant en place des indicateurs et en institutionnalisant le questionnaire lancé récemment.

L'opportunité d'ouverture de la formation à l'international doit être considérée en tenant compte des ressources humaines de la formation.

Enfin, la rédaction de la maquette sous forme de blocs de compétences favorisera la lisibilité de la mention pour le monde socio-économique.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES

Établissements : Université de Lyon (*ComUE Lyon*) ; Université Jean Moulin Lyon 3, Université Lumière Lyon 2 ; Université Jean Monnet - Saint-Étienne.

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Justice, procès et procédures* est une formation spécialisée en deux ans ayant pour objectif de former les étudiants souhaitant exercer une profession dans le domaine de la justice ou de la police pour laquelle une connaissance approfondie du droit procédural et une découverte des techniques judiciaires ou para-judiciaires sont nécessaires. Il comprend trois parcours dont les enseignements sont dispensés sur des sites différents : le parcours *Professions judiciaires* à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (UL3), le parcours *Professions de la justice* à l'Université Jean Monnet - Saint-Étienne (UJM) et le parcours *Médiation* à l'Université Lumière Lyon 2 (UL2). Tandis que le premier se concentre sur le droit des procédures au niveau interne, européen et international, le deuxième s'ouvre à des matières de droit substantiel. Le troisième, enfin, a pour objectif de former aux techniques de la médiation et de préparer aux métiers en lien avec cette thématique. Les enseignements sont dispensés sous la forme de cours magistraux, travaux dirigés ou séminaires. Un stage ou la rédaction d'un mémoire recherche est prévu(e) en deuxième année de master (M2). La formation est ouverte en formation initiale et en formation continue.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues sont clairement exposées. Les métiers et/ou les poursuites d'études sont bien renseignés et correspondent à la formation. Le contenu des enseignements est en adéquation avec les objectifs scientifiques et professionnels de la formation. Les trois parcours, situés sur des sites différents, sont complémentaires.
Positionnement dans l'environnement
Le master *Justice, procès et procédures*, avec ses trois parcours sur des sites différents – UL3, UL2, et UJM - a un positionnement fort au niveau régional. Les parcours *Professions judiciaires* et *Professions de la justice* se rapprochent de la plupart des formations proposées dans ce domaine au niveau national. Le parcours *Médiation* est, quant à lui, davantage original.

L'environnement du master en matière de recherche est de qualité en raison notamment de l'adossement à un centre de recherche au sein de l'établissement où ses enseignements sont dispensés, du suivi par les étudiants de manifestations scientifiques, ainsi que de leur participation à des travaux empiriques.

La formation a un très bon environnement socio-économique en raison de partenariats avec plusieurs branches professionnelles directement en lien avec la thématique de la formation (magistrature, barreau, association de médiateurs). Ces partenariats se concrétisent, par le biais d'une convention, sous différentes formes : intervention de praticiens dans les trois parcours, participation des étudiants à des audiences et visite de sites ou institutions, aide à la professionnalisation avec la proposition de stages ou encore organisation de journées d'études. Le master n'affiche aucun partenariat avec le milieu associatif ou culturel.

Il bénéficie de coopérations internationales (programme Erasmus pour les trois parcours et conventions bilatérales pour le parcours *Médiation*) ce qui donne la possibilité d'effectuer un ou deux semestres du master à l'étranger. On ignore toutefois les mécanismes concernant la mobilité des enseignants et des personnels administratifs. Un partenariat plus spécifique est mis en place entre le parcours *Médiation* de l'UL2 et la Maîtrise de prévention et de règlement des différends de l'Université de Sherbrooke.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est bien structurée et lisible avec une spécialisation progressive pour les trois parcours, qui se manifeste par la présence croissante d'enseignements de procédure (parcours *Professions judiciaires* et *Professions de justice*) ou techniques (parcours *Médiation*) au cours des deux années du master. De manière très positive, on peut noter que les différents parcours ne se recoupent pas et qu'il existe une véritable spécificité des enseignements au sein de chaque parcours dès la première année (M1), mais la proximité des titres des différents parcours peut prêter à confusion et mériteraient une redéfinition.

Le dossier indique que la formation offre un parcours adapté au public en formation initiale ou continue. On regrette qu'il n'y ait pas davantage de précisions relativement à la formation continue. Les modalités d'enseignement sont adaptées aux étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau). Un accès à la formation après validation des acquis de l'expérience (VAE) est prévu pour les deux années, quel que soit le parcours.

La professionnalisation est présente dans le cursus de la formation. Elle tient essentiellement à l'intervention de praticiens, la présence d'apprentissages pratiques tels que la rédaction d'actes ou de protocoles, et la réalisation d'un stage d'une durée de trois mois dans les milieux judiciaires ou para-judiciaires. On apprécie l'existence d'un séminaire destiné à accompagner les étudiants dans leur recherche de stage professionnel, ainsi que la mise en place de modules permettant d'acquérir des compétences additionnelles pour la recherche d'emploi et l'organisation de la vie professionnelle.

La recherche occupe également une place importante au sein du master, qu'il s'agisse de l'intervention d'enseignants-chercheurs, de la rédaction en deuxième année d'un mémoire ou d'une partie « thème de recherche » au sein du rapport de stage, ou du suivi par les étudiants de conférences en lien avec la thématique de la formation proposées par le centre de recherche.

Des pédagogies innovantes ont été mises en place (jeu de cartes conceptuelles, clinique de la médiation). L'utilisation du numérique, qui consiste principalement à donner accès à une plateforme pédagogique et aux banques de données de revues juridiques, est classique. On apprécie l'effort de sensibilisation des étudiants à la dématérialisation des procédures.

Outre la mobilité des étudiants, l'apprentissage de l'anglais juridique, l'existence d'un cours de droit comparé en langue anglaise dans le parcours *Professions judiciaires*, d'un atelier international en partenariat avec une université allemande dans le parcours *Professions de la justice* et d'un échange d'étudiants avec une université canadienne dans le parcours *Médiation*, assurent une bonne internationalisation de la formation.

Pilotage

Les différentes équipes pédagogiques, décrites en annexe, sont composées, dans une bonne proportion, d'enseignants-chercheurs et de praticiens. Les seconds, qui exercent des métiers en lien avec les formations, ont en charge des cours à visée pratique, ce qui est cohérent. Il convient toutefois de veiller au maintien de cet équilibre, en particulier dans le parcours *Médiation* où la présence de praticiens est plus importante.

Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont assez peu décrits. De même, aucune information concernant les modalités de réunion n'est fournie dans le dossier. Le conseil de perfectionnement est en place dans deux parcours. On regrette qu'il n'en soit pas ainsi pour le troisième (parcours *Médiation*). Le bilan annuel réalisé à l'initiative du responsable de la formation, même s'il est à prendre en considération au titre de l'autoévaluation, ne permet pas de compenser totalement l'absence d'un tel conseil. Lorsqu'il est mis en place, il associe très pertinemment des universitaires, praticiens du droit, étudiants et personnels administratifs. On ignore la fréquence des réunions. Il aurait été intéressant de connaître le compte-rendu de réunions du conseil de perfectionnement lorsqu'il est mis en place, ainsi que le bilan effectué par les responsables de formation. À la lecture du dossier, il ne paraît pas exister de conseil de perfectionnement au niveau de la mention.

La formation prévoit une évaluation du stage et des enseignements par les étudiants. Les modalités de contrôle de connaissances, sous la forme d'un examen terminal écrit avec une coloration pratique en seconde année et de contrôle continu, sont en adéquation avec la finalité de la formation. On apprécie en outre l'évaluation des étudiants à travers le rapport de stage ou le mémoire de recherche. Les travaux font l'objet d'une soutenance devant un jury. La maquette des parcours *Professions judiciaires* et *Professions de la justice* ne témoigne d'aucun déséquilibre significatif dans la répartition des crédits ECTS du point de vue tant du volume horaire que de l'importance des unités d'enseignement. Les éléments fournis à propos du jury d'examen sont insuffisants pour apprécier sa composition et les modalités de réunion. On ignore les modalités du suivi des compétences.

Un supplément au diplôme, très clair, concernant uniquement le parcours *Professions judiciaires* est fourni en annexe.

Des dispositifs d'aide à la réussite des étudiants sont mis en place, notamment en seconde année du master au moment du stage et de la rédaction du rapport de stage et du mémoire.

Résultats constatés

Les effectifs varient, pour le parcours *Professions judiciaires*, entre 18 et 20 étudiants en seconde année, pour le parcours *Professions de la justice*, entre 36 et 57 étudiants en première année et entre 17 et 26 étudiants en seconde année et, pour le parcours *Médiation*, entre 14 et 17 étudiants en première année et entre 11 et 20 étudiants en seconde année. Ces chiffres révèlent, pour les trois parcours, une très bonne attractivité.

Le taux de réussite en M2 se situe, pour le premier parcours, à 100% ; pour le second, autour des 90-95 % (un à trois ajournés) ; pour le troisième entre 54,5 % et 80 %. Il aurait été intéressant de connaître la raison de la fourchette basse pour le parcours *Médiation*.

Le suivi des diplômés paraît satisfaisant. La plupart d'entre eux passe des concours ou examens professionnels, ce qui explique des délais variables d'insertion professionnelle, laquelle est d'environ 70 %, 30 mois après le diplôme.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Parcours couvrant un panel de carrières diversifiées et adaptées au monde de la justice.
- Bon positionnement régional.
- Bonne place de la professionnalisation.
- Bonne place de l'international.

Principaux points faibles :

- Absence du conseil de perfectionnement au niveau de la mention et dans le parcours *Médiation.*
- Fourchette basse du taux de réussite-en M2 du parcours *Médiation*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier ne fait part d'aucune perspective d'évolution du master, ce qui peut, sans doute, se comprendre au regard du bon niveau de cette formation. La formation devrait néanmoins mettre en place rapidement un conseil de perfectionnement au niveau de la mention. Par ailleurs l'irrégularité du taux de réussite dans le M2 parcours *Médiation* appelle à la vigilance.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT DE L'INNOVATION

Établissement : Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management de l'innovation* (MI) est organisé en deux parcours distincts à partir de la deuxième année (M2), à savoir le parcours *Management de l'innovation et de la propriété intellectuelle* (MIPI), à visée généraliste, et le parcours *Management de carrières d'artistes* (MCA), centré sur le secteur des industries et des économies créatives. Le diplôme est porté par l'Unité de formation et de recherche (UFR) Sciences économiques et de gestion (SEG). Le master forme des étudiants capables d'impulser des innovations (technologiques, organisationnelles ou sociétales), ainsi que de les conduire, les gérer et les valoriser.

ANALYSE

Finalité
Le master est issu d'un regroupement réalisé en 2016 de deux parcours antérieurement indépendants. Les parcours ont des points communs autour du management des processus de créativité et d'innovation, des modèles économiques des industries créatives et du droit de la propriété qui justifie leur regroupement au sein d'une même mention. Les finalités des deux parcours sont cependant distinctes. Il s'agit de favoriser l'acquisition de compétences en gestion de l'innovation protégée et d'utilisation des outils numériques pour le parcours MIPI. Pour le parcours MCA, l'objectif est de développer des connaissances et compétences relatives aux changements qui affectent les industries créatives. Les objectifs visés sont rédigés sous forme de compétences pour le parcours MIPI, la formation correspondant à des métiers ciblés. Ce n'est pas le cas pour le parcours MCA, pour lequel la cible est constituée davantage d'un secteur d'activité (les industries créatives) que d'emplois en particulier. Les enseignements sont cohérents avec cette cible mais il y a un décalage entre l'intitulé du parcours *Management de carrières d'artistes* et le contenu de la formation. Le master transmet des connaissances socles en économie, en gestion et en droit et propose des enseignements pertinents par rapport aux objectifs annoncés.

Positionnement dans l'environnement

L'analyse de l'environnement réalisé par les porteurs de la mention permet de repérer les éléments de différenciation entre les deux parcours du master et d'autres formations analogues. Pour le parcours MIPI, au niveau national, seuls trois diplômes allient innovation et propriété intellectuelle et ciblent des étudiants d'économie et de gestion. Au niveau local, deux autres parcours de M2 sont proposés sur le thème de l'innovation, avec des particularités qui évitent cependant une concurrence frontale (*Système d'information* pour l'un et *Design et prototypage* pour l'autre). De nombreuses formations existent dans le domaine du management culturel mais le positionnement du parcours MCA dans le domaine économie-gestion-droit le distingue d'autres parcours portés par des départements de musicologie ou des UFR Lettres et Arts.

Le master est adossé à deux laboratoires, l'un spécialisé en sciences de gestion, Conception de l'action en situation (Coactis), équipe d'accueil (EA), et le second Triangle, unité mixte de recherche (UMR), laboratoire de sciences humaines pluridisciplinaire (sciences politiques, sociologie, économie, philosophie politique). Ce positionnement est cohérent au vu des objectifs scientifiques énoncés. Les travaux des enseignants-chercheurs, dont certaines publications sur le management de l'innovation, irriguent les enseignements.

Le master est partie prenante de l'écosystème et propose différents moyens d'interactions (stages, témoignages et interventions dans des enseignements). Il existe plusieurs conventions partenariales, notamment signées avec le *centre de jeunes dirigeants* (CDJ) pour la première année de master (M1) et le MaMA Festival et convention, pour le parcours MCA, de manière à mettre les étudiants au contact du milieu professionnel, au cours de leurs études.

Plusieurs collaborations existent au niveau international, principalement pour porter tout ou partie du diplôme à l'étranger (Université de Leipzig en Allemagne et l'École supérieure de la francophonie pour l'administration et le management localisée à Sofia en Bulgarie), mais il n'existe pas de convention formalisée favorisant spécifiquement la mobilité étudiante et la mobilité enseignante du master. De plus, le partenariat avec Leipzig se termine.

Organisation pédagogique

Le master propose une spécialisation progressive avec un M1 commun aux deux parcours. Il est composé de modules majoritairement mutualisés avec d'autres masters. On peut noter une coopération forte avec trois autres masters de la même université : *Économie du travail et des ressources humaines* ; *Économie sociale et solidaire* et *Sciences économiques et sociales*. Cette coopération prend la forme d'une mutualisation d'unités d'enseignement (UE) en M1. Le master aborde les connaissances nécessaires aux différentes dimensions des métiers visés. Cependant, la mutualisation avec d'autres masters ne permet pas de présenter le contenu des UE sous l'angle exclusif de ces métiers et donc retarde le sentiment de professionnalisation avec le risque d'engendrer une insatisfaction, ce que les porteurs de la mention analysent comme une hypothèse pouvant expliquer l'insatisfaction de 50 % des étudiants interrogés sur la conformité des cours par rapport à l'idée qu'ils avaient de la formation. Le master est accessible en formation initiale mais aussi à des stagiaires relevant de la formation continue. La formation n'est cependant pas ouverte à l'apprentissage, ce qui est une piste de développement, au vu des nombreux partenariats avec des organisations des secteurs visés.

À l'arsenal classique de la professionnalisation (stages, intervention de professionnels des domaines visés), s'ajoutent des visites d'entreprises, un jeu d'entreprise et un *serious game* (jeu sérieux), la participation au MaMA festival et convention pour le parcours MCA, un dispositif *workshop In vivo* pour le parcours MIPI qui permet autour d'un projet entrepreneurial d'approfondir les notions vues de manière théorique, de travailler la posture des étudiants et de faire travailler à la fois les étudiants et l'équipe pédagogique en mode projet. Les étudiants peuvent accéder au dispositif PEPITE (Pôle étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) et ainsi disposer du statut étudiant-entrepreneur et d'être accompagnés dans leur projet de création d'entreprise.

De nombreux enseignants-chercheurs de Coactis et de Triangle interviennent dans la formation et ainsi diffusent les résultats de leurs recherches en lien étroit avec le master lors de leurs enseignements. La possibilité est aussi offerte aux étudiants de faire des stages recherche au sein des deux laboratoires.

Au-delà des outils numériques classiques offerts par l'Université Lumière Lyon 2, deux MOOC (*Massive open online course*), sur l'innovation en M1, et sur le *Design thinking* en M2 MIPI sont réalisés. Le thème du numérique est également abordé dans la formation par l'intermédiaire d'interventions portant notamment sur la digitalisation et sur l'utilisation des plateformes numériques, ainsi que sur le travail collaboratif à l'aide du numérique. Le parcours MCA cherche tout particulièrement à familiariser les étudiants aux outils collaboratifs utilisés dans le milieu professionnel comme les outils de gestion de projet et de création des contenus multimédia.

Le volet international est peu développé, mais offre néanmoins la possibilité à des étudiants de suivre des stages à l'étranger et d'organiser une année de césure afin de bénéficier d'une expérience à l'étranger. L'enseignement de l'anglais est présent et est également utilisé dans d'autres UE.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée de cinq enseignants-chercheurs (EC) permanents de sciences économiques ou de sciences de gestion et de trois EC extérieurs, d'un professeur associé et d'une trentaine de professionnels. La répartition au niveau des heures d'enseignement est équilibrée avec cependant un faible volume horaire pour les enseignants-chercheurs en gestion dans le parcours MCA (30 heures).

Des réunions régulières sont organisées, au niveau de la mention (deux réunions par an), ainsi qu'au niveau des parcours (à une fréquence plus élevée). Un conseil de perfectionnement est organisé une fois par an au mois de juin et rassemble les responsables pédagogiques, des professionnels et des étudiants. Aucun compte rendu ne permet de juger des sujets abordés. Les analyses livrées témoignent du souci d'amélioration continue des porteurs de la mention à travers une analyse lucide des effets négatifs d'une forte mutualisation en M1 et à travers des projets d'évolution de la maquette (méthodes agiles, *crowd-funding* – ou financement participatif – notamment pour le parcours MIPI ; industrie phonographique et gestion de carrière d'artistes pour le parcours MCA). Le dossier montre une prise en compte sérieuse des retours des étudiants sur l'organisation des études. En revanche, le contenu de la maquette n'est pas cité comme un objet de discussions. De même, les résultats du questionnaire d'évaluation des interventions par les étudiants sont diffusés, mais ne sont pas analysés et on ne sait pas s'ils ont donné lieu à des ajustements. Il serait également utile d'évaluer les résultats induits par la mise en œuvre des actions préconisées.

Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) sont présentées lors des réunions de rentrée. Elles sont organisées afin d'évaluer la progression des étudiants. Suite aux résultats des évaluations (38 % des étudiants se déclarent peu satisfaits des modalités d'examen), l'équipe envisage une évolution de ces MCC. Les compétences sont suivies notamment à partir des projets en M2 (*In vivo* en MIPI et business plan en MCA) mais l'évaluation est plus centrée sur les connaissances en M1.

Résultats constatés

Le M1 propose 50 places, et accueille, en moyenne sur les années 2016 à 2018, 46 étudiants. On constate une déperdition importante entre la première et deuxième année, de l'ordre de 31 % qui pourrait s'expliquer par la thématique très large et peu professionnalisante du M1.

Le M2 accueille environ 45 étudiants (25 pour le parcours MIPI et 20 pour le parcours MCA). L'évolution du parcours MIPI, intégrant davantage la dimension managériale et plus exclusivement tourné vers la dimension juridique, renforce son attractivité auprès des étudiants d'économie et de gestion. On constate deux informations dissonantes concernant la réussite : des tableaux indiquent un très bon taux de réussite en M2, autour de 95 %, alors qu'un commentaire signale une réussite en M2 allant de 80 à 89 % en M2 (2016 et 2017). Ces informations divergentes nuisent à la bonne compréhension de la réussite étudiante.

Plusieurs enquêtes sont administrées, l'une à 30 mois par l'Université Lumière Lyon 2 et deux autres directement par l'équipe pédagogique, en sortie de formation (avant la remise des diplômes) et tous les deux ans. Les informations sont ensuite complétées manuellement par une recherche d'information sur les réseaux sociaux. Tout cela témoigne d'une volonté de suivi des étudiants après leur formation qui est tout à fait louable, mais il s'agit de ne pas multiplier les sources d'information. En l'état, les données sur l'insertion sont hétérogènes et ne permettent pas d'avoir une bonne vision de l'évolution de l'insertion. L'enquête réalisée par l'établissement porte sur la promotion 2014-2015, soit avant la réorganisation de la mention. On peut donc difficilement s'y fier. Le suivi de l'insertion à partir d'indicateurs stables est indispensable à un bon pilotage de la formation.

Enfin, on peut relever que sur les deux dernières promotions, deux diplômés ont souhaité continuer en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une réorganisation de la mention améliorant son attractivité.
- Des spécialités originales.
- Des pédagogies favorisant la professionnalisation en M2.
- Un souci de l'amélioration continue de la part des porteurs de la mention.

Principaux points faibles :

- Une professionnalisation peu présente en M1.
- Une faible place des enseignants-chercheurs en gestion dans le parcours MCA, pourtant avec une forte dimension managériale.
- Un manque de données sur l'insertion.
- L'intitulé du parcours MCA, plus restrictif que le contenu des enseignements, orienté vers les industries créatives.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management de l'innovation* présente des spécialités originales et attractives, avec de nombreux partenariats. Cependant, l'absence de données sur les évolutions de l'insertion doit être un axe d'amélioration. De plus, une réflexion sur le contenu du M1 semble indispensable. L'ouverture à l'alternance permettrait d'améliorer l'insertion des diplômés dans les secteurs visés.

Surtout, l'adéquation entre l'intitulé du parcours MCA et son contenu mérite d'être mise en débat. Cela justifie encore plus une étude fine de l'insertion professionnelle. Deux voies s'offrent aux responsables du parcours : la gestion de projets dans les industries créatives, y compris la gestion d'événements, ou le management de carrières d'artistes proprement dit.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT STRATÉGIQUE

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Claude Bernard Lyon 1 ; Université Lumière Lyon 2

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention *Management stratégique* a pour objectif d'apporter des compétences en management stratégique pour les grandes et petites organisations. La formation, co-accréditée par les universités Claude Bernard Lyon 1 (UL1) et Lumière Lyon 2 (UL2), est dispensée à Lyon 2 pour la première année de master (M1) ; quatre parcours sont proposés en seconde année : *Management des PME et ETI à l'international* (MPMETI) à l'UL1 et l'UL2 ; *Études et conseil en stratégie et marketing* (ECOSMA) à l'UL2 ; *Études et recherche en management* (ERM) à l'Université Jean Moulin Lyon 3 et à l'Université Jean Monnet Saint Etienne et *Marketing de l'assurance* (MarkAssur) à l'UL1. Les parcours MPMETI et ECOSMA proposent chacun deux options : *Développement international* (UL2) et *Pilotage* (UL1) pour MPMETI ; *Chef de produit* et *Ingénierie décisionnelle* pour ECOSMA. La mention est dispensée en formation initiale (FI), en formation continue (FC), et en alternance notamment pour le parcours MPMETI et exclusivement en alternance pour le parcours *MarkAssur*. Une possibilité de VAE (validation des acquis de l'expérience) existe (une ou deux par an et par parcours). Les étudiants doivent réaliser deux stages conventionnés d'une durée minimale de deux mois en M1 et d'une durée minimale de quatre mois (en général, près de six mois) en seconde année de master (M2). La formation comprend entre 460 et 480 heures par an en M1 et M2. La formation n'est pas délocalisée à l'étranger.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences à acquérir sont clairement définis. La finalité professionnelle est décrite de manière précise et centrée sur l'apprentissage des questions relatives au diagnostic stratégique et aux outils de contrôle de la performance. La fiche du répertoire national des certifications professionnelles de la mention *Management stratégique* propose des postes de chef de produit, cadre export, *risk* manager, chargé de projet, consultant, que la formation délivrée permet d'obtenir. Il n'y a pas de délocalisations de cette formation, bien que la nature de celle-ci puisse très bien s'y prêter.
Positionnement dans l'environnement
Le dossier mentionne clairement et avec précision le positionnement de la formation dans l'offre globale des Universités Lyon 1 et Lyon 2 et sur les plans national et régional. Il mentionne notamment qu'il existe des mentions *Management stratégique* dans toutes les grandes villes de France (dont plusieurs à Paris - Paris Panthéon Sorbonne, Paris Saclay, Paris Nanterre), mais que la mention *Management stratégique* est unique sur le site Lyon-Saint-Etienne.

La mention a cependant tissé des liens avec d'autres Universités dans la région (Universités Jean Moulin Lyon 3 et Jean Monnet de Saint-Etienne) notamment pour le parcours ERM.
L'adossement à la recherche (Laboratoires Coactis et Laboratoire des sciences actuarielle et financière - LSAF) est également détaillé ; il est très important et remplit pleinement les conditions attendues.
Des liens importants existent avec le monde professionnel et les entreprises au travers non seulement des stages ou des apprentissages mais aussi au travers de partenariats (entreprises, institutions..).
La formation a tissé également de nombreuses relations avec des universités étrangères même si ces partenariats ne sont pas institutionnalisés par des conventions effectives, afin d'encourager la mobilité étudiante.

Organisation pédagogique

Le dossier mentionne clairement où se déroulent les cours pour chacun des parcours entre l'UL1 et l'UL2. L'année est organisée en tronc commun pour le M1 et avec quatre parcours en M2. Le dossier est très bien développé sur l'organisation de la formation en quatre semestres partant d'un socle commun au premier semestre de M1 avec des mutualisations entre parcours. Des tableaux synoptiques sont proposés et permettent de bien comprendre l'architecture complexe de la mention (entre mutualisation et options offertes par deux des parcours : MPMETI et ECOSMA.

La mention présente de nombreux enchâssements avec la recherche (événements comme "Smartlab", journées de recherche).

La professionnalisation est bien présente dans la formation grâce aux stages obligatoires en M1 et en M2 bien encadrés (ou à l'alternance quand elle est proposée), et à certains dispositifs pédagogiques comme les études de cas et les jeux d'entreprise.

Aux dires du dossier, l'usage du numérique dans la formation reste faible pour des raisons essentiellement matérielles (manque de logiciels et de matériel informatique).

La mobilité étudiante entrante et sortante est favorisée (deux à neuf étudiants par an depuis trois ans pour l'ensemble de la mention).

Pilotage

Le dossier fournit des informations complètes sur la constitution du corps enseignant. L'équipe pédagogique est équilibrée. La part des enseignants chercheurs y est importante. La part des professionnels (25 %) est conforme à ce qui est attendu pour un master.

La formation repose sur une équipe de direction clairement identifiée ; elle est pilotée par deux co-responsables, représentant les deux universités co-accréditant la formation, ce qui semble augurer d'un pilotage solide.

La formation est dotée d'un conseil de perfectionnement structuré et complet au regard des exigences académiques. On y perçoit une forte implication des grandes entreprises et cabinets concernés par ce type de formation.

Une enquête de satisfaction est réalisée annuellement auprès des étudiants, et ses résultats sont exploités par l'équipe pédagogique pour faire évoluer la formation.

Les modalités d'évaluation et de suivi des compétences sont clairement exposées.

Les modalités de recrutement sont bien présentées, ainsi que le taux de sélection qui permet de dire que la formation est attractive.

Résultats constatés

Les effectifs en M1 sont de l'ordre de 65 à 70 étudiants, avec une assez forte sélectivité à l'entrée (21,20 % à 35,70 % sur les trois dernières années). Les taux de réussite et d'insertion professionnelle sont fournis et détaillée dans des conditions satisfaisantes. En 2018, les indicateurs attestent d'un taux de réussite entre 80 et 94 % selon les parcours ; ils mentionnent un bon taux d'insertion professionnelle des étudiants diplômés de 2017 pour l'ensemble des parcours avec un très bon niveau de correspondance entre la formation et les emplois obtenus et des rémunérations appropriées (salaires bruts mensuels médians entre 1 700 et 2 600 euros selon les parcours).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bon taux de réussite et d'insertion professionnelle.
- Forte attractivité de la formation.
- Formation qui entretient des liens étroits avec le milieu socio-économique.
- Bonne gouvernance de la formation assurant la cohérence pédagogique entre les parcours de la mention.

Principaux points faibles :

- Absence de précisions relatives aux coopérations à l'international.
- Insuffisance préoccupante de moyens quant au déploiement de l'usage du numérique.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La mention *Management stratégique* est une formation solide qui satisfait les demandes des étudiants et des professionnels recruteurs, mais il serait utile de consolider encore les relations internationales par des conventions institutionnelles alors que de nombreux étudiants se destinent à des carrières dans des firmes de taille ou d'ambitions internationales. Il est par ailleurs urgent de faire un réel effort d'investissement financier concernant l'usage du numérique dans l'intérêt des étudiants et de l'équipe pédagogique.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE

Établissements : Université de Lyon (ComUE Lyon) ; Université Lumière Lyon 2 - Université Jean Monnet - Saint-Étienne ; École normale supérieure de Lyon

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Monnaie, banque, finance, assurance* (MBFA) prépare à un large panel de métiers dans le domaine de la banque et de l'assurance.
Ce diplôme est dispensé sur plusieurs sites : Université Lumière Lyon 2 (UL2) à Ecully, École normale supérieure de Lyon (ENS), Université Jean Monnet Saint-Étienne (UJM).
La première année est généraliste et commune à cinq parcours sur six ; seul le parcours *Conseiller de clientèle professionnelle et gestion de patrimoine* (CC- PRO/GP) est spécialisé dès le M1.
Six parcours sont proposés en seconde année de master (M2) :
- à l'UL2 : *Banque et finance* (BF), formation initiale (FI) et formation continue (FC) ; *Évaluation et transmission d'entreprises* (ETE) en FI ; *Finance et contrôle de gestion* (FCG), en FI ; *Management des opérations de marché* (MOM), en alternance ; *Conseiller de clientèle professionnelle et gestion de patrimoine* (CC- PRO/GP), en alternance sur deux ans
- à l'UJM : *Banque et finance* en alternance sur deux ans ou en formation initiale classique
- à UJM, UL2 et ENS Lyon : *Économie et finance* (EF)
Le master MBFA parcours *Banque et finance* est délocalisé à l'Institut supérieur de gestion, d'*Économie et de management* en Côte d'Ivoire (Abidjan).

ANALYSE

Finalité
Le master MBFA permet d'obtenir les compétences et les certifications nécessaires à l'exercice des métiers de la banque et de la finance ; il offre de nombreux débouchés en banque (de réseau ou d'investissement, banque privée), en conseil (gestion de patrimoine, évaluation et transmission d'entreprise), en entreprise (gestion de trésorerie, contrôle de gestion), en contrôle externe (commissariat aux comptes, audit des risques ou financier). Les enseignements dispensés correspondent aux objectifs de la formation, et une fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est communiquée aux étudiants. Les objectifs de la formation délocalisée en Côte-d'Ivoire sont clairement exprimés : il s'agit d'accueillir un public en formation continue.

Positionnement dans l'environnement

Le master MBFA est solidement positionné dans son environnement régional et national. En région Auvergne-Rhône-Alpes, le master MBFA est le seul de ce type ; les deux diplômes similaires les plus proches sont à Dijon et Montpellier, ce qui ne pose pas de problème ou d'incohérence sur la carte universitaire.
Ce master est adossé à deux laboratoires : Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon Saint-Étienne (GATE- LSE) et Coactis. Les enseignants-chercheurs sont regroupés dans un axe de recherche spécialisé (*Finance et gouvernance comportementales* pour Coactis, *Macro-économie, Finance Histoire* pour le GATE), ce qui permet des interactions avec le master.
Les liens du master MBFA avec son environnement socio-économique sont importants et se traduisent par l'existence de nombreuses conventions avec les acteurs-clés du secteur, dont notamment le Centre de formation de la profession bancaire (CFPB).
Des partenariats internationaux concernant l'accueil d'étudiants (dans les deux sens) existent avec l'ESSEC Tunis et l'Université de Leipzig. Par ailleurs, la mobilité étudiante sortante est encouragée et concerne quelques étudiants par an. Les stages peuvent également se dérouler à l'étranger. La mobilité étudiante entrante est importante.

Organisation pédagogique

L'organisation du master MBFA permet l'acquisition des fondamentaux en première année de master(M1) et une spécialisation en seconde année de master (M2) avec un grand choix de parcours.
Tous les parcours sont accessibles en FI et en FC, mais il n'y a qu'un parcours qui propose l'alternance sur deux ans (parcours CCPRO/GP) et un parcours sur un an (parcours MOM). Le diplôme est également accessible par la validation des acquis de l'expérience (VAE).
La professionnalisation est présente dans la formation, par le stage obligatoire en M1 et en M2 (sauf pour le parcours EF), et par la présence de nombreux intervenants professionnels.
Les outils numériques sont présents dans la formation. Un espace numérique de travail permet d'accéder à des ressources en ligne et de transmettre des travaux. À Saint-Étienne, une plateforme de cours en ligne (avec le CFA-DIFCAM) est utilisée pour les enseignements en alternance ; « Campus Digital » permet aux alternants de compléter leurs connaissances par du *e-learning*.
La formation bénéficie d'une bonne ouverture internationale, avec la mobilité (déjà évoquée) ainsi qu'avec la place faite aux enseignements en anglais dans les parcours MOM et EF.

Pilotage

Les équipes pédagogiques sur les divers sites sont suffisamment étoffées ; elles comprennent des enseignants-chercheurs en sciences économiques et en sciences de gestion, d'une part, des professionnels de la banque et de la finance, d'autre part.
Des responsables existent pour chaque niveau de la formation (mention, M1 et parcours de M2) mais le dossier n'explicite pas la façon dont le pilotage de la formation est coordonné entre les différents sites.
Les personnels intervenant au sein du master MBFA sont régulièrement réunis (au moins deux fois par an).
Des conseils de perfectionnement avec les représentants des étudiant(e)s sont organisés au moins annuellement pour chaque parcours, mais il n'y a pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention, cette absence étant expliquée dans le dossier par la forte hétérogénéité des parcours.
Il est fait mention dans le dossier d'un dispositif d'évaluation des enseignements, qui mérite d'être amélioré au regard du taux de réponse insuffisant.
Des précisions sur les modalités d'évaluation des connaissances, notamment dans les modules professionnels, auraient été bienvenues.
Des enseignants-chercheurs sont explicitement désignés pour le suivi des stages. Pour suivre et développer les stages (300 par an), deux ingénieures d'études sont missionnées et une technicienne assiste les étudiants de M2 dans la recherche de stages.

Résultats constatés
La formation est attractive au regard du nombre de candidatures (environ 900). D'un point de vue disciplinaire, la majorité des étudiants de M1 sont titulaires d'une licence *Économie et gestion*, ou *Économie* ou *Gestion* (environ trois quarts des candidats) ; la réussite des candidats en M1 est analysée au regard de la nature de leur diplôme de licence. Les taux de réussite en M1 oscillent entre 72 et 79 %, ce qui semble un peu faible pour une formation sélective. Le taux de réussite atteint un meilleur niveau en M2 (environ 92 %). En M1, la difficulté à trouver un stage est avancée en tant que facteur d'échec alors que l'alternance plus développée en M2 explique en grande partie ces taux de réussite nettement supérieurs. Les taux d'emploi des diplômés approchent les 100 % (98,5 % à six mois).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Très bons taux d'insertion.
- Spécialisations bien ciblées et réseau dense de partenaires favorisant une bonne professionnalisation.
- Equipe pédagogique et administrative étoffée.

Principaux points faibles :

- Pilotage commun de la mention à l'heure actuelle insuffisant.
- Dossier insuffisamment renseigné pour un certain nombre de rubriques.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

À l'heure actuelle, le diplôme est attractif et offre de nombreux débouchés ; le taux d'insertion est excellent. Mais du point de vue de la diversité des parcours et des sites de formation, le pilotage de l'ensemble n'apparaît pas clairement et interroge sur la portée exacte de la co-accréditation. L'évaluation des enseignements par les étudiants nécessite d'être améliorée pour aider à ce pilotage. Une réflexion d'ensemble sur l'insuffisance des taux de réussite en M1 et les moyens d'y remédier devrait être menée par l'équipe pédagogique. Face à la contraction prévisible des effectifs bancaires en France (et en Europe), la réflexion déjà engagée sur le positionnement de la formation doit être poursuivie.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER RISQUES ET ENVIRONNEMENT

Établissements : Université Claude Bernard Lyon 1 ; Université Lumière Lyon 2 ; Université Jean Moulin Lyon 3 ; École Centrale Lyon ; École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne – ENSMSE ; École nationale des travaux publics de l'État – ENTPE ; Institut Mines-Télécom

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Risques et environnement* regroupe trois parcours organisés autour du risque environnemental et réalisés en présentiel : 1) *Gouvernance des risques environnementaux* (RISE), parcours professionnalisant accessible en formation initiale et continue ; 2) *Environnement et risques industriels et urbains* (ERIU), parcours professionnalisant accessible en formation initiale ou continue et ouvert à l'alternance à partir de la seconde année (M2) ; 3) *Sciences de l'environnement industriel et urbain* (SEIU), parcours M2 orienté recherche.

L'objectif principal du master est de former des professionnels dans le domaine du risque environnemental via les parcours ERIU/RISE et des chercheurs dans le domaine de l'environnement via le parcours SEIU. Les enseignements sont dispensés sur un ou plusieurs établissements co-accrédités suivant le parcours de formation.

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues et les emplois visés pour les trois parcours sont assez clairement exposés et correspondent aux enseignements dispensés. Une des finalités de la formation, par le biais des échanges entre les étudiants des trois parcours de champs de compétences complémentaires, est d'apprendre à travailler dans un contexte pluridisciplinaire autour du risque environnemental. Les compétences attendues, les différents liens entre les parcours et les différents contenus de formation sont par contre peu détaillés dans le dossier.
Positionnement dans l'environnement
Depuis la précédente évaluation de l'HCÉRES en 2015, une fusion a eu lieu entre le master *Environnement et risques industriels urbains* (avec ses deux spécialités *Environnement et risques* (ER) et *Sciences de l'environnement industriel et urbain* (SEIU)) et le master *Risques et environnement*. La mention actuelle est ainsi un rapprochement de huit établissements universitaires de la métropole de Lyon et de Saint-Étienne métropole. Ce regroupement au niveau local permet une meilleure visibilité autour du risque environnemental même si quelques recouvrements existent encore (avec le master *Gestion du risque sanitaire* en particulier). Concernant le positionnement national, il semble que la comparaison avec les 21 autres mentions *Risques et*

environnement que l'on retrouve en France soit difficile car sous cet intitulé, les domaines couverts sont très divers avec des possibles intersections. Il est cependant précisé dans le dossier qu'il n'y a jamais recouvrement total et qu'aucun master n'en duplique un autre. Il est à noter que les élèves ingénieurs de troisième année venant des écoles d'ingénieurs qui accréditent la mention (École nationale des travaux publics de l'État – ENTPE, Mines Saint-Étienne et ECL) peuvent obtenir un double diplôme via les parcours RISE et SEIU. Le pourcentage d'étudiants bénéficiant de ce dispositif n'est cependant pas communiqué. Il est à noter une interaction entre ce master et d'autres masters du site à travers des cours communs ou des projets, ces échanges étant favorisés par les liens avec l'École universitaire de recherche (EUR) H2O'Lyon et l'Institut convergence école urbaine de Lyon.

La mention de master, comptant 70 enseignants-chercheurs répartis sur 11 sections CNU (Conseil national des universités), est adossée à de très nombreuses structures de recherche appliquée entre autres aux problématiques environnementales qui évoluent elles-mêmes dans un environnement local très dynamique. Cependant le rattachement de la mention à une (ou plusieurs) école doctorale n'est pas mentionné dans le dossier. Le parcours professionnalisant ERIU bénéficie par ailleurs de l'appui très fort d'un réseau d'entreprises, de professionnels et d'anciens diplômés. Cet appui se traduit par l'accueil de stagiaires, l'implication de professionnels dans les enseignements, la participation aux rencontres étudiants-professionnels. Le parcours SEIU plus orienté recherche est adossé à deux écoles d'ingénieurs (Mines Saint- Étienne et ENTPE). Les étudiants ont alors à leur disposition les contacts et outils disponibles dans ces établissements. Des partenariats et des accords de coopérations existent (pour les écoles d'ingénieurs vues ci-dessus et pour le parcours RISE) afin de favoriser la mobilité des étudiants. Il leur est offert la possibilité d'effectuer un semestre ou une année à l'étranger.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique globale de ce master est assez complexe et donc peu lisible au premier abord du fait des particularités fortes des trois parcours, des nombreux organismes et écoles impliqués suite au récent regroupement dans cette mention de master et également des doubles diplômes possibles pour les parcours RISE et SEIU. Seul, le parcours ERIU, plus classique, sort du lot, en étant très lisible, avec une formation bien structurée et une spécialisation progressive. La professionnalisation y est pertinente et présente tout au long de la formation soit sous forme de stage/préparation de projets professionnels pour les étudiants en formation initiale soit sous forme de contrat de professionnalisation pour les étudiants en alternance et par l'intervention de nombreux professionnels. L'apprentissage est possible dès le M2.

La maquette de la mention présentant les unités d'enseignements (UE) prête à confusion en présentant une première année (M1) SEIU qui n'existe pas (le parcours n'étant possible qu'en M2) : le M1 SEIU n'a ni d'existence dans les écoles d'ingénieurs partenaires, ni de tronc commun avec le M1 ERIU. En seconde année, il est à noter, le tronc commun de 9 crédits ECTS au troisième semestre (S3) (Analyse et gestion des risques 6 crédits ECTS et Management Qualité Sécurité Environnement (QSE) 3 crédits ECTS) pour les trois parcours qui permet une réelle mixité disciplinaire entre ces parcours assez différents, particularité existant également dans d'autres masters du domaine en France. Il est cependant dommage que les étudiants du parcours ERIU, probablement plus à l'aise dans les études de cas, ne puissent partager les 6 crédits ECTS de l'UE Projets, conférences et études de cas au S3 avec les parcours RISE et SEIU. Remarquons que le parcours SEIU présentait lors de la précédente évaluation de 2015 des volumes horaires minimalistes et essentiellement des recrutements d'élèves ingénieurs en double diplôme et aucun recrutement venant du M1 ERIU. La situation ne s'est pas beaucoup améliorée avec uniquement 9 crédits ECTS propres à ce parcours qui se rajoutent aux 15 crédits ECTS communs aux trois parcours de M2, aux 3 crédits ECTS (risques environnementaux) communs avec le parcours RISE et aux 3 crédits ECTS de langue. Dans ce contexte, on peut se demander dans quelle mesure la fusion des parcours RISE et SEIU ne pourrait pas être envisagée.

Les étudiants qui intègrent le M2 RISE sont pour partie des élèves ingénieurs de l'ECL en double cursus et pour l'autre partie issus du M1 *Risques et environnement* proposé par Lyon 3 entièrement mutualisé avec la mention *Droit public* et du M1 *Risques et environnement* proposé par Lyon 2 entièrement mutualisé avec la mention *Analyse des politiques économiques*.

Globalement les modalités d'enseignements mises en place sont classiques et bien présentées. La validation des acquis de l'expérience (VAE) existe et est peu demandée. Les projets tutorés et les stages sont assez bien représentés sur les différents semestres. Il est à souligner que le parcours ERIU permet aux étudiants de réaliser des stages longs dès le M1. Ces derniers sont appuyés par le bureau d'aide à l'insertion professionnelle. Les possibilités de stages de recherche sont également nombreuses grâce à un réseau de laboratoires important. L'utilisation du numérique reste très traditionnelle mais son usage est très limité car les outils des différents établissements porteurs de la mention ne sont pas interopérables ou accessibles aux étudiants et/ou aux enseignants. Les pédagogies innovantes (jeux sérieux, pédagogie par projet) existent. L'internationalisation de la formation se résume à l'enseignement de l'anglais (et également à quelques cours réalisés en langue étrangère) et à des partenariats et accords internationaux favorisant la mobilité entrante et sortante des

étudiants. Le parcours RISE a créé un double diplôme en économie avec l'Université de Turin.

Il est dommage que les informations portées dans le rapport d'autoévaluation soient incomplètes voir absentes : absence du supplément au diplôme ; fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) non conforme ou inexistante pour deux parcours ; équipe pédagogique avec des données incomplètes ; architecture de la formation peu explicite ; des chiffrages inexistants pour les doubles diplômes, des liens erronés, etc.

Pilotage

L'équipe pédagogique est bien diversifiée et est composée d'un nombre important d'enseignants-chercheurs qui sont majoritaires dans les parcours RISE et SEIU. Les intervenants extérieurs sont plus représentés dans le parcours ERIU mais le dossier n'indique pas leur fonction ce qui ne permet pas d'évaluer s'ils sont dans le cœur de métier. Les responsabilités pédagogiques et le rôle du comité de pilotage sont bien décrits ainsi que les modalités de réunion de l'équipe pédagogique. La constitution du conseil de perfectionnement et son mode de fonctionnement (réunion au moins une fois par an) sont parfaitement décrits. Les modalités de pilotage varient en fonction des parcours. La volonté d'amélioration continue au fil des années du parcours ERIU est bien présente et donne même lieu à un cahier des charges pour les intervenants professionnels, ce qui montre le sérieux de ce parcours. Les étudiants sont également associés dans le conseil de perfectionnement.

Les modalités de contrôle des connaissances sont bien établies. La mise en place des blocs de compétences a débuté et devrait être terminée pour la rentrée 2019. La formation n'utilise pas encore d'outils comme le portefeuille de compétences ou le livret de l'étudiant. Par ailleurs le supplément au diplôme n'est pas fourni et n'est pas accessible via le lien intranet indiqué dans le dossier.

Des enseignements de mise à niveau sont proposés en particulier à l'entrée du parcours RISE et des dispositifs d'aide à la réussite existent via les services d'orientation et d'insertion professionnelle des différents établissements impliqués. Il est à noter la mise en place de tutorats personnalisés pour les étudiants du parcours ERIU.

Enfin des passerelles existent pour le parcours RISE vers d'autres mentions mutualisant le M1.

Résultats constatés

Les parcours RISE et SEIU ne fournissent quasiment pas d'informations sur le devenir de leurs diplômés, ce suivi n'est pas prévu formellement pour les parcours de master portés par des écoles d'ingénieurs.

Seul le parcours ERIU dispose de données de qualité sur trois années, publiées annuellement sur le site de l'Université Lyon 1. Les données proviennent de l'observatoire de la vie étudiante (OVE) et d'enquêtes internes au parcours. Les effectifs du M1 et du M2 sont très constants et voisins de 25 étudiants/an ce qui est remarquable en termes de stabilité. L'insertion professionnelle est très bonne avec un nombre limité d'étudiants en recherche d'emploi au bout d'un an.

Il faut noter que le détail des effectifs ne figure dans le dossier pour aucun des parcours. Il n'est donc pas possible d'apprécier les effectifs en formation continue, par apprentissage, par VAE, ou la part des élèves ingénieurs en double diplôme… Par ailleurs, lors des précédentes évaluations du HCÉRES de 2010 et 2015, il était mentionné une « absence totale de flux d'étudiants entre le M1 ERIU et la spécialité recherche SEIU du M2, qui recrute presque exclusivement des élèves ingénieurs ou des ingénieurs ». Le dossier actuel ne permet pas de savoir si cela est toujours le cas.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Parcours ERIU (ex ER) reconnu, très bien ancré dans les milieux socio-professionnels et professionnalisant avec une implication forte des professionnels et un bon suivi des étudiants.
- Part importante des projets tutorés et des stages, ceci dès la première année du master.
- Échanges pluridisciplinaires entre les trois parcours.

Principaux points faibles :

- Parcours SEIU qui n'a plus sa place dans l'architecture actuelle de la formation, possédant un volume d'enseignement spécifique encore très léger (9 crédits ECTS au S3) et présentant une chute importante de ses effectifs.
- Nombreuses informations (chiffrées le plus souvent) incomplètes ou absentes dans le dossier qui ne permettent pas d'analyser précisément les parcours RISE et SEIU (en particulier le nombre d'étudiants en situation de double diplôme).
- Très faible poursuite d'études en doctorat.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le regroupement récent des parcours axés « risques environnementaux » sous une même mention améliore leur visibilité au sein de l'Université de Lyon (ComUE Lyon). Le parcours ERIU est historiquement le parcours le plus ancré, il a su tisser un réseau socio-professionnel fort et assure un bon suivi des étudiants permettant une très bonne insertion professionnelle dans un temps très court après l'obtention de leur diplôme.

Le parcours recherche SEIU, porté initialement par l'Institut national des sciences appliquées (INSA) jusqu'en 2016, a vu depuis ses effectifs fondre de moitié pour être aujourd'hui inférieurs à 10. Il est à se demander si ce parcours recherche a toujours sa place et s'il n'existe pas que pour attribuer un double diplôme de master à des élèves ingénieurs des organismes partenaires de la mention. Dans les faits les poursuites d'études en doctorat (finalité première de ce parcours recherche) n'ont concerné seulement que trois étudiants depuis 2016. Cette très faible poursuite d'études en doctorat avait déjà été pointée par l'AERES en 2010 et l'HCÉRES en 2015, qui avaient également souligné que le rattachement de ce parcours dans la mention était assez artificiel.

Dans une optique d'amélioration continue de la mention, il serait très cohérent de supprimer le parcours SEIU et de n'afficher que les parcours ERIU et RISE. Les parcours RISE et SEIU pourraient ainsi être fusionnés en conservant des options du parcours SEIU, d'autant plus que ces deux parcours partagent déjà 18 crédits ECTS sur les 30 du S3. Les doubles diplômes d'élèves ingénieurs seraient toujours possibles avec le parcours RISE. La mention en ressortirait nettement plus lisible et compréhensible, tout en gardant le côté pluridisciplinaire autour de la thématique des risques environnementaux.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Établissements : Université de Lyon (*ComUE Lyon*) ; Université Lumière Lyon 2 et École normale supérieure de Lyon

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention de master *Sciences économiques et sociales* (SES) est une formation en deux ans en place depuis 2016 et co-accréditée par l'université Lumière Lyon 2 (UL2) et l'École normale supérieure (ENS) de Lyon. Elle prépare aux métiers de l'expertise économique, de l'enseignement dans le secondaire et à la poursuite en thèse en économie. Elle est déclinée en deux parcours : le premier, sur deux ans, intitulé *Théorie et histoire de l'économie dans la société* (THESE) forme aux métiers de la recherche et de l'expertise économique ; le second, dénommé *Formation à l'enseignement, agrégation en sciences économiques et sociales et développement professionnel* (FEADéP) est dispensé en seconde année du master (M2) et vise l'insertion professionnelle dans l'enseignement secondaire par une préparation à l'agrégation externe. Les enseignements sont assurés à Lyon et mis en œuvre par l'UL2 et l'ENS Lyon. Un double diplôme est proposé avec l'université de Turin dans le parcours THESE.

ANALYSE

Finalité
La formation expose de manière claire les connaissances et compétences qu'elle entend apporter pour permettre à ses étudiants d'exercer les métiers visés, en particulier dans l'expertise économique ou socio-économique, et dans la recherche. Elle développe à cet effet des connaissances et des outils d'analyse et d'appréhension critiques des théories économiques. La liste des enseignements fournis pour le parcours THESE est en phase avec les objectifs de la formation. Les enseignements ne sont en revanche pas détaillés dans le dossier pour le parcours FEADéP. Il n'est donc pas possible d'évaluer leur concordance avec les objectifs de la formation. Les données concernant l''insertion après le master SES sont peu nombreuses du fait de la récence de la mention (2016), mais semblent indiquer leur correspondance avec les objectifs poursuivis. La poursuite en études doctorales est dans la moyenne (trois thèses par an) dans le parcours THESE.
Positionnement dans l'environnement
Par son parcours THESE, le master SES est, avec des masters parisiens et lillois, l'une des principales formations en France à l'histoire de l'analyse économique. Il occupe aussi, par ses caractéristiques, une place très spécifique et complémentaire dans l'offre de formation en région et sur Lyon. Il offre par ailleurs par son parcours FEADéP, une préparation sur le site lyonnais aux concours de l'agrégation externe. L'appui à la recherche se fait principalement par l'ancrage du parcours THESE à l'unité mixte de recherche (UMR) TRIANGLE, de l'UL2), via la participation de ses membres aux enseignements et à l'encadrement des mémoires, ainsi que par la participation des étudiants aux séminaires du laboratoire. Le lien à la recherche des étudiants du parcours FEADéP est présenté comme relevant de leur cursus d'origine au sein d'une première année de master (M1) à l'ENS de Lyon.

L'articulation avec la formation professionnelle du parcours THESE se fait classiquement par le service dédié de l'UL2 par un logiciel (Pstage), des plateformes de stage. Les partenariats avec le monde socioéconomique restent cependant à développer et il est envisagé dans le dossier de le faire à l'avenir.

Les partenariats internationaux du parcours THESE sont consistants. Ils s'exercent avec la faculté des sciences politiques de l'Université de Turin, pour la délivrance d'un double diplôme au terme d'un parcours en M1 à Turin et de M2 à l'UL2. Une convention de ce type est en cours de signature avec l'Université de Barcelone et son master *Histoire économique*. Il devrait en résulter plus largement une mise en réseau, sous l'impulsion de l'UL2, de six établissements partenaires. Les partenariats internationaux favorisent également la mobilité étudiante et enseignante dans le cadre de programmes de type Erasmus, Erasmus +, Eiffel, même si à ce jour. La mobilité sortante est restreinte (un en M1 et un en M2 contre quatre mobilités sortantes en M2).

Organisation pédagogique

La formation permet une appropriation progressive des connaissances théoriques et des méthodes d'analyse nécessaires à la réussite des étudiants, ainsi que, pour le parcours THESE, à la spécification de leur projet personnel. Des mutualisations de cours sont mises en œuvre en M2 THESE avec d'autres mentions de master de l'UL2.

La professionnalisation est foncièrement liée à la réussite au concours d'agrégation pour le parcours FEADéP. Pour le parcours THESE, l'accompagnement à la professionnalisation, particulièrement utile pour les étudiants qui ne poursuivent pas en thèse et s'orientent vers des métiers tels que ceux du diagnostic et de l'expertise économique, a conduit à la mise en place d'une possibilité de choix d'un mémoire de stage ou de recherche en M1 comme en M2, et à l'organisation de séances de suivi en la matière.

La recherche joue logiquement un rôle essentiel dans la formation pour le parcours THESE, de par sa vocation à préparer certains étudiants à la poursuite d'études en doctorat. Elle ne l'est pas pour les étudiants de FEADéP du fait des contraintes du parcours ; l'argument étant de plus que la formation à la recherche a été dispensée en amont dans un autre M1 à l'ENS pour les normaliens qui intègrent le parcours.

La place du numérique dans la formation est assez peu décrite hormis pour le parcours THESE par la présence des classiques outils que sont l'espace numérique de travail (ENT) de l'Université, la plateforme *Moodle* pour la coordination du travail collectif et l'utilisation de logiciels de gestion de références bibliographiques, de statistiques et techniques d'enquête et de conférences en ligne en anglais.

La place de l'international est réelle dans la pédagogie du parcours THESE avec les échanges Erasmus et la convention de partenariat avec l'Université de Turin aboutissant à une double diplomation (quatre étudiants entrants en M2). La formation à la langue anglaise se fait en parcours THESE par des cours en anglais en M1 et M2, des études de documents dans cette langue en M1 et M2. Pour le parcours FEADéP, un niveau B2 dans une langue étrangère est à valider en lien avec le Centre de langues de l'ENS de Lyon.

Pilotage

La mention s'appuie sur une équipe pédagogique qui apparaît solide. Les informations ne sont cependant fournies que pour le parcours THESE. Ancré à l'UMR TRIANGLE, bénéficiant de l'apport d'enseignants-chercheurs d'autres laboratoires, il est piloté par deux co-responsables de la mention. On ne dispose cependant pas d'information concernant le pilotage du parcours FEADéP.

Les signes d'un manque de cohérence dans le pilotage d'ensemble de la mention sont révélés par l'impossibilité de mettre en place son conseil de perfectionnement et la décision d'en instaurer un en 2019 pour le seul parcours THESE. L'absence de conseil de perfectionnement est l'une des faiblesses pointées dans l'autoévaluation.

Les modalités d'évaluation des connaissances, fournies pour le parcours THESE, sont classiques, avec une répartition des crédits ECTS correspondant au temps dédié par les étudiants aux différentes matières. Il n'y a cependant pas d'information précise relative aux modalités de suivi des compétences. Pour le parcours FEADéP, les modalités de mise en œuvre de cette évaluation sont logiquement en correspondance avec les exigences d'une préparation aux concours. Le supplément au diplôme de la mention dans le dossier est décrit, mais n'est pas fourni.

L'évaluation des étudiants a lieu en fin de M1 et de M2. Elle fait apparaître de bons indicateurs de satisfaction pour le déroulement des études du parcours THESE. Il est indiqué que les évaluations sont mobilisées pour faire évoluer la formation.

Résultats constatés
La mention compte un nombre assez réduit d'étudiants sur ses trois années d'existence avec un peu plus d'une trentaine d'étudiants en parcours THESE par an (répartis approximativement par moitié entre le M1 et le M2) et de 5 à 11 par an en M2 FEADéP. La sélectivité est élevée, notamment pour le M1 du parcours THESE dont le nombre de candidatures est de sept à neuf fois supérieur au nombre d'inscrits. La réussite aux examens durant les deux premières années d'existence du parcours THESE est de 60 % des inscrits en M1 et de 70.6 % en M2 ce qui est assez satisfaisant, mais qu'on aurait pu envisager plus élevée du fait de sa sélectivité. Concernant le parcours FEADéP, les données de réussite à l'agrégation des étudiants qui y étaient inscrits (3 sur 10 en 2017-2018 et quatre sur cinq en 2018-2019) caractérisent, malgré la faiblesse des effectifs, des résultats répondant aux attentes. Par-delà ces résultats à l'agrégation, les données de suivi de l'insertion sont évidemment peu fournies du fait de la récence de la formation. Les données d'enquête à trente mois, fournies par l'établissement, ne sont pas mobilisables, car concernant la mention antérieure *Économie et société*. Les données fournies par les porteurs de la mention pour les étudiants de la première cohorte sortant du parcours THESE en 2018 font état de trois étudiants poursuivant en doctorat et de deux en emploi.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation comptant parmi les quelques formations nationales ciblées sur l'histoire de l'analyse économique.
- Bonne dynamique partenariale à l'international du parcours THESE, avec notamment le déploiement de doubles diplômes.
- Mise en œuvre de dispositifs de formation répondant aux objectifs visés des parcours.

Principaux points faibles :

- Manque d'articulation des parcours THESE et FEADéP, et moindres informations dans le dossier pour FEADéP, faisant penser à un M2 suspendu malgré son rattachement à la mention.
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Faibles effectifs du parcours FEADéP.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation s'appuie à la fois sur une notoriété historique de l'Université Lyon 2 en termes de formation à la recherche en histoire de l'analyse économique Il conviendrait cependant de réfléchir à l'articulation des deux parcours du master qui, en l'état, paraissent largement déconnectés et fonctionner de manière autonome. Par ailleurs, le déclin des effectifs dans le parcours FEADéP appelle à la vigilance. L'instauration d'un conseil de perfectionnement est à prioriser, s'agissant du lieu pertinent de réflexion et de proposition pour une amélioration progressive de la formation en lien avec ses parties prenantes. Des perspectives pertinentes d'amélioration de la formation ont néanmoins été mises en exergue dans l'autoévaluation et montrent qu'une réflexion fructueuse est en cours dans cette mention récente, notamment pour le parcours THESE.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Dépôt des observations de l'Université Lumière Lyon 2 sur les rapports du HCERES

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'ensemble de nos observations sur le rapport d'évaluation du Hcéres pour le champ de formations « Organisation, marchés, normes et institutions » de l'Université Lumière Lyon 2.

Vous en souhaitant bonne réception,

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Nathalie DOMPNIER

Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Présidence - Campus berges du Rhône
18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07
Tel. +33(0)4 78 69 71 52 – presidence@univ-lyon2.fr
www.univ-lyon2.fr

OBSERVATIONS

Vague A – Campagne d'évaluation 2019-2020

Champ D :

« Organisations, marchés, normes et institutions »

Le dossier présente les observations constatées dans le rapport d'évaluation du champ et dans les rapports d'évaluation des formations.

1. Rapport d'évaluation du champ : observations

La mise en place de la nouvelle offre de formation pour la rentrée 2022 va demander des transformations substantielles afin d'être en conformité avec l'arrêté Licence et celui sur la Formation professionnelle. Ces transformations devront se faire dans un contexte fluctuant et incertain : il nous faudra définir notre stratégie pédagogique et, plus largement, académique en lien avec une Université Cible dont les contours et la structure sont encore très flous. Pour cela, le travail d'auto-évaluation réalisé au cours de l'année 2019-2020 à l'aide du Hcéres, ainsi que les rapports envoyés en mars 2020, nous fournissent une aide précieuse : les équipes pédagogiques et l'équipe de direction adressent donc leurs remerciements sincères pour les conseils, pistes de réflexion, mises en garde et suggestions nombreuses qu'elles ont pu lire, à la fois dans les rapports spécifiques à chaque formation, et dans les rapports « champs ».

Ce regroupement par « champs », qui répond à une demande explicite du Hcéres, et qui avait été opéré à l'échelle du site a minima (en reprenant les domaines disciplinaires), nous a permis d'initier une réflexion essentielle pour nous sur :

- l'organisation des mentions au sein de l'établissement (quelles sont les synergies existantes entre mentions, composantes, laboratoires, domaines de spécialités, et quelles sont celles qu'il nous faudra consolider)
- le positionnement de l'établissement à l'échelle du site (quelles sont nos spécificités à afficher et à renforcer, où sont les complémentarités et les opportunités de coopération, où sont nos carences et les nécessités de coopération)

Il faut néanmoins reconnaitre que ce niveau intermédiaire entre les mentions nationales des formations et les grands domaines d'accréditation (ALL, DEG, SHS ou STS), même s'il oblige à une salutaire prise de distance vis-à-vis d'une logique purement disciplinaire, n'est pas totalement abouti : les quatre champs que nous présentons sont des entités encore peu lisibles, dont les contours et les buts doivent être précisés, et qu'aucune instance de pilotage dédiée pour l'instant n'étaye. Ces défauts ne pouvaient manquer d'apparaître, car pour suivre les recommandations du Hcéres les rapports d'autoévaluations devaient, de manière peut-être un peu contradictoire, projeter une approche prospective (ce que nous souhaitons faire exister) sur un bilan rétrospectif (ces champs n'existaient pas autrement que sous la forme de domaines disciplinaires dans la précédente accréditation, sur laquelle portaient l'autoévaluation).

La nécessité de transformations substantielles évoquée plus haut a expressément été soulignée par les rapports, et elle concerne principalement deux aspects constitutifs des arrêtés de 2018 : la personnalisation des parcours et l'approche par compétence.

L'équipe présidentielle précédente, lorsqu'elle décida d'organiser la première année de licence en « portails » souhaitait, déjà, répondre aux besoins de personnalisation des parcours étudiants. L'idée était tout à la fois de laisser aux étudiants un an pour choisir leur voie, de leur fournir un socle pluridisciplinaire, et de leur permettre de parvenir à une mention en suivant des chemins différents. Cette organisation a rencontré ses limites ; les étudiants comme les enseignants souhaitent la voir évoluer. Il n'en reste pas moins que l'on pourra tirer des leçons de cette expérience : certaines associations de disciplines sont fructueuses, des transferts méthodologiques et des collaborations entre composantes ont pu fonctionner. La nouvelle formule que nous proposerons est celle recommandée par le Hcéres : un choix de couples Majeure-Mineure.

Même si nous sommes encore loin des objectifs fixés, l'approche par compétences n'est pas totalement ignorée : le Service Commun de la Formation Continue travaille, depuis plusieurs années maintenant, à un protocole d'appui aux formations professionnalisantes (Licences Pro, Masters) pour aider les responsables à intégrer l'approche par compétences dans leurs pratiques pédagogiques et répondre à une logique de certification nationale.

Grâce à ces acquis et en nous appuyant sur le programme NCU Cursus+, nous avons commencé à généraliser ce protocole à toutes nos mentions (y compris les licences générales), afin :

- que les objectifs professionnels, scientifiques ou de poursuites d'études soient explicitement définis pour tous les parcours de nos formations ;
- que les UE soient pensées, organisées et présentées en fonction d'une liste de compétences attendues ;
- et qu'une logique de certification puisse y être intégrée.

A ces évolutions pédagogiques essentielles, les rapports du Hcéres ajoutent deux autres recommandations dont nous allons nous saisir autant que nos moyens le permettront.

En premier lieu, l'initiation à la recherche, dès la licence et dans tous les masters, que leur finalité soit la poursuite en doctorat ou l'entrée dans le monde du travail. Initiation à la recherche par les étudiants eux-mêmes, avec l'apprentissage des techniques fondamentales, quel que soit leur devenir professionnel : constitution de corpus et de bibliographie, veille documentaire, méthodologie d'observation, d'enquête, expérimentale, etc. Cette question de l'articulation entre la formation et la recherche fait partie de nos priorités et figure dans le projet d'établissement adopté au début de l'année 2019. Elle fera évidemment partie des points de discussion sur les prochaines maquettes. Il nous revient également de mieux valoriser les éléments d'initiation et de formation à la recherche et par la recherche déjà à l'œuvre et de faire en sorte qu'ils puissent être mieux intégrés dans le cadre d'une approche par compétences.

Ensuite, et bien que cela puisse sembler a priori contradictoire avec la définition des compétences transversales par le RNCP, le Hcéres nous encourage, et nous ne pouvons que nous réjouir de ces encouragements, à proposer des cours de TIC et de langues en lien avec les disciplines : pratiques numériques disciplinaires et cours disciplinaires en langue anglaise (les rapports ne mentionnent que la langue anglaise, mais il est inconcevable qu'une université aussi polyglotte que la nôtre n'offre pas de cours à contenu disciplinaire exigeants dans d'autres langues).

Pour accompagner ces ajustements et ces transformations, le Hcéres nous incite à renforcer le rôle du service de statistiques et de pilotage, et sur ce point nous rejoignons ce diagnostic. Ce service, au demeurant d'une grande efficacité, n'est pas suffisamment intégré au pilotages des formations :

- le suivi des diplômés est incomplet (certaines cohortes sont trop faibles, les anciens diplômés ne répondent pas, etc.)
- ces données sont peu exploitées par les équipes pédagogiques
- l'évaluation des enseignements par les étudiants est peu pratiquée et peu formalisée

Des réponses ont été apportées indépendamment par plusieurs formations (faire appel à un réseau d'anciens diplômés, présenter les résultats et statistiques en conseil de perfectionnement, distribuer des questionnaires en fin de formation, etc.). C'est en s'appuyant sur ces bonnes pratiques et en les généralisant que nous pourrons espérer progresser dans ces domaines.

Le rapport interroge les orientations qui expliqueraient que l'Université Lumière Lyon 2 ne fasse pas partie du projet d'université cible. L'absence de l'Université Lumière Lyon 2 du projet ne correspond ni à un souhait ni à une décision de l'établissement. A plusieurs reprises, nous avons exprimé notre désaccord sur la structuration retenue, notamment par des votes de notre CA demandant la poursuite de notre participation au projet. Le périmètre retenu pour cette structuration n'est pas satisfaisant, à plusieurs égards :

- Il place l'Université Lumière Lyon 2 en difficulté dans la mesure où elle se trouve exclue d'une dynamique qui engage autrement l'ensemble des universités et qui risque de produire une marginalisation de l'établissement et une dégradation de son potentiel de formation et de recherche. Le coût en est donc particulièrement lourd pour l'Université Lumière Lyon 2.

- L'impact de cette configuration n'est pas négligeable non plus pour le projet Idex : l'Université cible comprend certes des SHS mais se prive de l'apport de l'université dont l'activité scientifique en Sciences humaines et sociales, en lien étroit avec le CNRS, est actuellement la plus affirmée. C'est ainsi également notre capacité collective à construire des dynamiques impliquant tout à la fois sciences, techniques, santé et sciences humaines et sociales qui s'en trouve affaiblie.
- Le périmètre retenu pour l'université cible ne sert pas non plus nos missions, pour les usager.es et pour le rayonnement du site. La position de notre établissement a toujours été de considérer que la réorganisation du site, dans le cadre du projet Idex, devait être l'occasion de mettre fin à l'éclatement des SHS qui résulte de la séparation entre les universités Lyon 2 et Lyon 3. Cette dissociation ne fait plus sens aujourd'hui ; elle nuit à la lisibilité et à la visibilité de notre offre de formation, elle entraîne de nombreuses difficultés pratiques dans l'organisation de diplômes co-accrédités et parfois même mutualisés, elle revient à un gaspillage inacceptable de l'argent public lorsqu'elle se traduit par des filières en doublon. Alors que les collègues des deux établissements travaillent ensemble dans les UMR que nous partageons, sur des projets scientifiques communs, et qu'ils ont construit ensemble de nombreux programmes de formation, la configuration proposée pour l'université cible amène à réinstaurer des clivages que nous pensions pourtant avoir dépassés. Elle nous replace dans une situation de concurrence de fait, là où des logiques de coopération avaient pu se dégager.

Face à l'impossibilité de faire évoluer cette configuration, l'Université Lumière Lyon 2 a relancé l'élaboration de son projet d'établissement. L'objectif est d'être en mesure de positionner clairement l'établissement sur le site en spécifiant ce que sont ses caractéristiques et ses points forts tout en réaffirmant la nécessité des coopérations entre établissements. Quelle que soit les évolutions de la structuration du site dans les années à venir, que l'Université Lumière Lyon 2 rejoigne finalement l'université cible ou qu'elle en reste à l'écart, il apparaît en effet décisif d'affermir et d'affirmer ses ambitions pour en faire un partenaire incontournable dans le domaine des SHS.

Dans ce contexte, nous restons tout à fait ouverts à la poursuite de collaborations. Nous souhaitons poursuivre les co-accréditations et, dans certains cas, les mutualisations, dès lors que les équipes pédagogiques partagent des projets communs et qu'il apparaît ainsi que l'offre de formation sera plus lisible et que les étudiants pourront bénéficier de formations plus riches. Il est tout aussi nécessaire de faire un point sur les co-accréditations qui recouvrent en revanche des parcours très différenciés selon les établissements et de s'interroger sur la poursuite de co-accréditations dans ces conditions. Nous avons à plusieurs reprises déjà suggéré à nos partenaires d'engager une cartographie de l'offre de formation pour déterminer les diplômes pour lesquels il importe de poursuivre les co-accréditations et parfois même d'améliorer l'intégration des cursus. La situation actuelle des établissements du site participant au projet d'université cible n'a pas favorisé ce dialogue. Il devrait cependant être mené à bien dans les prochains mois.

2. Rapports d'évaluation des formations : observations

• Licence Administration économique et sociale

L'équipe pédagogique remercie vivement l'Hcéres pour l'évaluation de qualité réalisée de la mention Administration Économique et Sociale.
Elle prend bonne note des observations formulées sur la qualité de la formation délivrée.

Des éléments de divergence existent entre le rapport d'autoévaluation et le rapport HCERES sur la base des différentes sources de données mobilisées.

Le rapport HCERES prend appui sur les données produites par enquêtes par le SESAP qui diffèrent sur certains indicateurs par rapport aux données issues du suivi du devenir des étudiants, réalisé par la filière AES, présentées dans le rapport d'autoévaluation.

Ainsi sur les données SESAP, 36% des étudiants poursuivent leur formation au sein de l'Université Lyon 2 et 2/3 sont inscrits dans d'autres établissements.

Les données de suivi des étudiants réalisé par la filière AES indiquent que 75% des étudiants poursuivent à Lyon 2 et le quart restant sont inscrits dans d'autres établissements.

Cette divergence entre les données est peu explicable en l'état. Comme nous l'indiquerons dans le commentaire après, ces données confirment que les étudiants de L3 AES poursuivent leurs études en étant sélectionnés et retenus au sein de composantes de formation de Lyon 2 ou dans d'autres établissements.

L'équipe pédagogique se propose d'intégrer également les éléments suivants :

* Finalités

Le rapport Hcéres mentionne au titre des finalités que « la licence AES a en principe vocation à former des personnels administratifs et préparer les étudiants qui souhaiteraient passer des concours administratifs, alors que les objectifs des deux parcours de la troisième année (Gestion et droit de l'entreprise ; et Marketing, management et commerce international) et de la « prépa-concours » consistent à octroyer des compétences essentiellement en droit et en gestion » (p.2). Il mentionne que « la structuration des cours de seconde et troisième année est plus proche de celle d'une licence de gestion que de celle d'une licence AES classique ayant vocation en principe à former des personnels administratifs et préparer les étudiants qui le souhaiteraient à passer des concours » (p3).

Préparer les étudiants aux concours administratifs a été effectivement longtemps l'une des finalités des licences AES et notamment celle de la licence proposée par la Faculté de droit de l'Université Lumière Lyon 2 avec le parcours Administration Générale et Territoriale AGT.

Ce parcours AGT était proposé au niveau de la 3eme année de licence sous le précédent contrat aux côtés du parcours Commerce et Affaires Internationales (CAI) et Administration et Gestion des Entreprises (AGE).

Le rapatriement de la licence d'administrative publique (LAP), opérée par Sciences Po Lyon (IEP de Lyon) pour le compte de l'Université Lumière Lyon 2 pendant de nombreuses années, au sein de la Faculté de droit et de Science Politique en 2011, a induit une évolution de l'offre de formation au sein de cette faculté.

Cette UFR comportait désormais la filière AES, la filière Droit et la filière Administration Publique. L'arrivée de cette dernière au sein de la composante faisait suite au départ de la filière Science Politique - qui justifiait le nom de Faculté de Droit et de science Politique- et son rattachement à la l'UFR de Sociologie et d'Anthropologie devenue depuis devenue UFR d'Anthropologie, Sociologie et Science politique (ASSP).

L'intégration de cette licence Administration Publique, suspendue à l'origine, i.e. ne comportant pas de L1 et de L2, a été associée à la création d'une filière complète comportant une licence et un master. Le développement de cette filière administration publique a nécessité de repositionner la licence AES sur des dimensions de marketing, de commerce international, de gestion et de droit présentes dans les parcours CAI et AGE mentionnés précédemment. Il a été décidé également de fermer le parcours Administration Générale et Territoriale de manière à alimenter cette filière Administration Publique naissante.

Ces éléments de rappels historiques permettent d'apprécier les raisons pour lesquelles la licence AES de la faculté de droit a adopté le positionnement suivant et n'est plus sur le segment de la préparation des concours administratifs comme elle l'était antérieurement sans que ce positionnement antérieur soit unique et exclusif. Depuis 2016, la licence AES de la faculté de droit de l'Université Lumière Lyon vise ainsi à former des étudiantes et étudiants en direction d'opérateurs principalement privés et non plus d'opérateurs publics comme les administrations publiques centrales, locales et de sécurité sociale. Les cours, les enseignements de droit, de gestion, d'économie, d'informatiques, de langues et les interventions, les opérations transversales ont été mobilisés à l'aune de cette cible.

C'est également dans cette perspective, que le dispositif Classe Prépa pour les grandes écoles de commerce accessibles dans le cadre des concours Passerelle 2 et Tremplin 2 a été initié dès 2011. Ce dispositif spécifique et original au sein d'une université et notamment au sein d'une filière AES, entière gratuit pour les étudiantes et étudiants sélectionnés, avec 100% de réussite à ces concours particulièrement sélectifs n'a pas fait étonnamment de la part du rapport de l' Hcéres l'objet d'un développement plus conséquent et se limite à une simple mention.

Le rapport Hcéres parle d'« une déperdition importante d'étudiants, les diplômés de la licence AES ne s'orientant pas majoritairement vers les masters de la composante. Pour ceux restant, aucun master relevant des sciences juridiques n'est cité parmi ceux accueillant les diplômés. Pour ce qui concerne les sciences de gestion, le débouché principal est un master de management stratégique de l'établissement. (p.1).

La candidature et la sélection d'étudiantes et d'étudiants notamment dans les formations d'une autre composante de l'Université Lumière Lyon 2 en l'occurrence la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion ne sont-ils pas le signe d'une formation qui assure des bases et des compétences suffisantes et reconnues par d'autres formations et notamment celles proposées par la FSEG ? Ces formations recrutent ainsi non seulement des étudiants provenant de la licence de sciences économiques et de gestion (Licence SEG) délivrée par la FSEG mais aussi recrutent donc des étudiants de la licence AES. Cet élément est suffisamment significatif pour qu'il soit noté et rappelé ici.

En outre, la réalisation d'un projet professionnel repose fortement sur la mobilité des étudiants au sein d'un établissement entre ces différentes composantes de formations et même entre plusieurs établissements (universités, grandes écoles….). Cette conception de l'orientation et de la réalisation de projets personnels et professionnels par les étudiants se démarque de celle qui considère qu'une composante de formation est « propriétaires » d'étudiantes répondant à des « logiques de silos » et que la candidature, la sélection et le recrutement par d'autres composantes et établissements correspond à une perte.

En outre, comme l'indique les données de manière convergente au-delà des différences de sources. Ainsi sur la base des données SESAP, 80% des étudiants de Licence AES inscrits à l'Université Lumière Lyon 2 sont inscrits en master. Pour celles et ceux qui sont en formation ailleurs qu'à l'Université Lumière Lyon 2, 91% sont inscrits en masters. Sur la base des données issues du suivi opéré par la composante, 94% des étudiants de L3 AES inscrits à l'Université Lumière Lyon 2, le sont au niveau d'un master.

Ces données confirment que la poursuite d'études des étudiants de L3 se fait entre 80% et 94% en master soit plus de 4 étudiants sur 5, indicateur témoignant que les étudiants de L3 ont les bases, les connaissances et les compétences reconnues pour une poursuite à un niveau supérieur.

Au final, c'est près d'une dizaine d'universités (comme par exemple IAE Université Jean Moulin Lyon 3) ou de grandes écoles qui recrutent les étudiants de la licence AES.

Enfin, comme mentionné dans le rapport d'autoévaluation et de manière plus complète que ne l'indique le rapport Hcéres, les étudiants de la licence sont non seulement recrutés dans le master Management stratégique mais également dans les masters suivants : master Economie du travail et des Ressources Humaines (ETRH), master Monnaie, Banque, Finance, Assurance (MBFA), master Economie de l'Energie, de l'Environnement et des Transports (3ET), master Economie Sociale et Solidaire (ESS), master Management de l'Innovation, formations sélectives proposés par la FSEG. Cette diversité mérite là aussi d'être soulignée.

Sur les dimensions juridiques, le rapport d'évaluation remis à l'Hcéres rappelle que les étudiantes et étudiants de la licence AES sont sélectionnés et recrutés pour un quart dans les masters de droit des affaires, de droit privé, formation par la Faculté de Droit et dans les masters de droit social proposé par l'Institut d'Études du Travail de Lyon ('IETL), institut juridique spécialisé dans ce domaine. Ces données indiquent bien la poursuite effective d'étudiantes et d'étudiants dans le domaine juridique. Il semble donc que l'observation de l'Hcéres selon laquelle « aucun master du ressort des sciences juridiques n'est cité n'est valable que si l'on s'en tient aux données SESAP. Tel n'est plus le cas sur la base des données de suivi établie par la filière AES.

Enfin, le rapport Hcéres omet de mentionner la poursuite d'études dans les grandes écoles de commerce et de management permise par le dispositif Classe Prépa pour les grandes écoles de commerce accessibles dans le cadre des concours Passerelle 2 et Tremplin 2. Ce dispositif associé à un taux de réussite de 100 % permet à la quinzaine d'étudiants sélectionnés d'intégrer des grandes écoles de commerce et de management dont les concours sont particulièrement sélectifs.

* Organisation pédagogique

Il est mentionné que « la dimension recherche est peu présente avec une faible proportion d'enseignements assurés par des enseignants-chercheurs en droit en deuxième et troisième années. Elle est quasiment absente pour ce qui concerne les sciences de gestion (aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion en L2 et L3). »

Cette faiblesse observée pour les sciences de gestion et en partie pour le droit n'est pas fondée dans le cas des cours d'économie assurés par trois enseignants-chercheurs de la Faculté de Droit et de la faculté de Sciences Économiques, cours qui représentent un des trois piliers de la formation aux côtés de ceux du droit et de la gestion.

Il convient en outre de noter que ce taux d'encadrement dans le domaine des sciences de gestion au niveau de l'ensemble de l'Université (FSEG, Faculté de droit, UFR Temps et Territoires notamment) défini comme le rapport entre le potentiel net enseignant en science de gestion et de l'ensemble des cours de sciences de gestion exprimés en heures eq. TD est de l'ordre de 70%. Autrement dit, en l'état, compte tenu de l'ensemble des formations proposées dans ce domaine de la gestion au sens large, les enseignements ne peuvent pas être assurés sur la seule base des titulaires dans le domaine.

Enfin, nous rappelons qu'il s'agit d'un parcours licence et non d'un parcours master. Cette faiblesse de la présence d'EC n'est pas propre à la licence AES même si elle est plus prononcée mais se retrouve dans un grand nombre de licences proposées par l'Université.

Le rapport mentionne que la place de la professionnalisation est trop faible : les stages demeurent optionnels. Cette dimension a été intégrée dans la maquette de la licence modularisée dans le cadre du dispositif NCU dont a bénéficié la composante après sa candidature et sa sélection. Ainsi, dès la rentrée 2020-2021, il sera proposé au titre des compétences transversales et préprofessionnelles la possibilité de faire un stage au titre de la L3. Cette intégration dans la maquette à venir a été associée à la mise en place d'un partenariat spécifique avec le SCUIO –IP de notre université pour le suivi de ces étudiants et l'évaluation des compétences acquises.

Comme le relève également le rapport reçu de l'Hcéres, L'équipe pédagogique compte également une forte proportion d'enseignants qui sont des vacataires professionnels. Par leurs expériences et leurs compétences, ils contribuent à la professionnalisation des étudiants.

Au-delà, il est nécessaire de rappeler que la professionnalisation d'une formation n'intervient pas uniquement par des stages. L'acquisition de compétences principales, connexes, transversales, de soft et de hard skills dans le cadre de cours mais aussi de modules sur la découverte de métiers, d'organisations, de mise en situation comme cela est proposé dans la maquette de la licence AES avec des modules dédiés Projets Pro, Entrepreneuriat au semestres 3, 4, 5 et 6.

* Pilotage

Le rapport identifie qu'il n'existe pas d'évaluation des enseignements par les étudiants de la licence AES. Cette situation n'est pas propre à la licence AES mais concerne un grand nombre de licences de l'Université. La composante envisage dans le cadre du prochain contrat de mettre en place ce dispositif d'évaluation pour ces formations et diplômes et notamment les licences d'AES, de Droit et d'Administration publique.

* Résultats constatés

Le rapport mentionne que « le devenir des étudiants ne correspond pas aux objectifs affichés de la formation. Ce constat conduit à questionner le bien-fondé des deux parcours de la licence AES. ».

Si la licence AES correspond à la conception selon laquelle sa « vocation à former des personnels administratifs et préparer les étudiants qui souhaiteraient passer des concours administratifs » (p.1) dans une conception « usuelle » (p.4) alors cette observation ne serait pas sans fondement.

Si au contraire, la licence AES s'est recentrée suite à l'intégration de la licence d'Administration Publique au sein de la composante comme cela a été rappelé dans ce développement (cf. infra), si la licence AES prenant appui sur les anciens parcours Commerce et Affaires Internationales et Administration et gestion des Entreprises AGE, renouvelée dans sa maquette avec une dimension de professionnalisation qui ne se fait pas au détriment des savoirs académiques (si l'on en juge par la sélection et le recrutement des étudiants dans des formations de masters de sciences économiques et des gestion et de master de droit, par la mobilité observée au-delà de la composante originelle en direction d'autres composantes, universités et grandes écoles), il semble alors que la licence AES avec ces deux parcours MMCI, GDE remplisse ses objectifs de formation des étudiants.

* Points complémentaires

L'acquisition des compétences : La licence AES comme celle de droit et d'administration publique de la faculté de droit a été modularisée le cadre du dispositif NCU dont a bénéficié la composante après sa candidature et sa sélection. Ainsi, dès la rentrée 2020-2021, les compétences principales, connexes et transversales constitueront l'ossature de ces formations.

Une absence de master AES procurant un prolongement naturel de la licence : nous avons indiqué au cours de ce développement que cette absence d'un master AES n'est pas en tant que tel un handicap si l'on en juge par les statistiques présentées sur le devenir des étudiants de la licence AES. Sur la base des données SESAP, 80% des étudiants de LAES inscrits à l'Université Lumière Lyon 2 sont inscrits en master. Pour celles et ceux qui sont en formation ailleurs qu'à l'Université Lumière Lyon 2, 91% sont inscrits en masters. Sur la base des données issues du suivi opéré par la composante, 94% des étudiants de L3 AES inscrits à l'Université Lumière Lyon 2, le sont au niveau d'un master. Ces données confirment que la poursuite d'études des étudiants de L3 se fait entre 80 et 94 % en master soit plus de 4

étudiants sur 5, indicateur témoignant que les étudiants de L3 ont les bases, les connaissances et les compétences reconnues pour une poursuite à un niveau supérieur.

Parmi ceux qui sont inscrits à l'Université Lumière Lyon 2, 25% sont dans les formations de droit proposées par la Faculté de droit et l'Institut du Travail de Lyon et les 2/3 sont dans un des masters de la Faculté de sciences économiques et de gestion.

En outre, dans le cadre de la prochaine accréditation, nous réfléchissons à la création d'un master intégré dans la préparation à l'expertise comptable combinant des dimensions de droit, de gestion et de comptabilité, mutualisant des cours et des compétences notamment avec la mention de master de droit des affaires.

De plus, nous sommes particulièrement vigilants à ce que la création d'un master labélisé « AES » ne devienne une formation par défaut au sein de laquelle tous les étudiants qui n'auraient pas été retenus dans les masters disciplinaires de sciences économiques et de gestion, de sciences de gestion ou de droit soient positionnés, de surcroit dans le cadre de dispositif Droit à la poursuite d'études après la licence. En cela le libellé « AES » n'est pas totalement détaché de cette conception. Cet écueil potentiel est indépendant de la question du rattachement de la licence AES à la faculté de droit ou à la faculté de sciences économiques et de gestion. Une licence AES et un master AES peuvent devenir des voies par défaut dans le cadre des facultés de droit relativement aux licences et masters de droit. Elles peuvent l'être identiquement si elles sont positionnées au sein des facultés de sciences économiques et de gestion.

Enfin, si l'on en juge par le devenir des étudiants de la licence AES avec la sélection et le recrutement dans les masters notamment proposés par différentes composantes, universités et grandes écoles de commerce et de management, la licence AES proposée tient une place singulière et spécifique au sein des offres de formation de type licence dans le domaine Droit Économie Gestion.

- # Licence Administration publique

** Maquette et effectifs*

Le rapport s'étonne tout d'abord de l'absence de description de la première année de la licence. Celle-ci prend la forme d'un portail Droit commun à trois mentions de licence – Droit, Administration publique et Administration économique et sociale. Jusqu'à la rentrée 2019, l'organisation de la première année rendait difficile d'identifier des éléments spécifiques à la LAP ; cela ne facilitait pas l'attractivité du diplôme, notamment en 2e année. Cela a changé depuis la rentrée 2019 puisque la première année comprend désormais un parcours « Administration publique » comprenant un tronc commun combinant des matières juridiques (Introduction au droit, Institutions juridictionnelles, Droit constitutionnel 1 & 2, Institutions administratives, Institutions internationales et européennes) et économiques (Économie politique et Macro-économie). Ces matières sont complétées par un jeu d'options regroupant à la fois des enseignements de culture générale (Culture générale, Grands débats du monde contemporain, etc.), d'économie (Économie et développement durable), de gestion (Management, Comptabilité), d'histoire (Histoire du droit, Histoire politique, Histoire économique et sociale) ou encore de connaissance de l'environnement (De la dépêche à l'analyse). Les combinaisons d'options permettent aux étudiants de personnaliser leur parcours.

Cette évolution devrait, ainsi qu'on l'a écrit, améliorer la visibilité de la LAP. Environ 75 étudiants sont inscrits dans le parcours Administration publique pour l'année universitaire 2019-2020. Cela devrait permettre de pérenniser les effectifs de la L2. Le rapport pointe à ce propos que les effectifs de L2 se sont accrus tandis que ceux de L3 ont légèrement baissé. Ce basculement des effectifs s'explique par le passage de la licence d'une licence suspendue à une licence en trois ans. Ce dernier passage a conduit à modifier le recrutement de la LAP. Des étudiants titulaires d'un BTS qui intégraient jusqu'alors en L3 ont été redirigés vers la L2 ; il en est de même pour une partie des titulaires d'un DUT. La L2 vit ainsi beaucoup de son recrutement extérieur. Celui-ci se veut volontairement ouvert afin de préserver la fonction de promotion sociale que la diplôme remplissait avant son passage en trois ans. La LAP intègre beaucoup moins de nouveaux venus en L3. Aussi, la différence s'explique par le taux d'échec en L2 ; les réussites de la L2 en deux conduisent toutefois à atténuer le sentiment négatif causé par la lecture des seules statistiques.

** Contenu de la formation*

Le rapport relève l'absence de stage obligatoire et de partenariats pérennes avec des acteurs socio-économiques. Sur ce dernier point, la création d'une filière Administration publique complète (L + M) a conduit l'équipe à beaucoup investir le master pour en assurer le développement. Les énergies ont été concentrées sur ce master, pour lequel des partenariats avec des acteurs socio-économiques ont été signés ou sont en cours de finalisation. Le master ayant désormais cette assise, l'équipe pédagogique va pouvoir se concentrer la licence et chercher des partenariats de ce type. Elle le fera d'autant plus que le stage va être développé en 3e année de licence pour devenir un élément pédagogique entier de la formation des étudiants.

La recherche devrait également voir sa place progresser car il est créé un élément pédagogique « Initiative à la recherche » qui sera proposé aux étudiants de troisième année dès la rentrée 2020.

** Pilotage de la formation*

La LAP a prévu l'existence d'un conseil de perfectionnement. Celui-ci est commun aux trois licences de la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié et est composé de la manière suivante :

- Le doyen de la FDSP ou son représentant ;
- Le responsable du portail « Droit », celui du portail « Économie, gestion, droit » et celui du portail « Institutions et société » ;

- Le responsable pédagogique de la L2/L3 AES ;
- Le responsable pédagogique de la L2/L3 Administration publique ;
- Les responsables pédagogiques des L2 et L3 Droit ;
- Trois représentants des services de scolarité issus de chacune des trois licences ;
- Trois représentants étudiants issus de chacune des trois licences ;
- Trois professionnels intervenant dans l'une des trois licences.

Parallèlement, l'équipe pédagogique se réunit deux fois par an en formation restreinte à la LAP afin de faire le point sur la formation, la scolarité des étudiants et tout point rendu nécessaire par le déroulement du semestre ou la prévision du suivant. L'équipe s'est ainsi engagée dans un pilotage actif et collégial de la licence afin de toujours mieux répondre aux attentes de nos étudiants.

- # Licence Économie et gestion

Les responsables des équipes pédagogiques remercient le ou les experts de l'HCÉRES pour le travail fourni.

L'équipe pédagogique estime que le rapport est globalement positif et n'appelle pas de modification en profondeur de la licence. Deux points faibles ont cependant été soulevés par les experts.

** Point faible 1 : Absence de mise en place effective d'un conseil de perfectionnement et d'évaluation des enseignements par les étudiants.*

Sur le conseil de perfectionnement, l'équipe pédagogique est bien consciente de cette faiblesse et avait prévu d'en faire un en avril 2020. La crise sanitaire empêchera vraisemblablement toute tenue de ce conseil pour l'année académique 2019/20, mais le principe et le mode de fonctionnement sont en place pour l'année prochaine.

Sur l'évaluation des enseignements, les choses sont plus nuancées car même si l'équipe pédagogique émet le souhait qu'une partie de l'évaluation des enseignements soit prise en charge au niveau de l'université, une homogénéisation complète n'est pas forcément souhaitable partout. Les éléments suivants sont en place.

En L1, un IGE a en charge le suivi des étudiants en difficulté, notamment pour les guider vers une réorientation. Un questionnaire standardisé serait peu pertinent; l'équipe pédagogique envisage plutôt un système de délégués et un conseil de perfectionnement propre à l'année.

Un système d'enquêtes semestrielles est en place en L2, L3 générale et L3 BFR. Cette dernière rajoute des entretiens individuels visant à l'intégration dans la mention MBFA, principal débouché de ce parcours.

La L3 DGOPE a mis en place un système de délégués. Ce parcours comporte deux groupes de nature très différente (France et international), l'homogénéisation n'est pas visée.

** Point faible 2 : « Parcours DGOPE avec des contenus d'enseignement hétérogènes selon le profil des étudiants et leur université de rattachement. »*

Le parcours DGOPE est constitué de deux groupes. Pour le groupe France, tous les étudiants suivent les mêmes enseignements en présentiel. L'origine variée des étudiants, au lieu d'être une faiblesse, constitue une véritable force de cette formation. En effet, l'effectif de taille modérée permet une pédagogie très interactive qui mène les étudiants à travailler ensemble pour partager leurs compétences. Ainsi, les étudiants arrivant avec quelques faiblesses dans un domaine sont épaulés par ceux qui ont des compétences avérées. Cette diversité est d'autant plus intéressante que les étudiants du parcours qui poursuivent ensuite dans nos Master y ont d'excellents résultats.

L'hétérogénéité des enseignements entre le groupe France et le groupe à l'international est strictement contrôlée et maîtrisée lors de la validation des cours choisis par les étudiants dans leur université d'accueil. A ce titre, la liste des universités permettant de valider la L3 DGOPE a été resserrée au fil des ans de façon à garantir des enseignements de qualité et permettre cette équivalence.

** Le retour souligne le manque de données précises sur l'origine académique des étudiants et sur la poursuite d'études.*

En L1, plusieurs questionnaires sont actuellement administrés par un IGE sur l'origine académique, la vie universitaire en 1º année et ce que les étudiants veulent faire à l'issue de la 1º année. Il est vrai que ces dispositifs manquent en L2, et dans les trois parcours de L3.

En vue de la campagne d'accréditation, il est prévu de demander aux responsables de master de l'UFR les parts de leurs étudiants qui proviennent de nos parcours. Dans certains masters, la réponse est connue mais pas dans tous. De manière générale, l'équipe pédagogique estime que ce suivi devrait être automatisé.

** Un dernier point mérite d'être éclairci. Il s'agit de la Section "Finalité" §3: "On ne trouve … pas trace du contenu des enseignements pour le parcours DGOPE…"*

Ce contenu est à présent disponible à l'adresse suivante (nouvel espace en accès libre) :

https://bul.univ-lyon2.fr/index.php/s/CYUfM6jtBzkK6ym

Le contenu des enseignements suivis par le groupe étranger est suivi de façon très précise. Les étudiants qui partent dans une université étrangère doivent faire valider leur choix de cours par le responsable en charge du groupe « étranger » de la licence. Ce dernier veille à ce que les étudiants qui partent à l'étranger, valident un ensemble de modules équivalent à ce qui est réalisé par le groupe France.

- # Licence Professionnelle Activités juridiques : assistant juridique

Nous vous remercions tout d'abord pour cette évaluation qui va nous aider à améliorer son fonctionnement.

Les points forts notés, à savoir : le bon ancrage dans le tissu socio-économique local, le suivi réel et sérieux des étudiants et, une professionnalisation assurée par divers moyens pertinents nous semblent tout à fait justifiés.

Nous allons dans la suite reprendre un à un les trois points faibles :

** Un manque de lisibilité sur les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences à acquérir.*

Les modalités de contrôle des connaissances sont votées chaque année en CFVU et transmises aux étudiants en début d'année universitaire.

Concernant les compétences à acquérir, en particulier pour les candidats à la VAE que nous avons chaque année, nous nous appuyons sur les fiches ROME K1902 et M1607.

Nous n'avons effectivement pas mis en place, pour l'instant, un portefeuille de compétences à acquérir mais ceci est à l'étude.

** Une absence de conseil de perfectionnement.*

Un conseil de perfectionnement a été mis en place en 2017-2018. Les membres de ce conseil en lien avec l'équipe pédagogique, le personnel BIATS et les professionnels restent inchangés jusqu'à cette année. Seuls les étudiant.es ont été remplacé.es au fil du temps.

Dans les faits, ce conseil se réunit chaque année en fin d'année universitaire pour faire le point sur la formation. Par contre, il est vrai que cette réunion n'est pas formalisée par un compte-rendu. Nous allons remédier à ce problème dès cette année.

** Un taux de poursuite d'études relativement élevé pour une licence professionnelle.*

Les statistiques concernant les taux de poursuite qui ont été initialement fournies sont celles que nous a données l'établissement. Afin de compléter ces statistiques, nous avons fait un sondage auprès des 5 dernières promotions en demandant aux étudiants de répondre simplement à deux questions (de manière à maximiser le nombre de réponses) : « En quelle année universitaire avez-vous effectué la LPAJ ? », « Qu'avez-vous fait l'année suivant votre LPAJ ? ».

Sur les 5 promotions (soit 117 mails envoyés), 68 étudiants ont répondu :

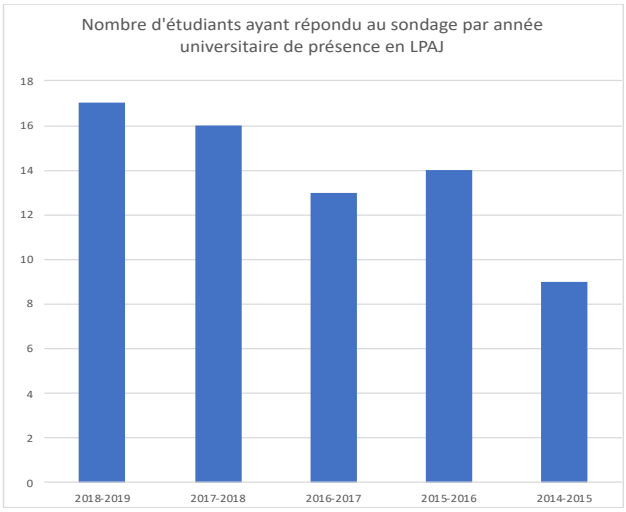

On constate que le taux de réponses n'est pas suffisamment élevé sur la promotion 2014-2015 pour que les réponses soient représentatives du devenir de la promotion. C'est également le problème que rencontre le service de l'université en s'adressant à des personnes diplômées depuis un certain temps. En revanche, sur les autres promotions, les taux de réponses sont supérieurs à 50% et vont jusqu'à 71%. Nous excluons donc la promotion 2014-2015 du graphique qui suit.

Le graphique qui suit représente donc les réponses des diplômés des 4 dernières promotions à la seconde question :

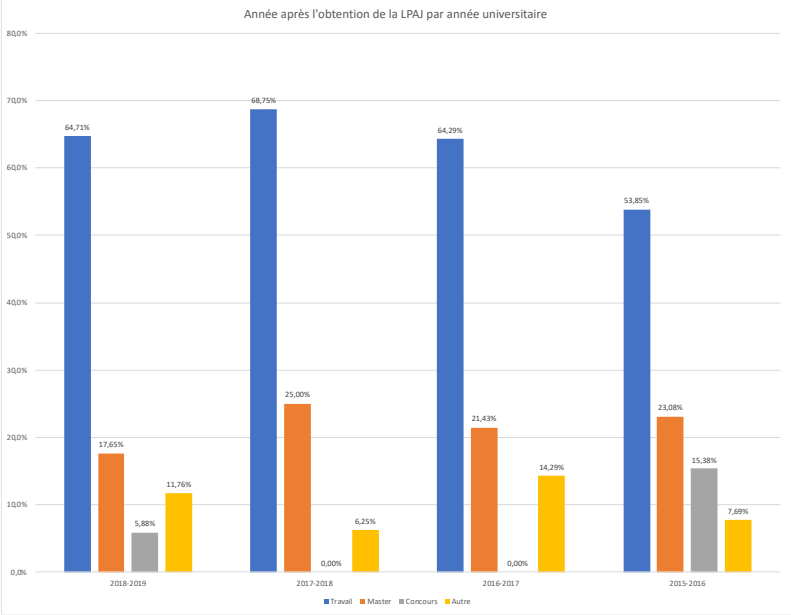

On constate alors que la plupart des étudiants entre sur le marché du travail à l'issue de la licence professionnelle, ce qui est bien sa vocation première. Une vingtaine de pourcents poursuivent effectivement en master car nous recrutons de bons étudiants de DUT Carrières Juridiques ou de DU Secrétariat Juridique. Nous faisons cependant attention aux motivations des étudiants à l'entrée de la LPAJ mais ces dernières peuvent évoluer en cours d'année universitaire. Cela dit, une part significative des diplômés passe aussi des concours (greffier notamment) ou décident de ne pas rentrer tout de suite sur le marché du travail en s'octroyant par exemple une année de séjour linguistique ou en faisant un service civique. Ces statistiques plus complètes nous semblent un peu nuancer les conclusions précédentes.

Cependant, nous sommes tout à fait conscients de ce problème et allons être encore plus vigilants sur les prochains recrutements en ciblant de préférence des étudiants provenant de licence et non de DUT par exemple.

- Licence Professionnelle Activités juridiques : contentieux et recouvrement

** Sur le « peu d'attractivité » de la LPDMC souligné par le rapport Hcéres*

Ce constat ne peut être établi sur le seul fondement du nombre d'étudiants inscrits dans cette formation ; il faut cependant souligner, dans le même temps, un fort taux d'insertion professionnelle des étudiants diplômés de cette formation. Cette licence ne bénéficie pas encore d'un accord-cadre avec certains IUT (comme celui de Grenoble) pour accueillir de nouveaux étudiants. Il y a là un intérêt direct, pour l'établissement, à conclure ce type de conventions eu égard au contenu pédagogique de cette licence, et de son taux d'insertion professionnelle ; l'intérêt est également établi pour les étudiants.

Par ailleurs, depuis quelques mois, l'accès en master droit est confronté à une capacité d'accueil et de fait, les licences professionnelles (droit) constituent un atout non négligeable pour les étudiants qui ne poursuivent pas leur parcours d'études en master, et qui sont en recherche d'une insertion professionnelle rapide.

** Maintien des soutiens institutionnels d'origine et prise en compte de partenariats nouveaux*

La Licence professionnelle, Droit, Procédures et métiers du contentieux conserve le total soutien de son principal soutien institutionnel, la chambre régionale des huissiers de justice du ressort de la Cour d'appel de LYON (futurs commissaires de justice à partir de juillet 2022) investit à un double titre dans cette formation : d'une part, au titre de ses intervenants (50 % des cours et séminaires) dans le cadre de la formation dispensée, et d'autre part, dans le cadre de l'accueil des stagiaires (là encore, 50 % des lieux d'accueil pour les étudiants inscrits au titre de la licence DPMC en 2019-2020). Le soutien apporté à la LPDMC par cette corporation professionnelle est complémentaire à celui déjà apporté par une autre formation soutenue par l'établissement, à savoir, le master 2 Droit Processuel, procédures et voies d'exécution.

La formation proposée par l'établissement (LPDMC) pourra s'enrichir d'un nouveau partenariat. Les services des ressources humaines de l'URSSAF de LYON ont contacté la directrice de la LPDMC en vue d'établir un partenariat entre les URSSAF de la région Rhône-Alpes et l'Université Lumière Lyon 2, pour la licence professionnelle, Droit, Procédures et métiers du contentieux. Les services de la direction du service commun de la formation continue de l'établissement vont prendre contact avec les URSSAF de la région.

** La mise en place de l'alternance dans le cadre de la LPDMC*

L'alternance est une voie privilégiée pour développer l'attractivité de la formation. Des démarches ont été entreprises en ce sens avec le service commun de la formation continue de l'établissement pour une introduction de l'alternance au sein de cette formation à la rentrée 2020, démarches confortées par la mise en place de nouveaux partenariats.

** La distinction entre la LPDMC et la LP Assistant juridique*

Chacune des formations proposées relève d'une logique de métiers, de compétences acquises et de connaissances mobilisées qui leur sont propres. La LPDMC est très orientée vers les métiers du contentieux ce qui explique notamment le partenariat existant avec la Chambre régionale des huissiers de justice du ressort de la Cour d'appel de LYON, et la proposition de partenariat émanant des URSSAF. Cette singularité constatée dans le contenu de la formation et le choix de ses intervenants doit être maintenu.

- Licence professionnelle Activités juridiques : métiers du droit social

** Sur le taux de poursuite d'études trop important (40 %) en contradiction avec les objectifs et les besoins avancés.*

Ce taux de 40% doit être relativisé. On peut rappeler que cette statistique a été faite sur la base du nombre de réponses aux enquêtes effectuées par le service études statistiques et d'aide à la prise de décisions (SESAP), et que le nombre de retour est très faible (voir explications ci-dessous). On peut ensuite expliquer ce chiffre par le fait que tous les ans, des entreprises qui accueillent nos stagiaires, proposent à nos étudiants de financer la poursuite de leurs études par un master « en alternance » au sein d'écoles ou d'organismes privés. Cela permet aux entreprises de conserver nos étudiants, et leur assure un débouché professionnel certain, qu'ils n'auraient pas eu s'ils n'avaient pas suivi la licence professionnelle.

En revanche et à titre d'exemple nous avons très peu d'étudiants qui poursuivent leurs études dans l'un des masters de l'Institut d'Etudes du Travail de Lyon (IETL) (à titre indicatif pour l'année 2019 une seule étudiante poursuit ses études dans l'un des masters de l'IETL).

Il est en outre inenvisageable d'insérer la licence professionnelle activités juridiques : métiers du droit social « collaborateur en droit social et prévention des risques professionnels » dans une licence générale dans la mesure où l'origine disciplinaire et professionnelle de nos étudiants bien trop diverse.

Lorsqu'ils sont en formation initiale, ils viennent de DUT ou de BTS (le plus souvent d'orientation juridique mais pas toujours), de deuxième année de droit, d'AES, de psychologie, de sociologie, de science politique...

Lorsqu'ils sont en formation continue leur origine professionnelle est là aussi très variée : anciens salariés titulaires de mandats représentatifs, personnel de services RH, reconversion professionnelle souvent à la suite d'un licenciement pour motif économique...

Il est donc impossible eu égard à l'originalité de la licence professionnelle dont le cœur de la formation est le travail, de la considérer comme un parcours d'une licence générale.

Elle trouve en revanche toute sa place dans les formations dispensées par l'IETL (institut d'études du travail de Lyon) dont tous les enseignements et toutes les activités sont liés au travail.

** Une absence de présentation et d'analyse des résultats du conseil de perfectionnement.*

Le comité de perfectionnement est composé des membres du jury (Madame Florence Debord, MCF, co-responsable de la licence professionnelle, Madame Cécile Nicod, MCF, Mme Florence Fouvet, MCF, nouvelle co-responsable de la licence professionnelle, Madame Dominique Cau-Bareille, MCF en ergonomie, Monsieur Christophe Roybin, ergonome « Renault Trucks » et Monsieur Didier Boilevin, formateur en communication) ainsi que de Madame Sylvie Monchatre, professeure de sociologie, de messieurs Pierre-Emmanuel Berthier, MCF et Alain Bouilloux, MCF et des autres intervenants professionnels dans la mesure de leurs disponibilités. Les étudiants désignent en outre chaque année 2 représentants, qui sont de droit membres du comité de perfectionnement.

Mais effectivement au cours des année universitaire 2016 /2017 et 2017 /2018, il nous a été très difficile de respecter scrupuleusement nos engagements ; l'université Lumière Lyon II, comme d'autres universités, a connu des mouvements qui ont perturbé son fonctionnement. Nous avons malgré tout tenté de faire au mieux, même si des échanges par messagerie ne valent jamais une réunion « en présentiel ». Par exemple, à la suite de ces échanges, nous avons modifié la périodicité des enseignements d'anglais (désormais étalés de septembre à décembre). En 2019, une appréciation globale de l'année faite par les étudiants dans le cadre du cours de communication a été envoyée à l'équipe pédagogique.

Nous nous engageons en outre à respecter nos engagements au cours des années à venir puisque pour l'année universitaire 2019/2020 si la réunion programmée en avril ne pourra pas se tenir, nous espérons que celle prévue en juin sera notamment l'occasion de faire un bilan des dispositions prises pour assurer la continuité pédagogique. A ce propos, nous pouvons vous signaler que la totalité de l'équipe pédagogique est, durant cette période de crise, en lien constant avec les étudiants et avec leur tuteur en entreprise.

** Une absence d'évaluation anonyme des enseignements par les étudiants.*

Au-delà des enquêtes effectuées par le SESAP, nous faisons parvenir après la fin des cours (en principe au mois de juin) un questionnaire aux étudiants.

Ce questionnaire, qui porte sur les enseignements et sur les enseignants, est anonyme. Cette évaluation est faite systématiquement tous les ans même en période de crise. On peut noter que le comité de perfectionnement tient compte des remarques issues de cette évaluation. Par exemple le nombre d'heures de cours de GRH a été revu et porté de 15 heures à 30 heures.

** Un taux de réponse faible aux enquêtes d'insertion*

Nous avons abandonné en 2016 le doublement des demandes avec celles faites par le SESAP, cela pour au moins 2 raisons :

- Nous avions un taux de retour aussi faible que celui du SESAP.
- Les adresses de courriels auxquelles les étudiants sont joignables sont désactivées très rapidement après la fin de l'année universitaire, de sorte qu'il est impossible de contacter directement les étudiants. Cela explique sans doute également les difficultés rencontrées par le SESAP.

- Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle

** la formation proposée par Lyon 3 est similaire mais plus orientée vers le commerce*. Notre partenaire de formation est différent. Le recrutement est basé sur les mêmes profils de candidats. Les entreprises partenaires sont les mêmes.

** la maquette actuelle date de 2015.* Les évolutions suggérées sont en cours de réflexion pour la prochaine accréditation (notamment les fintech, le financement participatif, outils numériques, etc…).

* les heures de cours remontées au niveau du CFPB constituent le volume rémunéré. Il est mentionné le volume total d'heures assuré par les enseignants qui interviennent sur plusieurs groupes alors que celles déclarées par l'université sont celles correspondant à la maquette. La formation initiale (CCA) est composée de 4 groupes d'environ 20 alternants chacun. Les intervenants assurent un module de cours pour plusieurs groupes en général. D'autre part les heures de TER (travaux de recherche encadré) ont été déclarées par le CFPB et non par l'université car ces heures sont en partie assurées en interne sans que ces heures entrent dans la maquette (suivi et aide au projet professionnel personnel, formation à la recherche documentaire, action de promotion de la formation, exposé sur une problématique fiscale, par exemple).

Si on transforme en volume les heures universitaires déclarées nous obtenons un total de 855H ce qui représente une proportion de 41,2% du total des heures. En ajoutant les heures réalisées en interne hors maquette pour les 4 groupes (80 heures) nous obtenons un total de 935 heures donc une proportion de 43,4%.

L'année s'articule de la manière suivante :

-en CCE (formation continue) : 13 journées à l'université + 13 journées au CFPB = 182 heures de cours réparties de manière équivalente entre université (91h) et CFPB (91h).

-en CCA (formation initiale en alternance) : 50 jours à l'université et 50 jours au CFPB =350 heures de formation pour chaque unité de formation.

** le taux de réussite en baisse* s'explique par l'augmentation des effectifs en quantité mais sur des profils moins académiques (BTS NRC, etc...). Les entreprises embauchent de nombreux profils "commerciaux" en alternance dont le niveau académique est assez faible à l'entrée. Des modules de remise à niveau sont à l'étude pour la prochaine accréditation. Depuis quelques années nous observons un taux d'abandon plus croissants : les jeunes idéalisent le métier et se rendent compte au bout que quelques mois qu'ils ne correspondant pas à ce profil. Le caractère commercial du poste en surprend quelques-uns ainsi que l'exercice sur plateforme du métier de conseiller. Il y a également un défaut d'orientation à la base de la formation dont ils prennent conscience à travers l'alternance.

** internationalisation de la formation :* la formation en alternance se fait sur des contrats d'apprentissage et de professionnalisation et en partenariat avec le CFPB dont la compétence est nationale. Les implantations du CFPB sont régionalisées et ces formations répondent à une demande régionale pour des profils d'étudiants destinés à la banque de détail (et donc de proximité). De même, ce type de contrat est classique en France mais n'est pas spécialement possible à l'étranger.

** aucun partenariat avec l'étranger notamment la Suisse n'a été développé* ; un tel dispositif nécessiterait la mise en place d'une convention particulière notamment en ce qui concerne le financement de la formation et le contenu de certains modules de cours.

** cours de langues en CCE (formation continue) :* le nombre de jours de formation étant fortement contraints par les professionnels, seuls des modules de formation à distance seraient possibles.

** cours d'anglais en CCA :* la mise en place d'un certificat TOEIC est à l'étude dans la nouvelle maquette.

** la VAE :* chaque année entre 5 et 8 livrets 1 sont étudiés ; une proportion importante est acceptée (80% environ). Cependant peu poursuivent la rédaction du livret 2 pour plusieurs motifs : difficulté à réaliser le livret 2 en parallèle d'une vie professionnelle exigeante et de la vie personnelle, préférence pour la formation continue en présentiel assurant un suivi et permettant de développer les savoirs, difficulté de financement de la VAE.

** outils de pilotage :* chaque année nous proposons un questionnaire anonyme papier aux alternants afin qu'ils donnent leur avis sur l'année de formation. Nous pensons le mettre en ligne dès cette année pour un traitement plus efficace. (D'autre part une enquête en ligne de l'organisme Eduniversal est ouverte pour que les alternants et partenaires puissent donner leur avis sur la formation). Nous avions prévu de proposer une enquête en ligne pour les anciennes promotions dès cette année afin de les suivre plus précisément dans la durée ; nous souhaiterions obtenir des renseignements quant à leur insertion professionnelle et quant à leur évolution professionnelle en interne.

** outil de suivi des compétences :* pour la prochaine maquette, une réflexion est en cours pour mettre en place un outil qui permettent de suivre l'acquisition et l'évolution des compétences.

- # Licence professionnelle Assurance, Banque, Finance : supports opérationnels

L'équipe pédagogique de la licence professionnelle Assurance, Banque, Finance : supports opérationnels tient à remercier les rapporteurs de l'Hcéres pour leur rapport très complet, soulignant les efforts et résultats obtenus en matière de professionnalisation de la formation, d'insertion professionnelle des diplômés ainsi que la qualité de l'accompagnement des étudiants mis en place.

A juste titre le rapport souligne deux éléments sur lesquels l'équipe de pilotage de la formation souhaiterait apporter quelques précisions.

** Faible proportion d'enseignant-chercheur*

Le besoin d'un renforcement de l'équipe pédagogique en enseignant-chercheur est un constat partagé par l'équipe de pilotage qui a demandé 2 années de suite le recrutement d'un maitre de conférences en économie - finance. Soutenu par la direction de l'IUT, ce besoin a été reconnu par l'université. Le recrutement est en cours pour une prise de poste en septembre 2020.

** Prise en compte de l'évolution des métiers du back office bancaire*

Si les incertitudes sur l'évolution des métiers du back-office bancaire dans un contexte de digitalisation et d'automatisation croissante des activités n'a pas été présenté dans le dossier d'auto-évaluation, l'équipe de pilotage est bien consciente des impacts possibles sur les besoins du marché et sur l'insertion professionnelle des diplômés. Cette question a été un des points centraux des discussions lors du comité de pilotage de janvier 2020 réunissant l'équipe pédagogique, le représentant du CFA, les membres professionnels du COPIL dont des représentants de l'AFTI et des maitres d'apprentissage. Elle est évidemment prise en compte dans les réflexions autour de l'évolution de la licence professionnelle et de son insertion dans un parcours dédié au sein du futur Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) GEA.

- # Licence professionnelle Logistique et pilotage des flux

L'équipe de pilotage de la licence professionnelle Logistique et pilotage des flux - Logistique globale, tient à remercier l'Hcéres pour son rapport très complet qui permet de la conforter dans ses efforts, notamment en matière de professionnalisation et d'innovation pédagogique, et de dégager des pistes d'amélioration. Elle tient toutefois à apporter des éclairages complémentaires concernant les points d'interrogations soulevés et axes d'amélioration proposés (et à corriger une petite erreur sur la section CNU du responsable pédagogique, M. Bentaha maitre de conférences en 61 -génie industriel - et non 27).

** Concernant le parcours international*

Les rapporteurs saluent l'ouverture du parcours international et encouragent l'équipe pédagogique à persévérer dans cette initiative novatrice. En effet pour bien comprendre l'originalité de ce projet au sein de l'IUT Lumière, il faut rappeler que notre établissement est le seul IUT à avoir choisi de former exclusivement par la voie de l'alternance. Ainsi toutes les formations de DUT et de Licence Professionnelle se font en alternance sous contrat salarié. Or si ce choix est un axe structurant pour la pédagogie déployée, un appui important pour la professionnalisation de nos étudiants et un gage de réussite pour un public différent des IUT classiques, sélectionné sur des critères académiques mais aussi relatifs à leur vécu personnel et leur capacité d'engagement professionnel ou associatif, force est de constater que permettre une mobilité internationale à nos étudiants dans ces conditions est une gageure. Le défi relevé par la licence professionnelle Logistique globale est de taille puisque le contrat d'alternance est court (12 mois). Elle doit son succès à la recherche et la fidélisation d'entreprises partenaires qui manifestent des besoins en compétences en anglais dans leur recherche d'alternants pour des services d'export dédiés ou acceptent que leur alternant soit mis un temps à disposition d'une de leur filiale internationale. Le rôle de l'équipe est majeur car outre la prospection de telles entreprises, l'aide à la mise en place d'un contrat d'alternance avec une période à l'étranger par le département est appréciée par les entreprises partenaires. La responsable des relations internationale de l'IUT, actuelle chef du département GLT, et le partenariat entreprise se sont fortement investis dans le développement du parcours international aux côtés du responsable pédagogique de la licence.

Pour compléter les éléments du dossier d'autoévaluation nous nous baserons sur les résultats de la première promotion (2018/19) et le recrutement de la deuxième (2019/20). Conformément aux annonces faites dans le dossier les effectifs du groupe international grossissent avec 12 étudiants en 2018/19 soit 32% de la promotion globale et 16 étudiants en 2019/20 soit 41%. L'objectif est d'atteindre un équilibre entre les deux groupes. 50% d'étudiants inscrits en parcours international est une cible stratégique à la fois pertinente et raisonnable car :

- c'est cohérent avec la diversité du public accueilli. Si la communication autour du parcours international est un élément de motivation d'une part importante des candidatures, en licence mais aussi en DUT GLT ou QLIO à l'IUT Lumière car une préparation à cette mobilité existe dans le cadre d'un parcours sécurisé pour atteindre le grade de licence, une autre partie des candidats n'exprime pas ce souhait ou n'ont pas les compétences suffisantes en anglais. Il convient donc de pouvoir offrir aussi à ce public une formation francophone adaptée à leur projet professionnel et personnel.
- c'est nécessaire pour répondre aux besoins des entreprises locales du secteur en main d'œuvre. Il est bien évident qu'il ne faut pas négliger les besoins de nos entreprises partenaires régionales historiques tout comme les besoins des PME locales avec lequel le département travaille beaucoup et qui recherchent régulièrement de futurs collaborateurs.

Conformément aux objectifs affichés dans le dossier, la part des heures de formation dispensées en anglais a augmenté aussi depuis la rentrée 2019/20 pour atteindre les 50% attendus. Les séances sont réparties régulièrement dans le calendrier de la formation. Les enseignants–chercheurs de la licence professionnelle mais aussi une partie des

enseignants vacataires professionnels d'entreprises internationales se sont portés volontaires pour adapter leur enseignement et réaliser leurs séances aussi bien dans le parcours francophone qu'en anglais dans le parcours international. La transition a été facilitée par l'implication de l'équipe pédagogique et l'accompagnement proposé au début pour certains enseignants par le responsable pédagogique de la licence et la responsable des relations internationales.

Le recrutement des étudiants au sein du groupe « parcours international » se fait suite à l'examen d'un CV et d'une lettre de motivation rédigés en anglais ainsi qu'un test de niveau linguistique réalisé en début de formation à l'IUT. Un accompagnement supplémentaire des étudiants est déployé pour les aider à mettre en place une période à l'étranger pendant leur contrat d'alternance.

** Concernant le taux de poursuite d'études*

Les rapporteurs soulignent que le taux de poursuite d'études est stable à 30 % sur la période d'évaluation. L'équipe pédagogique a bien conscience que ce taux de poursuite d'études est significatif pour une licence professionnelle. Ce phénomène est dû en particulier à la démocratisation et à la diversification croissante de l'offre de formation Master en alternance. Il est bien difficile de contrer parfois les messages véhiculés par l'entourage familial, personnel et même professionnel des étudiants incitant à continuer leurs études. Pour autant l'équipe pédagogique travaille de concert avec les représentants des milieux socio-économiques dans les différentes instances de gouvernance de la licence (comité de pilotage et conseil de perfectionnement) pour imaginer et déployer plusieurs dispositifs favorisant l'insertion professionnelle. Cela passe notamment :

- par une attention portée au projet des candidats lors du recrutement, ceux considérant la licence professionnelle comme une marche vers l'accès à un master étant écartés en procédant si nécessaire des entretiens individuels,
- l'équipe pédagogique refuse de participer au dossier de poursuite d'études et refuse systématiquement toute demande de lettre de recommandation ou d'avis à formuler dans les dossiers de candidature,
- par les actions de professionnalisation mises en œuvre par l'alternance et les projets tuteurés,
- par l'importance accordée aux séances de Projet Personnel et Professionnel dans lesquelles une attention particulière est portée au cheminement des étudiants dans leur projet au cours de l'année. Elles sont aussi destinées à leur faire connaitre les réalités du marché du travail et à leur montrer les atouts dont ils disposent avec un diplôme à bac+3. Enfin les possibilités de formation tout au long de la vie et dispositif de VAE leur sont présentés afin qu'ils puissent prendre conscience qu'une insertion professionnelle rapide ne signifie pas une impossibilité d'évolution professionnelle.
- par des interventions de professionnels (recruteurs) et d'agences d'intérim au cours de la formation présentant les besoins du secteur de la logistique globale et les exigences au regard des profils et compétences requises. Comme souligné dans le rapport, une sensibilisation à l'entreprenariat via le dispositif Beelys est organisée pour leur ouvrir à termes d'autres opportunités professionnelles.
- par la diffusion régulière et importante d'offres d'emploi adaptés aux diplômés. Depuis la mise en place du réseau des anciens de l'IUT Lumière 77 offres ont été mises à disposition des diplômés en logistique et transport, 13 dont 11 en CDI en 2019 et 2 en CDI depuis le début de l'année 2020.

Pour la dernière promotion sortante, lors de l'enquête réalisée en interne à l'IUT en fin de formation (82% de répondants), on note que 53 % des étudiants ont reçu une proposition d'embauche de la part de leur entreprise d'accueil. 65% d'entre eux ont acceptés. Les 6 diplômés ayant refusé la proposition invoquent diverses raisons dont une inadéquation avec leurs attentes qu'elles soient salariales ou professionnelles, un retour dans leur région d'origine ou un climat social pesant. 70 % des diplômés sont dans une logique d'insertion directe, 44% étant déjà embauchés dont 70% en CDI. Ces chiffres d'insertion juste en sortie de formation peuvent être sous-estimés, une partie des étudiants se déclarant en poursuites d'études mais étant toujours en recherche de contrat d'alternance change de projet au regard des opportunités.

L'équipe pédagogique entend et comprend les remarques sur l'intérêt d'améliorer le suivi des diplômés. Ce défaut est partiellement lié au choix de ne pas présenter de données incomplètes. En effet traditionnellement une enquête à 6 mois était réalisée avec le CFA Formasup mais ce dispositif a été abandonné par le CFA au cours de la période d'évaluation. La direction de l'IUT comme l'équipe pédagogique s'engage à accentuer les efforts entrepris pour contacter les diplômés et les inciter à répondre à l'enquête nationale réalisée 30 mois après la réussite au diplôme. De plus une réflexion est menée pour mettre en place en interne une enquête intermédiaire entre l'enquête de sortie et l'enquête nationale à 30 mois.

Pour répondre aux interrogations sur les postes occupés par nos diplômés on peut prendre appui sur les informations recueillies dans le site du réseau des anciens, outil mis en place par l'IUT pour maintenir le lien avec et entre les diplômés ainsi qu'avec les entreprises. L'annuaire des diplômés confirme que ceux-ci occupent des postes dans la supply chain comme responsable logistique, technicien méthodes logistiques, responsable approvisionnement et logistique, gestionnaire logistique et transport, coordinateur logistique, superviseur ou chef d'équipe logistique, responsable d'entrepôt, approvisionneur…. Soit autant de postes conformes aux objectifs pédagogiques de la licence qui sont la formation de cadres intermédiaires spécialisés dans les métiers de la logistique.

- # Licence professionnelle Logistique et systèmes d'information

Suite aux commentaires que vous avez émis sur cette licence professionnelle, vous trouverez ci-dessous les compléments d'explication.

** Précisions sur notre organisation : Répartition des rôles entre Responsable pédagogique et Chef de département.*

Les rôles du responsable pédagogique et du chef de département sont clairement définis et complémentaires.

Le responsable pédagogique assure l'animation pédagogique de la licence, organise sa gestion administrative, et assure la communication avec les étudiants, les enseignants et le partenariat entreprise.

Le chef de département est responsable du diplôme. Il est garant de l'application du programme, par l'organisation de l'équipe d'enseignants. Il anime les conseils de département, les jurys de diplôme et fait partie du conseil de direction. Il renforce l'attractivité des diplômes (DUT et LP) et s'assure de la cohérence de ces derniers, notamment dans le cadre de la préparation du BUT.

** Précision sur le conseil de perfectionnement*

Le conseil de perfectionnement nous permet de faire un état des lieux de la licence professionnelle. Il est constitué de l'équipe de pilotage du département, d'enseignants élus et de professionnels sélectionnés. Les quatre professionnels de notre licence sont représentatifs des domaines du système d'information en milieu industriel : un responsable intégrateur de système d'information, un responsable système d'information d'une entreprise industrielle, un consultant en gestion de projet de systèmes d'information, un consultant en sécurité des systèmes d'information industriels. Ces personnes se trouvent dans le bassin lyonnais.

Chaque conseil dispose d'un compte rendu. Nous organisons les conseils de perfectionnement selon la trame : État de la promotion actuelle, constat et proposition d'évolutions, échange et discussion du projet. Ce format est particulièrement utilisé depuis les discussions ouvertes sur la réforme des DUT, et de l'intégration des licences dans cette réforme.

Lors des conseils, nous avons notamment validé l'organisation du calendrier en lien avec le campus du Martelet. Chaque année, nous validons les modalités de contrôle des connaissances. Au dernier conseil, nous avons proposé une première construction de la liste des compétences recherchées dans le cadre de l'industrie du futur. Les commentaires des professionnels sont particulièrement importants dans ces réflexions.

** Précisions sur la halle technologique*

Nous parlons d'une halle technologique, dans le sens halle industrielle, et non halle informatique. Ainsi, la logistique industrielle y est présente, et le système d'information forcément utilisé.

Cette halle technologique représente une entreprise de montage de trottinette. Elle est particulièrement utilisée dans le cadre de travaux pratiques en DUT QLIO. Au niveau de la licence CPSI, nous reprenons les résultats de ces TP, et les exploitons dans des cours de Système d'Information. Par exemple, nous simulons la mise en place d'une gestion électronique de document au sein d'une entreprise à partir de ces éléments (module de 20h).

** Devenir des étudiants ayant poursuivi leurs études*

Pour l'évaluation de la licence en mars 2019, nous avons contacté l'ensemble des étudiants des réalisées auprès des diplômés 2014 à 2017. Ce travail nous a permis d'avoir un taux de retour important (taux de retour de 78%). Nous avons collecté de nombreuses informations, notamment sur leurs poursuites d'études et/ou leur emploi actuel. Les résultats quantitatifs ont été synthétisés dans la partie 4.5 du rapport. Par contre, nous n'avons pas mis d'informations qualitatives. Ces informations sont bien dans nos enquêtes et nous ne manquerons pas de les intégrer dans le dossier

d'accréditation. Malheureusement, et compte tenu du confinement actuel, nous n'avons pas accès à ces données qui sont stockées au secrétariat de la licence à l'IUT.

** Clarification sur des éléments structurels : Clarification de l'offre de formation*

Nous souhaitons répondre à cet élément selon 4 points :

1- La communication auprès des étudiants dans le catalogue de formation est la suivante : « Exclusivement en alternance, cette formation vise une insertion professionnelle rapide en formant au pilotage de la transformation digitale de l'entreprise industrielle. Les étudiants étudieront la gestion technique et fonctionnelle des flux d'information dans l'entreprise avec un focus particulier sur le changement et l'optimisation de systèmes d'information. Ils apprendront également à conduire des projets dans des environnements concurrentiels et évolutifs (gestion de coûts, de délais, de moyens, en tenant compte des exigences de qualité et sécurité). À terme, les diplômés sauront identifier un besoin fonctionnel, l'analyser et en modéliser une solution. Ils pourront paramétrer des systèmes d'information tels que WMS/TMS, GED, ERP type SAP. »

2- Au sein du campus système d'information, les 3 licences sont bien différentes : l'une est orientée vers la configuration et l'utilisation d'ERP, une deuxième est destinée à des étudiants en informatique, plus sur la configuration et le développement de systèmes d'information. Notre licence est axée sur le pilotage des modifications de systèmes d'information en milieu industriel. Ainsi, nous valorisons les 2 piliers de cette licence : la gestion de projet, et le système d'information industriel.

3- L'orientation industrielle de la formation est liée aux étudiants et aux entreprises que nous ciblons. Majoritairement, nous recrutons en QLIO et GLT (au moins depuis les 2 dernières années, en préparation d'un allongement du DUT sur 3 ans), grâce au PTGL. Par ailleurs, les entreprises qui recrutent cherchent des compétences métiers avec le système d'information. Les membres du conseil de perfectionnement confirment cette orientation, les missions que les étudiants ont en entreprise également.

4- Les enseignements de la licence sont dispensés par des enseignants du département QLIO. Ainsi, les études de cas sont orientées vers des exemples industriels.

** Précisions à propos de l'antenne sur le campus du Martelet*

Le choix opéré cette année est de réaliser l'ensemble des cours à l'IUT pour la promotion entière, et de valoriser le campus du Martelet pour des actions courtes sur quelques jours (jeux sérieux notamment, ou apprentissage spécifique profitant du matériel du site).

Au-delà de cette première année, l'idée du partenariat est de recruter des étudiants de Bac+2 provenant de cet établissement.

Sur le campus du Martelet, nous disposons de matériel innovant (informatique, mobilier). Certains enseignements peuvent profiter de ces éléments pour améliorer les conditions d'enseignement. Nous avons, cette année, réalisé un jeu sérieux, particulièrement apprécié des étudiants et des enseignants. Nous aurions dû reproduire l'expérience avec une utilisation augmentée du matériel sur place. Dû au confinement, nous n'avons pas pu la mettre en œuvre.

** Repositionnement de la LP dans le champ disciplinaire Système d'Information*

Nous menons cette réflexion en interne, en conseil de perfectionnement notamment, mais également dans le cadre de refonte de la filière logistique à l'IUT Lumière.

La perspective du BUT ajoute également des éléments de réflexion. Nous devrons mener des arbitrages selon les parcours du BUT QLIO et les adaptations locales possibles.

La construction du BUT pour la rentrée 2021 nous place dans une situation d'incertitude quant à cette question. Nous y apporterons une réponse dans le dossier d'accréditation.

- # Licence Professionnelle Management des transports et de la distribution

L'équipe pédagogique remercie vivement l'Hcéres pour l'évaluation de qualité réalisée de la mention Management des transports et de la distribution.

Elle prend bonne note des observations formulées sur la qualité de la formation délivrée.

Elle se propose d'apporter les éléments de réponse suivants aux remarques formulées par l'Hcéres, sans distinguer toutefois les limites qui relèvent de l'un ou l'autre des parcours (Management des services de transport de voyageurs (MSTV) ; Gestion des réseaux ferrés (GRF)), ou bien des deux.

** Un dispositif à renforcer sur le suivi de l'évaluation des connaissances et des compétences*

Les deux parcours de la mention ont initié depuis décembre 2018 une réflexion sur l'approche par compétences des deux diplômes préparés. Cette démarche est réalisée avec l'appui du Service Commun de Formation Continue (Direction de la Formation et de la Vie Etudiante) de l'Université pour pouvoir distinguer des « blocs » de compétences et in fine proposer les parcours sous forme de modules (blocs) indépendants. A ce jour, les deux parcours ont identifié les compétences professionnelles associées à chaque mission requises pour exercer les métiers auxquels forment les deux parcours. La prochaine étape consiste à traduire ces compétences en blocs puis en unités d'enseignements et acquis d'apprentissage associés. Les membres du COPIL et les partenaires professionnels de la mention sont associés à cette démarche.

La mise en place de ce dispositif constituera un outil solide pour le suivi de l'évaluation des connaissances et des compétences.

** Un suivi des diplômés insuffisants (absence d'enquête à 18 et 30 mois)*

Au-delà des enquêtes menées par les services centraux de l'Université (SESAP), un suivi des anciens étudiants est mené par les responsables de parcours. Il est réalisé via des échanges de mail et les réseaux sociaux (en particulier Linked'In : Un groupe des « anciens de la licence professionnelle « Gestion des Réseaux Ferrés » a été créé en décembre 2019 sur Linkedin. Il compte à l'heure actuelle 20 étudiants sur 80 déjà diplômés et continue de s'étendre. Il permet à la fois de suivre l'évolution des étudiants mais aussi de mobiliser les anciens sur des moments clefs de la licence—recrutement, débouchés, etc.). Comme le montre le tableau 8 présenté dans le rapport, ce suivi nous permet d'avoir une vue d'ensemble de l'insertion des diplômée.e.s jusqu'à 3 ans après la diplomation.

Prévue pour le prochain contrat, la mise en place d'un annuaire en ligne commun pour l'ensemble de la mention MTD en Licence et de la mention de Master 3ET nous permettra d'améliorer ce suivi.

** Un conseil de perfectionnement commun aux formations portées par l'UFR SEG*

L'Hcéres souligne l'importance de mettre en place un conseil de perfectionnement propre à la mention, afin qu'il puisse se saisir des problématiques propres à la LP.

Nous avons fait le choix de mettre en place un conseil de perfectionnement commun avec la mention 3ET et non spécifique aux 2 parcours de LP. Ce choix d'un conseil transversal s'explique par les enjeux sectoriels auxquels nos formations font face et dont les solutions se trouvent davantage dans une approche par « filière » au sens large que par une approche en termes de niveau de diplomation. Par exemple, la question de l'attractivité du secteur du transport (et des diplômes associés) se pose quel que soit le niveau de formation et n'est pas propre aux LP ou aux Masters. Il en

est de même pour la question de l'évolution des métiers qui doit s'analyser, non pas au travers du prisme des diplômes mais au regard d'une filière de formation.

Toutefois, il est certain que ce comité de perfectionnement « élargi » ne peut pas être sollicité dans le cadre de questions propres aux Licences professionnelles. Pour ces points, ce sont les Comités de pilotage des deux parcours GRF et MSTV (présentés en section 4-2) qui sont sollicités. Pour plus de lisibilité, il conviendrait d'afficher plus clairement la distinction entre « Conseil de perfectionnement » et « Comités de pilotage » au sein de la mention.

** Une place limitée consacrée au numérique*

Le numérique prend une place croissante dans le secteur du transport. Dans le transport de voyageurs, le numérique est présent depuis de nombreuses années via les outils d'aide à l'exploitation. Sur ces domaines, nos étudiants sont formés aux logiciels ABC Planning et Hastus, largement utilisés par la profession. Les outils digitaux se développent également dans le cadre de l'interface avec les usagers via les applications « en temps réel » ou les solutions d'open payment. Jusqu'à ces dernières années, ces outils étaient peu démocratisés : la communication avec les clients se faisait principalement sous forme d'affichages visuels ou de messages sonores et la billettique n'était pas dématérialisée. Si la question du développement de modules de formation en lien avec la digitalisation du secteur n'était jusque-là pas à l'ordre du jour, elle se sera inscrite dans nos réflexions pour la mise en place de la prochaine offre de formation.

Dans le cadre de la gestion des réseaux ferrés, la commande des trains via les outils informatiques se développe. L'interface/homme machine devient un élément clef de l'exploitation des réseaux. Aussi, les étudiants du parcours GRF suivent un module d'informatique renforcé sur deux semestres (36h). On peut également ajouter que les étudiants sont fortement incités à appliquer les connaissances informatiques acquises dans leur projet tuteuré (conception d'outils numériques, sites internet, montage vidéo, etc.). Cette pratique leur permet de s'approprier puis maîtriser les outils utilisés à la SNCF. Enfin, la maitrise informatique d'un diplômé GRF est telle qu'elle lui permet d'être une personne référente dans les établissements sur ces questions.

** Un manque d'ouverture à l'international*

Le degré d'ouverture à l'international de nos formations est effectivement très limité. Pour les deux parcours, il se limite à un module d'anglais. Toutefois cette préoccupation n'est pas absente de nos échanges, en particulier sur la nécessité de former des étudiants pouvant travailler sur des réseaux à l'étranger (réseaux routiers urbains/interurbains ou gestion des réseaux ferrés). Elle a ainsi fait l'objet d'un Conseil de Perfectionnement (en 2018). Il en ressort que les besoins de connaissances et de compétences sont essentiellement nationaux (règlementation nationale en matière de droit du travail, de fonctionnement et d'organisation des transports, …). En outre, les professionnels soulignent que les expatriations sont de moins en moins nombreuses au profit de contrats locaux.

Afin d'ouvrir nos étudiants sur une comparaison des pratiques au niveau international, des échanges avec des professionnels ayant eu des expériences sur des réseaux étrangers ou bien des visites de réseaux européens pourraient constituer une approche intéressante. En ce sens, un voyage d'étude a été organisé pour la LP GRF en juin 2020 sur le site d'Eurotunnel, seul gestionnaire d'infrastructure binational (franco-britannique) en France. Ce voyage a malheureusement été annulé pour cause de Covid 19. Il est néanmoins reporté à juin 2021 et sera suivi pour l'année 2022 d'un voyage de découverte du réseau suisse, très en avance sur la digitalisation du contrôle de trains.

- # Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations

L'équipe pédagogique remercie vivement l'Hcéres pour l'évaluation de qualité réalisée de la licence professionnelle métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations (CGA).

Elle prend bonne note des observations formulées sur la formation délivrée. Elle se propose d'intégrer également les éléments suivants.

Elle rappelle au préalable le changement dans la direction de la licence professionnelle en septembre 2017 suite au départ en disponibilité de la collègue à l'origine de cette licence.

** Le rapport de l'Hcéres considère que la licence professionnelle métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et gestion des associations est davantage une licence professionnelle de gestion et de comptabilité ne comportant qu'une « coloration » en direction du monde associatif*. Sans reprendre l'ensemble de la maquette de la licence professionnelle, nous rappelons que plusieurs enseignements sont cependant orientés sur l'objet du monde associatif.

- UE Gestion comptable, financière et budgétaire avec deux enseignements :
  - Droit, obligations et techniques comptables *spécifiques* aux associations de 90 H eq.TD
  - Gestion financière et budgets *adaptés* aux associations de 30 H. eq. TD
- UE Environnement institutionnel et juridique comporte deux cours :
  - Gestion juridique des associations (statuts, responsabilité, gouvernance, documents juridiques…), cours assuré pendant plusieurs années par l'ancien Doyen de la Faculté de droit, MCF de droit public,
  - Gestion administrative, cours assuré par la directrice de l'association Docteur Clown.
- Gestion sociale de 50 heures :

  Dont 30 heures assurées par une avocate sur les questions du droit du travail avec des cas pratiques, des éléments notamment sur les contrats de travail, et le temps de travail dans le monde associatif
  Dont 20 heures sur les dimensions de paye notamment dans le monde associatif.
- UE Pilotage financier renvoie au cours de gestion fiscale 70 heures assurée par une avocate. Il comporte une visite de terrain au Conseil des Prud'hommes. Les cas pratiques traités sont souvent adaptés aux associations.
- Le cours de communication avec des mises en situation professionnelle, des jeux de rôles, de la présentation contribue à la préparation des étudiants à la recherche de stage et d'emplois dans le champ associatif
- Stratégie, contrôle, audit (30 H. eq. TD) avec une partie de présentation de stratégies d'association et du domaine de l'économie sociale et solidaire. Il est associé à des visites de structures associatives.
- UE Langues avec un enseignement d'Anglais appliqué aux affaires spécifiques aux associations de 75 H. eq. TD. Ce cours fait sur le principe de conversations spécifiques, de mises en situation, de vocabulaire dédié aux associations et cabinets comptables. Le syllabus, qui n'était pas joint au dossier, indique en

outre une maitrise sur le plan linguistique des grands thèmes économiques et sociaux ainsi que des problématiques professionnelles des organisations. Il assure et traduit une ouverture internationale pour les étudiants de la LP.

- Projet tutoré assuré par la responsable de la LP et par la directrice de l'association Docteur Clown. Il s'agit de répondre à une problématique du monde associatif. Il donne lieu à un rapport écrit et à une présentation orale en groupe devant un jury. Les sujets traités lors de la dernière édition sont :

    - L'insertion des jeunes dans le monde professionnel,
    - La logique gestionnaire dans les associations,
    - Comment survivent les différents acteurs de l'économie sociale et solidaire ?
    - Les techniques de commercialisation des associations,
    - Les apports des associations à l'action sanitaire et sociale de l'Etat,
    - Les associations présentes aux réfugiés.

- UE parcours en situation correspond au stage en milieu professionnel avec 60 jours temps plein minimum, en association ou cabinet comptable, avec un rapport écrit à rendre

** Le rapport Hcéres mentionne l'absence d'information qui pourrait justifier l'intérêt du monde socio-économique pour les profils proposés. L'absence de partenariat officiel avec des acteurs du monde associatif.*

La licence a bénéficié lors de sa création du soutien de plusieurs associations : Association Les subsistances, Association Bioforce, Association Docteur Clown, Association Banlieue d'Europe, Association ATHOS Productions. Ces partenariats ont donné lieu à des interventions et des parrainages/marrainages par des promotions par les dirigeants de ces organisations. Des communiqués de presse ont été réalisés à cette occasion pour informer de ces événements.

Ce partenariat se poursuit activement à la fois par l'engagement de plusieurs dirigeants d'associations ou de responsables de cabinet d'expertise comptable ayant des compétences dans le domaine du monde associatif pour faire des cours et des interventions

Sur la dernière année, outre l'engagement de Laurence CHANOVE, directrice de l'association Docteur Clown, il conviendra de noter celui d'Agnès THOUVENOT, adjointe au maire de Villeurbanne en charge de l'Economie solidaire, de l'emploi et insertion, de la santé, et de la lutte contre les discriminations et de l'égalité Femme-Homme.

Dans le cadre la prochaine accréditation, nous veillerons à formaliser ces partenariats et ces collaborations qui traduisent « l'adossement » de la licence à ce domaine d'activité.

Ce partenariat constant se vérifie également dans le domaine des stages (présence bien réelle de structures associatives de cabinets d'expertise comptable dans ce domaine).

Le rapport Hcéres mentionne l'absence d'information sur la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les dossiers de VAE sont effectivement très peu nombreux. Une VAE est intervenue au cours de l'année 2014/2015 avec une mention Assez bien

** Le rapport mentionne une absence de mobilité ou de partenariat avec les universités étrangères.*

La mobilité entrante sous la forme d'étudiants provenant d'universités étrangères est davantage possible dans le cadre d'une licence générale que de licences professionnelles. Le recrutement au sein de ces dernières en fin de licence 2 ou de BTS ou de DUT n'est pas toujours en l'état compatible avec les projets de mobilité qui s'envisagent en fin de semestre 3 de L2. Cette difficulté qui n'est pas rédhibitoire est un peu plus grande dans le cadre d'étudiants de BTS ou de DUT pour lesquels le recrutement dans une Licence professionnelle comme la licence CGA correspond également à un changement d'établissements, avec une connaissance très limitée des équipes prélogiques et administratives de l'établissement d'accueil.

En outre, le positionnement de cette licence sur le monde associatif restreint les candidats étrangers potentiels. Les enseignements ont notamment trait en effet aux dimensions réglementaires, juridiques, fiscales, budgétaires qui comportent des spécificités nationales fortes, pas forcément transposables dans des pays étrangers.

Enfin, certaines des associations à forte visibilité ont une vocation internationale et des implantations dans plusieurs pays. Elles sont cependant très peu nombreuses. En 2017, près de 70 % des 1,5 million d'associations en France se positionnent dans le domaine du sport (24 %), de la culture et des spectacles (23 %) et des loisirs (21 %) avec une présence locale très forte (source : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaires (INJEP – Ministère de la jeunesse et des sports (2019), *Les chiffres clefs de la vie associative*, 36 p.)

** Le rapport Hcéres indique une absence de données sur le nombre de candidats à la LP pour évaluer le niveau de sélectivité à l'entrée.*

Ces données, non communiquées dans le dossier d'autoévaluation, indiquent un nombre certain de dossiers de candidatures qui traduit une attractivité de la LP. Le taux de sélectivité dans le recrutement de l'ordre de 50%.

	2016/2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nbre de dossiers déposés	48	39	28	56
Nbre de dossiers acceptés	19	24	22	30

** Nous remettrons en place dès la rentrée prochaine 2020-2021 un conseil de perfectionnement* composé de représentants de l'équipe enseignante, des étudiants, d'associations et des cabinets d'expertise comptable orientés vers les associations. Il existait au moment du lancement de la LP en 2015/2016 et avait la composition suivante :

Peggy HUGON, PRCE, responsable pédagogique, PRCE Economie Gestion
Gisèle STEIN, responsable administrative
Vincent SOUBISE, Maître de conférences de droit privé
Michel GUILLOT, Maître de conférences de droit public
Audrey FABRE SARCELLE, Avocate
Jean-Christophe CARREL, commissaire aux comptes
Magali FLANDRE, directrice d'association
2 représentants des étudiants.

Les enquêtes sur *le suivi des étudiants* (devenir, postes occupées, rémunérations…) seront lancées en coloration avec le SESAP service de l'université chargé notamment de cette dimension. Le recours aux réseaux sociaux permettra de retracer les parcours des anciens. Un annuaire des alumni verra le jour sous peu de manière à la fois à mobiliser les anciens diplômés pour des interventions, des témoignages, des journées d'études et des propositions de stage et d'emplois.

Les enseignements feront l'objet d'une *évaluation systématique* dont les résultats seront présentés au conseil de perfectionnement et mobilisés dans la perspective de la construction de la prochaine maquette de la licence professionnelle.

** Enfin, au titre des perspectives structurantes nous envisagerons un rapprochement avec les autres formations existantes dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et de l'humanitaire au sein de l'Université Lumière*. Ainsi, la Faculté de sciences économiques et de gestion compte notamment une mention de master Économie sociale et solidaire au sein de laquelle le monde associatif est très présent avec des interventions, des journées d'études et des stages et des emplois proposés. Il ne s'agit pas de favoriser la poursuite d'études des étudiants de la LP CGA en direction de ce master dont les objectifs respectifs de formation ne sont pas les mêmes, de surcroît pour une LP dont la vocation est l'insertion rapide sur le marché de l'emploi davantage qu'une poursuite d'études. Mais des modalités de coopération sous forme de journées communes, de conférences, d'intervenants communs entre ces deux niveaux de formation peuvent se concevoir par l'intermédiaire de membres d'équipes pédagogiques communs aux Facultés de Droit et de Sciences économiques et de Gestion.

** Les enseignants-chercheurs de de cette mention de master sont également à l'origine de la création et du développement d'une Chaire d'Économie Sociale et Solidaire* qui fédère les acteurs importants de ce domaine d'activité (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, mutuelles, coopératives, associations…) depuis de nombreuses années. Rejoindre cet écosystème serait une perspective très intéressante pour le maintien et le développement de la licence professionnelle Gestion et comptabilité des associations.

Cette perspective est d'autant plus fondée que le nombre d'associations ayant des salariés est relativement réduit (160 000 sur 1,5 million d'associations au total en France en 2017) (INJEP, 2019) et que la part de ces mêmes associations ayant des salariés a tendance à baisser (11 % en 2017 vs 16 % en 2012) mais que l'emploi au sein des associations augmente plus vite que l'emploi salarié privé dans le reste de l'économie. Ainsi, entre 2008 et 2017 l'emploi salarié privé a augmenté de 2%. Sur cette même période la croissance de l'emploi des associations a augmenté trois fois plus vite avec une croissance de 6 %. Ce rythme associé à un niveau significatif d'emplois désormais assuré par les associations (1,8 million, soit 10 % de l'emploi salarié privé en France en 2017) confirme une dynamique et une professionnalisation de son activité en pleine résonnance avec les objectifs de la licence professionnelle comptabilité et gestion des associations.

- # Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant

L'équipe de pilotage de la formation tient à remercier l'Hcéres pour son rapport très complet qui permet de la conforter dans ses efforts, notamment en matière de professionnalisation et d'innovation pédagogique, et de dégager des pistes d'amélioration. Elle tient toutefois à apporter des éclairages complémentaires concernant les points faibles.

** Eclairage complémentaire au point : « L'absence de professionnels exerçant dans la fonction RH en entreprise. »*

Comme le souligne le rapport, 43% du volume horaire est délivré par des professionnels. Si ces derniers ont principalement le statut d'indépendant (avocats, consultants et retraités), c'est à la fois en raison de l'importance accordée aux enjeux juridiques (qui nous ont conduit à mobiliser des avocats) et en raison de la disponibilité des indépendants dans le cadre d'une formation en apprentissage qui nécessite une flexibilité importante des intervenants. Si l'équipe partage l'avis des évaluateurs qu'il convient de renforcer la place des intervenants travaillant dans les services RH d'entreprises, elle tient à préciser quelques points.

Nous tenons d'abord à préciser que, pour l'année 2019-2020, nous avons d'ores et déjà recruté des intervenants professionnels des RH issus d'entreprises pour différentes interventions d'un volume de 30h : M. Ribaucoup, Responsable des RH pour une intervention dans le module « RH fonction support » sur la question du recrutement (6h) ; Mme Digonnet, Gestionnaire carrières et paie, pour une intervention dans le module « RH fonction support » sur la RH dans le secteur public (4h). Nous avons également recruté Mme Magdelaine, chargée de recrutement et de développement pour une intervention sur la question l'éthique en RH (6h) et M. Brûlé, Conseiller développement RH, pour un cours en Gestion de la formation (14h). Trois de ces intervenants sont des maitres d'apprentissage de la LP CGRH ce qui nous assure également de leur bonne connaissance de notre public.

Concernant la suggestion du rapport d'évaluation de faire appel à des anciens étudiants, nous partageons ce point : depuis 2018, nous avons mobilisé d'anciens apprentis (par exemple Mathieu Novak). Mais nous avons fait le choix de commencer ces coopérations dans le cadre du DUT GEA option RH, afin d'accompagner progressivement la montée en compétence en Licence Professionnelle.

Enfin, concernant la personne sous statut de retraité, intervenu jusqu'en 2019-2020, nous tenons à préciser qu'il a eu un parcours professionnel très riche qui nous a permis de nous assurer de sa bonne connaissance des fonctions RH. M. Peyronel a notamment été responsable d'un département Ingénierie, compétence et emploi (diagnostic RH, GPEC, GTEC, formations...), responsable régional dans un cabinet international (évaluation, recrutement, coaching…), mais aussi chef de projet RH dans une grande entreprise (mobilité professionnelle, gestion de carrière…), responsable du développement RH – Formation d'un un groupe international. En cours de thèse en sciences de gestion, au laboratoire CEREGE, il est également expert agrée auprès des CHSCT Sacafi et membre de l'ANDRH et de l'ARIMHE.

Il est intervenu dans plusieurs modules : Santé au travail et risques psychosociaux, RH Fonction support (avec une conférence sur les différences entre la GRH dans une PME et un groupe multinational) et dans le cadre des *Assessment RH*. Ses qualités didactiques et pédagogiques ont été largement soulignées dans les enquêtes de sortie des étudiants, à la fois d'un point de vue opérationnel et d'un point de vue de la prise de hauteur.

** Eclairage complémentaire aux points : « Un taux de poursuite d'études élevé (28 % a minima, jusqu'à 40 %) et « Des données sur l'insertion des diplômés contradictoires selon les sources. »*

L'équipe pédagogique du parcours CGRH de la LP « MÉTIERS DE LA GRH : ASSISTANT » est très sensible à la question de la poursuite d'étude, compte tenu du projet spécifique de l'IUT Lumière – seul IUT de France à ne former qu'en apprentissage-. C'est la raison pour laquelle, un accent fort est mis sur le projet de l'étudiant dans le cadre du

recrutement : la volonté d'insertion professionnelle rapide est notée et prise en compte et valorisée dans le dossier de recrutement.

Pour analyser la poursuite d'étude nous utilisons deux sources différentes : les enquêtes réalisées à 30 mois, fournies par l'établissement, que nous complétons par des enquêtes internes (réalisées le dernier jour de formation) pour les années les plus récentes (pour lesquelles l'enquête à 30 mois n'a pas pu avoir lieu). Si le taux de répondant des enquêtes de sortie est supérieur aux taux de répondant des enquêtes à 30 mois (fournissant une explication possible à la différence d'estimation des poursuites d'étude), en revanche il faut savoir que ces enquêtes de sortie ont tendance à surestimer la poursuite d'étude, car elles sont réalisées en octobre, alors que tous les étudiants qui souhaitent poursuivre leurs études en alternance (85% des étudiants qui poursuivent) n'ont pas tous un contrat d'alternance. Aussi, certains abandonnent-ils en cours de route le projet de poursuite d'étude pour cette raison, tandis que d'autres reçoivent des propositions d'embauche qu'ils saisissent.

Le taux de poursuite d'études des diplômés de la promotion 2014 est, selon l'enquête à 30 mois de 16.67 % et de 21, 74 % en 2015. Selon l'enquête de sortie interne : il est de 29,5 % en 2016 et 2017 et de 41,38 % en 2018. Pour compléter l'information, en 2019, ce taux est de 30%, ce qui représente une baisse des intentions de poursuite d'étude. Le taux de poursuite d'étude varie donc à la hausse ou à la baisse, en fonction des promotions, mais de façon non linéaire.

Nous apportons une précision par rapport au commentaire du dossier d'évaluation Hcéres : dans le dossier d'auto-évaluation que nous avons fourni, la moyenne de l'insertion immédiate sur 5 ans (72%) est calculée à partir de deux sources de données différentes (sur 2014 et 2015 à partir de l'enquête réalisée 30 mois après la sortie et pour 2016 à 2018 à partir de l'enquête interne réalisé le dernier jour de formation).

Nous tenons à souligner que pour ceux qui ont maintenus leur projet d'insertion après la LP, le délai moyen d'accès à l'emploi est de 3,3 mois, ce qui confirme l'aspect professionnalisant de la formation.

Les fluctuations en termes de poursuite d'études peuvent s'expliquer par différents facteurs :

- L'environnement familial ou social de l'étudiant qui tend à inciter les étudiants à poursuivre leurs études « tant qu'ils le peuvent » ;
- L'importante offre de formation du secteur privé à bac +4/5 dans le domaine des Ressources Humaines sur la place lyonnaise qui recrute volontiers nos jeunes diplômés, d'autant plus que la région Rhône Alpes (qui avait la compétence en matière de carte de formation en apprentissage) a eu, sur le précédent mandat, une politique de développement de l'apprentissage en filière, favorisant la poursuite d'étude ;
- Une « incitation » de certaines entreprises partenaires, qui proposent aux étudiants de les accompagner dans une année d'alternance supplémentaire.

Tenant compte de cette analyse, de nombreuses actions sont développées par toute l'équipe pour favoriser l'insertion des diplômés avec des actions de communication vers nos entreprises partenaires (pour favoriser l'embauche ou la non-incitation à la poursuite), des informations sur le niveau réel de reconnaissance de ces formations, des aides et des ateliers à la recherche d'emploi, des rencontres avec des professionnels, le développement du réseau des anciens de l'IUT où des offres d'emploi sont partagées et où l'on met en lien les anciens et les étudiants afin qu'ils partagent leur expérience.

Par ailleurs, des discussions ont lieux lors des conseils de perfectionnement et COPIL avec nos partenaires, par exemple sur les raisons sociologiques de l'envie de poursuivre ses études et sur les actions qui peuvent être mises en place par les partenaires pour encourager l'entrée dans l'emploi de nos bacs + 3.

Le module de PPP (Projet Personnel et Professionnel) est l'un des principaux moments où nous travaillons la question de l'insertion professionnelle et de la poursuite d'étude.

Il consiste en un accompagnement de chacun des étudiants sur son projet professionnel. Il favorise la rencontre avec des professionnels des RH aux parcours différenciés, avec une sensibilisation à l'insertion à bac+3, en un travail sur la

lecture des offres d'emploi… L'objectif est d'amener chaque étudiant à s'interroger sur son potentiel, et sur son portefeuille de compétences et connaissances afin de se pouvoir se positionner sur le marché du travail.

Dans ce cadre, ils sont accompagnés pour :

- Construire et enrichir leur portefeuille de compétences tout au long de l'année, avec l'aide de l'outil numérique skilvioo ;
- Explorer le marché de l'emploi en ressources humaines à Bac+3 en mettant en parallèle les compétences qu'ils ont développées (à l'IUT et en entreprise) et seront capables de mettre en œuvre à l'issue de leur formation ;
- Construire et présenter leur offre de services post licence et leurs outils de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, portfolio numérique, entretien de recrutement) ;
- Connaître les dispositifs de formation tout au long de la vie leur permettant de prendre conscience qu'une reprise d'étude est possible à tout moment (VAE).

Les alternants sont également conviés chaque année à une conférence sur les débouchées à Bac+2/3 organisée par le partenariat entreprises au mois de janvier. Celle-ci est constituée de témoignages de professionnels des métiers de la gestion et des ressources humaines qui ont arrêté leurs études à bac+2/3, et qui présentent leur parcours et leur évolution professionnelle.

- # Licence professionnelle Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle

Nous vous remercions d'avoir analysé le dossier d'auto-évaluation de notre LP Métiers de l'industrie : gestion de la production industrielle parcours Coordinateur de Projets de gestion de la sous-traitance – chargé d'affaires.

Les réponses apportées sont classées en deux catégories. Dans un premier temps, nous apporterons les précisions nécessaires pour améliorer la compréhension globale de la formation. Dans un second temps, nous détaillerons les mesures correctives mises en place pour travailler sur les problèmes de fond.

** Rôles respectifs du responsable pédagogique et du chef de département*

Les rôles du responsable pédagogique et du chef de département sont clairement définis dans les fiches de postes respectives. Ils sont complémentaires. Notamment, le responsable pédagogique assure l'animation pédagogique de la licence, organise sa gestion administrative, et assure la communication avec les étudiants, les enseignants et le partenariat entreprise. Le chef de département est responsable du diplôme. Il est garant de l'application du programme, par l'organisation de l'équipe d'enseignants. Il anime les conseils de département, les jurys de diplôme et fait partie du conseil de direction. Il renforce l'attractivité des diplômes (DUT et LP) et s'assure de la cohérence de ces derniers, notamment dans le cadre de la préparation du BUT.

** Précision sur le conseil de perfectionnement*

Le conseil de perfectionnent est composé de 3 à 6 industriels représentatifs des secteurs d'activités ciblés, de 3 enseignants élus, d'un représentant de la direction de l'IUT, du chef de département et du responsable pédagogique de la LP. Il nous permet de faire un état des lieux de la licence professionnelle. Chaque conseil dispose d'un compte rendu. Nous organisons les conseils de perfectionnement selon la trame suivante : Etat de la promotion actuelle, constat et proposition d'évolutions, échange et discussion du projet. Ce format est particulièrement utilisé depuis les discussions ouvertes sur la réforme des DUT, et de l'intégration des licences dans cette réforme.

A titre d'exemple, le dernier conseil de perfectionnement, en date du 09 Janvier 2020, s'est réuni avec pour objectif de clarifier le positionnement de la licence en fonction des tendances actuelles et des besoins futurs des industriels.

** Devenir des étudiants ayant poursuivi leurs études*

Afin de compléter les informations existantes, une enquête a été réalisée en Septembre 2019 auprès des étudiants des promotions sortantes. Compte tenu du confinement actuel ces données ne sont pas disponibles puisqu'elles sont centralisées au secrétariat de la licence à l'IUT.

** Positionnement National*

Nous avons déjà en grande partie repris l'analyse du positionnement de la licence notamment par une enquête et par des échanges nourris avec les représentants des professionnels en comité de pilotage et comité de perfectionnement de la licence professionnelle. Nous avons également effectué un panorama des licences ayant plus de proximité avec la nôtre. Ces éléments seront intégrés dans le dossier d'accréditation.

** Lien avec les entreprises (79 entreprises partenaires, dont 4 sont fidèles)*

Nous avons renforcé ce lien en engageant un travail de réflexion lors du conseil de perfectionnement. Ce travail nous a permis de clarifier les besoins en emplois actuels et futurs.

Si les entreprises embauchent, c'est normal qu'elles soient moins fidèles car elles ne recrutent pas chaque année. C'est une vraie orientation au contraire de la prospection : se tourner vers des entreprises en recherche de futurs collaborateurs et donc renouveler plus souvent les entreprises accueillant des étudiants.

** Plan d'amélioration envisagé*

- Harmonisation avec la fiche RNCP et mise en cohérence des objectifs, de la maquette des cours et des débouchés

Une réflexion a été menée depuis plusieurs mois en concertation avec les enseignants et industriels pour clarifier la maquette, notamment via la redéfinition des blocs de compétences. Cette réflexion a été initiée avec l'arrivée cette année d'une nouvelle responsable pédagogique en septembre 2019, avec un profil plus proche de la formation. Les trois licences professionnelles des départements GLT et QLIO ont ainsi fait l'objet d'une réflexion sur la cohérence des maquettes pédagogiques par rapport aux besoins actuels et futurs des industriels. Plusieurs réunions ont eu lieu, rassemblant les équipes pédagogiques, les responsables de diplôme ainsi que les pôles de formation continue et VAE. L'objectif principal est de clarifier les points communs, différences et évolutions nécessaires pour ces trois LP en lien avec la logistique. Ces réflexions ont ensuite été soumises aux industriels partenaires lors du conseil de perfectionnement des LP CPSI et CPGST-CA en janvier 2020 pour en valider la pertinence et pour valider les choix stratégiques de réorientation des maquettes.

Parallèlement à cette analyse menée en interne, la perspective du BUT ajoute des éléments de réflexion que nous serons amené à arbitrer au regard des orientations prises et des adaptations locales possibles. Nous apporterons une réponse plus affinée dans le dossier d'accréditation.

Quant aux débouchés et objectifs de la formation, nous allons réduire la liste pour ne garder que les plus représentatifs. Cette diversité est une particularité de la licence, qui se veut justement généraliste dans ses enseignements et variée dans son recrutement.

- Tendance baissière des effectifs

Les effectifs étaient de 16 fin octobre 2019, ce qui montre qu'on repart à la hausse. (NB : deux démissions depuis : un départ pour l'armé et une démission)

Pour 2020, nous avons à ce jour 49 candidatures, soit une hausse marquée par rapport aux années précédentes, d'autant que la deuxième vague d'admissibilité est encore ouverte pour 1 mois.

Nous avons retravaillé en profondeur la présentation de la formation dans le catalogue fin 2019, de même que la plaquette entreprise. Nous avons aussi communiqué de manière plus incisive en interne (QLIO, mais aussi GLT et GEA) et en externe (campagne Indeed en cours par exemple).

- Poursuite d'études concernant environ 40 % des étudiants diplômés

Nous avons revu les plaquettes pour accentuer notre positionnement sur ce point, en mettant en valeur la recherche d'insertion rapide pour les diplômés. Nous avons également tenu compte lors de notre sélection en entrée, mais dans une moindre mesure de manière à préserver la dynamique d'augmentation des effectifs. Les étudiants ont également un cours de PPP au cours duquel ils sont accompagnés vers l'insertion.

- Apprentissage de l'anglais : Proposer des enseignements de spécialité en anglais et en certifier les compétences linguistiques acquises

Le dossier détaille les formations CLES déjà dispensées. Une inscription au TOIEC est également proposée Un cours supplémentaire a été ouvert cette année partiellement en anglais : le module qualité. Notre enseignante d'anglais a également cherché à ouvrir sur la gestion de projet. Pour autant, ces enseignements sont faits dans le cadre du module d'anglais et non dans celui des enseignements de spécialité.

Les retours des étudiants sont très partagés. La moitié des effectifs (avec un bon niveau initial) est très favorable. L'autre moitié, ayant un profil plus technique et des ambitions moindres trouve l'exercice inapproprié (leur niveau excessivement faible en anglais ne leur permet pas de retranscrire leurs acquis dans l'enseignement de spécialité).

Nous déplorons un manque d'effectif en enseignant-chercheur de spécialité capable d'assurer ces cours. Les enseignants anglophones sont monopolisés par la LG, officiellement positionnée sur ce créneau avec un parcours international. Les vacataires de la LP ne sont pas anglophones. Il n'y a donc pas de marge, sauf à recruter en section 06/61 pour renforcer les effectifs.

- Articulation avec la recherche relativement faible

Effectivement, à peine 18% des cours sont effectués par des enseignants chercheurs. Pourtant, il y aurait vraiment beaucoup à faire vu l'adéquation réelle entre les orientations de la LP et le laboratoire DISP, hébergé en partie à l'IUT. Malheureusement, le taux de saturation des enseignants chercheurs concernés (en nombre d'heures d'enseignement et en charge administrative) ne permet pas d'accentuer ce lien. Un enseignant-chercheur est en cours de recrutement en section 27, ce qui permettra peut-être de renforcer le lien.

On peut lister quelques pistes pour des évolutions futures, comme par exemple l'utilisation des projets tutorés, qui pourraient se faire en collaboration plus étroite avec les chercheurs, et donc en lien direct avec leurs projets de recherche.

- Licence professionnelle Métiers du BTP : travaux publics

** « La LP est inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), mais les éléments qui y figurent diffèrent de ceux indiqués dans le dossier d'autoévaluation notamment en termes de métiers et de compétences visées. »*

Effectivement il y a une différence de terminologie, les métiers visés dans l'autoévaluation sont plus précis et se retrouvent dans la famille de ceux du RNCP, les compétences sont les mêmes, elles ne sont pas exprimées avec le même vocabulaire et elles ne sont pas présentées dans le même ordre. Il n'y a pas de différence majeure mais juste un niveau de précision plus important.

** « Une absence d'approche par compétences. »*

Concernant l'approche par compétences, effectivement elle a été insuffisamment mise en valeur dans le dossier d'autoévaluation. Pour autant les calendriers de formation permettent de travailler par bloc de compétences. Tous les blocs de compétences sont évalués en conformité avec le titre RNCP.

Un travail sur la formalisation de l'évaluation par compétences sera mis en place pour les années à venir.

** « Il n'y a aucune coopération internationale. »*

Effectivement il n'y a pas de coopération internationale à proprement parler. Cela reste une piste à explorer et à travailler. On relève qu'en 2009-2010, un contrat de professionnalisation avait été signé avec une entreprise en Suisse.

****** *« Le suivi des alternants est effectué au moyen d'un livret. »*

Le suivi est assuré par un double tutorat : tuteur entreprise et tuteur université ainsi que par 2 visites en entreprise.

** « Au cours de la formation, l'étudiant a également la possibilité de passer la certification AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux), obligatoire pour les personnels intervenant à proximité des réseaux. »*

La licence impose aux étudiants de passer l'AIPR – habilité voir JORF

** « La validation des acquis de l'expérience (VAE) semble peu développée (un seul dossier depuis 2008). »*

Si on remonte à 2008, deux VAE ont été validées et non une seule (une en 2015, D. Valence ; et une en 2011, S. Bardin). Mais la VAE reste insuffisamment développée. C'est un travail de fond à mener auprès des professionnels du secteur. La loi dite LCAP du 5/09/2018 devrait permettre d'augmenter ce volume. En 2020, le site de la Faculté de droit JVD vient de rendre plus lisible la VAE dans la rubrique de la LP.

** « L'équipe pédagogique se compose de 35 intervenants aux profils variés. Dès lors, on peut s'interroger sur la difficulté de gérer ces intervenants et d'assurer une bonne cohérence pédagogique entre toutes les interventions courtes de deux, trois, quatre ou six heures. »*

La coordination pédagogique est assurée *via* les trois responsables de la licence qui échangent très régulièrement, notamment par des courriels et des conversations téléphoniques.
Les interventions professionnelles sont définies en amont et sont parfaitement ciblées sur des points essentiels. Ces interventions sont majoritairement réalisées par des professionnels spécialistes.
Les contenus sont vérifiés en amont de l'intervention afin de garantir une continuité pédagogique et la cohérence d'ensemble.

Les intervenants travaillent depuis plus de 10 ans dans cette licence, ils se connaissent et maîtrisent aussi très bien les contours de leurs interventions. Lors des réunions du comité de perfectionnement (comité de pilotage), ils se mettent d'accord sur le contenu de leurs interventions.
Les interventions courtes sont effectuées par des professionnels reconnus dans leur spécialité.

** « Sur 474 heures de cours de la maquette (en comptant les 2 parcours et hormis les projets tutorés), 173 heures (36 %) sont données par des enseignants des lycées partenaires, 57 heures (12 %) par des enseignants-chercheurs, exclusivement en droit, et 237 heures (50 %) par des vacataires professionnels (177 heures soit 37 %) et des formateurs du centre de formation d'apprentis (CFA).*
La part des cours assurés par des enseignants-chercheurs est trop faible pour conserver à la LP son caractère universitaire.
Le responsable pédagogique de la LP, enseignant-chercheur à la Faculté de droit de l'Université Lumière Lyon 2, ne donne que 6,5 heures de cours équivalent TD dans la LP, ce qui apparaît très peu. »

Sur les 474 heures de cours de la maquette, en comptant les 2 options (et hormis les projets tutorés), 127 heures sont dédiées à l'environnement législatif (incluant des matières de droit public et de droit privé).

La présence d'enseignants-chercheurs (maîtres de conférences, juristes) de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié de l'Université Lumière Lyon 2 est assez significative : environ 45% des enseignements juridiques sont dispensés par des MCF de cette Faculté (soit 57 heures sur 127 heures). L'autre partie de ces enseignements juridiques (70 heures) est assurée par des professionnels de bon niveau de qualification (qui interviennent également dans d'autres licences à l'Université) et qui apportent une expertise intéressante, exigée dans le cadre d'une formation professionnelle.

La responsable de la formation (maître de conférences en droit public) assure quelques heures d'enseignement, mais elle est très impliquée dans la formation, dont elle a été en grande partie à l'origine. Elle a été chargée des relations avec les entreprises et les OPCA (devenus depuis les OPCO, opérateurs de compétences) durant quatre années de 2008 à 2012 (un autre responsable pédagogique d'un lycée partenaire accomplit aujourd'hui cette mission). Et depuis l'origine en 2008, la responsable de la formation assure une coordination très régulière avec les deux collègues responsables pédagogiques des deux lycées. Par ailleurs, elle est amenée à répondre à divers courriels ou appels téléphoniques qui peuvent évidemment émaner des étudiants, des secrétariats et des divers services des établissements.

Un travail va être entamé avec les enseignants-chercheurs afin d'augmenter la part de leurs interventions, toutes disciplines confondues.

** « Le comité de pilotage se réunit « dès qu'une question d'organisation de la LP l'exige », sans que la fréquence réelle soit mentionnée. Le dossier d'autoévaluation ne mentionne pas l'existence d'un conseil de perfectionnement, ce qui n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. »*

Le comité de pilotage se réunit généralement deux fois par an. Il est dans sa composition et dans son mode de fonctionnement l'équivalent du conseil de perfectionnement (au sens des textes réglementaires). Nous l'appellerons dorénavant conseil de perfectionnement. Les comptes rendus de cette instance sont disponibles sur demande.

** « En matière d'évaluation des enseignements, seul un dispositif d'enquêtes mis en place par l'Université, portant sur les conditions de vie et conditions d'études des étudiants et conduites tous les quatre ans, est évoqué. Il n'existe donc pas une évaluation systématique des enseignements par les étudiants. »*

Le système d'évaluation systématique n'était pas clairement défini. Il n'a donc pas été mis en place, mais il le sera dès la prochaine rentrée.

** « L'évaluation des connaissances est classique et ne semble pas prendre en compte l'approche par compétences, contrairement à ce qui est attendu, bien qu'un ensemble de compétences aient été clairement identifiées dans le supplément au diplôme. Seules les compétences développées dans le cadre de l'alternance ou stage semblent être suivies au travers du livret de formation. Les procédures d'évaluation des connaissances sont bien explicitées. »*

Les évaluations sont faites par modules (eux-mêmes définis par les compétences à acquérir pour le diplôme). Il s'agit plus d'une absence de formalisme plutôt que d'une non-réalisation.

Cela sera plus explicite pour la rentrée prochaine.

** « Il n'y a aucune indication sur les dispositifs d'aide à la réussite. Le supplément au diplôme est clair et fournit les informations essentielles. »*

Les étudiants ont tous un tuteur pédagogique qui les suivent tout au long de la formation.

** « Le nombre de candidatures et la procédure de sélection ne sont pas connus. »*

Depuis la mise en place de la plateforme E-CANDIDAT sur le site de l'Université Lumière Lyon 2 en 2018, il ne parait pas difficile d'avoir accès à cette donnée.

Un travail plus minutieux les années à venir sera mis en place.

La sélection des étudiants n'a pas été détaillée car elle est, somme toute assez classique, sous réserve de la mise en place de la E-CANDIDATURE par l'Université Lumière-Lyon 2. L'étudiant dépose d'abord sur cette plateforme un dossier de candidature écrit, accompagné d'un CV, d'une lettre de motivation, des bulletins de notes du baccalauréat et de ceux du post-baccalauréat, la lettre d'engagement de l'entreprise (pour la majorité des candidatures, sous contrat en alternance). Le secrétariat de la Faculté de droit JVD valide les pièces, les responsables pédagogiques examinent les dossiers, organisent un entretien téléphonique. Sur la base du dossier écrit et de cette conversation téléphonique, la décision d'admissibilité est mise en ligne. La décision définitive d'admission permet l'inscription des étudiants, la réception de leur carte d'étudiants, et l'accès à tous les services de l'Université.

***** *« Les effectifs inscrits sont faibles et globalement en baisse, passant de 19 en 2014 à 13 en 2019. Ce nombre est d'autant plus faible que les étudiants se répartissent sur deux parcours. Le dossier d'autoévaluation indique trois raisons pour expliquer la baisse des inscrits : la multiplication des LP, le développement des écoles d'ingénieurs et la baisse des effectifs en brevet de technicien supérieur (BTS). L'origine des étudiants inscrits en LP n'est pas précisée, même s'il semble que la LP soit une poursuite d'études pour les étudiants des deux lycées partenaires. »*

Les effectifs ont un peu baissé en 2018-2019 (13 étudiants), mais ils augmentent sensiblement en 2019-2020 (15 étudiants), et les perspectives semblent encourageantes.

L'origine des effectifs de la LP, est majoritairement « extérieure » aux 2 lycées partenaires. Ils proviennent essentiellement d'autres départements de France (2019-2020 : 9 étudiants sur 15 ont une origine « extérieure » aux 2 lycées partenaires ; 2018-2019 : 10 étudiants sur 13 ; 2017-2018 : 8 étudiants sur 15 ; 2016-2017 : 14 étudiants sur 23 ; 2015-2016 : 10 étudiants sur 17 ; 2014-2015 : 13 étudiants sur 19).

** « Le suivi de l'insertion des diplômés est réalisé via une enquête à 30 mois (la dernière communiquée porte sur les diplômés de 2015). Elle montre une bonne insertion professionnelle (11 sur12 répondants), pour un salaire médian de 1 474 Euros par mois. L'enquête de 2017 montre un taux d'emploi de 100 % (7 sur 7 répondants), pour un salaire médian de 1 950 Euros par mois.*
Le taux de poursuite d'études est d'environ 40 %, dont 25 % en master, ce qui est problématique. »

L'insertion professionnelle est objectivement bonne.

Les résultats de l'enquête portant sur les diplômés de 2015 sont confirmés par une enquête récente (effectuée début 2020) auprès de la totalité des diplômés de 6 promotions de 2014-2015 à 2019-2020, soit 103 étudiants sondés (et 51 réponses soit un taux de réponse de 49,51%) : 72,5 % sont en emploi immédiatement à la fin de la formation ; 92 % des étudiants ont un emploi dans les 3 mois après l'obtention du diplôme.

Le taux réel de demande de poursuite d'études est de 15,7 % (sur la base de l'enquête menée début 2020 sur les 103 diplômés de 6 promotions). (En annexe du dossier d'autoévaluation, l'Université Lumière Lyon 2 a communiqué une enquête réalisée sur la base d'une seule promotion 2014/2015, avec seulement 7 répondants, et obtient un taux de poursuite d'études de 40%, qui ne reflète pas la réalité).

** « La maquette des cours, les objectifs professionnels et les débouchés réels de la licence professionnelle Métiers du BTP : travaux publics, parcours Droit et techniques des réseaux hydrauliques semblent au premier abord cohérents et intéressants. Cependant, il est difficile d'analyser les perspectives, car le dossier d'autoévaluation est très sommairement rempli. Il manque de nombreuses données essentielles, telles que l'endroit où se déroulent les cours (a priori au sein des lycées partenaires), le rythme exact de l'alternance, le nombre de candidatures, le taux de sélection, l'origine des étudiants, parmi d'autres. Le dossier est évasif sur de trop nombreux points. Le tout donne l'impression que l'Université Lumière Lyon 2 délivre une LP dont la gestion est déléguée. »*

La forte implication de l'Université Lumière Lyon 2 dans la formation a fait l'objet d'observations ci-dessus. En plus de la responsable de la formation d'autres personnes participent également activement à cette formation :

Le doyen de la Faculté de droit JVD de l'Université Lumière-Lyon 2 participe aux réunions du comité de coordination et à celles du conseil de perfectionnement (comité de pilotage).

Une secrétaire la Faculté de droit est chargée de la gestion de la scolarité. Entre autres, elle vérifie les pièces lors du dépôt des candidatures, fait procéder à l'inscription des étudiants *via* le service de formation continue de l'Université, elle vérifie l'assiduité et établit un état des heures sur chacune des périodes de formation, etc. ...

Une responsable des enseignants est chargée des vacataires intervenant dans la LP.

La responsable administrative et financière de la Faculté de droit établit le budget annuel en concertation avec les deux lycées partenaires.

L'université Lumière-Lyon 2 organise, chaque année, sur le campus une journée afin de promouvoir les LP, dont la LP. MBTP. TP. DTRH.

Quant au lieu des cours, pour des questions d'ordre pratique, ils se déroulent dans les deux lycées partenaires qui disposent de plateformes « hydrauliques » et des progiciels. Cela évite aussi aux étudiants de se déplacer inutilement dans un troisième établissement.

Quant au rythme exact de l'alternance, le dossier d'autoévaluation indique que « L'organisation de la licence est basée sur le principe de l'alternance des périodes en entreprise et en centres d'enseignement, d'un maximum de quatre à six semaines ». Le calendrier annuel de la formation est établi en amont, juste avant la phase d'inscription des étudiants pour l'année suivante.

Le calendrier de l'année en cours aurait dû être joint au dossier. Il est consultable sur le site de la Faculté de droit JVD de l'Université Lumière Lyon 2.

Le calendrier figurera dans le dossier pour la prochaine autoévaluation.

Quant à l'origine des étudiants, ils sont généralement titulaires d'un BTS Gemeau (Gestion et maîtrise de l'eau) ou d'un BTS TP, BTS Géomètre topographe, et proviennent essentiellement d'autres départements que les lycées partenaires (voir ci-dessus).

** « Pour augmenter l'effectif faible, le dossier d'autoévaluation mentionne qu'un des lycées partenaires a sollicité le CFA à Vienne pour obtenir plus de places en apprentissage à partir de la rentrée 2020. Cette perspective renforce le sentiment général d'une faible implication de l'Université Lumière Lyon 2. »*

La loi dite LCAP (préc.) encourage le recours à l'alternance, et permet notamment l'ouverture de toutes les formations à l'apprentissage.

Le choix s'est porté sur le CFA Régional agricole, qui porte aussi une autre licence de l'Université Lumière Lyon 2, en accord avec la Faculté de droit JVD. Le portage par le CFA Régional Agricole s'est fait naturellement. Le portage par un autre CFA reste possible. Cela relève des décisions politiques de l'Université Lumière Lyon 2. A ce jour, les formations en apprentissage sont presque toutes sous-traitées à un CFA autre que le CFA de l'Université. Cela ne constitue pas une preuve de non-implication de l'Université Lumière Lyon 2 mais simplement un choix de mode de gestion.

** « Si l'Université souhaite maintenir au sein de son offre de formation la LP, il importe donc qu'elle renforce la place et la présence des enseignants-chercheurs au sein de cette dernière et mette en conformité son pilotage avec la réglementation en vigueur (mise en place d'un conseil de perfectionnement, évaluation des enseignements par les étudiants, suivi de l'acquisition des compétences). Enfin, il est rappelé que l'objectif de la LP est de viser une insertion professionnelle immédiate, ce qui ne semble pas être le cas. »*

L'ensemble des remarques du Hcéres a été pris en compte. Un effort de formalisation sera fait notamment dans l'explicitation du conseil de perfectionnement (que nous avons mis en place avant même que la réglementation ne l'exige), et de l'évaluation des enseignements. La mise en place de la démarche qualité (obligatoire pour tous les organismes de formation à l'horizon 2021) permettra d'avoir les outils de cette formalisation.

Les évaluations des enseignements ainsi que l'insertion professionnelle font partie intégrante des critères de qualité. Nul ne doute que les retours seront très favorables à cette licence. Aujourd'hui les tuteurs professionnels sont souvent nos anciens étudiants, et ils recommandent notre licence tant en termes de qualité de formation, qu'en termes de suivi, d'accompagnement et d'insertion professionnelle.

• Licence professionnelle Métiers du décisionnel et de la statistique

L'équipe pédagogique de la licence professionnelle Métiers du décisionnel et de la statistique tient à remercier les rapporteurs de l'Hcéres pour leur analyse du dossier d'autoévaluation et pour leur retour sur les pistes de progrès et axes d'amélioration soulevés. Dans l'optique de ce retour constructif, l'équipe aimerait apporter quelques commentaires et éléments d'appréciation complémentaires.

** Travail sur les compétences et blocs de compétences*

Comme indiqué dans la partie « Perspectives d'amélioration et d'évolution envisagées », un travail sur les blocs de compétence a été mené visant dans un premier temps à regrouper les enseignements actuellement structurés en unités d'enseignements et modules, en blocs de compétences. Il en ressort une matrice à double entrée croisant les enseignements et les compétences. Les finalités sont multiples permettant notamment une lecture orientée enseignements et organisation pédagogique, une grille de validation pour VAE, une première marche vers une organisation de la LP en blocs de compétence.

** Analyse géographique (provenance des étudiants)*

Cette analyse est produite systématiquement, en voici une synthèse. Elle montre un recrutement équilibré apportant une réponse à une demande locale importante mais aussi l'attractivité de la licence au niveau national puisque près de 30% des étudiants sont venus dans la région afin de suivre cette formation.

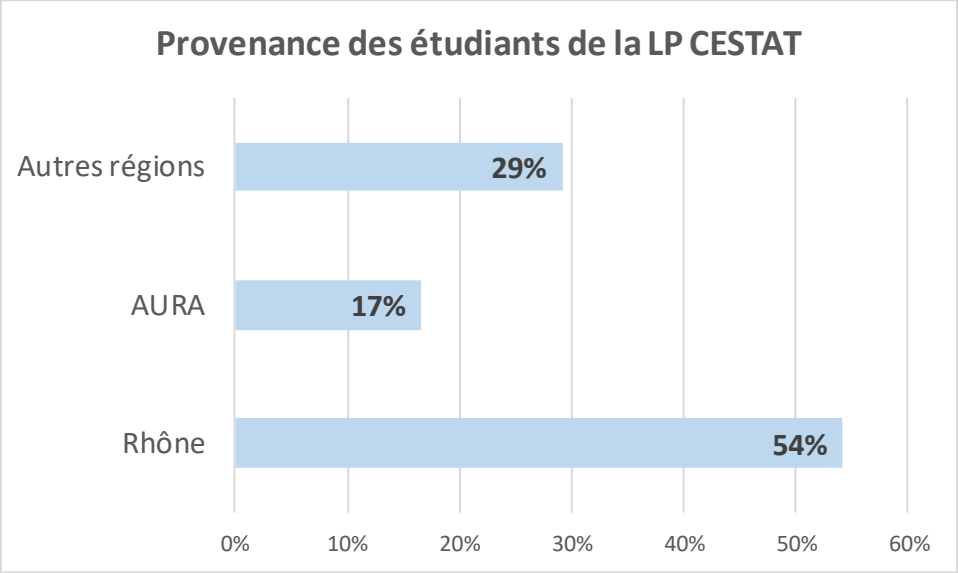

** Insertion professionnelle et poursuite d'études*

Pour ceux qui s'engagent dans la voie de l'insertion professionnelle à la sortie du diplôme, le taux d'embauche est de 100% au bout de 3 mois (voire 100% immédiatement pour les diplômés 2019) ce qui est révélateur d'un besoin fort des entreprises en recherche de chargés d'études statistiques capables de traiter les données à des fins d'aide à la décision.

Ce taux d'insertion professionnelle de 100% devrait être considéré et mis en avant comme un point fort. De nombreuses offres reçues par l'équipe et mises à disposition des étudiants ne sont pas pourvues.

Effectivement dans le dossier présenté, le devenir des étudiants se partage en 3 populations distinctes :

- 50% d'insertion professionnelle
- 20% en alternance spécialisant leur parcours et conservant un emploi de salarié
- 30% de poursuites d'études en Master

Ainsi, ce sont 30% des étudiants qui poursuivent leurs études académiques sans lien à l'emploi.

L'équipe pédagogique a bien conscience que ce taux de poursuite d'études est trop important et s'efforce de déployer plusieurs dispositifs favorisant l'insertion professionnelle. Cela passe notamment :

- par une attention portée au projet des candidats lors du recrutement, ceux considérant la licence professionnelle comme une marche vers l'accès à un master étant écartés,
- par l'importance accordée aux séances de Projet Personnel et Professionnel et au cheminement des étudiants dans leur projet au cours de l'année nourri par ces échanges,
- par les actions de professionnalisation mises en œuvre par l'alternance et les projets tuteurés.

Ces actions portent leurs fruits malgré un contexte où les sollicitations pour les diplômés peuvent être fortes. Ainsi l'enquête de sortie des diplômés de 2019 (85% de répondants) montre une insertion professionnelle en hausse et de 62%.

- Master Administration publique

** « Une convention de partenariat doit être signée avec la plateforme ressources humaines de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour que les agents publics formés par cette structure valident un diplôme d'université (DU) Management public, délivré par l'Université Lumière Lyon 2. Ces partenariats ont le mérite d'exister mais ils ne démontrent pas d'apports spécifiques en faveur des étudiants du master Administration publique. »*

La convention a été mise en œuvre cette année avec fusion des publics dans trois cours communs : des échanges très intéressants entre stagiaires professionnels du D.U. et étudiants du master ont été organisés.

** « La formation reste peu ouverte à l'international, avec un seul étudiant en mobilité sortante pour 2017 et pour 2018. Des accords de coopération existent pourtant avec 28 établissements partenaires. »*

En première année de master, les étudiants sont très nombreux à préparer des concours administratifs et les enseignements spécifiques qui leurs sont proposés au cours de cette année explique en grande partie leur intérêt limité pour la mobilité sortante. Ils voient en effet l'année de M1 comme celle au cours de laquelle la méthodologie des différentes épreuves de concours est véritablement maitrisée.

Quant à la deuxième année, dès lors que les parcours sont dans leur majorité orientés vers le système politico-administratif français, l'attrait est moindre pour une mobilité sortante. En revanche, dans le cadre du parcours Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe, de nombreux stages sont effectués à l'étranger. En outre, au cours du premier semestre de ce parcours, les étudiants participent à une Master Class qui réunit les étudiants et les responsables de différents masters d'universités françaises et étrangères.

** « Le suivi de l'acquisition des connaissances est classique. Les compétences acquises figurent dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et dans le supplément au diplôme. Tous les enseignements et les unités de mise en situation professionnelle sont retranscrits en compétences. Toutefois, s'il est indiqué que les compétences acquises sont listées dans une annexe, celle-ci n'est pas accessible. »*

Ces compétences figurent dans le « supplément au diplôme ».

**** Principaux points faibles :***

- Une adéquation faible des emplois occupés par rapport au niveau et au contenu de la formation.

Pour le parcours CJCP, la plupart des diplômés s'insèrent dans un contexte professionnel adapté.

Quant au parcours DGRHSP, le pourcentage de 40 % ne reflète pas le débouché final réel des étudiants après leurs premières années d'expérience professionnelle. En effet, certains étudiants transitent par un concours ou un emploi d'agent contractuel de catégorie B afin de compléter leur formation par une expérience en « gestion administrative du personnel » avant de rejoindre des fonctions d'encadrement.

- Une insertion professionnelle faible pour le parcours Compétences juridiques des collaborateurs politiques (60 % à 30 mois).

Après une première année d'existence peu satisfaisante en effet en termes d'insertion professionnelle, les trois dernières années ont montré une insertion professionnelle d'environ 80 % des diplômés dans un temps très court, de l'ordre de trois mois.

- Des effectifs faibles pour trois parcours en M2.

La moyenne est de 20 étudiants pour le master DGRHSP depuis trois ans (25, antérieurement). Les deux parcours AECCTE et CJCE ont un public plus ciblé. C'est pourquoi les deux parcours ont désormais un tronc commun (par ailleurs en partie partagé avec le parcours DGRHSP). Cela favorise la constitution d'une cohorte plus importante (en moyenne 19 étudiants depuis la modification de maquette). Seuls les parcours professionnalisants demeurent distincts ; un effectif réduit est ici plutôt un avantage car cela permet de mieux travailler la professionnalisation et le suivi des étudiants.

- Des liens quasi-inexistants avec la recherche.

Cette formation n'a pas vocation à former à la recherche. Les trois parcours de seconde année sont en effet professionnalisants, du fait notamment de la présence du stage obligatoire de 3 à 6 mois. Quant à la première année, elle est principalement consacrée à l'approfondissement des connaissances dans les différents secteurs de la gestion publique et à la méthodologie des épreuves de concours administratifs.

Cela ne doit toutefois pas nous empêcher d'envisager un lien plus fort avec la recherche, en associant par exemple certains de nos étudiants à des travaux collectifs et à des manifestations scientifiques réalisés par l'équipe de recherche en droit de l'Université. D'ores et déjà, l'ensemble des manifestations scientifiques en lien avec la thématique « Administration publique » est automatiquement intégré à l'agenda de la formation afin que les étudiants bénéficient des travaux scientifiques les plus récents. Ce fut ainsi le cas du colloque consacré au Grand Hôtel Dieu au printemps 2019 ou encore celui consacré au thème « Raconter l'administration » en octobre 2018.

- Des stages non obligatoires systématiquement.

Dans les trois parcours de la seconde année du master, les stages sont obligatoires. D'une durée de 6 mois pour le parcours DGRHSP, de 4 mois pour le parcours AECCTE et de 3 mois pour le parcours CJCP.

Ce n'est qu'en première année que le stage d'une durée d'un mois est facultatif.

- Une place limitée du numérique.

La prochaine accréditation permettra effectivement d'intégrer la dimension numérique à la formation. Depuis une quinzaine d'années, l'administration a diversifié ses interventions : du service en ligne à l'utilisation par les agents administratifs de l'intelligence artificielle, le numérique est bien au cœur des préoccupations de l'administration (comme en témoigne le plan Action publique 2022) et doit donc aussi être au cœur de formations telles qu'un master d'Administration publique. Comment l'Administration utilise-t-elle les nouvelles technologies comme levier d'action ? Quelles sont les limites à ses agissements ? Quelles peuvent être les conséquences en matière de données personnelles et de cybersécurité ? Ces questions seront intégrées au programme de formation.

- Un manque d'information sur le conseil de perfectionnement.

Le conseil de perfectionnement, qui se réunit chaque année, a permis certes de nombreux échanges au sein de l'équipe pédagogique mais surtout des échanges avec les représentants des étudiants, que ce soit pour la première année ou pour les trois parcours de seconde année. Ces échanges ont permis certains ajustements dans la formation : inversion de deux enseignements entre premier et deuxième semestre afin de mieux favoriser la progression pédagogique – 2017 – ; augmentation du volume horaire de la méthodologie des concours – 2018 – ; adaptation sur l'année de l'enseignement de contrôle de gestion de manière là aussi à assurer un apprentissage plus progressif – 2018 – ; renforcement de la méthodologie du rapport de stage et de la méthodologie du mémoire de première année de master – 2019 –.

** Analyse des perspectives et recommandations*

Si le master Administration publique de l'Université Lumière Lyon 2 propose une solide formation professionnalisante, adaptée à la préparation aux emplois en droit public, plusieurs améliorations sont envisagées : les stages doivent être rendus systématiquement obligatoires et les liens avec la recherche mériteraient d'être développés. De plus, la place et les enjeux du numérique mériteraient d'être intégrés à la formation. Cela semble indispensable pour corriger l'adéquation des emplois obtenus par les diplômés à leur formation et pour favoriser une insertion professionnelle plus importante. Des informations précises sont également attendues s'agissant du conseil de perfectionnement.

Par ailleurs, il importe de réfléchir au positionnement du master Administration publique par rapport au master Droit public et tout particulièrement à deux de ses parcours : Carrières publiques ; Droit et administration.

Le Master d'Administration publique présente une différence réelle avec les masters Droit public car notre mention est véritablement pluridisciplinaire et recouvre les différents aspects des fonctions de manager public là où les parcours mentionnés sont quasi exclusivement juridiques. Notre offre est ainsi très singulière, nos parcours de deuxième année n'ayant pas d'équivalents directs sur le site de Lyon-Saint-Etienne. La pluridisciplinarité, qui n'est pas un habillage mais l'ADN de cette mention, nous permet donc de nous démarquer des parcours Carrières publiques et Droit et administration des masters en Droit public sur le site.

Enfin, un réajustement de la maquette est à l'étude afin de faire évoluer l'offre et la rendre plus proche des attentes de l'administration contemporaine. Outre la thématique du management public, celle du développement territorial ou encore celle des emplois fonctionnels sont à l'étude.

- Master Analyse et politique économique

** Positionnement dans l'environnement*

La formation bénéficie d'un adossement important à l'Ecole de Management de Lyon, dans le cadre du parcours EF via des interventions de la part des enseignants de l'EML, des encadrements de mémoires et de thèses, dans le cadre d'une convention en cours de signature entre le laboratoire GATE et l'EML.

Le centre Léon Bérard, Centre de recherche de lutte cancérologie est aussi un partenaire très présent dans la formation à travers des interventions en économie de la santé de la part de Lionel Perrier, membre de ce centre et du GATE, dans le parcours CEE, et de stagiaires et mémoires qui y sont encadrés. Au moins 3 étudiants du parcours EF ont poursuivi leur formation en thèse également dans le domaine de l'économie de la santé, en appui avec le Centre Léon Bérard.

** Organisation pédagogique*

La structure n'est pas différente en M1 à l'UJM et à l'UL2, puisque chacun des M1, ayant la même structure, qui y est délivré débouche sur les parcours de M2 qui y sont également délivrés : CDT, IEGI et EF pour UJM et CEE et EF pour UL2.

Concernant la « professionnalisation », les étudiants de l'UL2, M1 et M2, bénéficient d'ateliers (CV, préparation d'entretiens…) obligatoires d'aide à la recherche de stage et à l'insertion dispensés par le Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation de l'UL2.

Dans le parcours CEE, un module de 21h CM est consacré aux seuls intervenants professionnels, en amont du stage en entreprise de 4 à 6 mois.

La place de la recherche est également forte par son adossement non seulement à l'UMR GATE Lyon Saint-Etienne (comme mentionné), mais aussi par les relations avec les enseignants chercheurs l'EM de Lyon (mentionnée ci-dessus), mais aussi au laboratoire COACTIS.

Le rapport ne fait pas état de l'usage du numérique très développé dans le M1 à l'UDL2 et ensuite plus particulièrement dans le parcours CEE, puisque la plupart des cours de ce parcours sont dispensés dans le cadre d'applications sur logiciels et /ou langages de programmation : R, STATA, SAS, Python etc.

Concernant la place de l'international dans la pédagogie, le M2 EF est donc également dispensé totalement en anglais, comme AE. Le M1 UDL2 comporte actuellement 30% de ses enseignements en anglais. L'échange entre l'Université du Delaware et l'UDL2 donne l'opportunité à certains étudiants de l'UDL2 de bénéficier de perspectives internationales en poursuivant leurs études aux USA et à l'ensemble des promotions des étudiants en M1 de l'enseignement et d'échanges de la part d'un collègue américain.

Réponses/commentaires aux conclusions et points faibles. Pour rappel :

Principaux points faibles :

« Manque d'outils de pilotage commun et informations parfois fragmentaires (seulement spécifiques à certains parcours) rendant difficile la mise en œuvre du processus d'amélioration progressive et de pilotage à l'échelle de la mention. »

« Manque de partenariats formalisés avec le monde socioéconomique et d'outils de mise en œuvre de la professionnalisation. »

Analyse des perspectives et recommandations :

« Aussi intéressante soit la formation, il conviendrait de veiller à développer et harmoniser des outils de pilotage de la mention afin de contribuer à son amélioration progressive, notamment par une coordination plus étroite des parcours. »

Concernant les relations formalisées avec le monde socio-économique, le rapport n'a certainement pas mis assez en évidence les partenariats avec ce monde que la formation a construit à l'Université Lumière Lyon 2, en particulier avec le centre Léon Bérard et l'EM de Lyon (décrits dans les corrections), tout au long de cette première accréditation. Ces efforts sont cependant à poursuivre de manière intensifiée à l'avenir.
La formalisation du rapport n'a certainement pas non plus mis en avant les outils de professionnalisation offerts aux étudiants à l'Université Lumière Lyon 2, tant dans le parcours CEE (ateliers, intervenants de professionnels, mises en situation d'études autonomes, exigence de stage long et formateur comptant pour moitié des crédits du diplôme…) que dans le parcours EF (formation à la recherche via un mémoire ayant une portée originale et innovante, participation au séminaires externes des laboratoires adossant la formation…). Là aussi les efforts sont à poursuivre à l'avenir.

Enfin sur le pilotage commun, il n'a été effectivement actif, sur la période passée, que pour le parcours EF, le seul qui relève des trois établissements co-accréditeurs. Cette absence de coordination s'explique en partie par des modes de pilotages internes propres aux établissements, parfois contraignants, et variables d'un établissement à l'autre.
Ce manque de pilotage commun et de coordination est également accentué par des objectifs d'établissement et des profils d'étudiants disparates, voire divergents. Ces divergences se sont fortement accentuées ces dernières années.
Dans ces conditions, a priori complexes un pilotage n'a pu être réellement mit en place.

A l'avenir, pour envisager une poursuite de la co-accréditation entre l'Université Lumière Lyon 2, l'UJM et l'ENS, les contrats devront être très clairs, écrits et tenus par les différents protagonistes, dans le cadre d'une convention détaillée et signée par ces protagonistes en début d'une éventuelle co-accréditation. Les établissements et UFR/Départements concernés devront aider à une telle sérénité en s'engageant fortement dans la facilitation des signatures de contrats écrits et en appuyant les choix discutés et construits par l'équipes pédagogique de cette formation.

- # Master Droit des affaires

Tout d'abord, nous remercions vivement les évaluateurs pour la lecture attentive de notre dossier, pour leurs remarques, notamment concernant la dimension internationale de nos formations et les liens tissés avec le monde professionnel, et pour leurs propositions.

Nous apportons des compléments et précisions concernant deux points qui nous semblent importants.

** « S'agissant de la délocalisation du parcours Droit comparé des affaires auprès de l'Université de Montréal, les informations communiquées permettent difficilement d'en apprécier les modalités ainsi que les objectifs même si la démarche se justifie pleinement afin d'ouvrir les étudiants à une approche comparatiste du droit. Le dossier indique seulement que les étudiants suivent auprès de l'Université canadienne des enseignements de niveau M2 lesquels doivent probablement correspondre à l'unité d'enseignement (UE) 'Droit canadien des affaires' pour lequel aucun volume horaire n'est indiqué. »*

Les étudiants du parcours « droit des affaires comparé » sont soumis à deux périodes d'examen. Après le premier semestre, des examens sont programmés concernant les matières suivies à Lyon. Après le second semestre à Montréal, les étudiants sont soumis à des examens organisés par l'Université de Montréal, sur les matières suivies dans cette institution durant la période. L'ensemble des notes obtenues sont prises en compte pour l'obtention du M2DAC. Le volume horaire de cours à Montréal est de 132 h CM. Il convient de noter qu'à partir de la rentrée 2020, cette formation fera l'objet d'une double diplomation : le M2DAC et un LLM en droit des affaires.

** « Le dossier montre que les responsables pédagogiques ont pris conscience de la situation mais aucune mesure ne semble avoir été prise notamment à travers de nouveaux dispositifs d'aide à la réussite. Plus généralement, aucune réflexion n'est livrée quant aux raisons de ce taux de réussite sensiblement bas entre 52,1 et 56, 5 % des inscrits. »*

En premier lieu, nous souhaiterions indiquer que ce taux de réussite nous semble proche de celui au niveau national concernant les premières années de Master en droit (https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid125896/parcours-et-reussite-en-master-les-resultats-de-la-session-2016.html : 56,5 % en M1 droit, sciences politiques à la rentrée 2013).

En second lieu, ce taux concerne des périodes pour lesquelles il n'y avait pas de sélection à l'entrée. Il est très probable qu'il augmentera depuis que nous avons mis en place une sélection des candidatures pour l'ensemble des étudiants (rentrée 2019). L'accès à la première année de Master n'est en en effet plus de droit pour les titulaires de licence de notre établissement. Ces statistiques n'ont donc plus qu'un rôle purement indicatif et ne peuvent renseigner sur la situation actuelle et future.

** « Pour l'UL2, le nombre d'étudiants sortants a varié en M2 entre 24 en 2016 et 2 et 2018 sans que ces différences ne soient expliquées. »*

Ce dernier chiffre ne compte que les étudiants qui partent à Sherbrooke dans le cadre d'un accord avec nos M2 droit de la propriété intellectuelle ou droit et éthique des affaires ; ils n'incluent pas la vingtaine d'étudiants qui part chaque année dans le cadre du M2 droit des affaires comparé.

- Master Droit privé

** Le rapport indique dans le 1er paragraphe de la partie « Positionnement dans l'environnement » (p2) que « la possibilité offerte aux étudiants de M1 formés dans une Faculté de poursuivre en M2 dans une des deux autres Facultés est un point essentiel et il faudrait s'assurer que les étudiants aient véritablement connaissance de cette opportunité, pour que l'accréditation commune de ces formations ait un sens. »*

Cette affirmation est inexacte. Les formations du M1 DPR constituent en principe des formations intégrées en deux ans. Un étudiant est sélectionné à l'entrée du M1 sur la base d'un choix de parcours de M2. S'il peut changer d'avis et postuler à l'issue de son année de M1 au sein d'un autre parcours de M2 que celui qu'il avait choisi initialement, il sera le cas échéant de nouveau soumis à une procédure de sélection à l'entrée du M2.

** La phrase suivante indique : « Par ailleurs une interrogation subsiste concernant le parcours Droit processuel, procédures et voies d'exécution dont le rattachement à la mention Droit privé n'est pas forcément évident, étant donné l'existence d'une mention Justice, procès, procédures. »*

Le rattachement à la mention droit privé est plus que jamais demandé par les responsables du diplôme.

Si les enseignements liés au champ procédural sont incontournables, ce sont les enseignements dispensés au cours de la première année de master 1 droit privé à l'Université Lumière Lyon 2, qui constituent les prérequis nécessaires et indispensables aux étudiants qui poursuivront leur formation dans le cadre du parcours droit processuel, procédures et voies d'exécution, et qui devront, pour finaliser leur objectif, se soumettre à l'examen d'accès à la formation professionnelle de commissaire de justice (ex-huissiers de justice notamment) (liste des enseignements constituant ces prérequis fixés par l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant les conditions d'organisation, le programme et les modalités de l'examen d'accès à la formation professionnelle de commissaire de justice, JO du 18 décembre, NOR : JUSC1936209A).

À l'inverse, le rattachement du parcours Droit Processuel, procédures et voies d'exécution, à la mention « Justice procès, procédures » tel que défini dans la présentation de ses unités d'enseignement, ne permettrait pas aux étudiants se préparant à être commissaires de justice, de disposer d'une première année de formation généraliste en droit privé.

Le taux exceptionnel d'insertion professionnelle des étudiants du master 2 Droit Processuel, procédures et voies d'exécution, mis en exergue par l'Hcéres, s'appuie sur la construction d'un parcours de droit privé (incluant le champ procédural) qui fait ressortir le passage progressif d'une formation théorique à une approche plus pratique.

Enfin, le domaine de la recherche ne doit pas être oublié. Parmi les éléments d'évaluation des étudiants inscrits dans le parcours droit processuel, procédures et voies d'exécution, la rédaction d'un mémoire de recherche est exigée et les thématiques retenues ne se limitent pas aux seules questions de procédure mais embrasent l'ensemble du droit privé. Il en va de même pour les colloques organisés avec les étudiants des deux années du master droit, mention droit privé et ceux du parcours droit processuel, procédures et voies d'exécution, et les professionnels (Colloque « Effectivité de l'exécution forcée » (2016) et « Recouvrement de créances, état des lieux » (2018) qui abordent les questions de procédure en lien avec le droit substantiel et plus particulièrement le droit privé.

** Le rapport indique dans la dernière phrase de l'avant dernier paragraphe de cette partie que « Rien n'est cependant précisé sur cet aspect en ce qui concerne le parcours Droits de l'enfant et des personnes vulnérables. »*

Le parcours Droits de l'enfant et des personnes vulnérables a également de nombreux professionnels qui interviennent de façon permanente : avocats, magistrats et experts près les tribunaux.

** Dans le premier paragraphe (page 2), le rapport indique que : « L'année de M1 n'est pas commune à l'ensemble des parcours, chaque établissement proposant des enseignements en présentiels sur son site. Sur un même site, elle peut être commune à différents parcours de la mention. Tel est le cas pour les parcours Droit de la famille, droit civil fondamental et Droit et pratique des contrats. »*

Chaque 1ère année de Master a ses spécificités, aucune n'est jamais tout à fait identique même s'il y a un socle commun important.

** En fin de page 2 et début de page 3, le rapport mentionne qu'« un socle de quatre enseignements impératifs quel que soit le site existe néanmoins (droit des sûretés, régimes matrimoniaux, successions, procédures civiles d'exécution). On peut néanmoins douter qu'il suffise à assurer 'une cohérence pédagogique forte de la Mention' comme l'affirme la maquette de présentation de la mention. La structure de la formation est ainsi très confuse au niveau du M1. Demeure avec évidence une spécialisation marquée au niveau du M2, mais cette spécialisation trahit une juxtaposition des parcours plus qu'une véritable concertation entre les établissements. »*

Le socle de quatre enseignements commun à l'ensemble des parcours correspond effectivement au minimum exigé mais la proximité entre les disciplines enseignées sur les trois sites ne se limite pas à ces quatre cours. En effet, plusieurs autres matières comme le droit international privé et le droit des entreprises en difficulté sont également enseignées en 1ère année de Master pour tous les parcours de la mention droit privé. D'autres matières comme le droit de la consommation sont parfois en partie enseignées sous un prisme différent (par exemple, dans le cadre du cours de droit du crédit et surendettement pour le parcours Droit civil approfondi). Il existe donc bien une cohérence pédagogique forte de la Mention droit privé avec une majorité d'enseignements communs en 1ère année sur les trois sites, et ce quel que soit le parcours choisi par les étudiants.

Le fait d'avoir des premières années relativement proches dans leur contenu et des secondes années très spécialisées est un choix assumé qui a pour but d'ouvrir aux étudiants le plus grand nombre de débouchés possibles à la sortie de leur Master. En effet, de nombreux concours accessibles dès la fin de la 1ère année de Master (CRFPA, concours de la magistrature) nécessitent d'avoir suivi un certain nombre d'enseignements traditionnellement dispensés en 1ère année de Master. La seconde année de Master permet ensuite à chaque étudiant d'acquérir une spécialité qui lui permettra de se démarquer dans l'exercice de sa future profession.

Enfin, il est inexact de prétendre que les parcours de M2 résultent d'une simple juxtaposition et non d'une concertation dans la mesure où plusieurs parcours ou projet de nouveaux parcours ont été supprimés ou abandonnés afin de permettre au site de Lyon Saint Etienne de couvrir les différents domaines de spécialisation en droit privé sans que les différents établissements se fassent concurrence.

** Dans la 2ème phrase du 1er paragraphe (p3), il est indiqué que « Étonnement, les parcours Droit civil fondamental et Droit de la famille sont annoncés 'gérés par le secrétariat des masters de la faculté de droit de Lyon 3', sans que des enseignants-chercheurs ne soient mentionnés, alors que tel est le cas des autres parcours. »*

Les deux parcours cités sont gérés au plan administratif par le secrétariat et au plan pédagogique par Aurélien Molière (MCF) pour le parcours Droit de la famille et par François Chenédé (PR) et William Dross (PR) pour le Droit civil fondamental.

** Dans le 3ème paragraphe, il est mentionné que « L'existence d'un conseil de perfectionnement global est suggérée mais de façon très implicite alors qu'il s'agit d'un point capital. »*

Il est précisé que ces conseils se réunissent chaque fin d'année au moment des délibérations.

** La 2ème phrase du 1er paragraphe (p.4) indique : « Entre les parcours, de grandes différences existent néanmoins : d'après les annexes, qui mentionnent toutefois des intitulés de parcours un peu différents de ceux de la formation ce qui les rend difficilement lisibles, le parcours 'droit privé et judiciaire' attire à lui la plus grande partie des effectifs (autour de 400), tandis que le parcours 'droit du patrimoine-droit notarial' regroupe presque 100 étudiants, les autres parcours quant à eux variant entre des moyennes de 10 à 20 étudiants. De manière globale, la formation est donc de fait attractive, même si cette attractivité semble tenir plus à certains parcours pris individuellement qu'à la formation dans son ensemble. »*

Attention à ne pas confondre la structuration passée dans laquelle il n'y avait pas de sélection en M1 et qui offrait donc un M1 généraliste (M1 droit privé judiciaire) et la structuration actuelle avec une sélection à l'entrée du M1 et des parcours intégrés sur 2 ans.

** La phrase suivante indique : « On peut en effet noter des chutes d'effectifs dans deux parcours (Droit civil fondamental et Droit du patrimoine-droit immobilier qui ne porte pas dans les annexes le même nom que celui donné en présentation), qui peuvent sembler en perte de vitesse. »*

Le responsable du parcours Droit civil approfondi précise que la réalité correspond au contraire de cette affirmation. Ce parcours est en passe de devenir le fleuron de la formation des juristes de droit privé au sein de l'Université Lyon 3. La promotion actuelle en Master 1 regroupe 29 étudiants de très haut niveau et venant de nombreuses facultés.

** Le paragraphe suivant du rapport indique que « Les taux de réussite, tous parcours confondus, sont à environ 75 % pour le M1 et montent à 95% pour le M2. Mais seulement 25 % des étudiants de M1 passent dans le M2, d'après les statistiques, sans que l'on sache clairement si cette annexe ne concerne que les étudiants de l'UL3. »*

Il est important d'avoir à l'esprit que l'entrée en vigueur de la sélection à l'entrée en Master 1 va avoir un impact très important sur l'évolution du taux de passage d'un M1 au parcours de M2 correspondant.

** L'avant dernier paragraphe indique ceci : « La formation s'en remet au service statistique de l'université pour le suivi des étudiants. Ainsi, à l'UL2, le service d'application pour la gestion des étudiants et des enseignements (APOGÉE) et le service des études statistiques et d'aide au pilotage (SESAP) assurent-ils le suivi des étudiants. Mais il n'y a pas d'information sur les moyens mis en œuvre par les autres établissements. »*

L'Université Lyon 3 procède comme l'Université Lumière Lyon 2.

** Le rapport liste 3 principaux points faibles de la Mention (pages 4 et 5) :*

« Mention commune aux trois établissements à l'heure actuelle artificielle, chaque établissement juxtaposant ses parcours sans véritable cohérence. »
« Positionnement du parcours Droit processuel, procédures et voies d'exécution au sein de la mention Droit privé qui interroge alors qu'il existe une mention Justice, procès, procédures. »
« Manque de précision et de soin apporté à la rédaction du dossier sur des points très importants : sur le lieu de déroulement des différents parcours, sur l'existence et le fonctionnement du conseil de perfectionnement global, sur la dénomination même des parcours qui se contredit selon les documents fournis. »

Des réponses ont déjà été apportées pour démontrer le caractère infondé des deux premiers points prétendument faibles (v. supra la partie relative au positionnement dans l'environnement pour le point n° 2 et la partie relative à l'organisation pédagogique s'agissant du point n° 1).

Le troisième point mentionné comme un point faible de la Mention appelle les observations suivantes :

- À l'exception du parcours Droit et pratique des contrats qui est présenté comme étant rattaché aux trois sites et dont les enseignements sont donc dispensés au sein des trois établissements, les autres parcours sont rattachés à l'Université Lumière Lyon 2 (Droit processuel, procédures et voies d'exécution), à l'UCLY (Droits de l'enfant et des personnes vulnérables) ou à Lyon 3 (autres parcours). Les enseignements sont donc dispensés au sein de l'établissement de rattachement sauf cas exceptionnel.

- Les Conseils de perfectionnement existent et se réunissent chaque année au moment des délibérations du 2nd semestre.

- Il n'y a pas de contradiction entre les dénominations des parcours mais l'entrée en vigueur de la sélection en M1 a eu des conséquences sur l'organisation des parcours intégrés M1-M2 (seules les dénominations de ces parcours intégrés sont désormais utilisées avec l'intitulé de la Mention droit privé).

** Le rapport se termine par l'analyse suivante (p5) : « La co-accréditation entre les trois établissements du master Droit privé ambitionne opportunément une offre de formation cohérente et non redondante au niveau local. Néanmoins, ce caractère commun nuit à sa présentation comme une formation unique, alors qu'il paraît à plusieurs égards très artificiel. Le détail du M1 est largement délaissé au profit des M2. La perspective évoquée d'un nouvel élargissement de la mention afin d'accueillir de nouveaux parcours interroge sur son opportunité alors que la première année de master paraît d'ores et déjà dépourvue d'unité. La présentation serait bien davantage compréhensible en exposant le rattachement des parcours aux établissements. De plus, il paraît capital de mettre en place de manière claire un conseil de perfectionnement global au niveau de la mention. Enfin il convient d'expliciter la place du parcours Droit processuel, procédures et voies d'exécution au sein de la mention Droit privé alors qu'il existe une mention Justice, procès, procédures. »*

Les critiques qui figurent dans cette analyse ont déjà fait l'objet de plusieurs réponses au sein de ce document.

En complément de ce qui a déjà été précisé, il est possible de préciser qu'il n'appartient pas aux responsables pédagogiques de parcours de Master de pallier la défaillance du gouvernement dans la cohérence du maillage universitaire national. Enfin, il semble contradictoire de demander aux responsables de mentions et de parcours de proposer à la fois une offre cohérente et harmonisée sur un site élargi tout en reprochant au dossier préparé dans le cadre d'un travail commun et concerté de ne pas davantage exposer le rattachement des parcours aux différents établissements du site.

- # Master Droit social

S'agissant de l'Université Lumière Lyon 2, une demande de complément d'information est faite concernant d'une part l'insertion de la mention dispensée au sein de l'IETL au sein de l'université, d'autre part, le supplément au diplôme, insuffisamment mis en exergue dans le rapport d'autoévaluation. Ces deux points sont présentés successivement.

** Insertion de l'IETL au sein de l'université*

L'IETL est une composante de l'Université Lumière Lyon 2, elle-même membre de l'Université de Lyon, au même titre que l'Université Jean Moulin Lyon 3.

Au sein de l'Université Lumière Lyon 2, indépendant de l'UFR Droit, l'IETL est un institut relevant de l'article L. 713-9 du code de l'éducation. Il est dirigé par une directrice ou un directeur élu.e par le conseil d'administration pour cinq ans. Madame la professeure Sylvaine Laulom l'a dirigé de 2012 à 2017, Monsieur le professeur Thomas Pasquier lui a succédé en 2018.

Le conseil d'administration comprend 22 membres dont 16 membres élus (4 Pr, 4 MCF, 5 étudiants, 3 personnels administratifs), 6 personnalités extérieures (1 représentant du Conseil régional RAA, 1 représentant de la DIRRECTE RAA, 2 représentants du CESE, 2 personnalités extérieures désignées par les membres élus du Conseil. La durée de leur mandat est de 4 ans. Le président en exercice est Maître André Derue, Avocat associé au cabinet Barthélémy-avocats. Le conseil se réunit au moins trois fois par an.

Il définit la politique générale de l'Institut dans le respect des orientations prioritaires arrêtées par l'Université Lumière-Lyon 2. Il arrête le projet de budget présenté par le/la Directeur/trice de l'IETL et les décisions modificatives et les transmet au Conseil de l'Université pour approbation ; il approuve les comptes de l'Institut.

Tout ceci conformément au règlement intérieur de l'IETL tels que révisés en 2014.

Par ailleurs, l'IETL, en tant que composante à part entière de l'Université Lumière Lyon 2 participe par l'intermédiaire de ses membres à la vie de l'université. Certains enseignants chercheurs sont élus dans différents conseils d'université. Sur le plan scientifique, l'IETL, de par son objet centré sur le travail et son particularisme de composante pluridisciplinaire, est au cœur d'un « pôle travail » initié par la présidence de l'université pour mettre en relation les initiatives, travaux et intérêts qui ont pour objet d'étude le travail dans les différentes composantes de l'université.

Sur le plan du paysage universitaire régional, les Universités Lumière Lyon 2 et Lyon 3 font partie de l'Université de Lyon. C'est à ce titre que lors du quinquennal qui s'achève il avait été souhaité par les instances dirigeantes que la mention Droit social soit élaborée en commun. Dès lors, la demande d'accréditation avait été élaborée de concert par les représentants de l'IETL et de la filière Droit social de la faculté de droit de l'université Lyon 3. Mais dès l'origine, il était entendu que chaque université gardait l'autonomie de ses diplômes et règlements d'examens. Le fonctionnement est donc de fait parallèle, avec peu de points de contact, si ce n'est le conseil de perfectionnement. Une exception remarquable est cependant constituée par le parcours Droit et protection social de deuxième année du Master qui est administré et géré en commun par les deux universités, sans pour autant que les diplômes soient décernés sous double sceau. Les étudiants restent inscrits dans leur université d'origine.

** Le supplément au diplôme*

Lors de l'élaboration de la maquette du Master Droit social, une fiche descriptive du diplôme qui constitue le « supplément au diplôme » selon le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES, a été élaborée en commun par les responsables des parcours de l'Université Lumière Lyon 2 et Lyon 3. Elle est utilisée essentiellement en addition aux diplômes des étudiants qui effectuent tout ou partie de l'année de

scolarité en échange dans une université étrangère. Elle contient une partie commune relative à la mention et des éléments propre à chaque parcours selon ce qui a été effectivement suivi par l'étudiant.e.

Ce supplément mentionne des informations sur le diplôme, avec les principaux domaines d'étude couverts par le diplôme : « La Mention de Master Droit Social est destinée à former des juristes spécialisés en droit social et en relations sociales dans l'entreprise.

Après une formation généraliste de licence en Droit, la Mention de Master Droit social permet l'acquisition et la maîtrise des connaissances et de la pratique du droit social. Le droit social est un droit complexe et en évolution permanente. Sa maîtrise est devenue indispensable à l'intérieur de l'entreprise, quelle que soit sa taille. Des compétences de haut niveau en droit social sont également indispensables pour toutes les structures de conseil aux entreprises (avocats, cabinets de consultants, etc.).

L'objectif du Master mention « Droit Social » est de former des juristes capables de maîtriser la complexité de ce droit en mutation permanente et de le mettre en œuvre. Il permet l'acquisition des connaissances du droit social dans toutes ses dimensions (droit du travail, droit de la protection social, droit social européen et international), susceptibles d'être mobilisées en entreprises (service RH ou service juridique) ou dans des structures dédiées au droit social (cabinets d'avocats, structures de conseil, service « social » des cabinets d'expertise comptable) ou encore dans des administrations et services publics chargés de la mise en œuvre de ce droit (organismes de sécurité sociale, Pôle emploi). Les questions de droit social sont traitées de manière globale, comme elles le sont en entreprise et la formation intègre des enseignements pluridisciplinaires (ergonomie, sociologie du travail et des organisations, gestion des ressources humaines). »

Suivent des informations sur les langues utilisées pour l'enseignement (notamment mention est faite des cours dispensés en anglais), le niveau du diplôme (I selon la nomenclature française, 7 selon CEC), les conditions d'accès, le contenu du diplôme et les résultats obtenus, et l'organisation des études.

Viennent ensuite l'énumération des matières effectivement suivies par l'étudiant.e avec le nombre de crédits attribués à chaque enseignement.

Enfin, sont portés sur le document des informations sur la fonction du diplôme qui concerne les débouchés envisageables, tant dans le domaine général de la mention (juriste en droit social, avocat spécialisé…), que dans les domaines de spécialité (DRH à l'international, directeur du contentieux de la sécurité sociale, inspecteur du travail, …).

- # Master Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports

L'équipe pédagogique remercie vivement l'Hcéres pour l'évaluation de qualité réalisée de la mention Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports (3ET). Elle prend bonne note des observations formulées sur la qualité de la formation délivrée. Elle se propose d'intégrer également les éléments suivants.

** Nous nous efforcerons dans la prochaine maquette, dans le cadre d'une approche par les compétences et plus simplement par les cours, de mettre en avant des compétences transversales aux trois parcours* en complément de celles déjà présentes dans le Master 1 qui constitue le socle sur lequel se développent ces derniers. Cette mise en évidence interviendra également pour les compétences communes aux trois parcours ou pour celles partagées deux à deux.

** Dans le cadre de la prochaine accréditation*, *les mutualisations de cours et de compétences entre mentions de masters au niveau de la FSEG*, déjà effectives pour nous avec la mention Management stratégique pourraient être étendues à d'autres mentions relatives aux questions environnementales. Ces dernières se réfèrent notamment à l'un des autres domaines de la mention que celui de l'économie des transports. Nous veillerons à ce que cette ouverture ne se traduise pas pour autant par une dilution des compétences Transport.

** Des efforts sur l'internationalisation de la formation* avec un accroissement de la mobilité entrante seront engagés, autant que possible, tout en intégrant le vivier déjà conséquent d'étudiantes et d'étudiants *internes* à l'Université Lumière Lyon 2 et l'ENTPE, prioritaires dans le convention de la co-accréditation et le vivier d'étudiantes et étudiants *externes* provenant de formations nationales ou en formation continue dans le cadre de reprises d'études, qui candidatent au sein des formations proposées soit en M1 soit au titre des parcours de M2.

** Pour la mobilité sortante,* elle pourra davantage être menée au niveau des stages réalisés à l'étranger qu'au niveau des cours et des interventions dont le programme et le calendrier sont fortement intégrés.

** Le suivi du retour des évaluations* en termes de taux de réponse et de prise en compte sera davantage formalisé au niveau des trois parcours à l'avenir. Ainsi nous référencerons les changements de calendrier, de cours, d'intervenions et de thématiques traitées intervenus à l'issue de ces évaluations réalisées par les étudiantes et étudiants à l'issue de leur formation et déjà effectives au niveau du M1 et de chacun des parcours.

** La mise en évidence des compétences associées à la formation délivrée* a déjà été entreprise en grande partie au cours de l'année écoulée. Elle sera finalisée dans le cadre de la prochaine accréditation avec notamment des échanges sur ce sujet du portefeuille de compétences actuelles et futures avec des dirigeants, des DRH de sociétés de transports et de responsables d'organismes professionnels du domaine, membres pour certains du conseil de perfectionnement de la mention.

** La mise en place de l'alternance est à l'étude.* Les relations privilégiées avec les entreprises, pointées à juste titre dans le rapport, permettent d'envisager cette perspective. La possibilité d'offrir des formations en alternance est un facteur de renforcement des partenariats engagés de longue date avec certains opérateurs. Elle constitue un élément d'attractivité supplémentaire pour les étudiantes et étudiants. Cette mise en œuvre peut également bénéficier de la

capitalisation opérée sur les deux licences professionnelles MSTV et GRF avec des contrats de professionnalisation, licences professionnelles pilotées par deux enseignants-chercheurs du LAET. Cette perspective nécessite de dégager des ressources humaines supplémentaires à cet effet, ressources déjà fortement engagées dans le pilotage de parcours et de diplômes et dans l'accompagnement des étudiants. Nous aurons également à prendre en compte le cadre du partenariat entre Université Lumière Lyon 2 et l'ENTPE de manière à intégrer des éventuelles différences de priorité sur cette question.

• Master Économie du travail et des ressources humaines

Nous remercions les évaluateurs Hcéres pour le rapport réalisé sur la Mention ETRH de l'Université Lumière Lyon 2. Le travail d'évaluation est important et utile pour les équipes pédagogiques.

Cependant certains commentaires (analyse et recommandations) qui nous ont été donnés à lire, appellent toutefois des précisions et relèvent parfois d'erreurs d'interprétation.

Nous nous concentrerons essentiellement sur les commentaires qui relèvent du fond et qui nous paraissent éloignés de la réalité du diplôme car visant justement ses points forts (I). Nous terminerons par les commentaires touchant la forme (II).

* I-A. Concernant les analyses et recommandations sur les métiers visés et l'adéquation de la formation

- Observation n°1 : Il y a dans le rapport une confusion entre les domaines professionnels et les domaines disciplinaires, et c'est notre interrogation principale vis-à-vis du rapport.

En premier lieu, il n'y a pas que les sciences de gestion qui forment aux métiers des RH : l'Economie, le Droit, la Psychologie, la Sociologie notamment y contribuent, comme en attestent les diplômes de niveau master existant dans ces disciplines.

De plus, comme le rapport le souligne, notre formation est pluridisciplinaire et développe donc aussi des enseignements en sciences de gestion.

Enfin, les postes visés par la formation ne sont pas ceux, comme indiqués dans le rapport, de « gestionnaire des RH », qui correspondent plutôt à un niveau LP, mais des postes d'« assistant/responsable RH », de « chargé de mission » ou de « consultant », postes sur lesquels la pluridisciplinarité est un atout, de même que les compétences économiques et statistiques.

- Observation n°2 : Le rapport accorde une attention exclusive au domaine des RH au détriment du domaine de l'Emploi et du Travail.

Or notre formation articule ces domaines professionnels connexes, c'est son originalité sur le « marché » des formations de Master, et c'est ce qui fonde son partenariat depuis 20 ans avec l'INTEFP et la DIRECCTE Aura.

De plus, sur les domaines de l'Emploi et du Travail, la discipline économique (notamment dans une approche socio-économique) est bien placée et fournit des connaissances et compétences qui complètent utilement des savoirs proprement gestionnaires.

- Observation n°3 : Le fait que, depuis 20 ans, la formation ait fait ses preuves, que la concurrence potentielle de l'IAE de Lyon 3 n'ait pas impacté les flux de candidatures reçus ni l'insertion de nos diplômés, n'est pas pris en compte dans le rapport.

On peut penser que s'il y avait incohérence entre le contenu de la formation (connaissances et compétences) et les métiers visés, ainsi qu'il est affirmé dans le rapport, les précédentes évaluations Hcéres l'auraient fait remonter, et surtout, que la formation n'aurait pas pu perdurer (en termes de public, de partenariats, de stages réalisés et d'insertion professionnelle).

De même, la « concurrence » de Lyon 3 souvent évoquée comme problème majeur n'en n'a jamais été un ; plus encore, depuis l'affichage d'une Mention ETRH (2016), nous constatons de nombreuses candidatures d'étudiants de l'IAE de Lyon 3 à l'entrée du M1 et du M2.

Nous réaffirmons donc que les orientations et le public sont différents entre ces deux universités sur un des bassins de formation et d'emploi les plus importants de France, et que notre Master forme aux métiers connexes des Ressources Humaines et de l'Emploi.

En complément, nous renvoyons ici à la vidéo réalisée par un groupe d'étudiants de la promotion en cours du M2 pour l'anniversaire des 20 ans du diplôme : vous pourrez y voir des témoignages de diplômé.es bien inséré.es sur les métiers visés.

Cette vidéo est disponible sur :

- la chaine You Tube de l'UFR SEG : https://bit.ly/3e4AAww
- la page Linkedin de l'UFR SEG : https://bit.ly/34g82M0

* I-B. Concernant les analyses et recommandations sur l'insertion professionnelle des diplômés

- Observation n°4 : La question de l'insertion professionnelle et de son suivi étant une question complexe et multidimensionnelle, nous sommes étonnés que le rapport se base sur une seule enquête du SESAP pour en juger, tout en en tirant une conclusion définitive.

Sur le long terme de l'existence de ce diplôme, le taux d'insertion issu des enquêtes successives a toujours été très satisfaisant, ce qui est un élément important de l'attractivité persistante de la formation.

De plus, l'insertion professionnelle durable des diplômés depuis 20 ans atteste selon nous, au contraire de ce qui est indiqué dans le rapport, une bonne « adéquation de la formation au marché ». Le diplôme a toujours évolué pour prendre en compte les évolutions des secteurs professionnels visés, en témoigne par exemple l'introduction précoce (dès 2009) d'un module sur le SIRH, qui a permis à nos étudiants de très bien s'insérer dans ce domaine (encore 3 stages cette année, avec 3 promesses d'embauche). Nous renvoyons ici encore à la vidéo indiquée ci-dessus, avec notamment le témoignage d'une diplômée devenue consultante en SIRH.

Concernant le suivi des diplômés, nous sommes d'accord avec le fait que le suivi plus qualitatif de l'insertion au-delà des enquêtes globales réalisées par le SESAP est très important. Nous avions indiqué les actions menées avec les moyens à notre disposition, et nous prenons bonne note de la nécessité d'approfondir encore ce point.

- Observation n°5 : Concernant la qualité jugée faible de l'insertion de nos diplômés, et en plus de la restriction méthodologique de l'observation précédente, il nous semble que le rapport ne prend pas en compte les caractéristiques d'une partie de notre public, ni la palette large de niveaux de responsabilité associée au statut de cadre correspondant à un Bac+5.

Nous réaffirmons en effet qu'une partie de notre public ne peut sortir directement à un haut niveau de responsabilité, à moins de croire à une toute puissance de la formation et/ou à moins de considérer qu'une partie de notre public ne mérite pas de suivre une formation de Master. Nous considérons qu'il fait partie de notre mission d'amener à Bac +5 des profils qui ne relèvent pas de l'excellence, et notre Master mélange des profils différents, mais il est évident que l'insertion professionnelle est différente entre un étudiant qui obtient son M2 à 15 et un étudiant qui l'obtient à 10. Nous n'en tirons pas la conclusion que la formation a une insertion de faible qualité.

- Observation n° 6 : Toujours concernant le jugement sur la qualité de l'insertion, le rapport sous-estime les problématiques liées à la sélection à l'entrée en M1.

Le rapport considère en effet qu'il ne devrait pas y avoir de problème de niveau du public dès lors qu'il y a sélection à l'entrée du M1, et il pointe le taux d'échec élevé sur une année universitaire du M1.

Si la sélection en M1, comme tout processus de recrutement, peut être améliorée (et nous nous y attelons chaque année), notre expérience nous enseigne que ce n'est pas de fait le même processus qu'une sélection à l'entrée du M2 (nombre de dossiers, possibilité d'entretiens, maturité de la candidature) et que celui-ci est plus incertain au niveau M1 qu'au niveau M2. Nous le reconnaissons humblement.

Concernant le taux d'échec, l'amélioration continue sur le processus de recrutement et le développement de l'encadrement pédagogique de la promotion de M1 nous ont permis de réduire ce taux. Mais un taux d'échec nul n'est en aucun cas possible et réaliste.

* I-C. Concernant les analyses et recommandations sur « le numérique »

- Observation n°7 : Selon le rapport, « la pédagogie devrait faire une place plus importante au numérique, en accompagnant l'évolution des métiers sur le plan numérique ».

Il nous semble qu'il faille faire une distinction entre outil pédagogique et transformations des métiers.

Si on renvoie au numérique comme outil pédagogique, nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut le développer, même si nous soulignons que le projet pédagogique est plus important que l'outil et que les innovations pédagogiques ne passent pas nécessairement par le numérique.

Concernant le numérique comme domaine d'activité, nous formons nos étudiants depuis 10 ans maintenant aux transformations des métiers RH qu'implique le développement du numérique, avec l'accent notamment sur les connaissances et compétences en termes de SIRH, couplées à la maîtrise des outils statistiques. Sur ce domaine du SIRH, la formation s'appuie sur une EC spécialiste des SI et sur l'intervention de professionnels du secteur pour la mise en pratique.

* II. Concernant les documents non indiqués (CR du Conseil de Perfectionnement, Synthèse des évaluations des étudiants)

- Observation n° 8 : Nous n'avons en effet pas pensé à faire cette précision sur ces documents, considérant manifestement à tort que cela était évident, et nous en confirmons l'existence.

Concernant le CR des Conseils de Perfectionnement, il y a d'abord un document de synthèse envoyé en amont du CP par le responsable de Mention ; ce document est ensuite complété par les discussions et décisions ayant eu lieu en CP et transmis à ses participants.

Concernant les évaluations réalisées par les étudiants, les évolutions et améliorations que nous en tirions sont bien sûr issues d'une synthèse écrite des documents rendus par les étudiants.

- # Master Économie Sociale et Solidaire

Nous avons synthétisé les remarques principales faites par les évaluateurs (ce n'est pas exhaustif) et repris à la fois les principaux points faibles en y apportant des éléments de réponse (notamment au regard des actions mises en œuvre une fois le rapport rédigé et rendu).

** Le rapport remarque «il n'est fait état dans le dossier d'auto-évaluation que de celle qui est dispensée par l'UL2, la seule mention l'UJM étant pour préciser qu'elle 's'est retirée', sans que l'on en sache davantage. »*

Le rapport d'autoévaluation ne donne effectivement pas de précision à ce sujet. Au cours de la période d'évaluation, la mention ESS de LL2 a été associée à l'UJM pour un projet de cohabitation du M2 mais celui-ci n'a pas pu aboutir en raison du retrait de l'Université Jean Monnet pour des motifs internes. Le projet visait à permettre à des étudiants de poursuivre un M2 en alternance à l'UJM. C'est dans ce contexte et en partenariat avec l'UJM que la formation en alternance a ouvert à l'Université Lyon

La mention ESS abritant plusieurs modalités de formation (FI, FC, alternance) en M2, le rapport alerte sur la nécessité « de veiller à ce que la diversité très souhaitable des parcours n'aboutisse pas à réduire les interactions entre les différentes catégories d'étudiants. »

Comme c'est indiqué dans le document d'autoévaluation, la multiplication des parcours et des publics génère effectivement une complexité administrative et pédagogique.

Nous avons mis en place de nouveaux dispositifs en vue de favoriser les interactions entre les étudiants des différents parcours : rentrée commune avec la présentation de l'association des étudiants de la mention, mise en place d'activités tutorées M1 et M2, organisation par les étudiants en alternance d'une conférence de la chaire ESS. De plus, nous veillons à délivrer un volume minimal d'heures en commun à plusieurs parcours : cela concerne les cours de RSE d'économie circulaire, visites, rentrée conférences = 52h). Ces interactions sont également à l'initiative de l'association des anciens étudiants (tutorat inter promos, networking).

** Le rapport souligne l'intérêt de voir renforcé l'approche territoriale dans les enseignements.*

Nous prenons bien note de cette remarque. La dimension territoriale est déjà présente dans les enseignements de la formation des UE dédiées au développement territorial et son lien avec l'ESS. Plusieurs interventions introduisent cette dimension par ailleurs de façon transversale comme c'est le cas par exemple pour le cours d'entrepreneuriat.

Nous envisageons de prolonger cette dimension via la construction de partenariats de formation en lien avec un master dédié aux métiers du développement local.

** Le rapport note la part importante de consultants dans les intervenants professionnels dont il serait difficile « d'apprécier sur cette base l'adéquation de leur profil aux besoins des organisations de l'ESS. »*

Les intervenants professionnels sont effectivement souvent des consultants – comme de nombreuses formations. Néanmoins, certaines spécificités associées au champ de l'ESS sont néanmoins nécessaires de souligner. En effet, beaucoup des intervenants de nos diplômes exercent leurs activités dans le cadre de coopératives d'activités et d'emploi : ils ont le statut de consultant salarié et sont par conséquent insérés dans des collectifs de travail. De même, certains professionnels interviennent en tant que chargé d'animation de réseaux (CRESS URSCOP,…), il s'agit alors d'acteurs incontournables de l'accompagnement et de l'animation de l'écosystème ESS.

** Le rapport s'étonne qu'il ne soit pas fait état dans les dossiers des poursuites d'études en doctorat. Cet élément constitue un point repris dans les remarques finales de l'évaluation.*

Nous remercions effectivement les rapporteurs d'avoir noté cet élément manquant dans le dossier.

Nous avons en effet un étudiant qui, à la suite de son M2, s'est inscrit en doctorant de Sciences de Gestion et a soutenu sa thèse le 27 septembre 2019.

En dépit de ce cas, le faible nombre d'étudiants de M2 poursuivant en doctorat peut s'expliquer de différentes raisons. Nous constatons que beaucoup des étudiants de la mention, et notamment ceux inscrits en formation initiale, sont fortement désireux de mettre en œuvre leurs connaissances dans l'action dans des organisations de l'ESS. Ensuite, à l'époque de l'autoévaluation, il y avait dans l'équipe pédagogique qu'un seul enseignant chercheur habilités à diriger des thèses (en sciences économiques). L'équipe a été depuis renforcé par le recrutement d'une professeure en Sciences de Gestion ce qui pourrait à l'avenir favoriser le nombre de doctorants inscrits en Sciences de Gestion.

** Le rapport souligne que les formations délocalisées, qui représentent près de la moitié des effectifs totaux, auraient dû faire l'objet d'une présentation permettant de comprendre ce qui relève d'une adaptation à des situations locales très différentes, et ce qui relève de la conception construite en France : intervenants, conditions d'enseignement …*

Nous comprenons cette observation.

Les contextes culturels, économiques et sociaux dans lesquels les formations délocalisées sont bien évidemment pris en compte. Cela constitue d'ailleurs pour les étudiants qui participent à ces formations leur principale motivation. Le contenu de ces formations a été élaboré et adapté dans le cadre de conventions avec les partenaires en rapport avec les plaquettes de formation. Les enseignements sont suivis par des étudiants français mais également par des étudiants locaux ce qui explique le passage par la langue anglaise comme dans le cas cambodgien (où les étudiants cambodgiens représentent 85% de l'effectif).

L'adaptation au contexte local se matérialise en premier lieu par la participation d'intervenants locaux au programme de formation. Disposant d'une connaissance approfondie de l'écosystème local, ces intervenants apportent un éclairage singulier sur les acteurs et les problématiques de l'ESS propres à chaque pays. Les enseignements réalisés par les EC français relèvent dès lors en majorité de dimensions internationales et françaises.

Par ailleurs, il est prévu particulièrement dans les formations délocalisées des conférences d'actualité thématiques ou encore des études de terrain (study trip) qui permettent aux étudiants d'échanger avec les acteurs de l'ESS du pays et des territoires. Enfin, l'ancrage au contexte local se réalise à travers la réalisation des stages, du mémoire de recherche et par l'évaluation de leur « business plan » par un jury professionnel local.

Dans une perspective proche, *le rapport encourage une réflexion sur le renforcement de l'enseignement de l'anglais et de cours en anglais.*

La question de l'enseignement de l'anglais constitue en effet une question récurrente posée à la fois par les étudiant.es, les équipes enseignantes. Nous avons déjà intégré un enseignement en anglais dans la maquette des M1 et une réflexion est en cours pour inclure un cours en anglais dans les différents parcours de M2.

** Dans plusieurs remarques et observations, le rapport encourage à concevoir des outils de suivi et d'analyse plus systématiques des diplômé.es pour aider au pilotage de la formation et d'instaurer une plus grande formalisation des dispositifs pédagogiques de suivi de l'acquisition des compétences. Il note dans cette perspective le faible nombre de répondants dans l'enquête une enquête sur l'insertion professionnelle.*

Le taux de répondants de l'enquête Insertion Professionnelle réalisée par l'association Essentiels s'élève à 40 % ce qui est effectivement assez faible. Ce taux s'explique sans doute par des problèmes de changement de mails des anciens

étudiants. Le développement des activités de l'association Essentiels autour de la création d'une communauté des anciens doit justement permettre d'améliorer les taux de retours. Mais le processus de leur fidélisation des étudiants et des anciens étudiants prend du temps. Les résultats de l'enquête 2020 montre déjà un meilleur taux de réponse

Plus largement, nous rejoignons ce commentaire. Nous avons récemment mis en place un certain nombre de dispositifs, via notamment la chaire, pour améliorer la production de données et leur suivi concernant notamment les conditions d'insertion des étudiants sur le marché du travail.

** Le rapport incite à « bénéficier pleinement de la mise en place du conseil de perfectionnement pour contribuer à l'amélioration progressive de la formation. »*

Les conseils de perfectionnement constituent un moment décisif et important dans la vie de la mention dans la mesure où il réunit l'ensemble des parties prenantes associées à la mention. Il permet notamment aux partenaires des différents parcours d'échanger sur le contenu commun de la mention. Les échanges et retours des acteurs ont permis des améliorations et des modifications sensibles. Il existe néanmoins des perspectives d'amélioration pour faire mieux et plus participer ces parties prenantes à cette réunion.

** Enfin, le rapport indique comme point faible, le faible nombre d'alternants et le volume marginal de VAE.*

Le nombre faible d'étudiants alternants s'explique par le caractère récent du volet alternance du master (création en 2018-2019). Les effectifs sont en croissance.

Depuis la rédaction du rapport, les flux en apprentissage ont été ouvertes pour l'année 2019-2020.

** « Curieusement les données fournies en annexe sur les inscriptions dans le master font apparaître des discordances (notamment une forte différence en 2018 pour le M1) au regard de celles fournies dans le dossier principal, différence qui n'est pas explicitée dans le dossier. »*

Il existe en effet des discordances entre les données produites dans les deux dossiers. Celles-ci s'expliquent par le fait que les données fournies par l'Université Lumière Lyon 2 ne prennent pas en compte la convention IREIS. Si on prend en compte les étudiants inscrits dans le cadre de cette convention, les données sont quasiment similaires.

- Master Ergonomie

** Point faible n°1 : « la part trop faible de professionnels (intervenants extérieurs) en volume horaire attribué » ; et commentaire associé « Les responsables souhaitent consolider l'adossement à la recherche qui est pourtant déjà significatif. La lecture du dossier d'autoévaluation incite à donner une priorité au rééquilibrage de la maquette dans le sens d'un renforcement du volume horaire attribué aux intervenants professionnels. »*

Nous prenons acte de la remarque de l'Hcéres concernant la trop faible part dévolue aux intervenants professionnels extérieurs. L'équilibre entre enjeux de professionnalisation et adossement recherche constitue une dimension centrale du master, qui doit être raisonnée dans le contexte des enjeux spécifique de l'ergonomie, et en particulier des points suivants.

Nous pensons qu'il faut tenir compte de l'expérience professionnelle de Mme C. Casse (point précédent) et plus largement de nos obligations disciplinaires (en particulier celles liées au CE2 dont V. Pueyo et P. Béguin sont membres).

L'absence de Licence d'ergonomie dans la nomenclature appelle à des enseignements sur des fondamentaux destinés à un public hétérogène, dans un volume horaire total contraint au niveau de la mention. Une UE du premier semestre de M1 est totalement dédiée à cette exigence (UE « Modèle de l'Homme au travail »), elle comprend des enseignements relatifs à la psychologie, la physiologie et l'anthropologie.

Lors de sa création, la mention d'ergonomie avait été mise en « évaluation à mi-parcours » car le master avait été jugé trop axé sur la professionnalisation au détriment de la recherche. Nous souhaitons dire notre satisfaction que l'adossement recherche apparaisse aujourd'hui « significatif ». Mais nous restons très vigilants sur les enjeux multiples liés à l'adossement de recherche, et plus globalement sur l'articulation à la communauté universitaire pour une discipline rare telle que l'Ergonomie.

Nous allons approfondir notre réflexion sur la part des enseignements dévolue à des intervenants extérieurs dans ce contexte.

** Point faible n°2 : « une formation reposant essentiellement sur deux enseignants-chercheurs », et commentaire associé « La lecture du dossier d'autoévaluation incite à donner une priorité […] au renforcement de l'équipe pédagogique. L'annonce de la création d'un poste de maître de conférences irait dans le bon sens si elle est confirmée. »*

La création du poste de maître de conférences en ergonomie au sein de l'IETL a été confirmée, et celui-ci a été pourvu.

C'est Mme Christelle Casse qui a rejoint l'équipe en Septembre 2019. Il est à souligner que son parcours professionnel renforce l'équipe au plan des enjeux de professionnalisation, puisque celle-ci a exercé une activité d'ergonome en cabinet conseil durant près de 10 ans avant de réaliser une thèse, ce qui n'est pas indépendant du point suivant.

** Point faible n° 3 : Des données d'insertion ne permettant pas un pilotage de la mention.*

Nous sommes très conscients de cette difficulté. La mention étant récente, nous ne disposons effectivement pas des données fournies par les services centraux de l'université (les données les plus récentes du SESAP - publiées en 2019 - étant pour les étudiants qui ont obtenu leur master en 2016, et qui ont été enquêtés en 2018).

A notre demande, le conseil de perfectionnement s'est saisi de cette question lors de sa dernière réunion (Février 2020). Une enquête est en préparation, elle sera réalisée en coordination avec l'ADEEL (Association Des Ergonomes Etudiant.es de Lyon). Nous espérons obtenir les premiers résultats au premier semestre de l'année prochaine.

** Point faible n° 4 : Un usage faible de l'alternance, alors que l'organisation de la formation le permet.*

Le Master a effectivement été construit de manière à permettre l'alternance (contrat de professionnalisation), mais sans la rendre obligatoire. Et nous avons répondu favorablement à toutes les offres qui nous ont été adressées par le tissu économique et social rhodanien, lorsque le tuteur entreprise était un ergonome ou qu'il était a minima professionnellement proche de l'ergonomie. L'expérience nous a en effet montré qu'il est extrêmement risqué pour les étudiants de les engager dans une alternance avec un « tuteur entreprise » éloigné de la discipline. Le faible usage de l'alternance nous semble donc correspondre, au moins pour partie, à l'état du développement du métier dans la région.

** Point faible n° 5 : Une maquette rédigée sous un angle disciplinaire et faisant peu apparaître les compétences visées.*

Nous sommes conscients que la rédaction de la maquette sous forme de blocs de compétences favorisera la lisibilité de la mention pour le monde socio-économique. La formation que Mme C. Casse a suivi lors de son accueil à l'Université Lumière Lyon 2 sur l'approche par compétences sera d'une grande aide pour la préparation du prochain quinquennal.

- Master Management de l’innovation

Nous remercions les rapporteurs du Hcéres pour le temps consacré à l’examen de notre formation : la mention Management de l’innovation incluant deux parcours : Management de l’Innovation et le Propriété Intellectuelle (MIPI) et Management de Carrières d’Artistes (MCA). La majorité de vos recommandations sont en phase avec nos projets pour la mention : une professionnalisation accrue du M1, un meilleur suivi de l’insertion des étudiants des deux parcours M2 – qui sera plus facile compte-tenu de l’historique de la mention –, et un renforcement de l'ancrage et de la lisibilité du parcours MCA. Par contre, nous n’envisageons pas à ce stade l’ouverture de formations en alternance, notre objectif continue à être l’amélioration de la formation initiale.

- # Master Management stratégique

L'équipe pédagogique remercie le comité d'évaluation Hcéres pour l'appréciation très favorable portée sur la formation dispensée dans la mention « Management stratégique ». Elle y voit la reconnaissance du travail accompli au service des étudiants et un encouragement à continuer à mettre au cœur de son projet pédagogique leur insertion professionnelle et un enseignement de qualité.

Elle s'attachera à l'infléchir dans le sens de la recommandation du comité d'une plus grande ouverture internationale, déjà engagée dans le cadre d'un partenariat avec l'UQAM sur un projet de MBA et d'une politique systématique d'invitation de professeurs d'universités étrangères. Elle a, par ailleurs, effectivement commencé à solliciter de nouveaux moyens financiers auprès de sa composante et de son université pour faciliter le déploiement de l'usage du numérique dans ses formations (i.e *serious game*, logiciels d'analyse des données et inscription des étudiants à des MOOC en lien avec la formation dispensée).

- # Master Monnaie, banque, finance, assurance

Les responsables des équipes pédagogiques et administratives du diplôme remercient les experts de l'HCÉRES pour le travail fourni sur la base du document l'auto-évaluation transmis en septembre 2019. L'expertise soulève quelques éléments appelant une rectification sur un point ainsi que des éclaircissements sans doute utiles dans le cadre de la demande prochaine de renouvellement de l'accréditation.

** Evaluation des enseignements dans les modules professionnels*

Concernant ce point, nous pouvons détailler ce qui est mentionné au troisième paragraphe complet de la page 16 du document d'autoévaluation. Tout d'abord, les enseignements effectués par des professionnels concernent principalement les parcours en alternance ainsi que les enseignements de seconde année. Ceux-ci ne sont pas organisés par « modules » spécifiques. Ils s'insèrent dans l'architecture générale des différents parcours qui comportent volontairement des enseignements « académiques » et « professionnels ». En première année, les modalités de contrôle de connaissance des cours dispensés par des professionnels sont identiques à celle des autres enseignements (à savoir des examens écrits). En seconde année, certains enseignements professionnels sont évalués dans le cadre d'examens mentionnés sous le vocable « grand oral ». Il s'agit alors de présentations individuelles ou en groupe devant un jury comprenant des académiques et des professionnels (très souvent des anciens du master).

** Organisation et coordination des enseignements*

Comme cela est mentionné plusieurs fois dans le document initial et dans l'évaluation, les enseignements sont dispensés sur plusieurs sites. Ceci résulte d'une part de la distance entre Lyon et Saint-Étienne, et d'autre part, pour ce qui concerne les sites de Lyon, des difficultés de gestion des salles du campus des Berges du Rhône. Si l'organisation des enseignements de seconde année sur le site d'Ecully soulage grandement l'occupation des salles sur le campus des Berges du Rhône, il est exact qu'elle nécessite des efforts de coordination des équipes pédagogiques et administratives. Cependant, cette situation étant déjà ancienne, nous avons pu nous adapter aux différentes situations et contraintes. Par ailleurs, le fait de disposer d'un bâtiment dédié pour les enseignements de seconde année permet une certaine souplesse de gestion de l'emploi du temps, ce qui est très appréciable pour les très nombreux professionnels que nous y accueillons. Enfin, ces locaux abritant aussi le site Lyonnais du laboratoire GATE-LSE, ceci permet aux étudiants du parcours « EF » d'assister facilement aux différents séminaires, et de collaborer aux expériences du GATE-LAB.

** Nature et organisation de la co-accréditation*

Le site de Lyon comprend 6 parcours de M2 dont 5 à destination professionnelle. Le site de Saint-Étienne en comporte deux : un recherche, un professionnel (BF), ce dernier en alternance sur deux ans (alors que le parcours BF à Lyon est organisé en formation initiale et uniquement en M2). L'organisation de la co-accréditation diffère sensiblement selon que l'on considère la destination « recherche » ou « professionnelle ».

S'agissant des diplômes à destination « professionnelle », les différences de fonctionnement (alternance/classique) de nombre de parcours, de bassins d'emploi et de distance, appellent une gestion indépendante des parcours.

Pour le parcours « recherche », la co-accréditation est cruciale, et ceci pour de nombreuses raisons. Tout d'abord, elle nous permet d'offrir une équipe pédagogique alliant les meilleures compétences en économie et finance des laboratoires GATE-LSE et Coactis tous deux présents sur les deux sites. Ensuite, elle nous permet évidemment de mutualiser une grande partie des enseignements avec la mention APE qui est elle aussi co-accréditée sur les deux sites. Enfin, elle constitue un atout considérable pour nos étudiants poursuivant en thèse car l'école doctorale est elle aussi commune. Nous pouvons ainsi présenter une sélection des meilleur.es étudiant.es des deux sites au concours

d'attribution des allocations de recherche. Pour ce qui est du parcours « Economie et Finance » le pilotage est donc pleinement organisé à l'échelle des deux laboratoires, grâce à des pratiques déjà anciennes de collaboration sur les deux sites.

** Taux de réussite*

Les taux de réussite relativement faibles en M1 (par rapport au M2 notamment) concernent principalement le site de Lyon et sont expliqués par plusieurs éléments.

La formation en finance à l'Université Lumière Lyon 2 existe depuis la création de l'université (soit en 1973). Dès cette époque, les équipes pédagogiques ont fait le choix de permettre à une population d'étudiants très diversifiée, tant sur plan socio-économique qu'en ce qui concerne la nationalité. Avec le soutien de nos partenaires, nous contribuons ainsi de façon très significative à l'insertion professionnelle dans les métiers de la banque et de la finance d'entreprise et de marché de publics éloignés des canaux de recrutement habituels. Nous sommes fiers de la présence, dans notre vaste réseau des anciens, de personnes dont le parcours professionnel n'a rien à envier aux personnes issues de grandes écoles françaises et internationales, alors que leur origine sociale ne les destinait pas à de telles carrières. Beaucoup d'entre eux sont d'anciens boursiers qui reviennent témoigner de leurs parcours auprès de nos étudiants. Les parcours en alternance que nous développons depuis longtemps permettent également à des étudiants sans ressources d'accéder à des diplômes très reconnus.

Par ailleurs, nous avons maintenu depuis le début de la formation, un niveau d'exigence très élevé, notamment dans les matières techniques et quantitatives. Nos partenaires vantent régulièrement les compétences techniques et professionnelles de nos étudiants. Si nous donnons à des étudiants parfois issus de milieux modestes la chance de bénéficier de nos formations, nous ne cédons donc en rien sur l'exigence. Cette politique explique sans doute une part importante des échecs en M1.

Enfin, nous constatons également que certains de nos étudiants, par ailleurs tout à fait capables sur le plan académique, rencontrent des difficultés à trouver un stage. Ceci ne provient pas du manque d'offres, mais le plus souvent de difficultés personnelles et de l'absence d'expériences initiales. Même si nous mettons à leur disposition d'importants moyens en personnel pour leur permettre de passer ce premier obstacle, certains échouent. Au cours de cette accréditation, les personnes dans cette situation sont toutes parvenues à trouver leur stage à l'issue d'une seconde année. Dans la plupart des cas, la partie obligatoire du stage se double d'un stage volontaire long, ce qui permet d'aborder le M2 avec des compétences professionnelles très appréciées. Le redoublement est donc très profitable dans ce cas. Au final, la proportion d'étudiants échouant définitivement est très faible (de l'ordre de quelque pourcents d'une promotion) et s'explique soit par des abandons en tout début d'année soit par des étudiants admis après des recours (internes ou rectoraux).

- # Master Risques et environnement

Les responsables des équipes pédagogiques remercient le ou les experts de l'HCÉRES pour le travail fourni.
Les partenaires font état de leur souhait de remonter une réponse commune et coordonnée entre les différents établissements engagés dans la mention « Risques et environnement ».

Sur la fusion suggérée des parcours SEIU et RISE, les équipes pédagogiques estiment que l'idée a du mérite car si les masters ont par le passé servi à recruter des doctorants dans les écoles d'ingénieurs, c'est moins le cas actuellement. Par contre, les élèves-ingénieurs sont, dans toutes les grandes écoles, en recherche d'un complément "SHS" à leur diplôme d'ingénieur, pour des raisons diverses. Cela correspond bien à la manière dont RISE est structuré. Il est donc envisagé de réfléchir à un scénario de fusion pour la prochaine accréditation.

Sur les liens entre le parcours ERIU et les deux autres parcours, les équipes pédagogiques sont fondamentalement d'accord sur l'idée qu'une mutualisation de l'UE projet serait bénéfique pour l'ensemble des étudiants des trois parcours. L'expérience montre cependant que la pratique est beaucoup plus difficile de par les disparités de lieux (ERIU à Lyon 1, RISE à l'ECL, Université Lumière Lyon 2, Lyon 3, SEIU à l'ENTPE et à l'EMSE) et de temps (alternance/apprentissage pour ERIU, double-diplôme pour les écoles d'ingénieur). La recherche d'activités mutualisables sera cependant poursuivie.

Le retour de l'Hcéres fait état de plusieurs manques de données précises qui faciliteraient le pilotage, principalement sur les parcours RISE et SEIU. Les équipes pédagogiques souhaitent ici apporter quelques commentaires ainsi que des compléments d'information sur des points de possible incompréhension.

** Ecoles Doctorales de Rattachement*

La raison pour laquelle ces éléments ne figuraient pas est qu'ils n'étaient pas explicitement demandés. L'information est apportée ci-dessous.

- Parcours SEIU ED 206 Chimie, procédés, environnement et ED 488 sciences ingénieries santé de St Étienne
- Parcours RISE ED 486 Sciences Économiques et de Gestion; ED 492 Droit. Le parcours n'est pas conçu pour mener des étudiants de l'ECL en thèse (c'est aussi le cas de ERIU).

** Supplément au diplôme*

Il n'est effectivement pas présent pour les masters des écoles d'ingénieurs. Ceci est une politique générale qui ne relève pas de la décision d'un master en particulier. Cependant, certaines écoles d'ingénieur sont en train de corriger cette lacune en travaillant sur les suppléments au diplôme pour les masters. En principe, il est présent pour les universités, un lien avait été donné pour ERIU (Lyon 1). Pour RISE Université Lumière Lyon 2, il avait été précisé que cette université le délivrait à la demande de l'étudiant; les étudiants peuvent en faire la demande auprès des secrétariats de scolarité. Pour RISE Lyon 3, le supplément ne semble pas encore délivré.

** Le retour précise « Fiche du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) non conforme ou inexistante pour deux parcours. » :* Le site officiel ne permet effectivement pas d'atteindre la fiche directement, il faut refaire la recherche sur l'intitulé de mention. La fiche ne mentionne que le parcours RISE, mais inclut également des compétences du parcours ERIU. Les équipes pédagogiques veilleront à reprendre les échanges avec les établissements afin d'améliorer la fiche.

** Architecture de la formation peu explicite.* Ce point de retour n'a pas été compris par les équipes pédagogiques. Lors de l'accréditation, l'architecture de l'offre de formation n'avait pas fait l'objet d'un tel commentaire de la part de la DGESIP. Il est vrai que la mention trouve ses crédits communs aux trois parcours au niveau M2, ce qui est inhabituel, mais est plutôt logique dans un contexte où un des objectifs est l'apprentissage de la pluridisciplinarité, intrinsèque au domaine de l'environnement, au niveau M2.

** Des chiffrages inexistants pour les doubles diplômes, flux ERIU vers SEIU, poursuites en thèse.*

Les équipes pédagogiques ont compris que ces demandes s'adressaient principalement au parcours SEIU qui dispose des chiffres suivants.

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	Total 2016-2019	Total 2016-2020
Total d'étudiants	11	9	9	13	29	42
Double-diplôme	2	6	3	10	11	21
Poursuite en thèse	1	1	3	NSP	5	
Taux de double-diplôme	18%	67%	33%	77%	38%	50%
Taux de poursuite en thèse	9%	11%	33%	NSP	17%	
Parmi les étudiants de SEIU qui ont poursuivi en thèse, se trouve un étudiant qui avait effectué son M1 en ERIU et qui avait poursuivi en M2 SEIU.						
Double-diplôme RISE (ECL+ENTPE)	1+0	2+6	1+3	4+0		8+9

Pour le parcours RISE, la possibilité de double-diplôme avec l'ENTPE a été ouverte en 2017-18.

** Des liens erronés.* Il a été mentionné plus haut le RNCP pour lequel le site national ne permet pas un lien direct. Certains liens se trouvent sur l'intranet des établissements et ne peuvent effectivement être accédés que sur mot de passe (supplément au diplôme, moddle...), mais l'objectif n'était pas tant de donner un accès que de montrer l'existence réelle des dispositifs décrits. Finalement, l'Université Lumière Lyon 2 a réformé son site depuis l'évaluation, certains liens sont devenus inactifs.

** Détail des effectifs en formation continue, par apprentissage, par VAE.*

La VAE n'est pas pratiquée (comme indiqué dans le rapport d'évaluation) dans SEIU et RISE.

SEIU pas de FC dans la période évaluée, mais 2-3 en reprise d'étude en 2019/20. RISE a eu un étudiant en FC en 2016/17. Ces deux parcours n'ont pas d'apprentissage.

ERIU rapporte les chiffres du tableau suivant.

Année	Contrats d'alternance M1	Contrats d'alternance M2	dont apprentis M2	VAE
2016-17	12	29	13	0
2017-18	18	23	14	1
2018-19	12	26	14	0

** Devenir des diplômés (parcours RISE et SEIU).* Actuellement, les équipes pédagogiques reconnaissent qu'il s'agit d'un des points faibles de la formation, même si des contacts informels sont maintenus avec beaucoup d'étudiants (via Linkedin entre autres). Il semble difficile de procéder à un suivi systématique au niveau d'un seul parcours, porté par plusieurs établissements, voire d'une mention.

** Commentaires mineurs.* Au-delà des erreurs factuelles très mineures dans le retour de l'Hcéres, renseignées dans la fiche "erreurs", certains points méritent d'être éclaircis.

P2. org. péda. 1º§: « apprentissage possible dès le M2. » : Les étudiants de ERIU effectuent le M1 en contrat de professionnalisation, l'apprentissage devient possible en 2019.

P2. org. péda. 2º§: « inexistence du M1 SEIU. » : Il est bien sûr vrai qu'il n'y a pas de niveau M1 en école d'ingénieur (c'est aussi le cas pour RISE avec l'ECL). Il s'agissait ici de montrer que le niveau Bac+4 en école d'ingénieur (2º année du cursus d'ingénieur) était considéré comme la première année du master. Cela correspond à un des principes pédagogiques du parcours RISE, c'est-à-dire, regrouper les étudiants au niveau M2 afin de leur proposer un apprentissage de la pluridisciplinarité juste avant l'arrivée sur le marché du travail.

- Master Sciences économiques et sociales

Les responsables de la mention remercient les évaluateurs pour leur rapport et partagent leur analyse. Nous sommes effectivement bien conscients des difficultés d'articulation entre les deux parcours de la mention dans le contexte de transformation du paysage universitaire lyonnais.

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr @Hceres_ Hcéres